

Une contestation cynique ? Retour sur les collectifs romands en temps de pandémie

*Mémoire de Maîtrise en Science Politique
Orientation : Politique et histoire internationale*

Présenté par Valentine Mach-Perrot
Directrice : Laurence Kaufmann
Expert : Pierre-Nicolas Oberhauser

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier de tout mon cœur ma directrice de mémoire Laurence Kaufmann pour son suivi de grande qualité, pour ses conseils avisés ainsi que pour toute sa bienveillance à mon égard. J'ai beaucoup de chance d'avoir pu réaliser ce travail à ses côtés. La côtoyer régulièrement n'a fait que renforcer ma motivation à approfondir mes recherches et à explorer davantage.

Je remercie également chaleureusement mon expert Pierre-Nicolas Oberhauser pour ses conseils ainsi que pour nos discussions sur les collectifs opposés à la vaccination qui m'ont été d'une grande utilité pour mon analyse.

Bien entendu, je remercie énormément mes parents pour le soutien et la confiance qu'ils m'ont accordés dans la réalisation de ce mémoire, mais également au quotidien depuis toujours. Merci d'être restés à mes côtés dans les épreuves parfois difficiles et de m'avoir toujours encouragée. Un merci particulier à Alain pour sa présence dans les moments charnières. Merci à mes deux frères Antoine et Thomas pour leur intérêt, leurs questions et surtout pour leur humour commun et contagieux qui permet de prendre du recul quelle que soit la situation.

Un immense merci à ma binôme, ma meilleure amie Soraya pour son grand appui et ses nombreux conseils dans la réalisation de ce travail, mais sans qui ces cinq années d'études auraient manqué de couleur, de légèreté et d'apprentissages.

Merci également à mes ami-e-s les plus proches Claire, Pauline, Yan et Emeline pour leurs nombreux encouragements durant cette période. Un merci à ma « belle-sœur » Manon pour nos réflexions sociologiques partagées. Merci aux autres personnes importantes que je n'ai pas citées. Sachez ma gratitude de votre présence sur mon chemin.

Je remercie surtout mon mari André pour sa présence au quotidien, son soutien sans faille, ses encouragements, ses conseils pertinents, sa bonne humeur contagieuse et surtout sa sérénité qui m'ont permis de vivre cette période le mieux possible. Merci d'être à mes côtés et de me valoriser chaque jour de notre vie à deux.

Pour clôturer ces remerciements, j'adresse une pensée particulière et un dernier merci à Ilario Rossi (1959-2022) pour ses enseignements de grande qualité sur l'anthropologie de la santé et des pratiques médicales, dont j'aurais eu la chance de suivre le dernier. Participer à ses enseignements m'a permis d'acquérir des clés de compréhension de la sociologie en milieu hospitalier et de faire émerger mon intérêt pour ce terrain déjà en 2^{ème} année de Bachelor. Merci pour tout.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET PROBLÉMATIQUE	6
OBSERVER LES COLLECTIFS « ANTIVACCINS »	7
CHAPITRE 1 : CADRE D'ANALYSE ET MÉTHODES : L'ETHOS DES MOUVEMENTS SOCIAUX ET L'IDÉALTYPE DE L'ETHOS CYNIQUE	10
L'ETHOS DES MOUVEMENTS SOCIAUX À TRAVERS LEURS DISCOURS ET LEURS ACTIONS	10
CONSTITUTION FORMELLE DE COLLECTIFS	10
CONSTITUTION INFORMELLE DE COLLECTIFS : PRÉSENTATION DE L'ETHOS, DU LOGOS ET DU PATHOS	11
IMPORTANCE DES DISCOURS, DES SYMBOLES ET DES CONTEXTES POUR LA FORMATION DE L'ETHOS	13
LES ÉMOTIONS COLLECTIVES	15
LA PHILOSOPHIE CYNIQUE COMME CADRE INTERPRÉTATIF DE LA CONTESTATION : HISTOIRE ET PRÉSENTATION	17
ORIGINES DU CYNISME : QU'EST-CE QUE LE CYNISME ? D'OÙ VIENT-IL ET COMMENT A-T-IL ÉMÉRGÉ ?	19
CONSTITUTION DE L'ETHOS CYNIQUE : IMPORTANCE DE LA PARRHÉSIA	24
PLACE DE LA NATURE ET DE LA CULTURE DANS LE CYNISME	27
IDÉALTYPE DE L'ETHOS CYNIQUE : LES RÉPERTOIRES LANGAGIERS	31
DÉMARCHE DE TRAVAIL ET MÉTHODOLOGIE	33
CHAPITRE 2 : HISTOIRE DES ANTIVACCINS CONTRE LES POUVOIRS ÉTABLIS : UNE MOBILISATION TRANSNATIONALE	36
ORIGINES DE LA CONTESTATION DE LA VACCINATION :	36
AVANT LA VACCINATION, LE REFUS DE LA VARIOLISATION AU XVIIIÈME SIÈCLE	36
DÉCOUVERTE DE LA VACCINATION ET CONTINUITÉ DE L'OPPOSITION	39
QUI SONT LES CONTESTATAIRES DE LA VACCINATION ET COMMENT LEUR PROFIL ÉVOLUE-T-IL ?	41
ÉMERGENCE DES PREMIÈRES LIGUES ANTIVACCINS EN EUROPE	42
DIFFÉRENTES CONTROVERSES SUR LES VACCINATIONS	49
ARGUMENTAIRES DES MOUVEMENTS ANTIVACCINS : DE 1720 À LA PÉRIODE CONTEMPORAINE	56
LES MOUVEMENTS DE CONTESTATION ONT-ILS DES CARACTÉRISTIQUES SIMILAIRES DE L'ETHOS CYNIQUE ? PREMIERS ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION	62
CHAPITRE 3. ANALYSE CONTEMPORAINE DES MOBILISATIONS ANTIVACCINS :	66
1. CONTEXTE : PANDÉMIE DE COVID-19 ET CONSTITUTION DE COLLECTIFS OPPOSÉS À LA VACCINATION	66
2. LE COLLECTIF RÉINFO SANTÉ SUISSE INTERNATIONAL : UN ETHOS ENTRE L'EXPERTISE ET LA CONTESTATION	68
RÉINFO SANTÉ SUISSE INTERNATIONAL : PRÉSENTATION DU COLLECTIF	68
1) ANALYSE DE DISCOURS : L'AFFIRMATION DU COLLECTIF RÉINFO ET LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DE SON ETHOS DANS SA PRÉSENTATION ET SES ACTIONS	72
1. L'AFFIRMATION DU COLLECTIF SUR LES ACTEURS	73
2. LES TROIS DIMENSIONS DE L'ETHOS DE RÉINFO SELON SES TEXTES FONDATEURS ET SES ACTIONS	77
3. LES CONFRONTATIONS AVEC LES AUTORITÉS	88
4. PREMIÈRES CONCLUSIONS SUR RÉINFO SANTÉ SUISSE	96
2) ANALYSE DU PATHOS À TRAVERS LES TÉMOIGNAGES DE RÉINFO	97
CONCLUSION DE L'ANALYSE DES VIDÉOS DE LA PRÉSIDENTE DE RÉINFO	106
3. L'ASSOCIATION DU COLLECTIF ROMAND EDUCATEURS ENSEIGNANTS : CONTESTATION ET PRÉSERVATION DES LIBERTÉS AU CŒUR DE L'ETHOS	106

COLLECTIF ROMANDS EDUCATEURS ENSEIGNANTS (CREE) : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	107
PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION COLLECTIF ROMAND EDUCATEURS ENSEIGNANTS	110
1) ANALYSE DE DISCOURS : L’AFFIRMATION DU COLLECTIF CREE ET LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DE SON ETHOS DANS SA PRÉSENTATION ET SES ACTIONS	111
1. L’AFFIRMATION DU COLLECTIF SUR LES ACTEURS	111
2. LES DEUX DIMENSIONS DE L’ETHOS DE CREE SELON SES TEXTES FONDATEURS ET SES ACTIONS	113
3. CONFRONTATIONS AVEC LES AUTORITÉS	132
4. PREMIÈRES CONCLUSIONS SUR L’ASSOCIATION CREE	140
2) ANALYSE DU PATHOS À TRAVERS LES TÉMOIGNAGES DE CREE	140
CONCLUSION DE L’ANALYSE DE LA VIDÉO DE LA PRÉSIDENTE DE CREE :	145
CONCLUSION DE L’ANALYSE DES VIDÉOS	145
CHAPITRE 4. ANALYSE DES COLLECTIFS ANTIVACCINS À L’AUNE DE L’ETHOS CYNIQUE	147
SIMILITUDES ENTRE L’ETHOS DU COLLECTIF RÉINFO ET L’ETHOS CYNIQUE	147
SIMILITUDES ENTRE L’ETHOS DU COLLECTIF CREE ET L’ETHOS CYNIQUE	149
CONCLUSION PARTIELLE : RETOUR SUR LES RÉPERTOIRES HISTORIQUES	151
CONCLUSION GÉNÉRALE	153
BIBLIOGRAPHIE	162

« Alors qu'il (Diogène) prenait le soleil au Cranéion, Alexandre (Le Grand) survint qui lui dit : « Demande-moi ce que tu veux. » Et lui (Diogène) de dire : « Cesse de me faire de l'ombre ». » (DL VI, 38 in Helmer, 2018 : 61)¹

Introduction et Problématique

Depuis deux ans, nous vivons dans un contexte de crise mondiale dû à la pandémie de Covid-19. A partir du moins de janvier 2021, en Suisse et ailleurs, les vaccins pour lutter contre le virus sont disponibles sur le marché, mais ils sont loin d'être acceptés à l'unanimité. En effet, les mouvements « antivaccins » refusent ceux-ci pour de multiples raisons et sont particulièrement actifs sur la scène publique et politique pour dénoncer la nocivité des vaccins contre le Covid-19. Plusieurs collectifs de contestations se sont créés durant la période récente et manifestent leur mécontentement, que ce soient des collectifs de médecins, de professionnels et de l'éducation ou encore de juristes. Ces opposants² viennent de différents horizons sociaux et politiques, ils ont des trajectoires diverses et mobilisent des argumentaires et répertoires variés. Toutefois, le mécontentement seul ne suffit pas pour créer une mobilisation. Cette insatisfaction doit avoir un langage précis qui lui donne du sens, des adversaires doivent être plus ou moins désignés, même s'ils peuvent être des entités abstraites (comme l'Etat ou les savoirs scientifiques). De plus, des références à des valeurs et à des principes doivent lui fournir des fondements idéels (Neveu, 2019 : 37). Ces mouvements opposés à la vaccination s'inscrivent dans une contestation plus générale de la société, du mode de vie consumériste et des progrès scientifiques. Cependant, ils ont toujours des adversaires plus ou moins désignés, à savoir l'Etat, les autorités scientifiques, les multinationales pharmaceutiques et les acteurs politiques.

En effet, notre société contemporaine est le témoin de nombreux mouvements sociaux et collectifs qui mettent en cause les discours et l'autorité de différents pouvoirs établis, que ce soit sur le plan politique, économique, scientifique, voire médiatique. La légitimité et les fondements de ces pouvoirs établis sont constamment remis en question et renégociés sur les scènes politiques et publiques par ces mobilisations collectives qui s'appuient sur les réseaux sociaux et les médias alternatifs. Ceux-ci sont les relais entre le pouvoir d'agir citoyen et les sphères politiques, scientifiques, sociales et économiques. La contestation est entamée quand

¹ Voici un échange introductif présentant typiquement la contestation des autorités grecques par les adeptes du courant cynique antique. Dans cette scène Alexandre le Grand ayant entendu parler de Diogène vient à sa rencontre afin de lui signifier son admiration pour son mode de vie. Mais Diogène reste de marbre aux mots ainsi qu'à la posture d'Alexandre Le Grand.

² Les formulations de ce travail ne sont pas strictement conformes au langage inclusif car nous nous concentrons plus sur des collectifs d'individus que sur ceux-ci à proprement parlé. Bien entendu, nous relevons l'importance du choix du langage afin d'éviter tout type de discrimination.

des individus se mettent ensemble pour protester collectivement et si leurs revendications entendues ont des conséquences sur la vie d'autres individus. Ces revendications peuvent s'exprimer par différents relais, que ce soit par des requêtes, des attaques, des pétitions, des slogans ainsi que des manifestes (McAdam, Tarrow, Tilly, 1998 : 7).

Ces mouvements se manifestent dans différents lieux de la sphère publique et expriment diverses revendications que ce soit dans le monde physique ou virtuel. Toutefois, ces mouvements diffèrent des collectifs organisés préalablement durant le XX^{ème} siècle. Désormais, dans un contexte néolibéral favorisé par les dispositifs numériques et les micros-agencements gestionnaires, où la responsabilité individuelle est à son comble, de nouveaux types de mouvements sociaux ont émergé avec différents modes d'organisation et de visibilité (Kaufmann, 2010 : 2 ; Neveu, 2019). De plus, certains collectifs ne se rassemblent pas toujours dans l'espace physique. La scène numérique est un relai privilégié par certains mouvements pour s'organiser différemment et pour se faire entendre. La nature même du numérique rend possible la constitution de collectifs ayant une formalisation spécifique propre) qui sont mouvants, à la constitution permanente, aux membres hétérogènes et surtout insaisissables (tel Anonymous) (Kaufmann et al. 2016 : 146). Le numérique permet de rassembler plus facilement des individus dissemblables et de les mobiliser autour d'une cause ou contre un adversaire.

Observer les collectifs « antivaccins »

Les mouvements « antivaccins » sont au cœur de notre recherche. Il est intéressant selon nous d'analyser ces mouvements sociaux, qui luttent pour une cause spécifique et contre un mode de vie plus généralement, pour montrer la manière dont ceux-ci refusent cet ordre social contemporain. Ces mouvements « antivaccins » ont une épaisseur historique et sont plus visibles dans l'espace public quand une crise se déclare (en 2009 et le vaccin H1N1 par exemple). En cette crise de Covid-19, ces mouvements ont beaucoup fait parler d'eux, ils se sont mobilisés dans différentes arènes afin de faire entendre leur contestation des décisions des autorités. Ce questionnement des autorités et des pouvoirs institués peut être mis en parallèle avec certains principes propres au courant philosophique du cynisme antique qui, contrairement au sens actuel que les individus lui donnent, est un courant qui questionne la légitimité des décisions prises par les autorités en place dans une société.

A la différence des mouvements sociaux traditionnels, se centrant plus sur le fonctionnement des structures syndicales ou partisans, (Neveu, 2019 : 58-68), les mouvements opposés à la vaccination semblent se distinguer par 1) le fait qu'ils mettent moins l'accent sur la cause à

défendre (revendications pour de nouveaux droits) que sur la contestation des pouvoirs en place ; 2) leur capacité à mobiliser et coaliser des individus provenant d'orientations politiques très diverses ; 3) leur capacité à faire amplifier leur contestation par le recours aux réseaux sociaux. En outre, ces mouvements peuvent se faire entendre dans l'espace public classique, les arènes sociales institutionnalisées (médias, tribunaux, autorités politiques locales), mais ils peuvent également élaborer leurs propres arènes de contestation (manifestations, actions, réseaux sociaux). C'est pourquoi, il est nécessaire d'intégrer l'histoire des différents mouvements « antivaccins » dans un contexte culturel et intellectuel pour comprendre leur émergence ainsi que leurs répertoires d'action (Neveu, 2019 : 9). Par ailleurs, ces collectifs et mouvements sociaux ne sont pas toujours observables tels quels. C'est par des pratiques discursives circonstanciées que certains collectifs sont rendus visibles et par les descriptions, narrations et catégorisations faites par les membres (Kaufmann et Quéré, 2001 : 365). Ces descriptions et narrations permettent de faire émerger et d'observer l'*ethos* des collectifs, à savoir l'image que ceux-ci renvoient d'eux-mêmes, mais également de leurs membres (Giaufret, 2015). Ces « images de soi » peuvent donner de la légitimité aux collectifs et leur conférer de l'autorité dans l'espace public, mais également vis-à-vis des opposants (Amossy, 2010).

Dans ce travail, nous analysons comment se construisent les *ethos* de deux collectifs romands opposés à la vaccination contre le Covid-19, pour observer si ces deux *ethos* ont des caractéristiques plus ou moins similaires à l'*ethos* cynique antique.

Le choix de la philosophie cynique antique comme grille d'analyse résulte de la contemporanéité des réflexions et des valeurs de ce mouvement malgré son ancienneté. L'intérêt de la philosophie cynique réside dans le fait que ses pères fondateurs Antisthène, puis son disciple Diogène ont doté ce mouvement de principes et de valeurs à respecter pour faire partie de celui-ci selon Helmer (2018), Onfray (1990) et Roubineau (2020). Ces différents principes sont relatifs, d'une part, au questionnement des autorités de la cité athénienne par la critique ouverte de celle-ci dans l'espace public, l'interpellation des passants par des questions, des plaisanteries, voire des insultes ; d'autre part, à la promotion d'une vie dépourvue de matérialité superflue (les cyniques doivent montrer au monde, à la cité qu'ils valorisent une existence « simple » par leurs interactions verbales (langages simples, sans trop de mots) et physiques (l'habillement, la manière de marcher, les endroits où se positionner et les actes corporels effectués en public)).

Ces principales caractéristiques propres au courant cynique antique nous semblent pertinentes afin de rendre compte des mouvements sociaux contemporains de contestation des vaccins.

Pour appréhender les collectifs opposés à la vaccination, nous avons élaboré un cadre d'analyse en deux parties, présentés dans le chapitre 1. La première renvoie à l'analyse des collectifs sous l'angle de leur *ethos* au sens d'Amossy (2010) et de Giaufret (2015). La seconde partie, quant à elle, se rapporte à la construction d'un idéaltype de l'*ethos* cynique élaboré à partir des principales caractéristiques de l'école de pensée cynique hellénistique. Ce courant nous paraît très pertinent pour rendre compte des logiques de contestation contemporaines.

Suite à cette partie conceptuelle et méthodologique, notre analyse empirique est structurée en deux parties. Dans le chapitre 2, le mouvement opposé à la vaccination dit « Antivaccin » est analysé dans une perspective historique. En effet, la contestation du procédé vaccinal n'est pas récente. Celle-ci trouve son origine dès l'élaboration du procédé inoculatoire (1720) puis vaccinal (1800). Cette contestation s'appuie sur différents registres d'argumentation. Le chapitre 3 aborde deux mouvements suisses romands de contestation de la vaccination contre le Covid-19 en traitant à la fois de la constitution de ces collectifs, des différentes composantes de leur *ethos*, de leurs principales actions discursives de contestation et de la posture de leurs membres actifs ainsi que des émotions par lesquelles ils sont animés.

Le chapitre 4 met en évidence les similitudes de l'*ethos* des mobilisations contemporaines opposées à la vaccination avec l'idéaltype de l'*ethos* cynique.

Chapitre 1 : Cadre d'analyse et méthodes : L'*Ethos* des mouvements sociaux et l'idéaltype de l'*Ethos* cynique

Notre cadre d'analyse s'appuie, dans un premier temps sur l'approche des collectifs en termes d'*ethos* et sur son élaboration (Amossy, 2010 ; Giaufret, 2015) - la constitution de collectifs et de leur image, par des discours, des symboles, des événements interprétés et par la présence d'émotions collectives -, puis dans un deuxième temps, sur l'élaboration de l'idéaltype cynique construit à partir des principes d'être et d'actions de la philosophie cynique de la Grèce antique.³

L'*Ethos* des mouvements sociaux à travers leurs discours et leurs actions

Cette recherche constitue une analyse énonciative et argumentative de deux collectifs opposés aux vaccins Covid-19. Pour ce faire, il est intéressant, en premier lieu, d'observer la constitution de ces collectifs ainsi que les types d'action (physique et discursive) qu'ils effectuent. En effet, l'action collective existe lorsque, selon Orkibi (2015 : 8), les « arguments ordinaires » ne sont pas écoutés et pris en compte dans l'espace public et par les autorités politiques, sociales et sanitaires. Cette action collective émerge donc quand les mots ne suffisent plus et que l'agissement (physique et/ ou discursif) est essentiel.

Constitution formelle de collectifs

Pour commencer, nous pouvons déjà nous interroger si les mouvements cyniques ainsi que les mouvements opposés aux vaccins contre le Covid-19 peuvent s'appréhender comme des collectifs à part entière. Pour parler de collectifs, il est nécessaire, en premier lieu, de distinguer la constitution formelle des collectifs de leur constitution informelle.

La constitution formelle d'un collectif dépend de la présence d'acteurs s'alliant ensemble pour créer une entité polyadique : pour qu'un collectif puisse exister, il faut au moins la présence de deux individus (Kaufmann et Quéré, 2001 : 384). Cette création passe par la présence d'un certain nombre d'acteurs désirant se mobiliser ensemble pour une cause ou contre des décisions. Ils ont des revendications communes et se réunissent (physiquement ou virtuellement) dans un certain espace. La formation et la charpente des collectifs reposent sur la constitution d'un *sujet pluriel* (Gilbert, 2003 : 36-40 ; Kaufmann, 2010 : 6) : un sujet pluriel est un *Nous* formé par plusieurs individus qui s'engagent conjointement dans des actions concertées, partagent certaines croyances et assument les obligations et les droits que l'alliance comprend. En effet,

³ Cette création d'un idéaltype est également effectuée par Traïni, 2011 : 73) lorsqu'il analyse les émotions des défenseurs de la cause animale.

les individus qui s'engagent conjointement dans un collectif décident, croient et ressentent comme un seul corps (Gilbert, 2003 : 38). Dans la mesure où cet engagement implique plusieurs individus, il oblige ceux-ci à harmoniser leurs buts divers et variés dans une même vision commune et à transférer sur le *sujet pluriel* l'autorité qu'ils apposaient sur leurs actes et sur leurs croyances (Kaufmann, 2010 : 6). En d'autres termes, les individus singuliers se retrouvent immergés dans une entité plus englobante que la juxtaposition des composantes individuelles qui la constituent. L'adhésion à l'entité est volontaire et repose sur un lien contractuel plus ou moins formalisé entre les individus et l'entité à laquelle ils délèguent une partie de leur pouvoir d'action. Cette création formelle peut s'objectiver sous la forme de programmes d'action, de statuts ou d'adhésion aux objectifs du collectif. De plus, les individus impliqués dans un engagement collectif doivent se conformer aux droits et obligations associées à celui-ci. Tant qu'il y a des engagements conjoints, les sujets pluriels sont présents (Gilbert, 2003 : 38-39). Pour mieux préciser ce mode de constitution formelle, nous nous arrêtons sur l'armature grammaticale *triadique* des collectifs, présentée par Kaufmann (2010). En effet, cette structure est constituée de trois axes pronominaux : l'alliance entre un sujet *Je* et un *Tu* les conduit à « se réfléchir » sous la forme d'un *Nous* qui les dépasse et les contraint en retour. Ceux-ci se caractérisent en fonction d'un tiers qui les rassemble et les entremêle. La singularité du sujet se prolonge et se modifie dans une congrégation unifiée et englobante. Toutefois, cette congrégation garde la trace de la singularité des sujets à son principe (Kaufmann, 2010 : 13-21). Ce qui est intéressant dans ce processus grammatical est la manière dont le collectif se construit et s'objective de l'extérieur (par les adversaires, par les médias et le public) mais également et surtout de l'intérieur (par les membres, le squelette du sujet collectif). On peut ainsi distinguer une dynamique endogène ainsi qu'une dynamique exogène dans la constitution d'un collectif. Par la *configuration triadique*, nous comprenons la manière dont des individus singuliers se fondent dans une entité et adviennent à l'existence en tant que collectif, tout à la fois du point de vue grammatical et empirique.

Constitution informelle de collectifs : présentation de *l'ethos, du logos et du pathos*

La constitution plus informelle d'un collectif dépend de l'image que celui-ci renvoie au public, mais aussi à ses membres à l'interne. Cette image permet la formation de son identité. Elle est sa carte de visite en quelque sorte et permet la conscientisation par les acteurs membres de leur identité de groupe. C'est pourquoi le concept d'*ethos* théorisé par Amossy (2010) et Giaufret (2015) constitue la notion centrale dans notre analyse. L'*ethos* montre la manière dont les groupes sociaux (dans notre cas les deux collectifs opposés aux vaccins Covid) projettent vers

un public, par des stratégies discursives, rhétoriques et interactionnelles, une image d'eux-mêmes. Cette image est constitutive du mouvement de l'intérieur mais également de l'extérieur, car le public-récepteur interprète et accepte ou non ce qui lui est présenté. Les mouvements d'action collective dépendent de la communication verbale, mais aussi non verbale. Celle-ci passe également par des postures interactionnelles remplies de signification (Orkibi, 2015 : 4). Grâce à l'emploi de ces notions et à l'analyse des cyniques antiques, nous construisons un *ethos cynique* qui constitue notre idéaltype interprétatif. Nous mobilisons celui-ci afin d'observer, dans un second temps, *l'ethos des collectifs opposés à la vaccination* contre le Covid-19 par l'analyse de leur discours (*logos*) et de leur posture interactionnelle et émotionnelle (*pathos*) pour relever si nous pouvons observer des similitudes et des différences entre *l'ethos* de ces collectifs et notre idéaltype cynique au sens de Weber (1992 in Paugam, 2014 :1). Il ne s'agit pas de procéder à une comparaison entre les collectifs contemporains opposés à la vaccination et le mouvement cynique antique, mais d'analyser les mouvements contemporains à l'aune d'un *ethos* cynique contestataire pour observer d'éventuelle similitudes. L'intérêt réside dans l'analyse des discours et arguments des opposants à la vaccination en partant de l'identification d'un *ethos* cynique idéaltypique.

De la notion d'*ethos*, nous allons également mobiliser les notions découlant de celle-ci développées par Giaufret (2015 : 4-9), à savoir, *l'ethos auto-attribué* (l'image que les adhérents au groupe manifestent dans leurs actions et leurs prises de parole mais focalisée à l'interne) pour mettre en lumière la constitution de l'identité de groupe des deux collectifs par leurs discours et postures, leur conscience interne ; *l'ethos hétéro-attribué* (la projection d'une image identitaire stéréotypée sur un groupe de la part de ceux qui n'en font pas partie) pour souligner la façon dont des instances extérieures, autorités politiques, médias ou groupes rivaux considèrent le groupe ; et enfin, *l'ethos préalable* (la réputation antérieure du sujet qui oriente la manière dont il sera perçu) pour illustrer la manière dont une réputation détermine a priori les impressions des sujets sur un mouvement donné (Amossy, 2010 ; Giaufret, 2015 : 4-9). Ces différentes notions vont nous permettre : 1) d'observer comment se construit *l'ethos auto-attribué* des collectifs opposés aux vaccins, mais aussi 2) de relever l'image apposée par les autorités et les médias sur les collectifs, ainsi que 3) d'observer si certains membres des collectifs bénéficient d'une réputation antérieure.

Pour comprendre comment se construisent les différents *ethos*, il est essentiel de considérer les notions de *pathos* (comment le mouvement atteint les affects de l'auditoire) et de *logos* (les arguments valides) présentées par Amossy (2010 : 11) afin d'observer comment les dimensions langagières, émotionnelles et interactionnelles participent à la formation d'une image interne et

externe de différents collectifs. La prise en considération de ces trois dimensions *logos*, *pathos* et *ethos* pour analyser les collectifs nous semble pertinente pour dégager l'importance du message, la manière dont le collectif se met en scène pour que ses arguments atteignent un auditoire, et donc la construction de l'*ethos* du collectif. Ces trois dimensions prises ensemble afin d'étudier un phénomène social et langagier est également fait par Lochard et Soulages dans leur étude sur les régimes de paroles la télévision française (2003). Leur apport sur la triade *logos*, *pathos*, *ethos* nous intéresse pour comprendre comment ces trois dimensions permettent la construction identitaire d'un collectif. En premier lieu, le *logos* (ou le message argumentatif) met en avant les différents arguments construits d'un collectif. Ces types d'arguments sont bien souvent de l'ordre de la factualité (des chartes, des statuts) et s'appuient sur des ressources scientifiques stabilisées (des données d'institutions, des tableaux) (Lochard et Soulages, 2003 : 79). Ce qui importe dans le *logos* est le message argumentatif en lui-même et non les émotions que celui-ci peut véhiculer. C'est pourquoi, il est essentiel d'ajouter au *logos* la notion de *pathos*. Celle-ci se rapporte à la manière dont les discours atteignent les affects des individus. L'important n'est pas le discours en lui-même (*logos*) mais la manière dont il est transmis ainsi que la façon dont l'auditoire va le ressentir (Amossy, 2016 : 209-210). Le *pathos* comprend donc un registre émotionnel. Dans cette idée, Lochard et Soulages (2003 : 80) relèvent que le genre discursif du *témoignage* remplit les conditions du *pathos*, car ce type de discours se base sur l'expérience d'individus ordinaires. Il peut donc toucher une large partie de la population qui se sent concernée et impliquée par lui. Il est donc intéressant pour notre analyse de prolonger cette réflexion en étudiant différents témoignages de membres de collectifs. Ces trois notions, nous permettent de saisir pleinement la manière dont les collectifs construisent leur *ethos* et comment ils le performant par le *pathos* (les gestes, la parole misant sur l'expérience vécue, les émotions) et le *logos* (la parole argumentative, ou « la parole-vitrine » (Lochard et Soulages, 2003 : 87-88)).

Importance des discours, des symboles et des contextes pour la formation de l'*ethos*

L'identité des mouvements sociaux et la mise en visibilité de leur *ethos* (par le *logos* et le *pathos*) se constitue par la construction en leur sein de *systèmes normatifs* (comprenant des valeurs, offrant des possibilités de vivre ensemble autres etc ...). Ceux-ci sont porteurs de sens et permettent de rendre compte de certaines spécificités du collectif (par les valeurs prônées). Les mouvements ont donc recours à des signes, des slogans, des récits et des symboles que le langage utilisé pour les décrire rend manifeste. (Neveu, 2019 : 101). Ces récits, symboles et principes, constituent des êtres immatériels relayés par la parole et les gestes des individus. Ce

type d'être est donc incarné et « parlé » par les acteurs, comme le souligne Cooren (2010 : 40-41). Les membres *ventriloquent*, c'est-à-dire, « font parler » des êtres imaginaires (valeurs et principes) pour montrer leur appartenance et pour signifier leur positionnement. Ainsi, par le poids du langage (*logos*), les membres construisent des répertoires de valeurs et de compréhension, incarnés par les membres. Ceux-ci font partie intégrante du collectif et participent à la constitution de son *ethos*. De plus, les actions (physique et discursives) effectuées par les collectifs, sont également porteuses de sens au niveau interactionnel et discursif pour rendre l'*ethos* manifeste. Ces actions publiques combinent des revendications collectives envers les autorités (souvent écrites) à des manifestations (physiques) qui montrent que le collectif et ses représentants sont unis, que leur nombre est important et qu'ils s'impliquent dans la revendication (McAdam, Tarrow, Tilly, 1998 : 13).

Lors des actions publiques, différents contextes et genres discursifs sont présents. Ceux-ci permettent de rendre compte de la pluralité des composantes de l'*ethos*. Sur les genres discursifs Orkibi (2015) fait une typologie des discours présente dans une action collective. Celle-ci est intéressante pour appréhender les différentes productions des collectifs : il y a, d'une part, les *discours de mobilisation*, c'est-à-dire l'ensemble des textes et énoncés écrits ou oraux produits par le mouvement et, d'autre part, les *discours constituant de l'action collective*, c'est-à-dire les textes qui donnent un ancrage historique et existentiel au mouvement, comme les chartes ou les textes rédigés lors de l'élaboration du mouvement. L'analyse de ces différents types de discours permet de saisir la manière dont les discours des collectifs opposés à la pratique vaccinale sont susceptibles de varier ou non et comment ceux-ci participent à la construction de l'identité des collectifs (Orkibi, 2015 : 5).

L'analyse de discours des collectifs rend possible l'interprétation des faits sociaux observables. Elle permet d'atteindre un certain degré de compréhension des discours, mais surtout, elle permet d'observer les actions et réactions des groupes dans un certain contexte d'énonciation. Elle rend donc possible les interprétations multiples, non stabilisées et émotionnelles. Pour comprendre les termes discursifs employés, le contexte dans lequel les discours sont prononcés et montrés, dans lequel l'*ethos* d'un collectif peut se déployer est nécessaire à prendre en compte. En ce sens, l'apport de Quéré (1994 : 21) sur le *contexte de description* permet d'ancrer l'*ethos* des collectifs opposés à la vaccination dans un cadre spécifique interprétable (la campagne de vaccination contre le Covid-19, le second référendum contre la loi Covid). Cette notion permet une identification de l'événement, sa mise en lien avec d'autres et souligne que les acteurs, par leur discours et représentations, construisent cet événement. En effet, toute action collective émerge dans un contexte bien particulier et bien souvent en réaction à un

événement disruptif, au sens de Kaufmann et Gonzalez (2019 :7)⁴, qui bouscule le cours des choses et obligent les êtres sociaux à repenser les modalités du vivre-ensemble. Certains collectifs se créent donc en réaction à un événement⁵ et réagissent dans le cadre de celui-ci. Par la notion d'événement, nous décrivons « ce qui arrive, ce qui advient » au sens de Kaufmann et Gonzalez (2019 : 2). Toutefois, le déroulement d'un événement à un moment donné ne suffit nullement à le définir. La présence de collectifs, d'acteurs atteste de l'existence même de l'événement. En somme, les collectifs apportent avec eux, une preuve de l'événement produit. L'événement n'est pas stabilisé d'une unique manière, il n'existe pas « en soi. Il existe par le fait qu'il affecte les acteurs et les force à évaluer ce qu'il se passe. L'événement a donc un contre-pied phénoménologique (Kaufmann et Gonzalez, 2019 : 2). Grâce à ces apports, nous comprenons la manière dont un événement crée sa validité par la compréhension, l'inscription dans un contexte et la contestation qu'il suscite. Pour que l'événement soit rendu visible, il est nécessaire que des collectifs se l'approprient discursivement et le critiquent ouvertement.

Les émotions collectives

En outre, cette appropriation d'événements par les acteurs peut également être rendue visible par les émotions que ceux-ci suscitent pour rendre intelligible une expérience collective, mais aussi vécue à la première personne. La focalisation sur les émotions vécues transmises par les paroles et les gestes, va particulièrement nous intéresser dans l'analyse de vidéos des membres de collectifs. Pour parler des émotions, il nous paraît impossible de contourner la notion de *sémiotisation*, développée par Micheli (2013 : 20-21). Celle-ci signifie la manière de rendre manifeste différentes émotions par des signes verbaux et physiologiques. Les émotions *sémiotisées*, rendues manifestes dans l'espace privé ou public peuvent modifier une interaction ou la reconfigurer complètement⁶. Mais lorsque l'on souligne qu'un individu *sémiotise* une émotion, on relève uniquement qu'il la rend manifeste par des signes, mais nous ne pouvons pas savoir si l'émotion a véritablement été éprouvée par le sujet (Micheli, 2013 : 21). En somme, les émotions constituent des prises interprétatives pour observer le comportement

⁴ Un *événement disruptif* selon Kaufmann et Gonzalez (2019 : 7) est un événement inattendu (attentat, crise sanitaire) qui rompt le quotidien et bouscule la compréhension de la réalité. Notre *événement disruptif* serait donc la pandémie de Covid-19.

⁵ Dans la notion d'événement simple, nous pensons à la campagne de vaccination contre le Covid-19.

⁶ Par exemple : si lors d'une conversation entre un individu, dont un proche et décédé récemment du Covid-19 et un soignant gériatrique, celui-ci affirme que le Covid n'est pas dangereux. Le premier interlocuteur rendrait manifeste une certaine émotion (sur son visage : il écarquillerait les yeux ou par ses gestes : il mettrait sa main sur son front, taperait du poing etc) qui reconfigurerait l'interaction car le soignant ne pourrait l'ignorer. L'interaction se trouverait dès lors chamboulée et connaîtrait possiblement une rupture.

d'individus en situation. Celles-ci sont une porte d'entrée pour rendre compte de l'ampleur d'une situation vécue et la manière dont elle peut être appréhendée différemment selon les individus, ou collectivement lorsque plusieurs acteurs font corps dans un ressenti collectif suite à une situation cadrée médiatiquement (Truc, 2020 : 17). De plus, les émotions sont façonnées par les normes sociales qui fournissent des clés d'interprétation et de jugement de celles-ci. C'est pourquoi selon Plantin (2011) et Polo et al. (2013), les émotions se situent sur un *axe d'agrément* (plaisir-déplaisir)⁷ qui dépend de la valeur sociale accordée à différentes émotions. Les individus étant assignés à des sujets sociaux depuis leur naissance, selon Althusser (1970), connaissent les codes sociaux, les normes et les principes communément admis. Dès lors, ils interprètent les émotions de leurs pairs en fonction de normes, de principes et de valeurs sociales.⁸

Du coup, l'on se questionne sur la manière de passer d'une émotion individuelle, vécue à la première personne à des émotions collectives, le « Nous ressentons » rendues visibles dans certaines situations. Pour distinguer les émotions collectives des émotions individuelles il faut, selon Kaufmann (2020 : 28-29), passer par un *processus d'alignement réciproque* car les émotions collectives reposent sur de la synchronisation et de l'ajustement qui permet leur complémentarité. Toutefois, le « Nous émotionnel » ne signifie nullement que les individualités ont fondu dans cette collectivisation, leur existence en tant que « Je » est préservée ainsi que leur ressenti, mais c'est au travers d'un « dialogue » avec l'environnement social que l'émotion se crée et que ses contours sont dessinés à partir de répertoires culturels et affectifs établis en société (Truc, 2020 : 23). En outre, la transmission d'émotions se base aussi sur des éléments culturels partagés. L'émetteur prend appui sur ceux-ci afin de mettre en scène, *sémiotiser* et rendre accessible un certain type de *pathos*.

Il nous paraît improbable de dissocier les émotions individuelles d'émotions collectives en situation socialement vécue, car il n'y a pas de rupture entre les émotions individuelles et collectives, elles semblent sur un continuum. Toutefois, leur intensité peut varier en fonction des individus mais aussi en fonction des dispositifs, les relais de l'information (Truc : 2020). En effet, les émotions collectives passent par l'identification des acteurs à un « Nous imaginé » collectif. Pour que cette identification puisse avoir lieu, les émotions doivent être relayées par

⁷ Dans ce travail, nous renommons l'*axe d'agrément* (plaisir-déplaisir) l'*axe d'agrément* (positif-négatif) afin de mieux cerner la valeur sociale attribuée aux émotions.

⁸ Par exemple si une personne fait un compliment à une autre et que la 2^{ème} personne rougit, l'on comprend que ce n'est pas rougir de honte ou de désarroi mais rougir de gêne en réaction au compliment reçu. Sur l'*axe d'agrément*, cette émotion se situerait plutôt du côté positif en fonction de la norme sociale qui attribue le rougissement à une émotion plutôt positive dans ce contexte.

des médiations matérielles et immatérielles.⁹ Ces médiations peuvent être intégrées dans des dispositifs (rituels, manifestations contre les mesures sanitaires par exemple) qui établissent quels acteurs peuvent être affectés, quand et comment (Kaufmann, 2020 : 34). Selon Truc (2020 : 16), les acteurs ne réagissent pas forcément à l'événement en tant que tel « froid » (attentats ou pandémie Covid) mais sur ce qu'ils en perçoivent à travers des relais médiatiques, des dispositifs cadrant les informations, des discours et des images. L'analyse des émotions présentes dans les productions écrites (*logos*) mais surtout dans les productions visuelles des membres des deux collectifs Réinfo et CREE nous permet donc d'appréhender au plus près le *pathos* et de l'objectiver.

Afin d'analyser les productions langagières et émotionnelles des collectifs opposés aux vaccins et de leurs membres, les différentes notions présentées permettent de saisir l'importance d'un contexte d'énonciation dans lequel les différents termes ainsi que les paroles emplies d'émotions permettent de saisir une réalité sociale de militants opposés à différentes mesures sanitaires et sociales. Ces notions vont nous permettre dans un premier temps, d'observer comment les publications, messages et discours des collectifs mettent en évidence différentes composantes de l'*ethos* de ceux-ci. Puis, dans un second temps, nous allons tenter de relever dans le discours des membres les émotions par lesquelles ils sont animés et comment celles-ci peuvent rendre l'*ethos* manifeste par le biais d'un *pathos* rendu disponible¹⁰.

Nous pourrions donc, dans un dernier temps relever si les *ethos* des différents collectifs opposés à la vaccination (le collectif Réinfo Santé Suisse International et l'Association du Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE)) adoptent des caractéristiques de construction et de mise en visibilité similaires à l'*ethos* cynique antique.

La philosophie cynique comme cadre interprétatif de la contestation : Histoire et présentation

L'apport majeur de cette partie réside dans la présentation d'un *ethos* cynique, mis en exergue à partir de différentes caractéristiques et postures propres au cynisme antique. Cet *ethos* cynique nous permet de comprendre la manière dont ce mouvement se présentait aux yeux de tous et la façon dont les individus cyniques montraient leur unité pour construire une identité collective.

⁹ Par exemple, nous pourrions imaginer, dans le cas de la politique vaccinale, des individus derrière leur écran rédigeant des témoignages de leur vécu vaccinal sur un site, ou commentant une vidéo. Par ces dispositifs, les émotions individuelles seraient médiées et pourraient être rendues accessibles à d'autres individus qui aligneraient leurs émotions à leur tour.

¹⁰ Cette réflexion sur le fait que les acteurs se trouvent animés par des principes et des valeurs qu'ils « font parler » est inspirée par Cooren (2010).

Pour saisir cet *ethos*, nous avons élaborer un idéaltype à partir de l'histoire du cynisme antique pour comprendre quelles étaient les principes fondamentaux qui animaient ces acteurs. Cette démarche s'inspire de celle effectuée par Traini (2011 : 73)¹¹ pour dégager différents registres propres au mouvement cynique.

Il est important de prendre de la distance avec les figures et caractéristiques du cynisme présentées dans la littérature pour présenter cette philosophie vécue et souligner sa portée sociale. Ce n'est pas tant le courant même qui nous intéresse dans cette analyse mais l'émergence et la portée de l'*ethos cynique* collectif, à savoir l'image de soi que projette ce mouvement construit¹². Dans le cynisme antique, les individus adeptes se rassemblent (soit dans le gymnase de Cynosarges, soit dans les rues d'Athènes et Corinthe) et vivent souvent ensemble et parfois seuls des « expériences » cyniques en quelque sorte par l'interpellation des individus dans l'espace public ou par la pratique de certains comportements réprimés (l'insulte, les cris, les pratiques sexuelles et autres ...). Diogène constitue une figure centrale du cynisme mais il n'était point le seul à adhérer au mouvement. Dans ses frasques, il était bien souvent accompagné de fidèles, notamment par le couple Cratès et Hipparchia qui mettait comme lui en paroles et en actes les principes cyniques (Roubineau, 2020 : 118). Il est ainsi intéressant de relever que des « collectifs » cyniques existaient dans le sens où des individus luttant pour un même but (la lutte contre un système normatif et oppressif) et partageant des valeurs similaires (les principes du mode de vie cynique) se retrouvaient pour effectuer des actions concertées (biens souvent corporelles). Nous aurions affaire à un mélange entre un collectif de circonstances et un collectif constant inscrit dans la durée, car il est important de souligner que le noyau central du micro-collectif cynique dans lequel Diogène se trouve avec Cratès et Hipparchia reste stable dans le temps. Malgré les voyages, Diogène les retrouve et ils mènent ensemble leurs actions. D'ailleurs, Cratès met en évidence son adhésion au cynisme par la promotion du cosmopolitisme, un principe essentiel pour l'école cynique : « *Je ne dispose pas du seul rempart ni du seul toit de ma patrie, Mais j'ai la terre entière comme cité et comme maison (...).* » (Roubineau, 2020 : 53). Loin d'affirmer que les rassemblements des individus cyniques étaient similaires à nos mouvements sociaux contemporains, il est nécessaire de relever que certains traits d'une posture collective étaient déjà présents.

¹¹ En effet, Traini a créé un idéaltype à partir de l'histoire de la protection animale afin de dégager différents registres émotionnels (Traini, 2011). Cet auteur a mis en évidence l'intérêt de puiser dans l'histoire pour dégager des grilles interprétatives et des postures.

¹² La notion d'*ethos* tirée d'Amossy (2010) et de Giaufret (2015 : 3) se rapporte à l'image de soi d'un groupe qui lui confère de la légitimité.

Origines du cynisme : Qu'est-ce que le cynisme ? D'où vient-il et comment a-t-il émergé ?

« La singularité du cynisme antique est qu'il constitue non pas une philosophie élaborée par un individu singulier divulguant sa pensée dans le cadre d'une école (...) mais une secte informelle composée d'individus partageant de façon plus ou moins prononcée, plus ou moins radicale, un mode de vie, des attitudes et des idéaux dont le trait commun est (...) la remise en cause radicale des valeurs de leur temps au nom d'une vie de vertu conforme à la nature. »

(Helmer, 2014 : 17). Le cynisme est un courant philosophique contestataire qui a émergé en Grèce durant l'époque hellénistique, au IV^e siècle av. J-C. Il perdure activement jusqu'au Ve siècle ap. J-C. Cette école de pensée discute et questionne les normes établies et les valeurs valorisées dans les cités grecques. Pour ce faire, les individus se doivent d'adhérer au cynisme comme mode de vie pour être à même de réfléchir au mieux et à appréhender le monde qui les entoure. Ce mode de vie préconise la simplicité dans les paroles et les agissements du quotidien (les vêtements, la nourriture etc...) pour atteindre une certaine vertu et une autonomie de réflexion.

Les deux figures principales du courant sont tout d'abord le philosophe Antisthène (vers 444-370 av. J-C), un disciple de Socrate, ainsi que Diogène de Sinope (vers 413-323 av. J-C), disciple d'Antisthène, plus réputé pour ses différentes frasques dans l'espace public selon Louette (2011 : 19). Antisthène est considéré par plusieurs auteurs, notamment le biographe Diogène Laërce, comme le fondateur du courant de pensée cynique, qui était un courant préparatoire au stoïcisme, une philosophie plus connue (Gugliermi, 2006 : 39). Antisthène donnait ses discours et enseignements au gymnase de Cynosarges, ce qui fait penser à certains que le terme « cynisme » a été choisi pour cette raison (Gugliermi, 2006 : 18 ; Helmer 2018). Ce gymnase était hors de la ville d'Athènes et seules les personnes ne possédant pas le statut de « citoyen » car nés d'une union libre, interdite, immorale pouvaient y accéder : *« L'école cynique voit donc le jour en banlieue, loin des quartiers riches, dans un espace consacré aux exclus et aux laissés-pour-compte de l'orgueil grec. »* (Onfray, 1990 : 29). Cet accès restreint à un certain type d'individus marginalisés montre que l'école de pensée du cynisme était avant tout une philosophie contestataire, une contre-culture aux principes dominants de la cité athénienne (Helmer, 2018 : 20). Le cynisme était dévalorisé dans la population grecque et était réservé aux individus au banc des cités, ce qui relève selon nous de la constitution de *l'ethos cynique hétéro-attribué* dont le mouvement cynique a disposé dès les débuts des rassemblements hors de la ville d'Athènes.

Le côté subversif de cette école de pensée, nous fait mieux comprendre l'attitude provocante de Diogène dans l'espace public. Diogène est né dans la cité de Sinope, il est le fils d'un

banquier condamné pour avoir falsifié la monnaie de la cité (Roubineau, 2020 : 28). Diogène était donc contraint à l'exil, il parcourut les cités de Corinthe et d'Athènes où il a rencontré Antisthène, ancien sophiste et disciple de Socrate, grand orateur et figure du cynisme antique (et du stoïcisme) et a décidé de suivre son enseignement. Antisthène avait plus une posture de maître à penser qui enseignait un savoir tel un sage, alors que Diogène interrogeait pratiquement les individus dans les rues des cités et les critiquait ouvertement en les poussant dans leurs retranchements pour les faire réagir : « *N'avez-vous pas honte de me reprocher d'aller à reculons en marchant, vous qui parcourez à reculons le chemin de votre vie*¹³ » (Roubineau, 2020 : 149). Diogène a acquis la philosophie cynique par l'enseignement d'Antisthène, son modèle. Il y a un passage de relais entre Antisthène et Diogène de Sinope selon Gugliermi (2006 : 20-21). Antisthène disposait d'une réputation certaine constituant un *ethos préalable*, pour reprendre Amossy (2010 : 45) et Giaufret (2015), faisant que Diogène, ayant entendu parler de lui a fait son possible pour suivre son enseignement du cynisme. Par cet *ethos préalable* de la figure d'Antisthène, l'*ethos* cynique a pu se décliner dans ses enseignements et a donc permis de rassembler des adeptes (dont Diogène). Pourtant, Antisthène était opposé à l'idée d'avoir un disciple. Il accepta toutefois lorsque, suivi par Diogène, il souhaita le chasser avec un bâton. Au lieu de prendre la fuite, Diogène s'avança davantage, tendit sa tête en rétorquant : « *Frappe, tu n'auras jamais un bâton assez dur pour me chasser, tant que tu parleras !* » (Helmer, 2014 : 61).

Malgré le fait que le cynisme soit porté en premier lieu par Antisthène, c'est Diogène de Sinope, de par son attitude imposante et ses interpellations constantes, qui incarne ce mouvement, dans la littérature (Gugliermi, 2006 : 10). Le but de l'école cynique est d'inciter l'humain à se conduire selon des principes rigoureux qui lui permettent d'atteindre une certaine vertu cynique et de remettre en question l'ordre auquel l'individu appartient : « *Éloge du renoncement, donc à ce qui fait l'essentiel des activités présentées comme sérieuses, vertueuses parce que utiles au social.* » (Onfray, 1990 : 59). Les cyniques ne se présentent pas comme nécessaire à la société dans laquelle l'utilité des individus est due à leur lignée, positions sociales ou à leurs professions. Les individus cyniques relativisent la place des humains dans un univers cosmique. Le but premier des cyniques serait de restaurer un monde englobant où les individus seraient autonomes par leur mode de vie mais ensemble, en lien avec la nature et ses

¹³ Cette situation s'est produite lorsque Diogène se rendait au théâtre à contre-courant des individus qui le quittaient. Certains lui ont alors demandé qu'elle était la raison de ce déplacement inversé et le but de celui-ci, Diogène souligne alors que ce chemin inverse est métaphorique à son existence, alors les individus présents se moquent de lui. Suite aux moqueries, il continue le dialogue.

composantes. En distinguant une Nature d'une Loi prédominante dans les sociétés antiques, puis modernes et contemporaines, les cyniques s'écartent d'une logique de progression et de construction d'une seule société valorisée. Ils se veulent plus larges et plus inclusifs en relevant que l'univers seul commande les actions des humains et les besoins de ceux-ci.

Le cynisme : un mode de vie au cœur de la constitution de l'ethos

Contrairement au sens commun actuel, pour lequel le cynisme est considéré comme une attitude égoïste, satirique et individualiste, le cynisme antique était un courant qui remettait en question les ordres sociaux établis de différentes manières. Cette école de pensée, selon Helmer (2018 : 79), valorise un mode de vie alternatif, mis en visibilité dans l'espace public, qui prône le dépouillement, la simplicité, le *franc-parler (parrhésia)* pour éviter que les humains ne succombent aux normes oppressives imposées ou à leurs propres appétits qui les assujétiraient. De plus, l'école de pensée cynique se veut accessible à tous : « *La parole cynique est destinée à qui veut bien l'entendre : un empereur ou une prostituée, un marchand ou un esclave, un riche propriétaire (...). Toutes les catégories sont touchées, et il ne prêche pas seulement à des convertis (...).* » (Onfray, 1990 : 89). Le cynisme est à la portée de tous parce que les figures du courant ont conscience que c'est par la confrontation collective que les individus de la cité prennent conscience des construits sociaux. C'est pourquoi, selon Onfray (1990 : 63) les porteurs du cynisme interrogent les pouvoirs en place par des interpellations dans l'espace public : « *La rue, la place publique, l'extérieur servent de cadre aux représentations cyniques : le jeu se met en scène selon des principes d'improvisation.* ». Les porteurs de la pensée cynique interpellaient les individus par la parole (Antisthène lors de la dispense de ses enseignements) et par les actes (Diogène dans l'espace public s'approchait d'abord des individus et discutait ensuite de la portée de ses agissements).

L'objectif du mode de vie cynique est de rendre les individus plus autonomes et indépendants dans leur fonctionnement pour accéder à la liberté, entravée selon eux par les normes et à ne pas être contraint par les hasards de l'existence (*la Fortune*) (Helmer, 2018 : 77-78). Par le respect des principes de vie cyniques, les individus pourraient mieux appréhender les épreuves de l'existence et répondre dans l'autonomie à celles-ci : « *A côté des pratiques auxquelles ils se livrent pour fortifier leur résistance aux aléas et épreuves involontaires dont la vie est faite (la Fortune), les cyniques accordent un rôle central à la vie simple, à la frugalité extrême parce qu'elles limitent au maximum la dépendance sociale (...)* » (Helmer, 2014 : 36).

Selon l'école cynique, les individus sont malades à cause du monde social dans lequel ils sont immergés et à cause des normes assujétissantes auxquelles ils sont soumis : « *Les maux dont*

souffre l'humanité sont aisément susceptibles de regroupement sous un seul et même ordre : les hommes sont malades de ne pas savoir vivre libres, de ne pas connaître les délices de l'autonomie, de l'autosuffisance et de la pleine disposition de soi-même. » (Onfray, 1990 : 65). Les cyniques contestent les institutions établies en société car elles entravent la liberté et la singularité des citoyens, ce qui souligne l'intérêt de trouver une réponse alternative à la société, celle-ci étant, un mode de vie différent : « *Le Non des cyniques concerne toutes les mythologies favorisées par la civilisation (...) A savoir tout ce qui entrave l'expression libre de la singularité. Les institutions sont toutes concernées, les idéologies même, ainsi que les valeurs communément admises – en leur temps comme en le nôtre (...)* » (Onfray, 1990 : 71). Il est essentiel pour les cyniques de réfuter le communément admis car celui-ci est forcément construit de toute pièce par les autorités spécifiques.

Pour questionner les autorités politiques, scientifiques et surtout sociales, les cyniques le faisaient de différentes manières. Premièrement, par des mots et phrases courtes afin d'éviter les termes superflus : « *Les cyniques faisaient de simplicité vertu et de l'extrême simplicité l'extrême vertu, D'où l'invitation au dépouillement et le refus de communier dans le démonstratif là où le sommaire suffit.* » (Onfray, 1990 : 32). Cette simplicité dans le langage pouvait donner lieu à des moqueries, des discours-slogans et de brèves citations. Pour les cyniques, il est essentiel de rester dans la simplicité des mots pour atteindre une certaine vertu. Celle-ci rend les individus libres et autonomes dans leurs réflexions selon Comte-Sponville (2020 :165) : « *La critique de l'intellectualisme est bien marquée : la vraie philosophie pour Diogène, n'a que faire du savoir des livres (...)* ».

Deuxièmement, aux paroles pragmatiques s'ajoutaient une mise en visibilité des corps dans l'espace public, une invitation à *l'ascèse*, c'est-à-dire à un travail physique ardu pour que les corps retrouvent une vitalité et une aptitude à vivre simplement selon les principes propres au cynisme, à savoir la frugalité, la pauvreté, le strict nécessaire (Louette, 2011 : 20). Ce principe de frugalité important dans la philosophie cynique est prôné pour faire face aux événements imprévus pouvant surgir et affaiblir les individus.

Pour adhérer au mode de vie cynique, il y a une manière de se présenter comme cynique esthétiquement. En effet, les cyniques ont une sorte de code vestimentaire sensés souligner la frugalité et le dépouillement, principes qu'ils se doivent de respecter : « *(...) le Cynique marche pieds nus, porte la barbe et les cheveux longs, n'a pour possessions que le rude manteau dont il se vêt, son bâton et sa besace (...). Le Cynique ne reconnaît que les besoins naturels mais ceux-là, il les satisfait sans aucun égard pour les conventions de la société.* » (Louette, 2011 : 20). Le cynisme est une philosophie en acte d'où la nécessité d'un code vestimentaire simple

et d'un régime alimentaire adapté. Par leurs habitudes et leur présentation, les adeptes incarnent le courant cynique dans les actes et dans la présentation d'eux-mêmes. Ils sont reconnaissables par leurs semblables ou disciples. Cette présentation corporelle serait en quelque sorte une carte de membres de cette philosophie selon Helmer (2014 : 21-22). Leur apparition dans l'espace public doit signifier au monde leurs principes et leur philosophie car ils sont habités par eux et ces idées conditionnent leur fonctionnement, leur apparition et leur posture en société.

Distinction entre un cynisme à visée sociale et cynisme d'ordre psychologique

Le cynisme est un « phénomène historique » qui transcende les époques faisant que son sens s'est modifié au fil du temps selon Louette (2011 : 111). Le sens premier de la philosophie cynique antique diffère fondamentalement du sens contemporain où le cynisme est vu comme un terme péjoratif, moqueur et sceptique. Pour comprendre cette différence, il faut partir du sens premier où le cynisme antique était un mode de vie basé sur le questionnement des autorités établies et normes valorisées dans les cités grecques. En effet dans ce sens, le cynisme aurait potentiellement une connotation positive car il n'est pas dans la négation mais dans l'interrogation du bien-fondé des institutions et des normes sociales.

Il y a un second ordre de cynisme, plus tardif, celui-ci est d'ordre psychologique, vantant l'optique du « chacun pour soi » : « (...) *il se présenterait comme une forme superlative de l'égoïsme (...) Le cynisme : une fanfaronnade d'égoïsme, une triomphante ébriété de soi.* » (Louette, 2011 : 113). Dans cette idée, le cynisme est une caractéristique propre à la conscience des individus, ce qui rend ce courant très individualiste.

Dans notre réflexion, le sens initial du cynisme, le sens social a été occulté au profit de la définition plus psychologisante qui a donné lieu à la définition contemporaine du cynisme, à savoir un trait émotionnel valorisant la réussite individuelle, sceptique à l'égard de toute construction et constatation et égoïste (Louette, 2011 : 117). Suite aux changements sociétaux la définition du cynisme a évolué et a fini par s'éloigner radicalement de son sens premier, comme le souligne Louette (2011 : 123) « (...) *la raison aurait en chassant la magie et la religion, produit un radical « désenchantement du monde », et le cynisme est en effet un mode de ce désenchantement.* ». Dans cette idée, le désenchantement face au monde social entraînerait un négationnisme d'ordre et de valeurs ainsi qu'un besoin de survie individualisé. Certaines valeurs telles que le savoir, la justice, le progrès etc ... paraissent abstraites pour les individus et inatteignables : « (...) *sans inscription possible dans le monde réel.* » (Louette, 2011 : 124). Le cynisme contemporain émergerait de cette désillusion et de cette déception. Il

ne projette plus le questionnement des valeurs mais est plus dans la critique frontale de celles-ci, sur le mode de la satire.

Par ailleurs, l'aspect individuel du cynisme a été renforcé par l'avènement de la doctrine libérale au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècle et par le système économique capitaliste. Dans le capitalisme, l'individu seul est au centre du système et, par son travail, est profitable à l'ensemble de la société. Dans ce contexte, les individus cyniques désillusionnés par des valeurs trop abstraites se tournent vers le système capitaliste en se renfermant sur eux-mêmes et en misant sur un « chacun pour soi » permettant d'obtenir des bénéfices individuels concrets, en étant dans la négation d'un sens supérieur : « (...) pour le cynisme, tout a un prix, rien n'a de valeur¹⁴ (...) » (Louette, 2011 : 126). Ici, le caractère individualiste se mêle au sens frugal dans le sens où ce n'est pas posséder ou pas des objets qui importe mais le refus et la négation d'une priorité sociale hormis celle individuelle et circonstancielle, qui n'était pas présente dans le cynisme antique premier.

Nous observons donc la manière dont la définition du cynisme s'est transformée en fonction des époques et surtout des contextes sociétaux. Sa posture initiale est plutôt dans le questionnement et la concordance entre les pensées et l'agir pour les bienfaits communs, puis au fur et à mesure, les individus plus sceptiques se tournent vers un cynisme de l'intérieur, psychologique où la critique des institutions reste présente mais où la seule réponse possible est individuelle.

Constitution de l'*Ethos* cynique : importance de la *parrhêsia*

Les cyniques proposent un mode de vie alternatif porté sur la remise en question des ordres établis dans les cités et dépourvu de richesses matérielles. Ces principes d'existence visent à assurer à l'individu une indépendance par rapport à la société / cité dans laquelle il vit. Pour les penseurs cyniques, cette philosophie doit être vécue comme une « prise de conscience » (Roubineau, 2020 : 158) ce qui explique que pour les adeptes du cynisme, la *parrhêsia* soit importante. En effet, la *parrhêsia* signifie s'adresser de manière franche et sincère à autrui (Roubineau, 2020 : 159). Il s'agit d'une notion politique qui garantit le pouvoir de dire *la vérité*

¹⁴ La notion de valeur attribuée est très complexe dans le cynisme. Cette négation de la valeur des choses était déjà présente dans le cynisme antique, lorsque Diogène, fils d'un banquier de Sinope falsifia la monnaie. Toutefois, si on considère cet acte selon la philosophie cynique, celui-ci pourrait plus se comprendre comme un refus d'un système institué où la valeur est déterminée par un organisme d'Etat, que comme une négation simple de la valeur attribuée à un objet : « *La falsification de la monnaie, c'est la mise en œuvre d'une entreprise nouvelle destinée à produire de nouvelles valeurs, de nouveaux impératifs. Il faut douter de la valeur prêtée par les conventions au réel, puis parvenir à cette certitude que « le monde n'a pas cette valeur que nous lui avons attribuées (...) »* ». (Onfray, 1990 : 110, reprend Nietzsche (1901)).

sur les états moraux des individus et de soi-même et de questionner le contexte politique et social d'une société. (Helmer, 2018 : 191). Diogène a repris cette notion faisant sens pour lui et : « (...) a érigé cette pratique en conduite cardinale de la démarche cynique. » (Roubeinu, 2020 : 159). Ce concept fut également repris par la suite et théorisé par d'autres auteurs et philosophes tel Michel Foucault, qui la considérait comme une entreprise de mise en scène de soi dont la visée était d'atteindre une vérité (Rojas, 2012 :6). Pour lui, cette *parrésia*¹⁵ constituée du langage et d'actes pratiques permettait à l'individu d'atteindre un certain type de subjectivation éthique permettant de se situer par rapport aux autres et d'accéder à un état de connaissance et de conscience supérieure. Pour y parvenir, l'individu se devait de vivre des expériences à travers la mise en scène de soi passant par le corps et la parole, le « il faut dire vrai sur soi-même » (Foucault, 2001 : 158 cité dans la thèse de Rojas 2012 : 45) ce qui montre que la *parrésia* foucauldienne touche tant le langage verbal que corporel. Cette *parrésia* pour être bien effectuée doit également être visible, c'est pourquoi les cyniques se mettent en action dans l'espace public, les rues de la cité athénienne pour mettre en pratique leurs paroles.

Pour revenir au concept de *parrhésia* tel que pensé par les cyniques, celui-ci pourrait être associé à une boîte noire car il est très vaste et peut englober de nombreuses composantes tant réflexives, que rhétorique, que portées sur l'action. Mais, Diogène a tracé les contours de cette notion dans le cynisme et la rend compréhensible. La *parrhésia* dans le cynisme antique désigne un « *Franc-parler* » porté sur la réflexion et le langage mais également sur les actes à effectuer pour garantir une cohésion de tout l'organisme vivant qui reflète la cohérence cosmique de l'univers et de la nature. Ce « *Franc-parler* » concerne deux manières d'interagir :

La première dimension de la *parrhésia* passe par les mots et la rhétorique pragmatique - l'emploi de termes factuels employés en situation - Cet aspect langagier se décline en trois droits à respecter, présents lors de l'époque hellénistique (300-30 av. J-C) : 1) Le droit de tout dire et de blâmer, qui souligne la liberté politique ; 2) La faculté aristocratique de dire la vérité et d'agir en son sens et 3) Le mépris, le manque de respect envers les individus, les institutions et normes communément admises (Helmer, 2018 : 46-47).

La seconde manière d'interagir concerne le « *Franc-parler* » corporel que nous nommons aussi « *Franc-agir* ». Il concerne les expressions et attitudes corporelles employés également en situation circonstancielle : « (...) le corps de Diogène est un langage présenté à tous ceux qui vivent dans la cité et dont la *parrhésia* physique se déploie à trois niveaux : 1) Le corps du

¹⁵ Le concept de *parrhésia* peut prendre différentes orthographes. Suivant l'auteur que nous citons dans ce travail, nous adaptons le terme en fonction de l'orthographe choisie par l'auteur.

cynisme se présente d'abord dans son accoutrement caractéristique : le manteau simple, le bâton et la besace (...) 2) Par ses geste, ses attitudes et ses pratiques, il incarne à la fois ces principes fondamentaux que sont la simplicité et la liberté vertueuse. 3) Enfin, (...) ce sont bien sûr ses gestes « scandaleux » accomplis en public, ses performances ostentatoires (...). » (Helmer, 2018 : 51-55).

Cette notion de *parrhésia* à deux dimensions est centrale pour la compréhension de cet *ethos cynique auto-attribué*¹⁶ constitué par les paroles prononcées et la posture révélée. La cohérence entre les paroles et les actes participe selon nous à une stratégie rhétorique de l'élaboration d'une identité de groupe. Cette concordance entre les paroles et les actes montre une continuité entre ceux-ci, ce qui pourrait s'apparenter à un continuum de causalité : pour commencer il y a les paroles performatives¹⁷, puis il y a les agissements concrets découlant des paroles.

Le mouvement cynique se construit dans l'interaction à autrui par le langage pratique et par le jeu du corps. C'est par cette porte d'entrée interactionnelle que les individus adhèrent au mouvement ou réfutent celui-ci. Dans les interactions entre les cyniques et les citoyens, le questionnement des frontières du communément pensé est présente : « *Transgressant les frontières admises du public et du privé, de l'intime et de l'ouvert, du décent et de l'indécent, il y a dans ces actes (...) une provocation à les repenser (les frontières) (...).* » (Helmer, 2018 : 55-56). Inviter les individus ou leur imposer ces interrogations même un court instant permet aux cyniques de se présenter sur la scène sociale et de l'habiter pleinement.

Suivant les situations, les deux dimensions de la *parrhésia* peuvent se comprendre l'une sans l'autre, toutefois, leur chainage permet de mettre en visibilité d'autant plus le besoin de concordance entre les paroles des cyniques et leurs actes.

Sur cette nécessité de concordance, Diogène a critiqué Platon avec virulence. Il a reproché à ce dernier de ne pas donner suite à sa philosophie parlée et expliquée : « *La critique de Diogène est radicale : Platon ne sait pas répondre aux questions qu'on lui pose, et il prétend pourtant écrire des dialogues philosophiques (...) Platon « parle sans fin »* » (Helmer, 2018 : 31). Pour étayer cette citation nous nous basons sur un dialogue traduit entre Diogène et Platon : *Un jour, Diogène demanda à Platon du vin et en même temps aussi des figues sèches. Platon lui envoya toute une jarre de vin. Diogène lui dit : « Toi, si on te demandait combien font deux et deux, répondrais-tu vingt ? Ainsi, tu ne donnes pas en fonction de ce qui t'es demandé, pas plus que*

¹⁶ Notion d'*ethos auto-attribué* reprise de Giaufret (2015 : 9). Celle-ci renvoie au fait que le mouvement se construit une image et une identité perçues par les différents membres à l'interne. Cette élaboration passe par les discours (*logos*) mais également par les postures émotionnelles (*pathos*).

¹⁷ Selon Austin (1991) le fait d'énoncer se rapporte déjà à une action effectuée (et peut également déboucher sur une action physique par la suite).

tu ne réponds à la question qui t'est posée. »(...). (DL VI, 26 ; trad. M-O Goulet-Cazé repris dans Helmer, 2018 : 31.). Cet exemple montre la manière dont Diogène s'indigne de l'attitude démesurée et inadéquate de Platon à son égard. En lui donnant une grande jarre de vin Platon est dans le superflu, ce qui est contraire aux principes et au mode de vie de Diogène.

Diogène et les cyniques s'opposent à des paroles vaines déconnectées de toute action, c'est pourquoi Platon est critiqué sur ce premier point. Mais la critique va plus loin en soulignant les contradictions de Platon entre ses principes philosophiques et ses propres actions concrètes : « *Diogène critique d'un seul et même geste les appétits démesurés de Platon et les soubassements métaphysiques de sa philosophie. (...) Platon ne « participe » pas de sa propre philosophie (...) Pour Diogène, Platon a donc quelque chose de la figure psychologique et politique du tyran que pourtant il critique dans ses propres écrits, à savoir ce type d'âme asservie à ses appétits les plus immédiats et les plus sensibles, et qui instrumentalise la raison dans le seul but de les satisfaire. »* (Helmer, 2018 : 36-37). Pour exemplifier cette citation nous mettons en exergue à nouveau un dialogue traduit entre Diogène et Platon : « *Platon, à la vue de Diogène occupé à laver des légumes, s'approcha et lui dit tranquillement : « Si tu étais au service de Denys (tyran Denys de Syracuse), tu ne laverais pas des légumes. » Ce à quoi Diogène répliqua tout aussi tranquillement : « Et toi, si tu lavais des légumes, tu ne serais pas au service de Denys. » »* (DL VI, 58 ; trad. M-O Goulet-Cazé repris dans Helmer, 2018 : 37). Le dialogue met en lumière la manière dont Platon s'assujettit en faisant partie de la cour du tyran Denys de Syracuse alors que Diogène, s'autonomise en faisant une activité contraire à ce que les invités du tyran faisaient. Ces exemples illustrent bien la manière dont *l'ethos cynique* est montré et mis en scène. Par la mise en visibilité de cet *ethos*, nous pouvons envisager le fait qu'un *ethos hétéro-attribué* au sens de Giaufret (2015 : 4) est présent et connu des citoyens grecs avant les mises en scène des cyniques sur la place publique. Typiquement, Diogène est porteur de sens pour les Athéniens et les Corinthiens, grâce à sa réputation, ceux-ci savent comment se comporter avec lui avant sa venue, sauf Platon qui souvent tombe à côté comme les différents dialogues le montrent.

Place de la Nature et de la Culture dans le cynisme

Au sein du courant cynique, sont prégnants une volonté de retour à la nature (*physis*) ainsi qu'un idéal de simplicité (*eutéleia*) à atteindre (Roubineau, 2020 : 103). La Nature pour les cyniques est essentielle dans leurs principes et dans leur mode de vie car elle se trouve dans un état brut, les humains en font partie, ils sont citoyens du *kosmos* (monde) et cette Nature n'est, en théorie, nullement transformée où sujette aux vices des humains. Elle serait dans un état d'équilibre

alors que les cités sont continuellement imparfaites car dirigées par des humains. En référence au mode de vie simple des cyniques, le respect d'une Nature plus grande prend son sens.

Pour les cyniques, la notion de cosmopolitisme prend une grande place dans leurs réflexions et agissements. En effet, Diogène se désignait comme « citoyen du monde » (Roubineau, 2020 : 52). Pour lui, limiter son existence et son appartenance à une cité unique était une sorte d'assujettissement et d'acceptation des règles uniques de celle-ci. En étant citoyen du monde, Diogène relativise et écarte les critères de l'appartenance et de l'origine alors qu'à l'époque hellénistique, ceux-ci sont essentiels pour définir l'appartenance et le statut d'un citoyen /affranchi/ esclave dans la société civile. Toutefois, les cyniques ne sont pas opposés à l'existence de cités car c'est au sein de celles-ci que les individus peuvent pratiquer au mieux l'ascèse et adopter les principes cyniques en collectivité : « (...) *sans la cité, ce qui est moralement beau est inutile (...) l'ascèse (...) n'atteint pas son but si elle demeure un exercice solitaire. Or, c'est la loi qui fait la cité : cette dernière n'est pas un simple rassemblement d'hommes, elle est une collectivité organisée par des principes dont les lois sont les énoncés.* » (Helmer, 2018 : 129). Ainsi dans les cités, sont présentes les lois qui assurent leur maintien selon les penseurs cyniques. Toutefois, pour qu'une loi soit utile, elle doit être moralement belle et juste c'est-à-dire non arbitraire et conforme aux principes du mode de vie cynique. Dans cette idée, les lois doivent être plus grandes et inclusives que celles présentes dans les cités grecques elles doivent s'étendre au *kosmos* (monde) selon Helmer (2018 : 129) : « *Le seul régime politique droit étant pour Diogène celui du kosmos* » car les lois naturelles sont conformes aux principes cyniques et prônent la simplicité et le détachement. Pour comprendre le rapport qu'ont les cyniques avec le monde, il est nécessaire de prendre en considération leur propre hiérarchie : « *La vision cynique du monde est fondée sur l'idée qu'une forme d'humanité originelle a été dévoyée, les hommes s'étant éloignés d'un état d'équilibre. Le monde des vivants est dans la perspective cynique, découpé en trois étages (...). En bas de l'échelle est situé l'homme. Au milieu l'animal, qui s'inscrit, de manière vertueuse, dans une logique d'autosuffisance (...) une position moralement supérieure à l'homme (...). Au sommet les dieux totalement autarciques (...).* » (Roubineau, 2020 : 103-104). Les cyniques ne mettent pas les humains au centre de l'univers. Par leur hiérarchie propre ils prennent en considération diverses composantes de l'univers, humaines et non-humaines pour avoir une vision d'ensemble du monde et relativiser l'importance des humains et la valeur des cités.

Chez les cyniques, un refus de la civilisation est présent car toute société est construite et régie par des ordres, des règles, des directives et des normes imposées par une ou plusieurs autorités supérieures : « (...) *les cyniques manifestent une protestation essentielle et métaphysique contre*

la Cité et le social. Cette déconstruction des valeurs marque la distance d'avec la civilisation et la proximité avec l'animal ». (Onfray, 1990 : 99). Par ce refus des normes et règles sociales, les cyniques sont souvent apparentées aux animaux, Diogène au chien d'où son surnom « Diogène le Chien » (*kuôn*). D'ailleurs le terme même de « cynisme » fait référence au canisme (Roubineau, 2020 : 107). Toutefois, le refus de la civilisation des cyniques n'est pas un refus de la culture en général. Au contraire, les cyniques font preuve d'un certain relativisme culturel. Ils prennent en considération les différentes cultures existantes et soulignent la nécessité d'un pluralisme culturel. Il est important pour les individus adhérant au cynisme qu'il y ait un questionnement autour de l'acceptation de normes. Dans cet esprit, le sociologue Geertz (1998 :8) éclaire notre analyse : « *La culture est publique parce que la signification l'est* ». C'est précisément sur cette idée de signification publique et plurielle que les cyniques sont en accord avec différentes cultures existantes. Ils ne les considèrent jamais comme figées mais sujettes à interrogations.

Toutefois, il faut distinguer le sens de culture englobante « en toile d'araignées » (Geertz, 1998 : 2) d'une culture plus locale et matérielle, propre à certaines cités dans leur fonctionnement quotidien. Les éléments culturels propres à une cité seraient sujets à critiques et interrogations pour les cyniques car ces éléments sont construits et prennent trop d'importance par rapport à d'autres valeurs occultées : « *Diogène montre qu'un interdit vaut pour la seule civilisation qui le proclame, et qu'il n'en va pas de même pour d'autres traditions.* » (Onfray, 1990 : 98). Le relativisme culturel, dont le courant cynique fait preuve, montre qu'il n'est pas contre la « culture » en soi mais qu'il prend en considération ce concept comme plus large et englobant que réducteur aux simples cultures des cités grecques. Il juge celles-ci arbitraires, dépendantes du hasard, des dirigeants et trop localisées : « *Diogène veut moins l'anticulture systématique que la contre-culture méthodique.* » (Onfray, 1990 : 106). Les cyniques relativisent un ordre social établi sur un certain sol et mettent en avant l'importance d'un univers englobant où diverses cultures coexistent et où un nouvel ordre culturel surplombant se crée : « *Le cynique veut faire éclater les structures culturelles caduques au nom de (...) une surculture définie comme civilisation plus exigeante et plus rigoureuse dans le sens de l'affranchissement des nécessités naturelles (...)* » (Onfray, 1990 : 107). Dans le cynisme, il n'est pas question de négation de valeurs mais de questionnement des institutions sociales et autorités établies. Ce questionnement mène à un relativisme culturel qui permet par la suite d'opérer une réflexion plus large et inclusive de différents ordres culturels permettant un passage, entre différentes cultures ancrées, à la Culture plus large comme concept.

Nous pouvons exemplifier ce refus des cultures et valeurs localisées par la falsification de la monnaie que le père de Diogène et Diogène lui-même ont opéré à Sinope. Diogène est opposé à l'importance accordée à l'argent, il l'a décrit comme « la mère de tous les vices » selon Roubineau, (2020 : 58). Pour Diogène, l'argent est une illusion des possibles, un artifice qui amène les humains à une condition de dépendance et de servitude. C'est pourquoi il est nécessaire qu'au sein d'une cité, une bonne gestion des avoirs soit tenue. Pour les cyniques, l'administration de la cité est similaire à celle dans un foyer d'où le terme choisi d'*oikonomia* pour symboliser le champ économique dont celui-ci se rapproche de celui du ménage privé (*oikos*) (Roubineau, 2020 : 64). Cette bonne gestion des biens publics en miroir au patrimoine privé se fait dans le respect du mode de vie cynique, à savoir dans la suffisance, la simplicité et l'ardeur à la tâche. La quête d'un enrichissement superflu est contraire à la pensée cynique. C'est pourquoi l'exemple de la falsification de la monnaie, est assez parlant. Si l'on considère que la monnaie est au centre de l'ordre social établi, car elle est créée par les institutions puis communément acceptée comme valeur d'échange, sa falsification est donc une opération subversive destinée à déconstruire l'ordre symbolique accordée à la monnaie de Sinope et à l'argent en général. Par la monnaie, la société de Sinope fonctionne, elle permet l'échange qui instaure entre des individus un système de places réciproques : le commerçant et l'acquéreur. Par cette assignation, l'ordre économique de la cité est assuré.

En mettant à mal la fabrication de la monnaie de la cité, Diogène brise cet ordre réciproque et symbolique permettant à l'économie locale de fonctionner : « *La falsification de la monnaie, c'est la mise en œuvre d'une entreprise nouvelle destinée à produire de nouvelles valeurs, de nouveaux impératifs. Il faut douter de la valeur prêtée par les conventions au réel (...)* » (Onfray, 1990 :110). En falsifiant la monnaie locale, Diogène bouleverse les fondements sociaux et culturels de Sinope, il questionne par une entreprise subversive le bien-fondé de cet ordre d'échange. Nous pourrions aussi relever que la falsification de la monnaie est de l'ordre d'un retour à un ordre naturel cosmique où les échanges ne dépendent pas d'une convention localisée, car la monnaie de Sinope étant un accord culturel et local planifiant les échanges, sa disparition et son altération oblige la société à fonctionner différemment, du moins pendant un certain temps.

Cet exemple relatif à la falsification de la monnaie illustre bien le relativisme culturel et la prudence auxquels le courant cynique invite ses adhérents. A une Culture surplombante prenant en considération le monde (*kosmos*) dans son entièreté, s'opposent les conventions culturelles, « de petites cultures » pourrions-nous dire. Celles-ci sont négociées localement et choisies

arbitrairement. Leurs fondements et leur l'utilité sont donc pour les individus cyniques à questionner et à critiquer.

Idéaltype de l'*ethos* cynique : les répertoires langagiers

Après avoir présenté les caractéristiques principales du cynisme ainsi que ce courant plus généralement, nous allons, dans cette partie élaborer un idéaltype du mode de penser et d'agir du courant cynique.¹⁸

La notion d'idéaltype théorisée par Max Weber souligne la mise en saillance de certaines caractéristiques par rapport à d'autres et à la hiérarchisation de celles-ci : « *On obtient un idéaltype en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : il est une utopie.* » (Weber 1992 : 181 cité in Paugam 2014 :1). Le but de l'idéaltype est de créer un ensemble cohérent de caractères utiles pour rendre compte et mieux comprendre un phénomène empirique particulier. Pour ce travail, nous pouvons extraire de la posture cynique différentes composantes pertinentes pour l'élaboration de notre idéaltype interprétatif :

1) *Contestation des normes établies et des pouvoirs en place* : Comme nous l'avons montré dans les pages précédentes, le courant cynique se distingue par sa manière de contester et de critiquer les autorités en place et les normes prévalant dans une société. En effet, le cynisme antique diffère de la définition actuelle du cynisme par un but social se traduisant par une interrogation des fondements sur lesquels une société repose et un refus réfléchi de ceux-ci. La définition contemporaine du cynisme critique certes les acquis mais ne questionne pas la légitimité de ceux-ci. De plus, les cyniques de l'Antiquité relativisent les normes et règles présents dans les cités grecques car elles sont bien souvent propres à l'endroit où elles s'appliquent, ce qui constitue une spécificité qu'il est essentiel pour les cyniques d'interroger. La contestation des pouvoirs en place est le cœur de la posture cynique c'est pourquoi il est essentiel d'en tenir compte pour l'élaboration de notre idéaltype. La contestation des autorités par les cyniques se fait par différents moyens : comme l'interpellation des individus dans l'espace public ; la valorisation d'une Nature bonne ontologiquement en opposition aux

¹⁸ Cette démarche s'inspire de celle effectuée par Traini (2011).

cultures des cités ainsi que l'intériorisation et la mise en scène du concept de *Parrhésia*. La contestation des institutions établies en société et de la légitimité des autorités est un point central dans l'existence et la formalisation du courant cynique.

2) *Interpellation dans l'espace public* : Pour commencer, nous relevons le fait que l'enseignement du cynisme est éminemment social, à savoir qu'il est présent dans les cités. Diogène interpelle les individus sur la place publique afin de leur présenter cette philosophie de différentes manières : il se moque, interroge ou se met en scène dans les rues afin de susciter réactions et réflexions chez ses pairs. Cette caractéristique montre justement l'importance d'un *public* pour les grandes figures du cynisme. Pour que le courant et le mode de vie soit connu, les cyniques doivent se montrer aux yeux de tous et signifier leur singularité par rapport à la norme. Certains collectifs, pour obtenir de la visibilité dans l'espace public doivent faire un travail de mise en scène par les discours et le corps, c'est pourquoi ce point est intéressant à prendre en compte.

3) *Valorisation d'une existence simple et de la Nature en opposition aux cultures* : le mode de vie cynique, comme nous l'avons expliqué ci-dessus, prône la simplicité, le dépouillement et le naturel sans superflu. Par ce mode de vie, les cyniques refusent de s'adapter et de s'intégrer au sein de cité unique où la culture est contextuelle, arbitraire et locale et où l'argent est au cœur du système d'échange de biens. Les cyniques prennent pour échelle interprétative le monde (*kosmos*) dans l'absolu, c'est pourquoi ils relativisent les cultures des cités et questionnent les normes établies. Pour les cyniques, les humains sont immergés dans une totalité existante qui les dépasse et ne sont nullement supérieurs aux entités non-humaines. Par leur mode de vie simple, les cyniques vivent en harmonie avec le *kosmos*. De plus, dans *le kosmos*, la Culture est également présente pour les cyniques mais elle est plus large, englobante et conceptuelle que les cultures propres à chaque cité. Il est intéressant dans ce travail d'observer si certains courants ou individus opposés à la vaccination adoptent une conception similaire ou proche de cette vision du monde (*kosmos*) et la manière d'atteindre celle-ci par un positionnement théorique et pragmatique.

4) *La parrhésia à deux dimensions* : dans le courant cynique, le concept de *parrhésia* est central comme nous l'avons souligné (cf. pp. 22-25), car celui-ci est double. En effet, la *parrhésia* (franc-parler) donne une place centrale à la cohésion entre les paroles dites et les actes effectués par la suite (franc-agir). Dans la *parrhésia* (franc-parler), les individus emploient le langage

comme arme de visibilité et de persuasion mais cette rhétorique se veut simple, sans paroles superflues, le jargon n'a pas sa place, les paroles se doivent d'être incisives et percutantes. Dans la seconde dimension de la *parrhésia* (franc-agir), tout un travail de mise en scène des corps cyniques est présente (cf. *interpellation dans l'espace public*). Pour acquérir de la visibilité et faire prendre connaissance au monde de leur existence, les cyniques se mettent en scène par leurs vêtements, leur gestuelle, leur manière de parler, leurs actes et leur simple présence. Pour que la *parrhésia* cynique puisse être bien effectuée, elle se doit d'être double et d'assurer la cohérence entre : les pensées avec le langage et le langage avec les actes corporels. Dans cette recherche, nous nous demandons s'il n'y a pas un lien à explorer entre cette *parrhésia* cynique et la manière dont les collectifs et les individus opposés à la vaccination prennent la parole dans l'espace public, sur les réseaux sociaux, s'ils emploient également des discours-slogans coups de poings pour percuter leurs interlocuteurs et s'ils se distinguent par une certaine manière d'agir.

La présence de différentes caractéristiques, images et mises en visibilité propres au mouvement cynique, nous fait affirmer la constitution de l'*ethos cynique* au sens qu' Amossy (2010 :10) lui donne : « *La construction d'une image de soi (...) est au cœur de tous les discours qui circulent dans l'espace social.* ». Ces caractéristiques constituent notre idéaltype cynique pour appréhender les collectifs opposés à la vaccination contre le Covid-19.

Démarche de travail et méthodologie

Notre recherche est composée de différentes étapes et constitue selon nous une « recherche en escaliers », elle est composée de trois niveaux.

En effet, dans un premier temps, nous avons commencé à prendre connaissance de la littérature scientifique existante relative au mouvement cynique antique. A partir de ces différentes lectures, nous avons dégagé différents répertoires de valeurs, par lesquelles les membres du mouvement sont animés et le montrent dans l'espace public, pour élaborer notre idéaltype interprétatif que l'on peut qualifier d'idéaltype de l'*ethos* du mouvement cynique.

Dans un second temps, en partant de la littérature secondaire, nous avons retracé une histoire de l'opposition vaccinale en partant de l'origine de la vaccination. Nous avons présenté différents mouvements de contestation et plusieurs controverses vaccinales à travers les époques et dans plusieurs contextes afin de dégager différents arguments *transhistoriques*¹⁹ de

¹⁹ Idée d'arguments qui se répètent dans le temps malgré les changements d'époques et de contextes selon Eribon (2004).

contestation de la pratique vaccinale. Nous désirions observer si ceux-ci étaient également présents dans le contexte de pandémie de Covid-19.

Dans un troisième temps, pour notre terrain empirique, nous avons analysé les productions écrites (*logos*) et visuelles (*pathos*) de deux collectifs suisses romands opposés à la vaccination contre le Covid : le collectif Réinfo Santé Suisse International et l'Association du Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE) pour dégager leur positionnement et leurs arguments sur la vaccination contre le Covid.

Les différentes productions étaient tirées des sites internet de ces deux groupes. En effet, chaque groupe dispose d'un site web composé de différentes rubriques, au sein desquelles nous avons récolté différentes informations discursives (*logos*) et parfois émotionnelles (*pathos*). Nous avons analysé les productions de ces deux sites séparément afin de dégager différentes composantes de contestation, propres à chaque collectif. Celles-ci participent, selon nous, à la création des *ethos* de ces deux groupes.

Nous avons également analysé quatre vidéos produites par deux militantes Delphine Héritier De Barros et Monica Medaina, les présidentes des collectifs Réinfo et CREE, pour observer si les composantes des *ethos* de ces deux collectifs étaient également présentes dans ces mises en scènes interactionnelles et visuelles. Nous voulions aussi examiner comment les émotions de ces membres étaient rendues manifestes (*pathos*).

Dans une quatrième et dernière partie, nous avons donc comparé les deux *ethos* de nos collectifs opposés à la pratique vaccinale et notre idéaltype interprétatif constituant l'*ethos* cynique pour observer si certaines caractéristiques des collectifs opposés à la vaccination Covid étaient analogues à celles du mouvement cynique. En somme, l'intérêt de la recherche résidait à observer si des collectifs contemporains opposés à la pratique vaccinale peuvent avoir certains points communs avec le mouvement cynique antique, sans pour autant affirmer qu'ils sont similaires à ce mouvement.

Pour conclure cette recherche, nous avons également contacté la présidente du collectif CREE Monica Medaina afin de savoir si elle avait connaissance des différentes productions relayées par CREE dans sa « bibliothèque ».

Pour cette recherche, la démarche que nous privilégions est hypothético-déductive car nous sommes partis de la littérature existante (que ce soit pour le mouvement cynique et les opposants à la vaccination) pour formuler notre problématique. La composante itérative réside quant à elle dans le fait que nous avons effectué de nombreux aller-retours entre nos éléments théoriques (littérature scientifique et secondaire) et nos données empiriques (les productions écrites présentes sur les sites des collectifs et les productions visuelles).

La posture que nous adoptons dans le cadre de ce travail tend vers l'objectif de neutralité. Le but est de rendre visible la position adoptée par des collectifs opposés à la vaccination contre le Covid-19 et d'analyser celle-ci en parallèle à la posture du mouvement cynique antique, donc les données seront présentées et analysées sans le moindre jugement de valeur.

Chapitre 2 : Histoire des antivaccins contre les pouvoirs établis : une mobilisation transnationale

Dans ce chapitre, nous retraçons l'histoire de la contestation de la vaccination. Cette contestation est aussi ancienne que le phénomène même de la vaccination (Zylberman, 2020 : 108). Nous retournons aux origines de la vaccination pour comprendre comment s'est constituée son questionnement et son refus à travers les époques en nous basant essentiellement sur la littérature secondaire. Nous tâchons également de mettre en lumière les différents argumentaires propres aux contestataires de la vaccination. De plus, nous allons mobiliser certaines études de cas relatives à différents pays (France et Québec en particulier) pour souligner la manière dont l'antivaccinisme et sa mobilisation sont des phénomènes *transhistoriques* selon Eribon (2004) et transnationaux. Par la suite, nous allons tâcher de relever si les mouvements « antivaccins » présents depuis le XVIII^{ème} siècle possèdent potentiellement des caractéristiques propres au courant cynique que nous avons développé dans le chapitre précédent.

Origines de la contestation de la vaccination :

Pour commencer, nous retraçons l'histoire de l'opposition vaccinale pour observer certaines similitudes et différences entre les contestations d'antan et contemporaines. Nous présentons l'ancêtre de la vaccination, la variolisation et nous observons sa contestation. Par la suite, nous nous penchons sur le cas précis de la contestation vaccinale depuis le XIX^{ème} siècle à nos jours.

Avant la vaccination, le refus de la variolisation au XVIII^e siècle

La vaccination est une pratique relativement ancienne, elle date du XIX^{ème} siècle et découle d'un procédé de soin nommé *inoculation ou variolisation* ayant lui-même des origines asiatiques. Cette pratique thérapeutique, visant à éradiquer la variole sévissant à cette époque, vient d'Asie. Elle a été importée en Angleterre par l'écrivaine Lady Mary Wortley Montagu au début du XVIII^{ème} siècle lorsqu'elle revient d'un voyage en Turquie où elle découvre que les femmes de certains quartiers populaires de Constantinople emploient cette pratique sur leurs enfants. L'inoculation de ses deux propres enfants permet de mettre en lumière cette technique ainsi que ses bienfaits dans la société britannique (Salvadori et Vignaud, 2019 : 17 ; Zylberman, 2020 : 109). Le procédé de l'inoculation consistait à injecter à un sujet sain du liquide de pustules varioliques d'un malade modéré afin d'induire une protection au sujet sain grâce à une infection moindre que celle qu'il aurait pu contracter s'il avait eu la maladie même (Moser,

2020 : 19-20). Mais malgré l'importation de l'inoculation en Europe par Lady Montagu, cette technique est mouvante et est également connue dans d'autres comtés. Ainsi, elle fait rapidement ses preuves lors des épidémies de variole fréquentes au XVIII^{ème} siècle, notamment celle sévissant à Boston en 1721. Cette épidémie a été particulièrement violente, toutefois la société civile refusait le procédé de l'inoculation mis en place par le pasteur Cotton Mather et par un médecin américain le Dr. Boylston. Les protestations étaient si virulentes que ces deux hommes ont craint pour leur vie en cette période.²⁰ Dès le début, ce procédé est loin de faire l'unanimité dans la population et se heurte même à une franche opposition.

Concernant la variolisation, un sérieux mouvement de contestation était présent lors de l'arrivée de l'inoculation en société. Mais ce mouvement n'était pas formalisé, contrairement aux ligues antivaccins qui apparaissent par la suite. Il s'agissait de médecins, de pasteurs, de personnes de la haute société qui étaient contre la variolisation et n'hésitaient pas à prendre la parole par des pamphlets et articles pour dénoncer cette nouvelle pratique. Certains de ces médecins et hommes d'église, étaient des figures importantes et avaient également des disciples qui reprenaient à leur tour les thèses de leur maître à penser, ce qui souligne la continuité de cette contestation mais également la continuité des arguments dans le temps.

Dès les années 1720, ce sont surtout des médecins qui critiquent la variolisation en soulignant qu'il s'agit d'un : « remède de bonne femme », d'une « pratique encanaillée » faite par des « docteurs femelles » qui n'a rien à voir avec la « vraie » médecine (Salvadori et Vignaud, 2019 : 20). Les opposants soulignent également le caractère étranger de la pratique venant d'Asie Mineure : « (...) *l'inoculation est une méthode thérapeutique proprement étrange et étrangère, pour ainsi dire exotique, et qu'elle devrait restée cantonnée à ce qu'on nommera plus tard la « médecine tropicale », là où toutes les expérimentations et les essais cliniques sont permis.* » (Salvadori et Vignaud, 2019 : 20). En effet, l'inoculation (variolisation) est considérée comme la médecine de « l'autre » qu'il soit féminin, étranger ou ésotérique. Pour la société de l'époque, la pratique de l'inoculation s'inscrit dans une contre-culture dont les adeptes sont les individus allant à contre-courant du bon sens et dont il faut se méfier. Le procédé même de l'inoculation questionne et remet en question certaines évidences car pour inoculer, il faut injecter le poison, ce qui va à l'inverse de la visée des traitements thérapeutiques et pose des questions d'ordre moral. C'est pourquoi, dans les années 1730-1760, de nombreux médecins et hommes d'église tour à tour, le Dr. Hecquet, en France ; le Dr. Wagstaffe en

²⁰ Nous nous référons à l'article en ligne : « Comment la variole a mené au premier journal indépendant en Amérique » dans *PassportHealth*. <https://www.passporthealthglobal.com/fr-ca/blogue/variola-a-mene-au-premier-journal-independant-en-amerique/>.

Angleterre ; le pasteur Massey à Londres et bien d'autres critiquent ouvertement le procédé et questionnent les inoculateurs dans les médias car le débat est plus social que médical. De plus, l'aspect religieux est souvent invoqué pour empêcher l'inoculation. Pourtant médecin, Hecquet souligne que : « Lorsque l'inoculateur opère, il détourne les « organes que le Créateur avait destinés à l'exécution de ses desseins » vers des fonctions contre-nature. Les victimes de l'inoculation sont donc des « victimes d'hommes », des homicides commis au nom d'une « idolâtrie » (Salvadori et Vignaud, 2019 : 26).

A cette période, il est encore difficile de garantir l'efficacité réelle de l'inoculation ou de mettre en lumière les effets négatifs post-injection, ce qui peut nous fournir une réponse concernant la présence forte de la morale et de la religion dans les arguments de ces anti-variolisation. En outre, durant cette période, l'inoculation reste encore minoritaire et pratiquée par quelques médecins-inoculateurs. Les grandes professions de la société (médecins, hommes d'églises) ne légitiment pas cette pratique qu'elles jugent libertaire et contraire à une morale médicale : « (...) la meilleure preuve que les partisans de l'inoculation sont des « libertins » en médecine reste qu'ils s'adressent, selon leurs contradicteurs, à un public de ... libertins ! » (Salvadori et Vignaud, 2019 : 22). Une nouvelle pratique mêlée au manque de preuves scientifiques fait que les médecins d'antan ne peuvent se contenter d'une « foi » en ce procédé qui est moralement répréhensible. Un disciple du Dr. Hecquet, le Dr. Duvrac relève dans sa thèse parue en 1755 le danger de la variolisation. Selon lui, celle-ci pourrait masquer des crimes : « (...) le père qui voudra tuer ses enfants ou sa femme y trouvera une belle occasion, de même que la fille-mère qui cherche à avorter. » (Salvadori et Vignaud, 2019 : 23). Les méfaits de la variolisation ne sont pas d'ordre médical mais ils sont d'ordre social et moral car dans la société, cette pratique thérapeutique est la porte d'entrée de tous les vices : « Car inoculer ou être inoculé, c'est être philosophe, et être philosophe, c'est être libertin. L'inoculation parce qu'elle s'accompagne d'un régime strict permet d'échapper au Carême et de manquer la messe pendant la durée de la phase contagieuse. » (Salvadori et Vignaud, 2019 : 24). La variolisation permettrait d'autres transgressions et perturberait donc l'ordre social entier, c'est pourquoi elle se trouve autant décriée par les hommes ayant du pouvoir social, ceux qui détiennent un savoir supérieur.

Aux arguments moraux des anti-variolisation se mêlent également des arguments propres à la raison et à un mélange entre la moralité d'un côté et la notion de coût/ bénéfique de l'autre : « La question est doublement éthique : puis-je moralement risquer ma vie ou celle de mes enfants pour la sauver ? » (Salvadori et Vignaud, 2019 : 33). A partir de ce moment, les anti-variolisations disposent d'une nouvelle corde à leur arc : outre les arguments relatifs à la religion et à la morale, ils bifurquent en plaçant, cette fois, l'individu et sa famille au centre des

préoccupations et en occultant l'aspect collectif de l'acte de l'inoculation : « (...) *quand les pro-variolisation soulignent le bénéfice collectif, les anti répliquent par la perte singulière* (Salvadori et Vignaud, 2019 : 35). En louant la rationalité dérivée des idées des Lumières, les anti-variolisation politisent l'inoculation en l'opposant au principe de Liberté fondamentale, ce qui pose les bases d'une réflexion plus large sur l'individu ainsi que sur ses droits individuels mais également sur ses devoirs envers la société à laquelle il appartient.

La variolisation est également critiquée d'un point de vue économique. Il s'agit d'une pratique domestique coûteuse que seuls les individus fortunés peuvent se permettre et qui assure par ricochet la fortune des inoculateurs, dévorés par le vice selon leurs détracteurs : « *L'inoculation est une affaire de riches encouragés par des philosophes athées et dépravés, la cause est entendue (...) L'inoculation est deux fois coupable : elle enrichit les mauvais médecins et ruine l'ordre social, comme tout ce qui est luxueux* (Salvadori et Vignaud, 2019 : 28). Nous imaginons le fossé séparant, d'une part, ceux qui ont accès à la variolisation car ils ont les moyens économiques ainsi que du prestige social par leur statut et qui la valorisent car proches de positions contre-normatives et, d'autre part, ceux qui non seulement n'y ont pas accès mais font confiance aux figures privilégiées de l'ordre social, les hommes de foi et les médecins. Ce clivage est possiblement révélateur de la hiérarchie sociale instituée dans laquelle la déviance est possible et plus ou moins acceptée dans certaines sphères et où elle est d'autant plus décriée dans d'autres espaces. Cet accès à la variolisation ainsi que le rejet de celle-ci instaurent un système de places dans lequel les individus, suivant leurs actes, se retrouvent assignés.

Découverte de la vaccination et continuité de l'opposition

Le procédé antivariolique fait encore beaucoup parler de lui jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle lorsque la technique de la vaccination est découverte en 1796. Avant de parler de son émergence, arrêtons-nous sur une définition contemporaine du vaccin : « (...) *un vaccin est un produit biologique immunogène, capable de susciter une réaction immunitaire chez un individu qui pourra, le moment venu, répondre à une attaque infectieuse.* » (Monnais, 2019 : 61). Par cette définition, nous observons que le vaccin est un procédé complexe. Il peut paraître abstrait pour des individus ne disposant pas de connaissances scientifiques. C'est pourquoi nous devons expliciter plus précisément la notion d'*immunité*. Celle-ci est : « *l'ensemble des mécanismes qui permettent à un organisme de se défendre contre les éléments qui lui sont étrangers, en particulier les agents infectieux, grâce au système immunitaire.* »²¹. Grâce à l'immunité

²¹ Définition du terme « immunité » in *dictionnaire.médical.fr*.

produite par une vaccination, le corps peut mieux se défendre contre l'attaque d'un germe étranger. Mais comprendre ce phénomène encore aujourd'hui est ardu. Il paraît donc compréhensible que dès son émergence, le produit du vaccin même questionne ainsi que sa diffusion, son efficacité et son innocuité.

Développons ensuite le mécanisme de la vaccination pour bien appréhender le phénomène. Ce procédé consiste à introduire dans le corps un germe inactif qui ne donnera pas la maladie. Du coup, quand l'individu est vacciné, son organisme réagit comme s'il avait eu affaire au germe mais sans pour autant tomber malade, ce qui fait qu'il produit par la suite des anticorps particuliers : « *Le vaccin court-circuite la primo-infection symptomatique. Il expose au germe sans donner la maladie !* » (Guével-Delarue, 2020 : 26). Toutefois, pour accepter le procédé, il faut accepter les principes propres à sa réalisation, notamment l'acceptation d'un germe opaque dans son organisme, le court-circuit d'une première infection intervenant souvent dans la petite enfance, ainsi que les possibles effets que le vaccin peut provoquer. L'acceptation de toutes ces conditions ne va pas de soi encore de nos jours.

Revenons donc à la découverte de la vaccination à la fin du XVIII^{ème} siècle. Le virus « cowpox »²² était responsable de la variole de la vache, la vaccine. Un médecin du sud-ouest de l'Angleterre, Edward Jenner, a observé que les fermières qui devaient les traire n'étaient jamais infectées du virus de la variole humaine. Malgré elles, elles contractaient cette variole de la vache qui les immunisait contre le virus humain de la variole, beaucoup plus agressif (Deleersnijder, 2021 : 64 ; Moser, 2020 : 20). En 1796, il inocule à un jeune garçon de petites doses de liquides de pustules d'une fermière atteinte du virus de la vache. De cette expérience résulte une protection croisée et le garçon a survécu à cette expérience. Suite à cette injection, l'enfant est immunisé et il sert à vacciner les autres « de bras en bras », « de proche en proche » (Moser, 2020 : 21 ; Salvadori et Vignaud, 2019 : 37). Jenner publie son étude et son succès est rapidement relayé dans toute l'Angleterre et l'Europe en général. Rapidement, des campagnes de vaccination contre la variole sont alors entamées, que ce soit en métropole ou dans les contrées lointaines²³.

Par la suite, d'autres vaccins et techniques sont découverts au XIX^{ème} siècle. Une fois un vaccin contre la variole trouvé, nombreux ont pensé qu'ils pourraient en élaborer d'autres pour éradiquer d'autres maladies présentes encore (rage, tuberculose, grippe etc ...). En 1885, le

<https://www.dictionnaire-medical.fr/definitions/219-immunite/.m>

²² Le terme de « cowpox » renvoie au virus propre à la variole bovine, différente de celle des humains.

²³ En 1802, Charles IV d'Espagne amena le vaccin de Jenner dans les colonies espagnoles de Philippines et de Chine. Pour conserver ce vaccin par manque de réfrigération, il a été administré à 22 orphelins auxquels on prenait des fluides de pustules (Moser, 2020 : 21).

chercheur en physique et chimie Louis Pasteur découvre que des microbes affaiblis peuvent créer une immunité contre les maladies infectieuses. Il met donc au point un vaccin contre la rage, ce qui a donné lieu à la création de l'Institut Pasteur (Moser, 2020 : 24). Dans les années 1860-1900, grâce aux recherches de Pasteur, puis du médecin allemand Robert Koch, plusieurs vaccins ont pu être élaborés, notamment les vaccins contre le zona, la rougeole, la rubéole, les oreillons et le rotavirus (Moser, 2020 : 25). Dans les années 1900-2010 de nombreux vaccins vont être découverts : le vaccin contre la tuberculose en 1921 ; les vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche en 1923 et 1926 ; le premier vaccin contre la grippe en 1944 ; le vaccin contre la poliomyélite en 1952 ; les vaccins contre la rougeole, la rubéole et les oreillons en 1963, 1964 et 1967 ; le vaccin contre l'hépatite B en 1981 ; le vaccin contre le papillomavirus en 2006.²⁴ En parallèle à l'existence de nouveaux vaccins, les mouvements contestataires de la vaccination vont continuer d'exercer leur questionnement et leur lutte contre ceux-ci.

Au cours du XIX^{ème} siècle, la contestation de la vaccination connaît une dynamique de contestation inverse de celle de la variolisation au XVIII^{ème} siècle. En effet, le procédé variolique était mal considéré par l'ensemble de la société civile, seuls quelques acteurs y avaient recours (les « philosophes », et individus riches qui en avaient les moyens économiques). Concernant la vaccination, cette pratique sera admise, car plus accessible économiquement et légitimée par de nombreuses études. L'ensemble de la société y aura donc recours hormis quelques individus contestataires, minoritaires. Ce retournement souligne la manière dont ce procédé arrive peu à peu dans la société, est sera de plus en plus accepté. Alors que la pratique de l'inoculation semble désuète, la vaccination plus récente, est un synonyme de progrès pour beaucoup et offre des promesses.

Qui sont les contestataires de la vaccination et comment leur profil évolue-t-il ?

Dans cette partie, nous nous penchons plus précisément sur les réticents à la vaccination depuis son apparition. Nous retraçons historiquement l'émergence de différentes formes de contestation ainsi que déterminer leur durée, le type d'adhérents qu'ils avaient et comment ils se manifestaient dans l'espace public. Puis dans un second temps, nous allons présenter certaines controverses ayant eu lieu autour de vaccins spécifiques lors du XX^{ème} siècle.

²⁴ Cette liste est non-exhaustive : « Chronologie des vaccins » in *Wikipédia* : https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_des_vaccins.

Emergence des premières ligues antivaccins en Europe

Dans les années 1800, la vaccination va connaître un grand essor au sein de la population. Un changement au niveau de la perception de celui-ci va s'opérer car le procédé sera plus accessible. La variolisation était considérée comme une pratique marginale, allant à l'encontre de la vraie médecine, dont l'accès était bien souvent réservé à une élite. La vaccination, quant à elle, est acceptée par la médecine allopathique car de nombreuses recherches et études vont contribuer à donner de la légitimité scientifique au procédé. Toutefois, une inversion de la contestation est présente. Alors que les anti-variolisation étaient des médecins généralistes, pasteurs et la société civile en général, les premiers anti-vaccinations sont les inoculateurs d'antan : les médecins spécialisés qui s'adonnaient à cette pratique minoritaire (l'inoculation) et faisaient souvent fortune grâce à celle-ci. Désormais ce sont eux qui s'opposent à la vaccination, plus ouverte à toute branche de la société et valorisée par les médecins généralistes et chercheurs. En Angleterre, un micro-collectif se crée, un « triumvirat » composé par l'apothicaire Squirrel, le médecin militaire Moseley et le Dr. Rowley (Salvadori et Vignaud, 2019 : 44). Ils prennent position publiquement dans les médias en argumentant contre la vaccination qu'ils jugent dangereuse et en défendant le procédé de l'inoculation qui est effectué par des vrais professionnels : « *Les inoculateurs (...), sont des médecins chevronnés tandis que les vaccinateurs, de l'officier de santé au simple pasteur, sont (...) des « novices dans l'art de guérir »* ». (Salvadori et Vignaud, 2019 : 45). Ces antivaccins étaient opposés à cette nouvelle technique car ils la jugeaient plus dangereuse que la variolisation. En effet, le fait que le vaccin provienne désormais d'un animal est mal vu et suscite polémique. Plusieurs caricatures et pamphlets vont être réalisés pour montrer l'étrangeté de la vaccination, notamment une caricature²⁵ réalisée par un caricaturiste anglais James Gillray en 1802 (ci-dessous).

²⁵ « The cow - pock, -or -The wonderful effects of the new inoculation!» in *The Morgan Library Museum*. <https://www.themorgan.org/blog/cow-pock-or-wonderful-effects-new-inoculation>. Consulté le 12 avril 2022. Cette image est est léguée au musée Morgan Library & Museum de New-York en 1986.



“The cow-pock, -or- the wonderful effects of the new inoculation!”²⁶ <https://www.themorgan.org/blog/cow-pock-or-wonderful-effects-new-inoculation>

En France, le contexte napoléonien fait que la vaccination anglaise est considérée par les opposants comme étrangère à tout point de vue : « (...) *le virus de la vaccine comme « étranger à notre espèce comme à notre pays »* » (Salvadori et Vignaud, 2019 : 49). Toutefois, malgré les protestations présentes permettant l’émergence de micro-collectifs, la vaccination fait son chemin en Europe. Plusieurs pays font le choix d’adopter une loi sur l’obligation vaccinale contre la variole : la France en 1802, l’Allemagne en 1807, l’Angleterre en 1853. En parallèle, les antivaccins sont très prolifiques, ils écrivent de nombreux pamphlets et sont présents dans chaque pays. Un de leurs arguments, très présent dans les années 1800-1850, est que malgré la vaccination, des résurgences de cas de varioles sont observés dans certaines villes (Montpellier en 1816, Edimbourg en 1818, New-York en 1823, Londres en 1825 et Marseille en 1828). La décision de revacciner la population à intervalles réguliers est prise, ce qui pousse les antivaccins à lutter plus ardemment et à coaliser leurs forces (Salvadori et Vignaud, 2019 : 51-

²⁶ Cette caricature illustre la controverse à propos du vaccin dans la société anglaise du XIX^{ème} siècle. Le procédé du vaccin dérivé de l’animal suscite des fantasmes d’humains devenant animaux suite à une injection. Cette image montre bien comment la vaccination était perçue par ses opposants dès son apparition. Dans l’imaginaire des antivaccins, la pire maladie que les individus pouvaient attraper était relative à une transformation ontologique. Par cette image nous comprenons que la vaccination était perçue comme dangereuse et suscitait la crainte, la méfiance et la répugnance chez certains individus.

53). A partir de la fin du XIX^{ème} siècle, certaines ligues anti-vaccinales émergent en Angleterre pour obtenir plus de visibilité et se constituer en collectifs plus ou moins unifiés (Zylberman, 2020 : 111). Sans prétendre à l'exhaustivité, nous allons nous pencher sur quelques mouvements présents dans l'espace public à l'époque :

- l'Anti-Compulsory Vaccination League (1866) : est une organisation résultant de la coalition de plusieurs petites organisations à Londres. Elle a été fondée par l'homéopathe Richard Butler Gibbs²⁷. Cette ligue est la première dotée d'un journal propre (Salvadori et Vignaud, 2019 : 54). Cinq années après sa formation, cette ligue comprenait déjà 10'000 membres²⁸. Leurs actions ont notamment consisté en l'élaboration de pétitions présentées au Parlement. Les membres les plus fameux de cette ligue étaient le journaliste, naturopathe et végétarien James Burns²⁹, l'homme d'affaire engagé dans le combat abolitionniste, le suffrage féminin et le végétarisme George Dornbusch³⁰ et le physicien, homéopathe membres du Collège Royal de chirurgie d'Angleterre Charles Thomas Pearce³¹. Après la mort de son fondateur Gibbs, cette ligue va se transformer et donner lieu à l'émergence de :

- la London Society for the Abolition of Compulsory Vaccination : créée par un homme d'affaires et auteur, William Tebb³² en 1880. Cette organisation émerge de l'élargissement ainsi que de la réorganisation de la première ligue. Cette nouvelle ligue va se charger de rédiger et de diffuser de nombreux tracts dans l'espace public mais elle va également exercer une activité de lobbying et obtient plusieurs appuis à la Chambre des communes (Parlement)³³.

Ces deux mouvements ont une influence dans la société britannique, ce qui va permettre à la mouvance « antivaccin » de prendre de l'ampleur. Par la suite, de ces deux organisations d'origine va émerger

-la National Anti-Vaccination Ligue (1896) dont la devise est : « (...) *L'abrogation complète des lois sur la vaccination ; la déstabilisation et le désengagement de la pratique de la vaccination ; et la suppression de toute réglementation concernant la vaccination dans les départements d'État, dans l'enseignement ainsi que dans d'autres institutions.* »³⁴. Cette ligue

²⁷ « Richard Butler Gibbs » in *Sue Young Histories*: <https://www.sueyounghistories.com/2009-12-05-richard-butler-gibbs-1822-1871/>.

²⁸ « National Anti-vaccination league » in *Wikipédia*: https://en.wikipedia.org/wiki/National_Anti-Vaccination_League.

²⁹ « James Burns » in *Wikipédia* : [https://en.wikipedia.org/wiki/James_Burns_\(Spiritualist\)](https://en.wikipedia.org/wiki/James_Burns_(Spiritualist)).

³⁰ « George Dornbusch » in *Wikipédia* : https://en.wikipedia.org/wiki/George_Dornbusch.

³¹ « Charles Thomas Pearce » in *Wikipédia*: https://en.wikipedia.org/wiki/Charles_Thomas_Pearce.

³² « William Tebb » in *International Leprosy Association*: <https://leprosyhistory.org/database/person220>.

³³ « Ligue nationale pour la liberté des vaccinations » in *Wikipédia* : https://fr.wikipedia.org/wiki/Ligue_nationale_pour_la_liberté_des_vaccinations.

³⁴ « National Anti-Vaccination League » in *Bionity.com* : https://www.bionity.com/en/encyclopedia/National_Anti-Vaccination_League.html.

va être à l'origine de nombreuses pétitions contre la vaccination obligatoire présentées au gouvernement britannique. Celles-ci font également mention d'accidents et de décès survenus suite à la vaccination d'enfants. Certains parents antivaccins se plaindront dans les journaux, par la suite, que ces pétitions n'ont pas été rendues publiques. Cette ligue est très prolifique, elle publie de nombreux écrits, entre 1900 et 1960, soulevant le caractère néfaste des différents vaccins, dont nombreux sont découverts à cette période.

En présentant ces trois différentes organisations contre la vaccination, nous observons que celles-ci menaient une activité auprès du grand public et dans les arènes politiques officielles assez fortes ce qui rejoint les explications de Salvadori et Vignaud (2019 : 54) quand ils relèvent que : « *L'Angleterre donne naissance au modèle de la lutte contemporaine contre les vaccins sous forme de lobby* ». Outre la lutte contre l'ordre établi, ces différentes ligues défendent ardemment leurs militants lorsque ceux-ci ont affaire à la justice, mais elles les poussent largement à des actions concrètes pour obtenir de la visibilité : « *Les puissantes ligues anglaises organisent des manifestations, assurent la défense en justice des accusés et instaurent des quêtes pour payer les amendes. Elles encouragent leurs sympathisants à inonder le courrier des lecteurs des principaux journaux de lettres vindicatives.* » (Salvadori et Vignaud, 2019 : 82).

En effet, les membres des différentes ligues anglaises s'engagent activement dans des actions de contestation mais souvent dans des situations d'ordre privée : « *Les ennemis de la vaccine trichent cependant : ils donnent un faux nom et une fausse adresse au moment de l'accouchement, déclare un enfant (déjà vacciné) pour un autre ou appliquent (...) un cataplasme sur la cicatrice pour annuler les effets du vaccin.* » (Salvadori et Vignaud, 2019 : 82).

Toutefois il s'avère complexe de déterminer quelles étaient réellement leurs activités ainsi que la portée véritable de ces trois mouvements sur la scène publique au vu de l'ancienneté de ces organisations et le peu d'informations existantes.

La contestation antivaccin prendra un tournant international quand, en 1880, la Ligue internationale des anti-vaccinateurs va être fondée par un ophtalmologue français le Dr. Hubert Boëns³⁵ : « (...) les vaccinophobes n'ont qu'une solution : mondialiser le débat. Ils le font avec une grande habileté. L'échange d'informations est d'une efficacité redoutable, le moindre incident est rapporté et intégré à l'argumentaire d'où qu'il vienne (...) » (Salvadori et Vignaud,

³⁵ « Ligue nationale pour la liberté des vaccinations » in *Wikipédia*.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Ligue_nationale_pour_la_libert%C3%A9_des_vaccinations.

2019 : 54). Au sein de cette ligue sont présents uniquement des médecins mais provenant de différents pays européens. On y retrouve alors des médecins anglais, suisses, allemands, français et belges (Salvadori et Vignaud, 2019 : 54-55). Le but premier de cette ligue était de repousser au plus tard possible l'obligation vaccinale contre la variole jusqu'au vote de la loi de 1902 rendant la vaccination antivariolique obligatoire³⁶. Cette ligue internationale contre la vaccination interpelle les autorités politiques de l'époque, notamment lors d'une conférence à Paris en 1880 en soumettant un argumentaire relevant la non-efficacité de la vaccination contre la variole. Dans celui-ci, ils relèvent que les épidémies de variole n'augmentent pas le taux général de mortalité, que la diminution de la mortalité de la variole n'était pas due à la vaccination mais grâce à l'arrêt de l'inoculation. De plus, ils soulignent que les admissions à l'hôpital en Europe et en Amérique prouvent que la vaccination était inefficace car le trouble est revenu. En outre, ils soulèvent que depuis que la vaccination contre la variole est appliquée, il y a un retour flagrant de syphilis infantile³⁷. Cet argumentaire souligne la nécessité pour la ligue de montrer l'aspect inefficace de la vaccination ainsi que sa dangerosité pour que les autorités prennent acte de ses méfaits sociaux et sanitaires. Cette ligue s'apparente à un collectif « formel », constitué d'individus luttant pour un même but et menant des actions concertées mais non pas dans la rue, plutôt auprès des législateurs avec chiffres à l'appui. Toutefois, certaines manifestations ont lieu (comme celle de Leicester en 1885) et permettent de rassembler les militants mais elles ne sont pas récurrentes (Zylberman, 2020 : 111).

Dans les années 1900-1910, la lutte antivaccin est moins présente dans l'espace public, Toutefois, avec la Première Guerre mondiale où certaines vaccinations seront imposées aux soldats, les opposants aux vaccins reviennent à la charge dans les journaux pour dénoncer cette obligation et mettre en garde contre la nocivité des produits employés. Quand la guerre se termine, le combat antivaccin passe à nouveau à la trappe car les différents pays pris dans le conflit doivent se reconstruire et panser leurs plaies : « *Les traumatismes de la guerre joints au sentiment patriotique exacerbé rendent inaudible pour une grande part le discours des antivaccins.* »³⁸ (Salvadori et Vignaud, 2019 : 117). De plus de nombreux vaccins arrivent à cette période, notamment celui contre la tuberculose (1921), la diphtérie (1923), le tétanos et la

³⁶ La loi de 1902 : « (...) était fondée sur un paradigme hygiéniste. Le lien de cause à effet a présidé à l'élaboration d'un texte dont l'un des objectifs était la lutte contre les infections à travers notamment l'assainissement et le développement de la vaccination. » (Laurent-Beq, 2002 : 93).

³⁷ « National Anti-Vaccination League » in *Bionty.com*: https://www.bionity.com/en/encyclopedia/National_Anti-Vaccination_League.html.

³⁸ De plus, après la Grande Guerre, les premières politiques de santé à l'échelon international apparaissent. La fondation privée Rockefeller (1913) et l'Organisation d'hygiène de la Société des nations (1923) s'ajoutent à la Croix-Rouge (1863) et l'Office international d'hygiène publique (1907). Nous avons affaire à un moment de « mondialisation de l'hygiène post-pastorienne » (Salvadori et Vignaud, 2019 : 121).

coqueluche (1926), le typhus en 1937 et pour finir le premier vaccin efficace contre la grippe en 1944³⁹.

Toutefois, à nouveau les controverses apparaissent lorsqu'un nouveau vaccin est découvert et proposé à la population. Ce sera le cas notamment pour le vaccin bilié de Calmette et Guérin dit vaccin « BCG » contre la tuberculose (1921). Le corps médical se montre particulièrement méfiant lorsque le vaccin est mis sur le marché, c'est pourquoi une abstention de nombreux médecins du dispensaire de la Seine est observée, dans les années 1930 et s'étend à de nombreuses régions de France (Zylberman, 2020 : 113-117). Ce refus vaccinal met les autorités politiques et sanitaires françaises dans l'embarras, et cela donnera lieu en 1950 au vote de la loi pour la vaccination au BCG obligatoire. Toutefois, malgré l'obligation, les médecins n'en seront pas plus convaincus mais contraints : « *Le vote de la loi de 1950 a ressuscité chez certains médecins la vieille idéologie anti-vaccinale, celle-là même autour de laquelle se regroupaient les praticiens hostiles à la vaccination depuis le premier tiers du XIXe siècle.* » (Zylberman, 2020 : 117). Il est intéressant de remarquer que l'obligation ayant pour but de contraindre les médecins réticents et à convaincre les indécis aura l'effet inverse. Suite à cette obligation, certains médecins ainsi que des associations de défense des familles résisteront contre l'injonction et de nouvelles ligues anti-vaccination verront le jour notamment :

-La Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations⁴⁰ est créée en 1954 par Marcel Lemaire, un père de famille condamné à 100 francs d'amende pour avoir refusé de faire vacciner son fils de trois ans. Suite à cette condamnation, il décide de fonder une ligue. Celle-ci va être la réunion de trois mouvements opposés à l'obligation vaccinale pour divers motifs (accidents, idéologiques, écologiques) : de la ligue « Santé et liberté », de l'Association des parents victimes des vaccinations et de la « Vie claire »⁴¹. Cette ligue n'est pas opposée à la vaccination en tant que telle mais elle combat farouchement les abus de celle-ci ainsi que la désinformation de la part des autorités sanitaires et des médias (Zylberman, 2020 : 120). Ce mouvement réunit différents types d'individus prônant le végétarisme, des adeptes de la pédagogie Freinet⁴², de

³⁹ « Chronologie des vaccins » in *Wikipédia* : https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_des_vaccins.

⁴⁰ « Histoire de la Ligue ». in *Ligue Nationale pour la Liberté des vaccinations* : <https://www.infovaccin.fr/histoire-de-la-ligue.html>.

⁴¹ « La Vie Claire » est une entreprise française de distribution de produits biologiques depuis 1948. Elle a d'abord été le titre d'un journal qui vantait les mérites de produits végétariens. https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Vie_claire.

⁴² Célestin Freinet instituteur et pédagogue a mis au point un modèle pédagogique destiné aux enfants dans lequel l'auto-apprentissage l'autonomie et l'expression libre des enfants jouent un rôle fondamental. Cette méthode est désormais enseignée et privilégiée dans les écoles Montessori et Steiner : <https://decouvrir-montessori.com/pedagogie-freinet-montessori/>.

nombreux médecins et homéopathes mais aussi des hommes de loi. Nous pouvons lire sur le site de l'association, toujours active en 2021:

« Ils font partie de toutes les classes sociales de la population, sans distinction d'opinion. Le lien qui les unit est l'exigence d'une liberté de choix en matière médicale et particulièrement vaccinale. Ils sont tous très soucieux de leur santé et de celle de leurs enfants. ».⁴³

Leurs actions consistent à élaborer des propositions de lois : pour que les victimes de la vaccination puissent obtenir réparations suite au préjudice causé par les vaccinations obligatoires et pour que la vaccination redevienne un acte au caractère facultatif ⁴⁴. De plus, dans les années 1960, les médecins de la ligue publient des ouvrages pour la liberté de choix aux vaccins et organisent différentes conférences partout sur le territoire français. Par ailleurs, elle obtient le soutien de différents journaux « réactionnaires et populaires à la fois » lui assurant de la visibilité auprès de la population. (Zylberman, 2020 : 121).

Cette ligue va croître dans les années 1960-1970 et atteint les 3'500 membres suite à l'obligation de vaccin antipolio (1964). De plus, la contestation envers les autorités scientifiques « légitimes » est en vogue ces années- là, ce qui favorise l'adhésion à ce groupe. En effet, durant les années 1968-1980, certains membres des mouvements écologistes et altermondialistes se joignent à la lutte contre la vaccination et vice versa. Certains groupes écologistes tels l'association Nature et Progrès, les Amis de la Terre ou encore Survivre adoptent une ligne de mobilisation qui comprend le rejet des vaccinations car celles-ci vont à l'encontre des valeurs de ces groupes pour lesquels la conservation de la nature dans son état premier, sans modifications, est fondamental (Salvadori et Vignaud, 2019 : 160-163). Dans ce contexte, nous comprenons mieux que dans les années 1980, la Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations a atteint les 12'000 membres. Toutefois, il est difficile de déterminer si ce chiffre est fiable. Cette ligue est seulement reçue deux fois par un ministre de la santé. Les trente années suivantes voient son nombre d'adhérents stagner (Zylberman, 2020 : 121). Outre cette Ligue Nationale française, un nouveau mouvement d'envergure se crée en 1993 sous l'impulsion de la militante et professeure d'Université Française Joët⁴⁵ qui est également toujours actif de nos jours :

-l'Association liberté information santé (ALIS) est composée d'une présidente ainsi que d'un directoire comprenant huit personnes. Son objectif est de rendre l'obligation vaccinale obsolète

⁴³ « Qui sont ses adhérents » in *Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations* : <https://www.infovaccin.fr/presentation-de-la-ligue.html>.

⁴⁴ Il s'agit des propositions : n° 11727 du 26 octobre 1955, reprise le 17 avril 1956 sous le n°1445 et le n° 6067 du 5 décembre 1957 (Zylberman, 2020).

⁴⁵ « Françoise Joët » in *Psiram.com* : https://www.psiram.com/fr/index.php/Françoise_Joët.

mais elle est partisane d'une contestation plus large : « *ALIS se veut partie d'une mouvance rebelle, contestataire et alternative, élément d'une contre-culture, une minorité agissante* » (Zylberman, 2020 : 126). Il est difficile de déterminer le nombre de membres constituant cette organisation ainsi que leur profil. Toutefois, cette association est dotée d'un site qui nous permet de relever que les membres sont possiblement des parents et familles d'enfants vaccinés ayant eu des complications⁴⁶. De plus, les coordonnées de tous leurs délégués sont présentes par départements, ce qui montre bien qu'au niveau de la politique régionale et nationale, l'ALIS dispose de différents relais et porte-voix⁴⁷.

Cette association interpelle différents élus locaux et nationaux et a fait quinze recours auprès du Conseil d'Etat et d'autres juridictions, notamment la Cour européenne des droits de l'homme entre 1995 et 2005 (Zylberman, 2020 : 126). Sa méthode d'interpellation consiste à questionner les assemblées et à faire des recours. Toutefois, cette association est très présente dans l'espace public pour aller à la rencontre de différents individus. Elle organise des cafés-débats, des permanences téléphoniques, des conférences ainsi que des journées d'été et des participations à des marchés, foires, salons écologiques. En outre, ce mouvement ne se limite pas à la cause antivaccin. Il est également très proche des écologistes, car entre ceux-ci et les antivaccins, il y a une convergence d'intérêts et souvent leurs valeurs de groupes sont plus ou moins similaires (Zylberman, 2020 : 126-127).

Dans cette partie, nous avons observé différents mouvements antivaccins présents dans l'histoire passée et récente et nous avons relevé la manière dont ces mouvements se faisaient entendre et voir dans l'espace public. Il est intéressant de relever, après nos lectures conjointes, que le contexte historique influence la portée et l'ampleur de ces mobilisations. Alors qu'au début du XXe siècle, les protestations aux vaccins se faisaient plus calmes, les mobilisations reprennent de plus belle par la suite, lorsque de nouveaux produits sont découverts mais aussi lorsque le contexte social et national s'y prête, notamment depuis les années 1960 jusqu'à nos jours.

Différentes controverses sur les vaccinations

Certains moments et contextes historiques sont plus propices à la contestation vaccinale que d'autres. En effet, il nous semble intéressant de montrer comment la mobilisation antivaccin se cristallise lors d'épidémies et comment cette mobilisation peut prendre différentes formes et

⁴⁶ « Témoignages » in *ALIS* : <https://alis-france.com/temoignages>.

⁴⁷ « Nos délégués » in *ALIS* : <https://alis-france.com/alis/nos-delegues>.

concerner différents types d'individus. C'est pourquoi nous nous concentrons sur l'épidémie de rougeole de 1989 au Québec, en suivant une analyse effectuée par la professeure Laurence Monnais (2019).

En outre, lorsque de nouveaux vaccins sont découverts et administrés à la population, les ligues antivaccins de différents horizons se mobilisent pour contrer l'obligation vaccinale pure et simple ou pour dénoncer son incitation forte se rapprochant de l'injonction. L'analyse de la controverse relative au lien de causalité entre le vaccin ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole) et l'autisme nous semble très pertinente pour comprendre la manière dont se crée une problématique sociale autour de la vaccination et de ses potentiels effets.

Le mouvement antivaccins au Québec : Epidémie de rougeole de 1989

En décembre 1988, la rougeole arrive dans une province de 50'000 habitants au nord-ouest de l'île de Montréal. Un jeune garçon est soupçonné d'avoir contracté la maladie à l'étranger lors d'un voyage. Rapidement, le virus se propage. Le 11 janvier 1989, 28 cas sont dénombrés, les autorités pensent la propagation contenue : des vaccinations d'urgence sont mises en place et les enfants malades ou soupçonnés de l'être sont renvoyés chez eux. A la fin du mois de mars que la situation est jugée hors de contrôle. Le pic de l'épidémie est atteint en mai : 4'000 cas sont comptabilisés depuis la fin de l'année 1988. Puis la situation se stabilise durant le mois de juillet 1989. Cette épidémie aura touché au total 10'373 individus, il y aura eu 656 hospitalisations et 5 décès (Monnais, 2019 : 31-35).

La grande question survenue après cette épidémie a été de la vaccination contre la rougeole pourtant en vigueur depuis 1963. Comment une telle épidémie a-t-elle pu surgir alors qu'un vaccin est proposé à tous les parents d'enfants en bas âge depuis plus de vingt ans ? En effet, depuis 1983, un programme de vaccination contre le RRO (rougeole-rubéole-oreillons) est lancé pour les nourrissons de 12-15 mois⁴⁸. Certains médecins ont dénoncé que l'épidémie était le résultat d'une sous-vaccination chronique de la province. D'autres ont privilégié l'idée que l'épidémie était le résultat d'une vaccination mal faite, inefficace suivant l'âge du nourrisson (vacciner les enfants à 12 mois a moins d'effet que les vacciner à 15 mois) (Monnais, 2019 : 45). Les instances de santé publique fédérales ont relevé le fait que dans la province de l'Ontario, l'épidémie a pu être évitée grâce à l'obligation vaccinale présente dans le milieu scolaire. Nous pouvons donc observer que tant les instances médicales que les instances relatives aux politiques publiques cherchent à comprendre l'échec de la politique de vaccination

⁴⁸ « Chronologie de l'immunisation » in *Canada Public Health Association* : <https://www.cpha.ca/fr/chronologie-de-limmunisation#h6>.

contre la rougeole. D'autant plus que le Canada est innovant en matière de vaccins : ses instituts sont considérés comme étant à la pointe du progrès scientifique. En 1964, comme d'autres pays (Suisse, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Nigeria), il est mandaté par l'OMS pour participer à une étude afin d'évaluer les premiers vaccins vivants atténués (Monnais, 2019 : 67). De plus, le Canada cherche à s'émanciper des grands fabricants de vaccins américains, dès 1963 ; une fois leurs chercheurs revenus des Etats-Unis, ils entament des essais avec une souche potentiellement capable de vaincre la rougeole. Toutefois, le groupe Merck qui domine le marché avec le vaccin trivalent⁴⁹ M-M-R (ROR en France, rougeole-oreillons-rubéole). Un autre aspect explique la résurgence des cas de rougeole en 1989 : l'administration d'une seule dose au Québec à cette période alors que de nombreux pays ont ajouté une seconde dose dans le calendrier vaccinal (Monnais, 2019 : 83). Toutefois, la responsabilité de cette épidémie va être mise sur le compte des individus non-vaccinés et des antivaccins. Cette différence est faite par Laurence Monnais (2019 : 91) qui distingue les individus qui refusent consciemment la pratique pour divers motifs (style de vie, religieux, moral) de ceux qui seraient antivaccin contre leur gré car ils n'ont pas suffisamment de connaissances et d'informations de la part des autorités sanitaires ou encore de leur médecin pour bénéficier de la vaccination : « (...) *ces susceptibles peuvent ne pas avoir été vaccinés par conviction, par refus actif de la vaccination ou par défaut. L'absence d'intention de la part de l'individu censé être vacciné, ou de son tuteur, est une réalité qu'il ne faut jamais négliger et qui relève de l'accessibilité à des services de vaccination (...)* ». En effet, la mise en place de politiques vaccinales diffère selon les espaces de vie et la manière dont la population y a accès. Il peut y avoir plusieurs obstacles, notamment géographiques ainsi que l'éventuelle barrière de la langue et de la compréhension des informations relayées par les médias officiels. Cependant, nous devons également prendre en compte la campagne d'opposition à cette vaccination présente durant cette période au Québec, campagne menée par des organisations québécoises opposées à la vaccination ainsi que des figures phares menant le débat.

Depuis les années 1960, la Ligue pour le vaccin libre (LVL) est présente dans l'espace public et se fait entendre. Ses membres sont animés par différents intérêts mais ils luttent ensemble contre la mainmise de la médecine conventionnelle privilégiant la vaccination : « (...) *prendre position contre les vaccins dans la province constitue un geste politique pour certains, un acte d'émancipation, de revendications d'une différence culturelle et sociétale qui s'articule à une*

⁴⁹ Les vaccins trivalents arrivent dans les années 1980. Ce type de vaccin aux trois valences signifie qu'il peut protéger l'organisme contre plusieurs germes (par les valences multiples). Alors que le vaccin à valence unique protège d'un seul type de germe (Guével-Delarue, 2020 : 35).

résistance à l'establishment médical pour une vraie « liberté médicale » contre la « dictature du scalpel » que l'universalisation de l'accès aux soins de santé vient exacerber, réduisant a priori cette offre à une seule option médicalisante. » (Monnais, 2019 : 146). Toutefois, il est complexe voire impossible de déterminer exactement quelles étaient les personnes qui constituaient ce mouvement sans avoir eu accès à certains documents d'archives spécifiques. La Ligue voit le jour en 1965 à Montréal. Son existence ainsi que son message sont relayés fréquemment par différents médias dans lesquels LA figure phare de la Ligue est souvent entendue : Paul-Emile Chèvrefils, le frère de Roger Chèvrefils président de la Ligue. Paul-Emile Chèvrefils est médecin et fervent adepte de la médecine alternative. Il a été formé à la chiropraxie⁵⁰ aux États-Unis et est donc opposé à la direction unique de la médecine allopathique. Le recours aux médias pour dénoncer l'obligation vaccinale contre la variole est constant. Quand ses cinq enfants seront exclus de l'école car non-vaccinés, Chèvrefils le relayera immédiatement afin de dénoncer l'ampleur de l'obligation et les discriminations qu'elle engendre⁵¹. Cette exclusion largement relayée fera que de nombreuses lettres de protestations de la part de la population seront envoyées aux autorités sanitaires de la province et que Chèvrefils obtiendra le soutien de nombreux parents (Monnais, 2019 : 146-149). Chèvrefils rédige également plusieurs écrits sur les méfaits de la vaccination, notamment *Vaccins, rackets et poison* (1965). De plus, plusieurs journaux dont *Santé, Bonheur* lui tendent fréquemment la plume, ce qui contribue à faire de lui une sorte de célébrité locale dont la parole vaut la peine d'être écoutée. Chèvrefils est également affilié à d'autres mouvements sociaux pour la liberté et la nature. Son implication dans la lutte contre l'obligation vaccinale dans les années 60 ne nous permet pas d'affirmer avec certitude qu'il a incité les Québécois à ne pas vacciner leurs enfants contre la rougeole dans les années 1980. Toutefois ces explications nous permettent de mieux cerner le contexte québécois dans lequel la lutte pour la liberté, contre l'obligation vaccinale et contre la primauté de la médecine conventionnelle, est prégnante. Dans les années 1980, la focale se déplace. La critique tend vers la nocivité des médicaments distribués, par de grandes entreprises pharmaceutiques ressemblant à de géantes boîtes noires, sans aucune régulation externe. De plus, les coûts des vaccins augmentent considérablement,

⁵⁰ La Chiropraxie est une science de la santé qui vise à rendre au corps son état optimal par des soins naturels dépourvus de médicaments. Le médecin travaille avec ses mains pour effectuer les soins, toutefois le potentiel de guérison est dans la force-vitale du malade. Il s'agit d'un principe d'auto-guérison. « chiropratique-chiropraxie » in *Passeport santé. net* : https://www.passeportsante.net/fr/Therapies/Guide/Fiche.aspx?doc=chiropratique_th.

⁵¹ Sur la photo, ses cinq enfants de sept à quatorze ans sont assis devant l'école dans le froid. Plusieurs citoyens seront indignés d'une telle attitude et adresseront à Chèvrefils leurs sympathies ainsi que leur soutien (Monnais, 2019 : 148).

ce qui n'améliore pas leur acceptation. Suite à l'adoption de la loi de 1982 relative à l'immunisation des élèves scolarisés, le réseau

- Vaccine Risk Awareness Network (VRAN) est créé et est rapidement actif sur tout le territoire canadien en encourageant les citoyens à refuser l'obligation vaccinale en vigueur pour leurs enfants. Il se bat au niveau politique et législatif pour modifier les réglementations relatives à la vaccination. Ce mouvement soulève le caractère potentiellement dangereux des vaccinations, qui causeraient des troubles autistiques, de l'asthme ainsi que des troubles relatifs à l'apprentissage. Il est compliqué de déterminer exactement quel était leurs actions contestataires dans l'espace public à cette période précise et quels types d'individus faisaient partie de ce groupe. Toutefois, il s'avère que ce mouvement a perduré. Désormais, il porte le nom de Vaccine Choice Canada⁵² depuis 2014 et rassemble ses membres via son site internet pour organiser des actions concertées. De plus en 2019, le groupe a acheté 50 panneaux d'affichage à Toronto pour diffuser différents messages à l'encontre de parents conseillant la désobéissance vaccinale pour leurs enfants.

Les actions menées par ce groupe dans les années 1980 étaient d'ordre juridique. En effet, en 1987, le mouvement soutient les parents de Patrick Rothwell, un enfant qui, suite à l'injection du vaccin DCT-polio a eu des problèmes cérébraux, en portant en justice la plainte contre les laboratoires Connaught (Monnais, 2019 : 162-163). La plainte est rejetée en première instance puis le rejet est confirmé en appel. Suite à cette affaire, un élan de « judiciarisation » est observé durant les années suivantes ; plusieurs cas particuliers de complications suite à un vaccin font appel à la justice, en ayant le soutien du réseau, pour obtenir des réparations. (Monnais, 2019 : 164). Ces procès sont sûrement l'occasion pour le réseau d'obtenir de la visibilité : si la justice reconnaît les torts des groupes pharmaceutiques et accepte ouvertement que les dommages vécus par les victimes soient dus au vaccin, toute la politique sanitaire se trouve désavouée.

Ces événements, présents juste avant la recrudescence des cas de rougeole en 1988, nous font comprendre qu'au sein de la société québécoise, différentes tendances cohabitaient. La vaccination n'était pas une pratique faisant l'unanimité et elle était à l'origine de nombreuses réflexions et contestations. Cette contestation était portée par certaines figures-drapeaux comme Chèvrefils et la présence de mouvements de contestation. Ceux-ci ont refusé l'obligation vaccinale d'abord contre la variole, puis contre l'incitation de la vaccination contre la rougeole. D'ailleurs, le réseau Vaccine Choice Canada a perduré et s'est mis à l'emploi des réseaux sociaux pour relayer sa position, notamment pendant la pandémie de Covid-19.

⁵² « Vaccine Choice Canada » in *Wikipédia*. https://en.wikipedia.org/wiki/Vaccine_Choice_Canada.

La présentation de l'épidémie de rougeole canadienne ainsi que sa controverse nous paraissait pertinente pour comprendre la manière dont une société qui a l'accès à la vaccination fait face à une sorte de « contre-culture » présente sur son sol, contestant les décisions privilégiées par les autorités en place et prônant des solutions alternatives.

L'Affaire Wakefield : l'étincelle allumant la mèche de l'antivaccinisme ?

Les épidémies comme nous l'avons montré ci-dessus constituent donc des tournants contextuels au cours desquels la contestation de la vaccination prend une ampleur considérable. Toutefois, il n'y a pas que le retour de certaines maladies qui constitue le point d'entrée de ces contestations. La controverse Wakefield montre la manière dont un événement seul peut enclencher toute une polémique autour de la vaccination et comment les individus se positionnent d'une manière ou d'une autre pour ou contre la pratique.

Le Dr. Andrew Wakefield est un chercheur en médecine et chirurgien britannique⁵³. En 1998, il publie une étude dans la revue médicale *The Lancet*. Il a observé chez 12 enfants vaccinés un nouveau syndrome liant des problèmes gastro-intestinaux à des comportements du spectre autistique (Salvadori et Vignaud : 2019 : 228). Son étude révèle donc un lien de causalité entre le vaccin ROR (rougeole-oreillons-rubéole : MMR) administré précédemment aux jeunes enfants et des troubles autistiques (Zylberman, 2020 : 130). Les journalistes s'emparent de ce sujet et le relayent activement. Ce lien fait l'effet d'une bombe dans les sociétés britanniques et américaines dans lesquelles Wakefield donne des conférences relatives à l'étude. En effet, tant aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne, ce vaccin est administré aux enfants avant leur entrée en scolarisation (tout comme en France et en Suisse) : « *Les conséquences ne se font pas attendre. Les « révélations Wakefield », ainsi relayées, induisent immédiatement une baisse de la couverture vaccinale dans la population britannique, tombant dans certaines zones à moins de 50%.* » (Salvadori et Vignaud, 2019 : 230). La pression médiatique sur le sujet fait soit office de preuves, soit elle engage une réflexion chez les individus par rapport à la vaccination. Toutefois, il s'avère par la suite que Wakefield avait falsifié les résultats de son étude. Il avait engagé pour celle-ci des enfants de famille étant contre la vaccination, il a reçu la somme de 700'000 dollars d'un avocat engagé lors d'un recours collectif contre le vaccin ROR (MMR) et était en conflit d'intérêt car il avait déposé, avant l'annonce de ses résultats, un brevet pour un autre vaccin contre la rougeole. Par la suite, une enquête du General Medical Council va être ouverte et sera achevée en 2010, par la radiation d'Andrew Wakefield, qui avait, entretemps été

⁵³ « Andrew Wakefield » in Wikipédia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Andrew_Wakefield.

licencié du Royal Free Hospital (Salvadori et Vignaud, 2019 : 231)⁵⁴. De plus, la revue *The Lancet* a même retiré, cette année-là, l'étude de ses archives⁵⁵.

L’Affaire Wakefield ne nous intéresse pas seulement pour mettre en lumière la polémique autour de ce médecin. Elle nous permet d’observer la manière dont un débat social s’est mis en place dans cette affaire, qui a fait office de déclencheur. Même s’il s’est avéré que les résultats de Wakefield étaient trafiqués, ce n’est pas uniquement cette conclusion qui comptait. Les critiques de la vaccination étaient désormais implantées dans les opinions et difficiles à faire disparaître, malgré les rectifications et autres études menées par d’autres médecins par la suite. La figure même de Wakefield est intéressante car il se fait le porte-drapeau d’une lutte contre un vaccin jugé nocif. Sa condamnation par la justice en 2010 ne va pas forcément le discréditer ; au contraire, certains militants contre la vaccination vont même jusqu’à l’ériger en martyr (Guével-Delarue, 2020 : 63 ; Zylberman, 2020 : 151). L’association française Autisme Vaccinations, dont des centaines de famille sont membres, continue de croire en Wakefield ainsi qu’au lien reliant le vaccin ROR à des troubles autistiques. Elle lance en juillet 2017 une action en justice groupée contre quatre laboratoires (Pfizer, Lilly, GlaxosmithKline et Sanofi) en vue de demander des réparations suite aux dommages causés par la vaccination infantile ROR. De plus, le collectif ALIS prendra lui aussi position en faveur de Wakefield dans les médias. L’exemple illustré ci-dessus relève l’antagonisme présent dans la mentalité des populations au niveau international. Tandis que certains croiront en la culpabilité de Wakefield, d’autres croiront plus à une sorte de complot visant à faire taire la parole véritable, dissidente de l’ordre établi.

L’Affaire Wakefield est intéressante pour notre travail car elle permet de mettre en lumière la manière dont le discours médiatique a un rôle fondamental pour convaincre et surtout faire converger les opinions, centres d’intérêts mais aussi souffrances. Concernant les dommages survenus suite à la vaccination ROR, de nombreux parents ont dû se retrouver dans la parole de Wakefield et intégrer le mouvement Autisme Vaccinations par la suite, en rencontrant également d’autres parents au parcours presque similaire. Pour qu’un groupement social puisse se faire, il y a tout un travail de rassemblement à opérer et il peut être fait de différentes manières. La publicité faite dans les médias, qu’elle soit positive ou critique, permet à une opinion d’être lue, vue, observée et partagée pour ensuite créer du commun.

⁵⁴ Andrew Wakefield s’est rendu coupable de 36 manquements au code de déontologie médicale. Il vit désormais aux Etats-Unis où il lutte activement pour la cause anti-vaccin.

⁵⁵ « Autisme et vaccinations : histoire d’une controverse » in *PasseportSanté.net*.
https://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Dossiers/ArticleComplementaire.aspx?doc=vaccination_mmr_thimerosal_do.

Argumentaires des mouvements antivaccins : de 1720 à la période contemporaine

Comme nous l'avons étayé précédemment, le registre discursif est très important pour comprendre les mouvements opposés à la pratique vaccinale. En effet, depuis leur émergence, déjà lors de la période de l'inoculation, différents argumentaires cohabitent et permettent d'appréhender plus précisément la position des groupes antivaccins, mais aussi des individus qui les composent. Au sein de ces différents mouvements, il y a parfois des personnes ayant des trajectoires de vie plus ou moins similaires ou ayant vécu des événements traumatiques proches (ex : des médecins contre la variolisation, des parents d'enfants ayant subi des dommages). D'autres mouvements regroupent une pluralité d'individus présents pour différents intérêts individuels. Mettre en lumière les différents répertoires que les groupes antivaccins ont employé à travers l'histoire nous permet de saisir les différentes argumentations de ces groupes. A travers la littérature, nous avons pu relever différents répertoires de contenu qui perdurent dans le temps et que l'on pourrait situer comme *transhistoriques* (Eribon, 2004). Malgré les différents contextes nationaux et historiques, ces arguments transcendent les époques, regroupent les mêmes explications et justifications et sont stables dans le temps. Dès le début du procédé de l'inoculation/ variolisation, différents argumentaires sont mobilisés pour souligner la nocivité de la pratique et perdurent quand la vaccination est découverte.⁵⁶

1. Répertoire « *thriskeia* » (religion) :

Cet argumentaire se base sur le fait que la variolisation et la vaccination sont des pratiques subversives et dangereuses ; elles sont des crimes et péchés selon les médecins et pasteurs engagés ayant pignon sur rue lors de l'émergence de la pratique (Salvadori et Vignaud, 2019 : 23). Pour les hommes d'Église, le premier inoculateur était le Diable. Dans cette optique, les vaccins vont à l'encontre de la volonté divine, car Dieu est le maître de tout destin. En outre, la vaccination détourne les individus d'un obstacle qu'ils avaient à franchir et que Dieu avait mis sur leur chemin (Salvadori et Vignaud, 2019 : 26). Lorsque l'inoculation est apparue dans la société du début du XIXe siècle, elle était considérée comme une pratique subversive car elle était pratiquée par des individus marginaux et des médecins non-conventionnels. C'est pourquoi, les médecins de l'époque ainsi que les hommes d'églises ont combattu farouchement l'inoculation en tentant de convaincre la population ainsi que les fidèles dans l'espace public, par des réunions, des messes, etc (Salvadori et Vignaud : 2019 : 25). Même si cet argumentaire

⁵⁶ Nous avons choisi d'attribuer des noms grecs à nos différents argumentaires. Par contre, la traduction de ces noms est tirée de la littérature dans laquelle ces répertoires sont tirés.

n'est pas le plus prégnant, il est toujours d'actualité car certaines communautés du Pakistan, de l'Afghanistan et du Nigéria le mobilisent pour éviter la vaccination, mais surtout pour éloigner l'ingérence des communautés internationales ainsi que la valorisation du mode de vie et des produits typiquement occidentaux (Salvadori et Vignaud, 2019 : 172-175). Ce répertoire est souvent étroitement lié avec celui relatif à la liberté des individus. En effet, la religion ainsi que la morale et la liberté sont des motifs souvent entremêlés lorsque l'on parle de vaccination.

2. Répertoire « *eleftheria* » (liberté) :

Même si les arguments de la morale et de la liberté sont différents, ces motifs sont étroitement liés dans un même type d'arguments contre la vaccination. Cet argumentaire met en avant la manière dont les individus considèrent la vaccination comme une entrave à la liberté de choix ainsi qu'à la réflexion relative à celui-ci. En effet, le bénéfice relatif à une vaccination paraît souvent moindre par rapport au risque encouru, déjà au XIXe siècle : « *On court moins de risque de mourir dans un mois de la petite vérole naturelle qu'on attend, que de la petite vérole qu'on se donne.* » (Salvadori et Vignaud : 32). Les individus réfléchissent en termes de coûts et de bénéfices pour eux au moment immédiat. La prise de risques paraît inconsidérée. Par ailleurs, ce registre met également en lumière un tiraillement moral ainsi que de véritables questionnements existentiels animant les individus concernant la volonté de se faire vacciner : « *Puis-je moralement risquer ma vie ou celle de mes enfants pour la sauver ?* » (Salvadori et Vignaud, 2019, p. 33). Les points relatifs à la morale ainsi qu'à la responsabilité prennent une place considérable dans le débat sur la vaccination. Toutefois, nous observons une ambivalence étonnante sur cette idée de responsabilité. D'un côté, les autorités sanitaires et les médecins relèvent le bénéfice collectif de la vaccination ainsi que l'implication morale de celle-ci pour la préservation d'autrui. D'un autre côté, les mouvements anti-vaccination répliquent sur ce point en pointant l'immoralité de l'acte vaccinal qui cause parfois des pertes singulières injustes. Plusieurs mouvements historiques que nous avons mentionnés antérieurement mobilisent cet argumentaire moral dans leur contestation de la pratique vaccinale :

- la Ligue pour le vaccin libre (LVL) et Chèvrefils soulignent la nécessité de la liberté de choix et relèvent que l'obligation de la vaccination pour les enfants scolarisés est immorale. La communication et la mise en scène qu'ils font dans les médias, lorsque les enfants de Chèvrefils ne sont pas autorisés à aller à l'école car non-vaccinés, va dans ce sens et permet à la ligue d'obtenir un grand soutien d'individus indignés du rejet d'enfants en milieu scolaire.

De plus, d'autres mouvements mobilisent le registre de l'immoralité pour obtenir des réparations une fois les dommages subis.

- La Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations (1954) et la Vaccine Risk Awareness Network (1982) soutiennent leurs membres lorsqu'ils vont en justice pour obtenir réparations suite à des dommages subis. Ils mobilisent cet argumentaire liant morale et liberté pour souligner que la vaccination est illégitime, contrairement à ce que prétendent les autorités sanitaires, et que les informations sont cachées au public. Cette dissimulation est immorale et va à l'encontre des libertés individuelles : « *Nous réclamons le droit de tout savoir sur les vaccinations, rien ne doit nous être caché.* »⁵⁷

Cet argument de l'immoralité de la pratique permet probablement à certains membres d'obtenir des réparations car les liens de causalité entre administration d'un vaccin et dommages ne sont pas prouvés. En effet, ce répertoire relatif à l'immoralité de la pratique vaccinale est étroitement mêlé au fait que tout vaccin engendre de potentiels risques même minimes (balance coût/bénéfice). Du coup, la liberté individuelle de choix semble entravée par des injonctions sociales des autorités sanitaires. Par cette prise de risque d'un médicament « social », c'est-à-dire que la plupart des acteurs sociaux prennent pour respecter l'injonction, les individus sont reconnus en société, comme ayant « joué le jeu » en quelque sorte. Dès lors qu'ils l'ont fait, s'il y a un ratage, ils se trouvent pleinement légitimes à demander des comptes et des réparations financières. Ce répertoire de la moralité et de la liberté met pleinement en lumière la manière dont les acteurs sociaux, font société par les injonctions que l'Etat leur appose. La moralité, est centrale dans la société car elle fait peser un certain nombre de normes sur les individus permettant le vivre-ensemble. Au sein de ces normes, certains principes communément admis font que toute pratique allant à l'encontre de ceux-ci passe du côté de l'immoralité- Par exemple, concernant la vaccination des enfants, apposer un argument rationnel (le vaccin est bénéfique) à un argument de l'ordre du risque (il peut y avoir des effets secondaires ou effets inconnus à long terme) est immoral car on fait courir un éventuel risque à des individus sans défense. L'immoralité est connotée négativement car elle va à l'encontre de principes communément admis (dans notre exemple : l'idée sociale communément admise serait : il faut protéger de tout risque les être les plus faibles, donc les enfants).

Il est très intéressant de souligner l'effet ambivalent des deux notions de liberté et de moralité. En effet, les politiques vaccinales soulignent qu'au niveau collectif la politique vaccinale est morale car elle est nécessaire pour le bien commun, pour la protection de tous et procure de la liberté à l'ensemble de la population. Inversement, les mouvements contestant la vaccination mettent en avant que la « pression vaccinale » occulte complètement la liberté de chacun et est

⁵⁷ « Pourquoi réclamer la liberté des vaccinations » in *Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations* : <https://www.infovaccin.fr/presentation-de-la-ligue.html>.

immorale car elle peut être risquée pour certains individus : « *Notre santé nous appartient, nous en sommes responsables, nous voulons pouvoir choisir.* »⁵⁸. L'argumentaire relatif à la liberté de choix prend tout son sens dans des contextes d'obligation généralisée de la vaccination. En effet, lors d'épidémies, certains Etats rendent les vaccins obligatoires, ce qui donne lieu à l'émergence de collectifs opposés à l'obligation de la vaccination, mais pas forcément opposés à la pratique vaccinale même.

3. Répertoire « *evergetiki fysi* » (la Nature bienfaitrice) :

Depuis les débuts de l'inoculation et de la vaccination, le rapport à la nature est très fort dans la contestation de ces deux pratiques. En effet, lorsque l'inoculation (1720) a été importée de l'étranger en Grande-Bretagne, il ne paraissait pas naturel pour la population anglaise de s'injecter le mal pour en guérir ensuite. La pratique était jugée contre-nature. Ensuite avec la découverte de la vaccination (1796), l'injection de pus de vache paraissait également aller à l'encontre de la nature car il s'agissait d'un curieux mélange ontologique entre l'humain et l'animal. Celui-ci semblait incongru, immoral et surtout non-naturel. Ensuite, les instituts médicaux et laboratoires pharmaceutiques ont fait passer ces pratiques du côté de la science. Toutefois pour ses opposants, la vaccination n'est pas naturelle, elle est artificielle : « *On est ici face à une des justifications les plus fréquentes chez les opposants à la vaccination, l'invocation de la « Nature », souvent sacralisée, figée, envers laquelle toute tentative de modification semblerait soit dangereuse soit sacrilège.* » (Salvadori et Vignaud, 2019 : 197). Pour certains groupements opposés à la vaccination, notamment la Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations (1954) ainsi que l'ALIS (1993), le corps est un tout cosmique. Il doit trouver un certain équilibre qu'il ne peut atteindre qu'en acceptant les germes et les maladies qui permettent de booster le système immunitaire, de le rendre plus fort et plus solide : « *Il faut donner au système immunitaire le « goût de l'effort », qu'il s'entraîne avec les maladies infantiles, et il faut donc éviter les vaccins qui nuisent à cet entraînement. La maladie infantile est un rite de passage.* » (Salvadori et Vignaud, 2019 : 209). Dans ce sens, les maladies surtout infantiles sont naturelles, permettent au corps de se forger et de s'immuniser seul, sans remèdes fabriqués : « *La science n'est rien d'autre que la nature (...) Un thème naturaliste constitue la colonne vertébrale du discours anti-vaccinal. La nature a besoin d'aide, de serviteurs, elle n'a pas besoin d'un maître.* » (Zylberman, 2020 : 138). Dans cette idée, une des actions contestataires de parents contre la vaccination était l'organisation de « goûters-varicelle/

⁵⁸ « Pourquoi réclamer la liberté des vaccinations » in *Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations* : <https://www.infovaccin.fr/presentation-de-la-ligue.html>.

rougeole » où les parents d'un enfant malade en invitaient beaucoup d'autres pour qu'ils puissent tous générer leur immunité naturelle en côtoyant de près la maladie, comme ça a été le cas pour la rougeole à Berlin en 2014 (Zylberman, 2020 : 139-147). Les grandes figures opposées à la vaccination prônent cette affiliation à un mode de vie naturaliste, souvent végétarien. Nous pensons notamment à Chèvrefils au Québec, membre actif de la Ligue pour le Vaccin libre (LVL) qui était notamment affilié à plusieurs autres mouvements politiques et sociaux (l'Alliance laurentienne et le Mouvement hygiéniste laurentien (MHL)). Dans ceux-ci, les enjeux autour de la santé et de la nature étaient prégnants et Chèvrefils misait beaucoup sur sa figure pour obtenir l'adhésion de Québécois à ces groupements : « *Ses interventions et ses écrits, à partir de 1963, dévoilent un argumentaire sophistiqué, quoique parfois ésotérique, autour d'un « homme nouveau québécois » sain, consommant des produits frais, évitant les médicaments, libre en somme.* » (Monnais, 2019 : 150).

D'autres penseurs militants, dont Rudolf Steiner, fondateur des écoles Steiner, sont dans cette même logique de nécessité d'équilibre entre le corps et un univers cosmique qui passe par l'adhésion à un certain mode de vie. Dans cet idéal de vie, l'individu est perçu comme un tout englobé dans un univers cosmique et en équilibre naturel (son corps, son énergie, son mental, son esprit). Le retour à la nature est ainsi fondé sur des pratiques de médecines naturelles, des régimes alimentaires végétariens excluant des produits artificiels et s'accompagne d'une tendance antivaccins. (Salvadori et Vignaud, 2019, p. 197). Ces différentes figures et penseurs sont à la recherche d'une médecine alternative opposée à la médecine allopathique jugée trop rigide et surtout artificielle, contraire à l'état brut. Cet argumentaire explique la raison pour laquelle les mouvements écologistes, anti-capitalistes des années 1968-1980 (l'Association Nature et Progrès, les Amis de la Terre, Survivre etc ...) se coordonnent avec certains groupes antivaccins (Salvadori et Vignaud, 2019, p. 163).

Cet argumentaire naturel, très présent dans les mouvements contre la vaccination, montre la manière dont le procédé vaccinal est englobé dans une contestation plus large relative au débat entre les pratiques jugées naturelles et bonnes et celles jugées artificielles et néfastes. Ce mode de vie peut s'apparenter à une culture parallèle aux offres de santé publique. Il s'agit d'une « contre-culture » qui s'inscrit dans une opposition forte avec les instances médicales officielles et avec les autorités en général (Monnais, 2019 : 160 ; Salvadori et Vignaud, 2019, p. 198).

4. Répertoire « *aneparkeia* » (dangerosité) :

L'argument sur l'inefficacité de la vaccination est très présent dans les mouvements opposés aux vaccins et il est très ancien. Il date du début du XIX^{ème} siècle, lorsque les autorités et médecins de l'époque ont décidé en 1830 de revacciner les populations à intervalles réguliers car des cas de variole étaient réapparus en Europe et en Amérique malgré la vaccine prodiguée (Salvadori et Vignaud, 2019 : 53). La Ligue internationale des anti-vaccinateurs va mobiliser cet argument, lors d'une conférence donnée à Paris en 1880, pour repousser le plus tard possible l'obligation vaccinale intervenant en 1902.

Cet argumentaire relatif aux ratage/bénéfices induits par la vaccination a du poids pour convaincre les foules. En effet, la vaccination ne répond pas toujours de la manière dont les autorités scientifiques et sanitaires se font garantes. En 1995 suite à l'épidémie de rougeole sévissant au Québec en 1989, la décision d'administrer plusieurs doses de vaccins ROR (RRO) aux enfants est prise (Monnais, 2019 : 295). Cette décision confortera les contestataires de la vaccination : non seulement le vaccin ROR peut causer des effets secondaires et il n'est pas forcément efficace vu qu'il faut revacciner les enfants à intervalles plus ou moins réguliers. L'efficacité est également pragmatique et cette notion est essentielle pour comprendre que désormais dans des sociétés capitalistes où le rendement et la productivité sont au centre du système, le registre du terme de l'efficacité est propre aux dirigeants et aux entrepreneurs. Questionner l'efficacité dans ce contexte montre que les groupes opposés à la vaccination s'approprient depuis longtemps ce terme pour interpeler les autorités scientifiques et leur demander des comptes.

Parallèlement à l'argument relatif à l'inefficacité des vaccins, l'argument de sa dangerosité est également très présent. En effet, pour relever qu'un vaccin est possiblement néfaste, les opposants à la vaccination mettent en avant la nécessité de protections, non pas de la population globale en général, mais des enfants. En effet, tout comme les personnes âgées, les enfants font partie de la catégorie des personnes plus vulnérables qu'il faut préserver des dangers et dérives scientifiques. La crainte de la vaccination est présente chez de nombreux parents, dont certains font partie des collectifs opposés à la vaccination obligatoire. L'Affaire Wakefield a renforcé le tiraillement des parents au sujet des vaccins administrés à leurs enfants pendant la petite enfance. L'engouement médiatique relatif au lien de causalité reliant le vaccin ROR à des troubles autistiques a orienté l'attention de la population vers la nocivité potentielle de certains vaccins, et cela même si les résultats de Wakefield étaient falsifiés. La fragilité des enfants a été mise au centre du débat public et médiatique, de sorte que la couverture vaccinale des enfants a chuté drastiquement par la suite – malgré de nouvelles études rassurantes sur le vaccin

ROR (Salvadori et Vignaud, 2019 : 230-234). Toutefois certains enfants ont véritablement subi des dommages après un vaccin. Cela a donc été relayé dans les médias en soulignant la dangerosité de la vaccination. Dès lors, de nombreux parents ont intégré certains collectifs qui se battent pour le libre choix vaccinal afin d'obtenir de la visibilité sur le préjudice causé et pour obtenir d'éventuelles réparations. L'association Autisme Vaccinations mobilise largement sur la scène judiciaire le répertoire sur la dangerosité de la vaccination, mêlé à l'inefficacité du procédé (Zylberman, 2020 : 148-149). En effet, cette association rassemble des familles dont un membre a eu des problèmes de santé après l'injection vaccinale, ce qui nous permet de comprendre l'emploi du registre : il repose sur du vécu. D'autres groupes contemporains, comme les Amis de la Constitution⁵⁹, confèrent à cet argumentaire une visée plus morale et politique « *Protégeons nos enfants de toute dérive !* »⁶⁰.

Ces différents répertoires « *thriskeia* » (*religion*) ; « *eleftheria* » (*liberté*) ; « *evergetiki fysi* » (*la Nature bienfaitrice*) et « *aneparkeia* » (*dangerosité*) sont tirés d'une analyse fouillée de la littérature existante sur le sujet. Ils constituent une base historique forte car ces argumentaires sont largement connotés et porteurs de sens pour les membres des mouvements opposés aux vaccinations. Pour qu'un répertoire soit compris et rassembleur, il se doit d'être assez large pour inclure tout type d'individus.

Les mouvements de contestation ont-ils des caractéristiques similaires de l'*ethos* cynique ? Premiers éléments d'appréciation

Les mouvements relatifs à la contestation de la vaccination (et de l'obligation vaccinale) sont très intéressants à analyser avec une grille interprétative propre au courant philosophique du cynisme antique. Notre hypothèse de départ est que ce type de mouvements sociaux développe des argumentaires qui les rapprochent d'un positionnement cynique. En effet, depuis l'émergence de la contestation de la variolisation en 1720 jusqu'à nos jours, les organisations et mouvements contre ce type de procédé médical (variolisation, puis vaccination) ne se contentent pas de s'opposer simplement à la pratique même. Ils questionnent leur sens par des interpellations de toute sorte des autorités établies, que ce soit par des manifestations, des prises

⁵⁹ Les « Amis de la Constitution » sont un mouvement social et politique visant à garantir les droits populaires ainsi que les libertés individuelles. Ils s'opposent largement à la vaccination obligatoire et manifestent pour éviter que certaines modifications de la loi Covid-19 soient acceptées en votation du 28 novembre 2021.

« Amis de la Constitution » in Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Amis_de_la_Constitution.

⁶⁰ « Et toi quelle liberté choisis-tu ? », Citation tirée d'un flyer que des membres du collectif des Amis de la Constitution nous ont donné lors d'une rencontre informelle.

de parole dans la presse, ou par des procédures judiciaires contre les fabricants de vaccins. Ce questionnement des institutions en place, des procédures et règles en application des autorités étatiques est propre, comme nous l'avons observé, au courant cynique antique et de ses principales figures de contestation (Diogène en particulier).

Contestation des normes établies et des pouvoirs en place

Contrairement à certains types de mouvements sociaux se battant pour une cause spécifique et critiquant les normes établies, les mouvements de contestation des pratiques vaccinales se distinguent par le fait qu'ils ne proposent pas de modèle concret alternatif à la vaccination. Ils proposent un *mode de vie alternatif* au mode de vie communément admis. Il s'agit certes pour les antivaccins de refuser cette pratique mais ce refus dépasse souvent la crainte du procédé : il porte sur un mode de vie prôné en société. Depuis la découverte de la vaccination jusqu'à nos jours, certains types d'arguments, comme l'aspect moral de la vaccination, la tension entre collectif versus individuel qu'elle soulève et d'autres encore traversent l'histoire de manière relativement stable. Dans le temps, pour chaque type de vaccins, les organisations opposées au procédé montent au créneau et soulignent que les vaccins ne sont pas des remèdes nécessaires, sécurisés, vérifiés, etc ... Par le simple fait de ne pas respecter les dispositions prises par l'Etat, les mouvements antivaccins remettent en cause sa légitimité ainsi que celle de ses institutions. Ils mettent en doute le bien-fondé de ses choix. Cette mise en question de la vaccination à travers les époques nous semble assez proche de la remise en question, par les cyniques, des décisions prises par les gouvernants grecs.

Interpellation dans l'espace public

Dans le courant cynique, nous avons vu que l'interpellation dans l'espace public, dans les villes d'Athènes et de Corinthe est assez constant et qu'elle s'opère de différentes manières (parler aux individus, vociférer pour capter leur attention, commettre des actes prohibés etc ...). Cette interpellation est également présente dans les mouvements sociaux en général (Neveu, 2019) et donc dans les groupements opposés à la vaccination. En effet, pour obtenir de la visibilité, les collectifs et mouvements antivaccins n'hésitent pas, depuis longtemps, à manifester et à protester dans les rues pour interpeller les autorités (notamment à Leicester en 1885 par exemple). Les interpellations des collectifs et des individus peuvent se faire de différentes manières pour les mouvements contre la vaccination : par des articles médiatiques, ils peuvent donner leur point de vue et allier différentes personnes à leur cause (notamment les Ligue pour le Vaccin Libre (1965) et Vaccine Choice Canada (2014)). De plus, certains groupes comme la

National Anti-Vaccination Ligue (1896), ou encore la Ligue nationale pour la Libertés des Vaccinations (1954) ont recouru à des procédures judiciaires pour demander des dommages et réparations ; ainsi, les groupements opposés au vaccin vont directement demander des comptes à l'Etat oppresseur. Par ces interpellations de différentes formes, ils se constituent en opposition à un adversaire similaire à celui des cyniques antiques, à savoir l'Etat, les pouvoirs publics décidant des politiques publiques et sanitaires (Neveu, 2019 : 11). Cette interpellation des individus et autorités dans l'espace public, pour questionner les positions, convaincre ou demander des comptes, nous semble assez similaire à celle effectuée par les cyniques pendant l'époque hellénistique.

Valorisation de la Nature en opposition aux cultures construites

Après avoir synthétisé l'histoire des mouvements opposés à la vaccination, il nous semble important de relever que le rôle d'une Nature glorifiée et bonne est très important et omniprésent au sein des mouvements opposés aux vaccins. Pour ceux-ci, le procédé de la vaccination (ainsi que la variolisation antérieurement) n'est pas naturel. Suite à plusieurs recherches scientifiques visant à améliorer cette pratique, la vaccination a été reconnue par la communauté médicale et scientifique comme un traitement médical de l'ordre de la « vraie science » objective, qui se base sur des faits et des expérimentations. Pour certains associations et collectifs antivaccins, notamment l'ALIS, cette science unique prend toute la place et occulte différents modes de vie et remèdes alternatifs, compris dans une médecine plus « naturelle », l'homéopathie. Ce rapport à la nature était déjà très présent dans le cynisme antique. Le mode de vie cynique est basé sur un rapport à la nature qui promeut une certaine autonomie des individus, voire l'autarcie quant à leurs productions. Par la nature, les cyniques peuvent se préserver et garder un équilibre sans artificialité, ce qui rejoint les mouvements qui s'opposent à l'artificialité du remède vaccinal et préconisent une immunité saine, acquise grâce aux épreuves du corps, y compris celles de la maladie.

Les cyniques et certains collectifs critiques de la vaccination peuvent donc se rejoindre à bien des égards sur cette posture naturelle, une posture qui vise à réintroduire l'humain dans un univers englobant et dépourvu de superflu, notamment les règles et normes construites par l'Etat et les politiques publiques.

Les organisations et collectifs antivaccins et la parrhésia ?

Les collectifs opposés à la vaccination montrent qu'un rapport à l'action est présent et indispensable dans un mouvement social défendant une lutte et critiquant une décision, une

pratique. Le rapport à l'action dans les collectifs contre la vaccination est présent d'emblée dans le fait que, bien souvent, les individus composant ces collectifs ainsi que leurs enfants ne se font pas vacciner. Le refus de l'injection est souvent suivi de la parole performative et militante « je/nous refusons la vaccination ». Dans les mouvements « antivaccins » historiques, nous observons une cohérence entre les paroles des individus et leurs actes, rejoignant ainsi le concept cynique de *parrhésia* (franc-parlé). Typiquement, un mouvement comme « Autisme Vaccinations » se trouve activement dans cette cohérence par ses discours et ses actes. Les membres de ce collectif sont principalement des familles dont un membre a rencontré des troubles autistiques après une vaccination. Le militantisme de ce collectif réside dans la poursuite en justice de fabricants de vaccins et entreprises pharmaceutiques, la vaccination ayant causé, d'après eux, des dommages individuels mais également collectifs. Les membres incarnent presque leur combat, ils performant leur combat dans les mots émis lors des plaidoyers mais également dans les actes de la mise en justice. Ces membres ont collectivement vécu le même drame vaccinal, se retrouvent dans un collectif et luttent pour obtenir réparations. La cohérence entre les paroles et les actions que suppose le concept de *parrhésia* se retrouve chez les militants des mouvements opposés à la vaccination. Bien entendu, nous ne pouvons dire si tous les militants opposés à la vaccination se caractérisent par un tel continuum paroles-actions. Reste que ce dernier est observable dans la mobilisation des collectifs « antivaccins » et qu'il est primordial pour la philosophie cynique, qui est une philosophie d'action. La cohérence entre les paroles et les actes semble essentielle pour les antivaccins comme pour les adeptes de la philosophie cynique.

Ce chapitre nous éclaire quant à la prévalence des mouvements opposés à la vaccination depuis la découverte de la pratique au XIX^{ème} siècle jusqu'à l'époque contemporaine. Nous avons montré la manière dont les mouvements sont nombreux et internationaux. Les profils des membres sont assez variés et dépendent également des contextes sociopolitiques dans lesquels les individus sont immergés. De plus, cette contestation de la vaccination s'appuie sur des argumentaires variés mais *transhistoriques* selon Eribon (2004). Ici, le but était de poser des bases historiques et réflexives pour notre propre étude de cas, étude qui porte sur différents collectifs opposés à la vaccination contre le Covid-19. La partie suivante sera donc celle de notre étude empirique.

Chapitre 3. Analyse contemporaine des mobilisations Antivaccins :

Dans ce chapitre, nous observons deux collectifs opposés à la vaccination contre le Covid-19, le Collectif Réinfo Santé Suisse International et l'Association du Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE) afin de dégager leurs deux *ethos* ainsi que les composantes spécifiques de ceux-ci.

1. Contexte : Pandémie de Covid-19 et constitution de collectifs opposés à la vaccination

Depuis le mois de mars 2020, le Covid-19 bouleverse le quotidien de la population helvétique. Arrivé sur le territoire au Tessin, la maladie a rapidement gagné tout le territoire et le nombre de cas était exponentiel. Le 13 et 16 mars 2020, le Conseil Fédéral prend des mesures strictes pour endiguer cette pandémie. Les mesures prises sont : la fermeture des écoles⁶¹, les commerces, non-essentiels, les restaurants et les lieux culturels pendant un mois ; les restrictions de visites dans les hôpitaux et EMS ; l'interdiction de manifestations ; le contrôle aux frontières voisines et l'interdiction d'accès au territoire helvétique⁶². En parallèle à ces mesures, la distanciation sociale devient la nouvelle norme et celle-ci persistera dans la durée. Il s'agit donc de la première vague de Covid-19. En mai, les restaurants et commerces rouvrent leurs portes et le virus diminue. Toutefois, l'obligation du port du masque est introduite dans les transports, puis dans tous les lieux fermés à partir du mois de juillet 2020, quand ils sont disponibles en quantités suffisantes. En septembre la recrudescence des cas est telle que les universités et hautes écoles doivent à nouveau fermer leurs portes. Puis fin octobre 2020, le Conseil fédéral prend la décision de fermer les restaurants ainsi que les hautes-écoles tant les cas augmentent et les services hospitaliers sollicités. Ces fermetures durent six mois. Pendant ce laps de temps, les vaccins contre le Covid-19, Pfizer, BioNTech et Moderna, sont rendus accessibles à la population à partir du mois de janvier 2021 pour les plus vulnérables, puis progressivement à l'ensemble de la population à partir du mois de mai 2021. Dès leur arrivée sur le marché, les opposants à la pratique vaccinale commencent à se manifester et plusieurs pages web initialement contre les mesures restrictives Covid, ont ajouté l'opposition vaccinale à leur contestation. Les opposants ont lancé un premier référendum contre la Loi Covid adoptée

⁶¹ Skjellaug, A. (13. 03. 2020). « Sous pression des cantons, la Suisse entière ferme ses écoles » *Le Temps*. <https://www.letemps.ch/suisse/pression-cantons-suisse-entiere-ferme-ecoles>.

⁶² « Coronavirus : le Conseil fédéral qualifie la situation de « situation extraordinaire » et renforce les mesures » (16. 03. 2020) *Admin.ch*. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-78454.html>.

par le Parlement en 2020. Cette loi Covid - visant à conférer au Conseil fédéral des prérogatives supplémentaires afin qu'il puisse avoir plus de marge de manœuvre dans les décisions relatives à la pandémie et à ses impacts - est votée et acceptée par la majorité de la population suisse à 60,2%⁶³ le 13 juin 2021. Par la suite, le 1^{er} juillet, le Conseil fédéral rend obligatoire le certificat Covid (passeport sanitaire permettant l'accès aux lieux publics) pour toute activité non-essentielle, la fréquentation de restaurants, cinémas, bibliothèques et autres lieux de loisirs, culturels⁶⁴. Il va plus loin en rendant obligatoire le certificat Covid pour avoir accès à la formation, dans les hautes écoles et universités suisses.

Suite à l'acceptation de la loi Covid du 13 juin, les opposants lancent un deuxième référendum s'opposant à l'élargissement des prérogatives du Conseil fédéral mais surtout à l'application du certificat Covid. Cependant, la population helvétique accepte à une large majorité cette deuxième modification de la loi Covid le 28 novembre 2021.⁶⁵ Pour obtenir un certificat Covid, il est nécessaire d'avoir effectué deux doses de vaccination ou d'avoir contracté la maladie Covid jusqu'à 6 mois auparavant. Selon les opposants, le certificat Covid est discriminant à l'égard des non-vaccinés qui se trouvent exclus de la vie en société.⁶⁶ Avec l'introduction du certificat Covid, les individus sont divisés en deux catégories : d'une part, celle qui, grâce au certificat, peut accéder librement aux lieux de sociabilité (restaurants, cinémas, réunions publiques...) et, d'autre part, celle qui se voit interdire partiellement l'accès à ces lieux publics. Ces éléments de contexte permettent de mieux comprendre la manière dont certains collectifs opposés à la vaccination se sont formés. Le monde a vécu une crise sans précédent où les pays ont dû faire face à la pandémie en recourant à des moyens peu communs et en restreignant certaines libertés de la population.

Dans cette partie, nous présentons deux collectifs opposés à l'obligation de la pratique vaccinale en Suisse romande. Nous avons choisi de nous concentrer sur une entité comprenant des professionnels de la santé et un collectif mobilisant plutôt le corps enseignant car ces professions font partie du domaine public. Ce sont des professions affiliées étroitement aux autorités étatiques. C'est pourquoi leur contestation nous semble pertinente à mettre en lumière

⁶³ «Loi Covid 13 juin 2021 » *Easyvote* <https://www.easyvote.ch/fr/votations/archive/13-juin/Loi-COVID-19>.

⁶⁴ « Dans quel cas le certificat Covid peut-il être utilisé ? » *Office fédéral de la Santé publique OFSP*.
<https://ofsp-coronavirus.ch/certificat/dans-quels-cas-le-certificat-covid-peut-il-etre-utilise/>.

⁶⁵ « Votations populaires du 28 novembre 2021 » *Admin.ch*.
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20211128.html>.

⁶⁶ « Les opposants à la loi Covid déposent leur deuxième référendum » *RTS.ch*.
<https://www.rts.ch/info/suisse/12334122-les-opposants-a-la-loi-covid19-deposent-leur-deuxieme-referendum.html>.

pour observer d'une part la tension existante entre le poids de la profession au niveau éthique et d'autre part la contestation émanant des autorités publiques. Être employé dans le secteur public mais en même temps refuser les injonctions étatiques et sanitaires crée des tensions chez ces individus, dont la loyauté aux autorités est mise en cause par leurs convictions antivaccins.

2. Le collectif Réinfo Santé Suisse International : un *ethos* entre l'expertise et la contestation

Le premier groupe sur lequel nous allons nous pencher est le collectif Réinfo Santé Suisse International⁶⁷, celui-ci est une organisation qui se définit comme une ONG. Il réunit différents types de professionnels du monde médical (soignants, médecins, infirmiers mais également des thérapeutes, homéopathes et autres). Cette entité découle d'un collectif français beaucoup plus vaste : RéinfoCovid.fr.⁶⁸ Celui-ci comprend plus de 20'000 membres, professionnels de la santé, actifs partout en France mais également en Suisse.⁶⁹

Réinfo Santé Suisse International : présentation du collectif

Sur le sol helvétique, le collectif Réinfo constitue donc l'antenne locale du collectif international français Réinfo Santé Covid. Fr. Ce groupe existe depuis la fin de l'année 2020. La page de Réinfo a été restructurée en janvier 2021⁷⁰, lors de la 3^{ème} vague de Covid-19 en Suisse, lorsque les mesures sanitaires (fermeture des restaurants et lieux culturels, manifestations interdites) étaient en place et que les vaccins ont été rendus accessibles à une partie de la population. Ce groupement est réservé aux professionnels de la santé : « *Nous sommes une association à but non-lucratif et une ONG. Nous sommes un collectif inter-cantonal de plusieurs centaines de professionnels de santé, dont des médecins, pharmaciens et infirmiers issus des cantons romands* ». ⁷¹ Toutefois, toute personne étant du milieu médical, tant dans la médecine traditionnelle qu'alternative peut intégrer le groupe, par l'onglet « contact » où les intéressés peuvent envoyer un message, tout en fournissant leur identité ainsi que leur profession. Un deuxième onglet permet de contacter le collectif « Nous rejoindre ». Celui-ci présente les différentes typologies des professions médicales « Médecins,

⁶⁷ Pour simplifier la lecture, nous nous contenterons de le nommer « Réinfo »

⁶⁸ RéinfoCovid.fr. <https://reinfocovid.fr>.

⁶⁹ Maurisse, M. (20. 03. 2021) « Un site sème le doute sur la vaccination » *Le Temps* : <https://www.letemps.ch/sciences/un-site-seme-doute-vaccination>.

⁷⁰ Oberhauser, P-N (2021) « Enjeux d'une enquête en cours sur le « vaccino-scepticisme chez les soignants » UNIL : Faculté des sciences sociales et politiques. Institut des sciences sociales.

⁷¹ « Accueil » Réinfo Santé Suisse International. <https://www.reinfosante.ch>.

pharmaciens », « Naturopathes », « Infirmier/ères, Sage-femmes, Aides/soignant/es », indiquant ainsi que les individus peuvent intégrer le collectif à condition d'afficher leur « marque » ou identité professionnelle⁷². Dans ce deuxième onglet de contact, un formulaire à remplir est présent avec un énoncé demandant : « *Quelle idée, propositions, contributions, compétences ... avez-vous (organisations, documents médicaux, informatique, etc ...) et souhaitez-vous mettre à disposition du collectif ?* »⁷³. Le coût d'entrée n'est donc pas similaire suivant l'onglet choisi : alors que le formulaire relatif au premier onglet de contact contient uniquement des questions relatives à l'identité des personnes (nom, adresse électronique, sujet du message, message), le deuxième onglet rend saillant la profession, qui devient l'intermédiaire obligé du maintien du contact.

Le collectif dispose d'une charte éthique qui présente les valeurs que ce groupe défend par ses différents engagements. Il est notamment mentionné que les membres s'engagent : à respecter les choix des individus quels qu'ils soient ; à rester honnêtes et humbles et intègres ; à mettre en évidence les incohérences scientifiques ; à agir de manière respectueuse ; à ne pas porter atteinte à l'image et à la réputation des autres membres ; à respecter la confidentialité des informations non-publiques des membres et du collectif ; à préserver les liens sociaux ; à annoncer les potentiels conflits d'intérêts ; à rester responsables des actions individuelles ; à ne pas tenir le collectif responsable d'actes effectués lorsque les individus n'agissent pas au nom du collectif. Cette riche charte nous donne une large vision des buts et valeurs que le collectif se doit de défendre.

Par ailleurs, les objectifs de ce collectif sont définis d'emblée dans la présentation du groupe au public : par public, nous pensons d'abord aux usagers d'internet car ce groupe est visible à toute personne effectuant une recherche en ligne. Dans son texte de présentation du collectif, Réinfo insiste sur le fait que le partage d'informations transparentes et fiables est essentiel pour eux et constitue leur objectif premier, nous y revenons dans notre analyse.

Concernant les membres du collectif, il est impossible de déterminer exactement leur nombre ; les médias dénombrent 700 médecins et soignants⁷⁴. Une liste de professionnels de la santé ayant signé le moratoire est présente sur le site et dénombre 958 professionnels et 136 médecins. Nous savons donc que les membres font forcément partie du monde médical au sens large. Cependant, il est possible de déterminer l'identité de certains membres par les messages,

⁷² « Nous rejoindre » Réinfo Santé Suisse International. <https://www.reinfosante.ch/nous-rejoindre-2/>.

⁷³ « Nous rejoindre » Réinfo Santé Suisse International. <https://www.reinfosante.ch/nous-rejoindre-2/>

⁷⁴ Rappaz. C. (15. 01. 2021). « Nous manquons de recul face aux potentiels effets indésirables des vaccins » (Entretien avec le Dr. Philippe Saegesser), *Illustre.ch* <https://www.illustre.ch/magazine/manquons-recul-face-aux-potentiels-effets-indesirables-vaccins>.

témoignages et signatures de lettres revendicatrices que certains postent et qui ne sont pas anonymes. Nous pouvons donc déterminer d'emblée les figures porte-drapeau de ce collectif. Nous savons que la présidente du collectif est une thérapeute et naturopathe valaisanne Delphine Heritier De Barros.⁷⁵ Elle signe parfois les documents de son nom, qu'elle met au service du collectif, notamment une lettre collective pour alerter les autorités médicales de la nécessité du consentement des mineurs de moins de 18 ans ainsi que de leurs parents concernant la vaccination⁷⁶. De plus, Delphine Heritier de Barros a prononcé, au nom du collectif, le discours d'ouverture de la manifestation « Retour au bon sens » se tenant à Genève le 31 juillet 2021. Par la page web du collectif, cette personne a de la visibilité car nous pouvons observer les différentes actions auxquelles elle a pris part.

Grâce à cette page, nous avons également des éléments mentionnant que le porte-parole principal et délégué médical est le Dr. Philippe Saegesser, un médecin anesthésiste et ancien membre de la Société Vaudoise de Médecine. En effet, il été interviewé par différents médias, à plusieurs reprises, pour questionner et critiquer la vaccination contre le Covid-19. Le sous-onglet « Presse », présent dans l'onglet « Ré-informations », lui accorde une grande place.⁷⁷

Concernant les autres membres, il est difficile de déterminer leur nom exact. Toutefois, le site possède un onglet « témoignage » dans lequel de nombreux professionnels de la santé, des soignants et familles du corps médical témoignent de leur vécu quant à la pandémie, aux mesures anti-Covid, à la vaccination et plus récemment au Pass sanitaire. De plus, nous avons accès aux nombreuses signatures du moratoire que le collectif a lancé en janvier 2021, puis reconduit en juin 2021. Toutefois, il est difficile de déterminer précisément si les signataires font partie du collectif car toute personne peut apposer sa signature de soutien (un onglet vert est présent dans la rubrique des requêtes de moratoires).

Sur le financement de ce collectif, il est intéressant de remarquer que tout individu naviguant sur le site peut faire un don. En effet, un encadré « Faire un don » s'affiche sur la page d'accueil et interpelle les visiteurs du site. De plus, un onglet entier « Faire un don merci ! » est consacré au financement du collectif. Sur cet onglet sont présentes les coordonnées bancaires du groupe ainsi que son adresse principale. Nous savons dès lors que le siège central du collectif se trouve à Vevey. En outre, lorsque tout visiteur se rend sur le site du groupe, une fenêtre « Faire un

⁷⁵ « Qui suis-je » in *Cabinet Naturo nomade*. <https://naturonomade.ch/home/qui-suis-je/>.

⁷⁶ « Vaccination des enfants de moins de 18 ans » (14. 06. 2021) in *Réinfo Santé Suisse International*. <https://www.reinfosante.ch/wp-content/uploads/2021/06/Vaccination-des-enfants-de-moins-de-18-ans.pdf>.

⁷⁷ « Presse » in *Réinfo Santé Suisse International* : <https://www.reinfosante.ch/presse/>.

don : nous avons besoin de vous pour nous faire entendre » apparaît de suite pour inciter le visiteur à rejoindre le collectif ou à effectuer une donation.

Le collectif Réinfo ne possède pas, ou ne met pas à disposition les statuts de son organisation s'il y en a. Toutefois, ce site regorge d'éléments relatifs à la constitution, aux buts, aux actions et aux arguments du collectif. De plus, il met à disposition de nombreux documents remettant en cause le bien-fondé de la vaccination et des mesures sanitaires. Il présente également les actions qu'il met en œuvre ainsi que plusieurs lettres qu'il a transmises aux autorités médicales et politiques des différents cantons romands, auxquelles s'ajoutent les différentes réponses des personnalités interpellées.

Présentation du site web de Réinfo Santé Suisse International

Le site Réinfo est accessible à toute personne naviguant sur le web, il est public. Ce site est composé de 6 onglets thématiques contenant chacun plusieurs sous-onglets (entre 1 et 8 sous-onglets). Au sein de ces sous-onglets, de nombreux documents sont présents et parfois très hétérogènes.

La page du collectif met à disposition des visiteurs de nombreuses contributions et documents de différents genres discursifs : des lettres d'interpellation que le collectif a rédigé pour les autorités sanitaires ; des études menées relevant la non-pertinence des mesures sanitaires et de la vaccination Covid ; des articles où leurs porte-paroles ont été interviewés ; des témoignages de membres et de leurs familles. Toutefois, les documents, lettres, études et pétitions ne sont pas cantonnés dans une seule catégorie. En effet, ils sont présents sous les deux onglets « Les actions » et « Ré-informations ». Cette page regroupe des documents très hétérogènes et diversifiés (lettres d'interpellation des autorités, pétitions, articles de journaux) qui proviennent du collectif lui-même mais aussi de certains de ses membres, de l'Etat, des journalistes etc ...

Le sous-onglet « Loi Covid -Votations » avait été ajouté dans l'onglet « Actions » avant les votations du 28 novembre 2021. Des informations, vidéos et questionnaires relatifs à la votation et provenant d'autres mouvements (Réseau Choix Vaccinal Antenne Romandie, Santé et liberte.ch) étaient également présents sur la page d'accueil, ce qui empêchait l'accès aux informations de présentation du collectif, celles-ci avaient disparu. Puis suite aux votations, la page d'accueil a été modifiée et les informations initiales ont été remises en visibilité.



Photo de présentation du site : <https://www.reinfosante.ch>.

1) Analyse de discours : l'affirmation du collectif Réinfo et les différentes composantes de son *ethos* dans sa présentation et ses actions

Dans cette partie, nous observons dans un premier temps la prévalence accordée au collectif et à ses principes au détriment des acteurs individuels. Dans un deuxième temps, nous présentons les différentes composantes de l'*ethos* du collectif Réinfo, à partir des productions écrites en ligne ainsi que de ses déclinaisons, développées par Giaufret (2015 : 4-9) (*ethos auto-attribué, ethos hétéro-attribué, ethos préalable*), pour observer la manière dont l'*ethos* de Réinfo participe à la présentation du collectif au public mais aussi à son organisation et à son unification.

Les textes fondateurs du collectif comme son texte de présentation, sa charte éthique et ses différentes missions, peuvent être appréhendés, pour reprendre la première typologie de discours décrite par Orkibi (2015 : 5), comme des *discours constituant de l'action collective*, car ils offrent au mouvement, au moment de sa création, un miroir de son existence propre.

Nous nous penchons également sur les différentes actions discursives que le collectif effectue. Comme par exemple, la production de textes de contestation, de lettres, de flyers etc, qui se rapportent *aux discours de mobilisation*, c'est-à-dire aux discours prononcés, rédigés, produits par le mouvement lors de l'action effectuée (Orkibi, 2015 : 5). Pour ce faire, nous nous basons sur les différents discours produits par le collectif et présents sur sa page.

1. L'affirmation du collectif sur les acteurs

Pour commencer, il nous semble très important de revenir à la présentation que le collectif fait de lui-même⁷⁸ sur son site internet pour montrer comment celui-ci se montre au public

Bonjour à toutes et à tous,

Nous sommes un collectif regroupant des professionnels de la santé de différents domaines d'activité, soucieux de partager des informations fiables, indépendantes et transparentes au sein des communautés médicales et paramédicales.

La création de ce collectif de professionnels de la santé au sens large, actif ou anciennement actif dans le terrain, a également pour objectif de regrouper une communauté, constituée de différents domaines de compétence, réunis autour de la notion de santé globale, approche à nos yeux pertinente dans la crise que nous vivons actuellement, particulièrement déstabilisante et clivante pour tous.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'offrir à la population une information la plus transparente et objective possible, de tenter de remédier au climat anxigène et mortifère en offrant, en amont d'une hospitalisation, avec les moyens et les compétences dont nous disposons, des perspectives et solutions thérapeutiques préventives, voire curatives, envisageables dans maintes situations ambulatoires.

Le groupe se définit comme un « collectif » en tant que tel, ce qui montre que ses membres désirent être considérés par l'extérieur comme un « collectif » à part entière, un groupe unifié. Le fait de s'auto-désigner comme collectif fait déjà partie de la construction de l'*ethos auto-attribué*, selon Giaufret (2015 : 9), car il s'agit du premier point de présentation du groupe aux individus extérieurs, mais surtout cela montre la conscience d'une identité commune. Ensuite, le collectif met en avant qu'il se compose de membres issus du corps médical. Il est impossible de rejoindre celui-ci si l'on fait partie d'un autre secteur professionnel, ce qui engendre d'emblée une exclusion de toute une partie de la population. Ce groupe vise donc certes à rassembler un certain nombre de personnes mais, toutefois, il est nécessaire d'exercer une profession médicale.

Le but du groupe est de créer une « communauté » qui serait apte à fournir des informations crédibles, lisibles et autonomes, car le collectif estime que les informations médicales, dont la population a connaissance, ne sont pas assez fiables, voire opaques. C'est pourquoi, le collectif propose aux individus de partager des informations autres qu'il juge plus fiables et propose également des remèdes thérapeutiques différents que ceux de la médecine conventionnelle. Dans sa présentation le collectif effectue des présuppositions⁷⁹, au sens de Krieg-Planque

⁷⁸ « Bienvenue sur le site de l'ONG Réinfo Santé Suisse International » in *Réinfo Santé Suisse International*. <https://www.reinfosante.ch>. Consulté le 11 janvier 2022.

⁷⁹ Selon Krieg-Planque, le présupposé constitue l'information sensée être connue préalablement du destinataire dans un énoncé. Le locuteur prend appui sur cette information pour présenter l'information nouvelle : ex : dans la

(2012 :122-123), concernant la situation sanitaire. Lorsque le collectif souligne qu'il désire : « (...) *remédier au climat anxieux et mortifère, en offrant en amont d'une hospitalisation (...) des solutions thérapeutiques (...)* », il présuppose que les différents visiteurs et potentiels membres ont connaissance du contexte de la pandémie de Covid-19, de la maladie en elle-même ainsi que des risques d'hospitalisation. Le collectif s'appuie donc sur des éléments communs, partagés de tous qui n'ont pas besoin d'être explicités pour être compris (Neveu, 2019). En outre, par cette citation, le collectif mobilise un registre émotionnel pour mettre en avant leurs buts. Ce registre émotionnel (*pathos*) de l'ordre de l'inquiétude et de l'anxiété collective vise à toucher les visiteurs et à les rendre plus concernés par la cause que le collectif défend. Cette mobilisation d'émotions a des fins argumentatives car celles-ci permettent potentiellement une meilleure compréhension de l'ampleur de la situation et de la nécessité de défendre une cause (Polo et al, 2013 :42).

Dès lors, nous avons affaire à des *émotions étayées* car elles se construisent à partir de stéréotypes présents dans certains cadres de situation qui produisent un type d'émotion (dans un contexte de pandémie, les individus sont forcément inquiets) (Polo et al, 2013 : 43). Par l'immersion des individus dans le contexte de la pandémie Covid-19, ceux-ci sont plus réceptifs et impliqués par tout type de discours sur le sujet de la politique vaccinale, que les acteurs soient pour la politique ou opposés à celle-ci.

La présentation des différentes missions du collectif montre une même dynamique émotionnelle.⁸⁰

Voici les missions de Réinfo Santé Suisse International:

- Sortir nos concitoyens de la peur ;
- Accompagner les professionnels de santé sur le chemin de la prudence et du courage.
- Rouvrir l'espace du débat démocratique & scientifique ;
- Proposer une autre politique sanitaire : remettre au centre, valoriser la prévention et les traitements, la formation continue ;
- Favoriser la responsabilité patients/professionnels de santé ;
- Mettre en place la protection et la sécurisation des médecins ;
- Mettre en lien ceux qui veulent agir.

proposition « Pierre a cessé de fumer », le présupposé est que le destinataire savait que Pierre fumait (Krieg-Planque, 2012).

⁸⁰ « Missions » in *Réinfo Santé Suisse International*. <https://www.reinfosante.ch/missions/>. Consulté le 12 janvier 2022.

Pour ce faire nous nous engageons à :

- Créer du lien avec différents collectifs;
- Agir sur le terrain, par exemple créer et diffuser des flyers, des documents, s'exprimer lors de différentes manifestations (les soignants viennent réinformer le grand public sur les mesures sanitaires gouvernementales prises);
- Créer du contenu bibliographique et différents outils de communication (flyers, vidéos...) par le biais de groupes de travail, de conférences, des espaces de partages...
- Promouvoir et faciliter la circulation d'informations scientifiques.
- Recruter et intégrer les professionnels de la santé intéressés au sein du collectif.
- Mettre en place des actions de santé (sport le dimanche matin, danse sur ordonnance...)
- Œuvrer pour le retour du débat, participer à des émissions TV, radios, conférences...

En effet, nous pouvons relever un champ lexical relatif à l'insécurité par les termes « peur », « prudence », « courage », « protection », « prévention ». Celui-ci met en exergue que le collectif estime qu'il se trouve dans un contexte social compliqué et insécurisé et qu'il faut que les membres et professionnels de la santé s'allient pour faire face à une situation anxiogène, qu'ils soient actifs sur le terrain afin d'assurer une « protection » aux individus.

Ensuite, nous remarquons que certains termes sont employés plusieurs fois, comme les termes « lien » (2 fois), « agir » (2 fois), « retour du débat-rouvrir (...) débat ». Le fait de mettre en saillance plusieurs fois les mêmes termes montre que le collectif accorde beaucoup d'importance à ceux-ci. En effet, pour que le collectif fonctionne il faut que le lien entre les membres, qu'il soit formel ou fluide, soit présent et plus ou moins solide (Kaufmann et al. 2016). De plus, nous remarquons que ces différents termes sont performatifs, au sens d'Austin (1991)⁸¹, ils incitent à une action directe des individus. En effet, le collectif se place comme objectif d'arriver à des résultats concrets en société. Le collectif souligne la nécessité de procéder à des actions de différentes sortes : prendre la parole lors de manifestation, créer et diffuser des flyers et surtout « Proposer une autre politique sanitaire », ce qui montre également qu'il réfléchit à des alternatives médicales et ne se cantonne pas à la simple dénonciation de la politique sanitaire en vigueur. De plus, le groupe relève à nouveau, l'importance du « débat démocratique et scientifique » et la nécessité de sa réapparition. Le groupe est prêt à être actif pour participer à des discussions, par la création de contenu bibliographique, la circulation d'information scientifique, l'apparition à la télévision et à la radio et la mise en place d'actions de santé.

⁸¹ Pour rappel, le fait d'énoncer se rapporte déjà à une action effectuée selon Austin (1991) (et peut également déboucher sur une action physique par la suite).

L'analyse de la charte⁸² est également très intéressante pour montrer la manière dont le collectif se construit sur des valeurs à respecter. Chaque acteur doit respecter différents principes et règles pour que le collectif puisse exister.

Nous ne portons pas atteinte, d'une quelconque façon, à la réputation, à l'image et aux intérêts du collectif et des autres membres. De plus, nous n'agissons pas et ne nous exprimons pas au nom de Réinfo Santé sans habilitation donnée au préalable.

Nous respectons strictement la confidentialité des informations non-publiques dont nous avons connaissance au sujet du collectif et des autres membres. Nous ne divulguons pas les coordonnées des autres membres sans leur autorisation.

Nous nous engageons à préserver les relations humaines et les liens sociaux.

Nous annonçons nos éventuels conflits d'intérêts. Nous nous abstenons de nous exprimer à propos de sujets pouvant être influencés selon nos conflits d'intérêts.

Nous restons libres et uniques responsables des diverses actions que nous menons à titre individuel.

L'ONG ne peut être tenu responsable des paroles ou actions des collectifs amis ou de ses membres, lorsqu'ils ne s'expriment pas au nom de Réinfo Santé.

Pour commencer, il est mentionné que les membres du collectif ne doivent pas s'exprimer, ni agir au nom du collectif sans accord préalable, ne pas diffuser des informations relatives au collectif et sur les membres et ne pas engager le collectif comme faire-valoir lors d'actions menées individuellement. Ces différents critères mettent en exergue l'importance donnée au collectif. En adhérant à celui-ci, les individus lui délèguent certaines compétences et se doivent de respecter des critères communs à tous les membres pour le bon fonctionnement de celui-ci. Tout en affirmant clairement la primauté du collectif, ce dernier reste très flou sur ses structures dirigeantes (absence d'informations sur le comité, le nombre de membres).

Cette charte éthique pose les principes de base que les membres doivent respecter. D'ailleurs, le pronom de la 1^{ère} personne du pluriel « Nous » est présent devant chaque engagement. Ce pronom montre justement cette alliance triadique, le sujet singulier « Je » s'alliant avec un opposé « Tu » forme le « Nous » commun qui les dépasse (Kaufmann, 2010 : 15). Il est pertinent de supposer que l'emploi de ce pronom devant chaque règle renforce le sentiment d'appartenance des membres au collectif. En outre, l'emploi constant du « Nous » peut renforcer cette impression de cohésion du groupe par les individus extérieurs à celui-ci et donc influencer leurs perceptions et leurs affects envers celui-ci (*pathos*).

Par cette charte, nous relevons qu'un *système normatif* selon Neveu (2019 :101), propre au groupe se crée, comprenant des valeurs et des principes. Une partie de l'*ethos* du collectif peut

⁸² « Charte éthique » in *Réinfo Santé Suisse International*. <https://www.reinfosante.ch/missions/>. Consulté le 11 janvier 2022.

dès lors déjà s'observer : le collectif insiste sur le caractère commun des agissements et des actions et met en exergue que l'individualité ne doit pas nuire au groupe de quelque manière.

2. Les trois dimensions de l'*ethos* de Réinfo selon ses textes fondateurs et ses actions

A partir de l'analyse des différents textes rédigés par Réinfo (les discours qui constituent l'action collective et les discours de mobilisation⁸³) et mis à disposition sur son site, nous dégagons différentes composantes participant à l'élaboration de son *ethos*.

Composante de défense des libertés démocratiques

Dans son texte de présentation du groupe, dans sa charte et dans ses missions, Réinfo ne mentionne nullement qu'il est opposé à la vaccination. On constate une certaine prudence du collectif. Il semble assez modéré en mettant toutefois en évidence les différents principes qu'il défend. Ceux-ci se rapportent à la liberté de choix, la transparence, le principe « ne pas nuire », le consentement éclairé etc ... Le principe général de « la liberté » est d'emblée relevé comme valeur constitutive du collectif. Il façonne de suite une partie de l'*ethos auto-attribué*⁸⁴ de Réinfo.

Pour rendre compte de ce principe de liberté, l'analyse de la charte du collectif permet d'observer les différentes valeurs mises en exergue par Réinfo. En ce sens, les individus doivent adhérer à celles-ci s'ils veulent faire partie du collectif, respecter *les droits* ainsi que *les devoirs* que l'engagement comprend (Gilbert, 2003 : 36-40). La charte est en quelque sorte le miroir des actions conjointes, c'est-à-dire qu'elle met en mots les obligations que les membres du collectif doivent respecter. La charte formalise le lien presque contractuel entre le futur membre et le collectif.

Nous nous engageons à respecter la liberté de choix de chacun, que ce soit vis-à-vis des membres, ou vis-à-vis de personnes extérieures au collectif.

Nous restons honnêtes, humbles et intègres vis-à-vis des prises de position des uns et des autres.

Nous nous engageons à participer dans le groupe ainsi qu'à la réalisation des projets définis.

Nous sommes prêts à mettre en lumière les incohérences, les tromperies, les conflits d'intérêts et les détournements de la science visant la promotion des injections expérimentales anti-COVID ou tout autres thérapies injustifiées.

Nous nous engageons à agir et nous exprimer de manière respectueuse, pacifique et non-violente.

⁸³ Typologies de discours reprises de Orkibi (2015).

⁸⁴ Giaufret (2015)

La première valeur que le collectif tient à préserver est celle du respect de la liberté de choix de tout individu, membre ou non-membre du collectif, aux traitements médicaux et thérapeutiques. Le fait de mentionner les non-membres montre que le collectif est possiblement prêt à entrer en dialogue avec différents individus adhérant ou non à leurs positions sur la vaccination. Plus tard, il est fait mention de l'engagement à la participation dans le groupe et dans les projets de celui-ci. Par cet engagement, les membres mettent en actes leur adhésion et soulignent leur respect de ce principe par l'action produite. L'agissement est une sorte de preuve de l'acceptation des valeurs éthiques que le collectif défend.

Cette notion de liberté revient fréquemment dans les publications relatives à la présentation du collectif. Selon, nous elle constitue donc une valeur fondamentale du groupe et montre le positionnement de celui-ci concernant les droits individuels. En effet, cette valeur rend compte d'une potentielle position émotionnelle relative à l'ouverture d'esprit et au respect des droits des acteurs (positive), si on se situe sur l'*axe d'agrément* (positif-négatif) théorisé par Plantin (2011). En ce sens, le collectif se situe dans une position émotionnelle de défense face à des autorités oppressantes par des obligations contraires aux libertés individuelles. Toutefois, dans ses actions discursives (le moratoire, les différentes lettres adressées aux autorités politiques et sanitaires), le principe de liberté est moins mis en avant mais laisse place à une autre valeur assez proche : la considération du consentement des acteurs. Celui-ci rejoint les principes de liberté et de droits démocratiques. Dans la première requête de moratoire sur la vaccination que le collectif rédige en janvier 2021⁸⁵, cette notion de consentement (et donc de liberté) est mise en avant comme essentielle et nécessaire à tout acte vaccinal. Pour ce faire, le collectif cite un des articles du Code de Nuremberg⁸⁶, qui relève l'importance fondamentale du consentement lorsqu'un patient subit un traitement expérimental.

⁸⁵ « Demande de moratoire de janvier 2021 » in *Réinfo Santé Suisse International*. <https://www.reinfosante.ch/moratoire-fr/>. Consulté le 12 janvier 2022.

⁸⁶ Le Code de Nuremberg est réalisé en 1947, il établit une liste de différents critères qui mettent en avant les conditions à respecter pour que des expériences puissent être pratiquées sur des êtres humains. « Le Code de Nuremberg » in *Hôpital Erasme*. <https://www.erasme.ulb.ac.be/fr/enseignement-recherche/comite-d-ethique/consensus-ethiques/le-code-de-nuremberg-1947>. Consulté le 12 janvier 2022.

5.- Le consentement éclairé n'est pas appliqué:

Seule la présentation orientée sur les bénéfices supposés de ces produits biotechnologiques est présentée aux personnes qui se vaccinent. Les effets adverses, parfois graves, sont pourtant largement minimisés.

En plus, les patients sont indûment influencés lorsque les informations sur les risques sont présentées selon une approche de risque relatif et non de risque absolu(17), ce qui fausse grandement l'interprétation de l'efficacité de ces « vaccins ».

Dans ce contexte, alors que même des adultes ne peuvent pas exercer un consentement éclairé, nous sommes d'autant plus effarés par les récentes propositions visant à permettre aux enfants de 10 ans de se faire vacciner sans autorisation parentale(18).

Prenons note de l'article 1 du Code de Nuremberg(19) :

« Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela veut dire que la personne concernée doit avoir la capacité légale de consentir ; qu'elle doit être placée en situation d'exercer un libre pouvoir de choix, sans intervention de quelque élément de force, de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie ou d'autres formes sournoises de contrainte ou de coercition ; et qu'elle doit avoir une connaissance et une compréhension suffisantes de ce que cela implique, de façon à lui permettre de prendre une décision éclairée. »

Cette place de la valeur de liberté est fondamentale pour comprendre la polémique vaccinale. En effet, dans nos sociétés démocratiques, imposer (même en situation d'urgence extraordinaire) l'administration d'un vaccin, ou différentes mesures paraît inconcevable dans un contexte où justement la liberté des acteurs et le consentement éclairé sont des droits acquis par la Constitution et par le droit national existant. Concernant la position émotionnelle des acteurs, cette non-considération de ces principes par les autorités politiques et sanitaire place non seulement ceux-ci dans une posture d'inquiétude, car les décisions prises vont à l'encontre des principes normatifs, mais sont également dans une posture de colère et d'incompréhension (les décisions vont à l'inverse des requêtes des acteurs, alors ceux-ci sont en colère). Cette composante démocratique permet de rendre compte du bras de fer incessant entre les autorités politiques et fédérales, décidant de différentes mesures pour endiguer la pandémie, et les collectifs opposés à ces mesures, mettant en avant le rejet de cette valeur communément admise.

Composante contestataire

Le collectif ne se contente pas de mettre en avant les différentes valeurs qu'il défend, mais également de dénoncer activement le manque de débats autour de la campagne vaccinale et de critiquer la mise en place des mesures sanitaires. Dans son texte de présentation⁸⁷, le groupe relève d'emblée cette contestation des autorités établies.

⁸⁷ « Texte de présentation » in *Réinfo Santé Suisse International* : <https://www.reinfosante.ch>

Nous souhaitons aussi le retour de débats scientifiques, sourcés et hors conflits d'intérêts, afin de développer des discussions constructives et informer convenablement la population.

Réinfo Santé est politiquement neutre.

Ceci dit, en tant qu'association de professionnels de la santé, nous sommes en faveur du principe de précaution « ne pas nuire », des mesures proportionnées, des traitements précoces, de la liberté de prescription, de la protection des enfants, et du consentement libre et éclairé ainsi que de la liberté de choix sans discrimination.

Le fait que le collectif émette le souhait : « (...) *d'offrir à la population une information la plus **transparente** possible (...)* », ainsi qu'un « *retour de **débats scientifiques, sourcés et hors de conflits d'intérêt*** » et est « (...) *soucieux de **partager des informations fiables, indépendantes et transparentes*** (...) », montre un certain idéal social que le collectif souhaite retrouver. Celui-ci se rapporte à la nécessité de confrontation d'informations. En effet, les différents termes « transparence (2 fois) », « débats scientifiques », « sourcés », « hors conflits d'intérêts », « informations fiables, indépendantes », « neutre » ou « en faveur du principe de ne pas nuire » peuvent former une sorte de champ lexical d'un idéal social démocratique que le collectif viserait à atteindre dans lequel chaque partie prenante aurait une place, une écoute et la possibilité de contester la posture et les arguments de la partie adverse. Par une information transparente, des débats scientifiques dépourvus d'interférences « neutres », et des informations autonomes, un pluralisme de voix pourrait s'élever contre une position dominante, celle des autorités helvétiques ayant l'apanage des décisions par exemple.

Nous observons à nouveau une présupposition concernant l'idée d'un « retour » de la discussion. Celle-ci souligne donc que les véritables débats scientifiques ont disparu et que ce collectif aurait potentiellement des données autres plus fiables que celles des autorités sanitaires, ce qui montre la contestation de celles-ci. Cependant, dans sa présentation le collectif Réinfo ne se contente pas de critiquer la position adverse ; Il propose des solutions thérapeutiques autres afin que les individus malades (membres et non-membres) puissent rester à domicile. La contestation des décisions prend également la forme de proposition d'autres mesures et solutions à celles privilégiées par les autorités. De plus, la position de neutralité que le collectif revendique montre que celui-ci semble ouvert aux discussions, sans position véritablement tranchée d'emblée. En somme, ce collectif questionne les autorités sanitaires en demandant des informations différentes que celles disponibles et relayées dans les médias, par les politiques et dans les institutions étatiques. Par ce positionnement modéré, les visiteurs de la page internet pourraient être plus enclins à entamer la discussion, ou même à rejoindre le collectif car ils n'auraient pas l'impression de choisir un camp déterminé. Dans cette idée, nous

nous trouvons dans la logique du *pathos*. À savoir, la façon dont les visiteurs du site vont appréhender selon leurs affects les discours.

Toutefois, ce positionnement « neutre » change rapidement pour prendre une direction plus engagée et surtout, se construit en opposition aux autorités sanitaires. Le groupe dénonce les agissements des politiques de santé. Dans sa charte, le collectif se doit de mettre en visibilité les « (...) *incohérences, tromperies, conflits d'intérêts et les détournements de la science visant la promotion des injections* ». Nous observons que le type de termes ont changé, pour la première fois, l'opposition à la vaccination est clairement mentionnée. Des termes relatifs aux mensonges et à la manipulation sont mise en évidence ; ce qui montre la place à connotation négative dans laquelle les autorités sont assignées par le groupe. Par cet extrait, nous saisissons d'autant plus, un aspect de l'*ethos auto-attribué*⁸⁸ du collectif. Celui-ci se rapprocherait de la figure du « justicier » qui, face à des autorités injustes, dénonce des comportements et s'engage à rétablir un ordre intègre. En effet, les membres du collectif se positionnent à l'encontre des autorités étatiques, sans les mentionner explicitement, mais en jouant sur l'emploi du présupposé mettant en avant que « la science » promeut la vaccination. Par ces termes employés nous observons un *logos* proche de la conspiration, mettant en exergue que les individus sont trompés par les autorités. D'ailleurs, le point suivant de la charte met en évidence que les membres « s'engagent à agir et à s'exprimer de manière non-violente ». Suite au verbe d'action « s'engager à agir » est présent le verbe « s'exprimer », ce qui est presque antithétique lorsque l'on oppose un verbe d'action à un verbe de réflexion. Cette antithèse est présente, selon nous, pour mettre en avant la volonté du collectif de s'impliquer dans des actions, certes, mais dont la finalité n'est pas la violence. Elle est communicationnelle et peut montrer un certain *ethos* combattif, mais dans la communication non-violente. En somme, cette composante de la contestation met en lumière un système de place dans lequel le collectif se retrouve face à autorités politiques et sanitaires. Toutefois, il semble que ce système de place n'instaure pas forcément une asymétrie de positions. La prochaine composante explique la présence d'un éventuel équilibre, malgré la contestation.

Composante experte

En tant qu'émanation de professionnels du secteur de la santé, le collectif Réinfo développe tout particulièrement une dimension experte qui participe à la création de son *ethos*. Celle-ci est selon nous, la composante prenant le plus de place dans la présentation du collectif.

⁸⁸ Giaufret (2015 : 9).

Contrairement aux composantes de liberté et contestataire, plus présentes au sein des *textes constituant de l'action collective* (Orkibi, 2015). L'affirmation de cette composante experte s'exprime notamment dans ses prises de positions lors de ses deux requêtes pour un moratoire sur les vaccins ARN.

Le 13 janvier 2021, lorsque la vaccination est ouverte à la population suisse, une demande de moratoire est effectuée par plusieurs collectifs opposés sa mise en vigueur⁸⁹. Cette requête est portée principalement par le collectif Réinfo. Celui-ci s'adresse aux autorités politiques et sanitaires, notamment : le Conseil fédéral, l'OFSP et SwissMedic. Dans sa requête, le collectif énumère toutes les problématiques liées à la mise sur le marché des vaccins ARN. Nous avons sélectionné quelques extraits afin d'avoir une vision d'ensemble des arguments principaux du collectif qui font ressortir la composante experte de l'*ethos* de Réinfo.

Compte tenu du fait que les promesses d'efficacité des vaccins à ARN annoncées font seulement l'objet de communiqués de presse des laboratoires pharmaceutiques et d'aucune communication scientifique détaillée,

Compte tenu du fait que ces produits à ARN sont proposés moins d'une année après le début des premiers cas recensés de la maladie Covid19, alors qu'il faut normalement plusieurs années pour développer n'importe quel vaccin, et alors que les essais sur les Sars Cov 1 et Mers, virus antérieurs et similaires au Sars Cov 2 actuel, ont été interrompus à cause d'effets indésirables graves,

Compte tenu du fait que les simplifications et les raccourcissements des procédures d'autorisation enfreindraient le principe de précaution,

Compte tenu du fait que les vaccins à ARN ne sont pas, au sens de l'OMS, des vaccins classiques, mais des produits de thérapie génique constitués d'acides nucléiques, et que ces produits à ARN n'éviteraient pas la contagion car ils n'introduisent pas dans les cellules un virus atténué ou inactivé, procédé vaccinal bien connu,

Compte tenu du fait que cette technique, non immunisante, n'a jamais été expérimentée chez l'humain et pousse à la production cellulaire de protéines virales dont on ignore encore si elles seront reconnues par l'organisme ensuite,

Le premier argument que le collectif met en avant est relatif au manque de transparence concernant les données scientifiques. En effet, le collectif Réinfo dénonce le fait qu'il n'y ait pas eu de « communication scientifique détaillée » sans expliquer de quelle nature et de quel organisme proviendrait cette information. Suite à cette critique, le collectif relève également le manque de recul face aux nouveaux vaccins. Ensuite, le collectif dénonce au niveau procédural le manque de considération vis-à-vis du principe de précaution et il met en évidence le fait que ces nouveaux vaccins ne sont pas des vaccins au sens classique, mais différents de par leur

⁸⁹ « Moratoire FR » in *Réinfo Santé Suisse International*. <https://www.reinfosante.ch/moratoire-fr/>. Consulté le 11 janvier 2022.

procédé autre.⁹⁰ De plus, le collectif relève que cette technique vaccinale n'a encore jamais été administrée aux individus. Qu'elle pourrait être nocive si les corps ne reconnaissent pas le type de cellules présentes dans les vaccins anti-Covid. En tant que professionnels de la santé, les membres du collectif ont des connaissances médicales suffisantes pour comprendre ce nouveau procédé vaccinal. Alors, il est intéressant de soulever la prudence dont ils font preuve. Ils énoncent des constats qui semblent évidents : les vaccins ont été proposés seulement une année après les premières contaminations ; certaines procédures ont été accélérées et simplifiées administrativement afin de rendre certains vaccins disponibles plus rapidement ; il s'agit de nouveaux types de vaccins et ils n'ont jamais été expérimentés auparavant. D'une part, le collectif met en avant qu'il tient compte de ces faits, mais, d'autre part, il rend compte de potentielles incohérences dans la mise en œuvre de la vaccination. En effet, en entamant leur demande de moratoire, le groupe souligne que : « (...) *les promesses d'efficacité des vaccins ARN font l'objet des communiqués de presse et des laboratoires pharmaceutique et d'aucune explication scientifique détaillée.* ». Il soulève un problème de communication de la vaccination. Le collectif remet en cause la fiabilité des autorités sanitaires en soulignant l'absence d'« explication scientifique détaillée », ce qui montre la manifestation de *l'ethos expert* qui revendique une réponse « valide » en quelque sorte.

Compte tenu du fait qu'on ne connaît pas, à l'heure actuelle, les effets secondaires de ces produits à ARN pour les personnes ayant déjà contracté la maladie de Covid 19, et pour les porteurs asymptomatiques,

Ensuite, le collectif met en évidence les possibles effets secondaires des vaccins ARN. Cette question des effets secondaires est intéressante car elle relève d'un argument *transhistorique*, selon Eribon (2004), déjà repéré lors de contestations de la vaccination aux XIX et XX^{ème} siècle (voir Chapitre 2). Même si le collectif n'affirme pas directement que les vaccins engendrent des effets secondaires, ils les mentionnent, ce qui nous donne un possible signe interprétatif.

⁹⁰ En effet, les vaccins homologués en Suisse Pfizer et Moderna sont des vaccins de type ARN messenger. Pour le dire simplement, l'injection prodiguée à la population contient de l'ARN synthétisés en laboratoires, c'est en quelque sorte l'ADN du virus du Covid-19, et non la maladie en elle-même. Les cellules des individus sont ainsi stimulées et peuvent produire des anticorps pour combattre la maladie comme s'ils avaient été atteints. Ce principe des vaccins ARN est particulièrement récent, les vaccins contre le Covid sont les premiers vaccins de ce type. « Comment l'ARN messenger va changer l'histoire de la médecine » in *Planète santé* (07. 12 2021) <https://www.planetesante.ch/Magazine/Actualites-et-recherche/Recherche-et-nouveaux-traitements/Comment-l-ARN-messenger-va-changer-l-histoire-de-la-medecine>. Consulté le 11 janvier 2022.

Compte tenu du risque potentiel d'emballage immunitaire par des anticorps facilitants, et le risque de transcription inverse de l'ARN vers l'ADN, avec modification de notre ADN, dès lors transmissible héréditairement,

Compte tenu du fait que les essais de vaccins se font sur des sujets jeunes et en bonne santé, et compte tenu du fait que la vaccination à ARN est destinée prioritairement aux personnes âgées et handicapées en institution, souvent atteintes de polymorbidités, donc les plus à même de développer des effets indésirables,

Compte tenu de la possibilité imprédictible de générer un virus mutant bien plus pathogène,

Compte tenu du fait que la composition de ces « vaccins », substances adjuvantes, stabilisatrices, nous est inconnue,

Compte tenu également de la situation sanitaire sans précédent et très difficilement gérable, dans laquelle nous nous trouvons, il est encore plus risqué d'y ajouter massivement une nouvelle campagne de vaccination, qui plus est « inconnue » et comportant trop peu de données techniques,

Et, finalement, compte tenu du fait que des interactions en lien avec les épidémies saisonnières soient possibles,

En outre, le collectif relève également de nombreux constats scientifiques et médicaux, comme le fait que le vaccin ne soit pas testé sur le type de population qui va le recevoir, ou le risque de faire émerger d'autres virus plus virulents, la composition inconnue des vaccins et l'interaction avec les maladies de saison.

La somme des éléments sus-cités représente une double mise en danger du citoyen : de par la situation épidémiologique décrite, mais également sciemment par l'administration de ce type de vaccin. Cette mise de la population sous un double risque n'est médicalement pas acceptable. D'autant plus qu'il existe d'autres vaccins au concept connu, certes actuellement moins bons en termes de pourcentage de couverture vaccinale, mais en amélioration actuelle.

Pour rappel, les autorités politiques et sanitaires chargées du programme vaccinal anti-Covid-19 ont leur responsabilité juridique engagée en cas d'effets potentiels délétères ou létaux. Quant aux laboratoires pharmaceutiques, ils bénéficient de l'impunité juridique, tout en étant les premiers responsables de possibles accidents vaccinaux.

Suite à l'énumération des constats, le bilan que tire le collectif concernant les incertitudes de la vaccination est qu'il y a : « *une **double mise en danger du citoyen** : de par la situation épidémiologique décrite (...) par l'administration de ce type de vaccin* ». La première mise en danger, selon le collectif, porte sur le contexte de la pandémie, ce qui est une critique plus large des politiques sanitaires. La seconde mise en danger, quant à elle, est la vaccination.

La construction des constats antérieurs et du discours instaure un cadre émotionnel du « danger » qui peut être observé dans les différents éléments discursifs, mais surtout dans la globalité du message qui crée un format de situation produisant certaines émotions (Polo et al, 2013 : 43) : « *Cette mise de la population sous un **double risque** n'est **médicalement pas acceptable*** ». En effet, l'emploi du terme « médicalement » par le collectif renvoie au fait qu'il est constitué de professionnels de la santé, légitimes à employer des termes médicaux pour juger d'une situation ou d'un procédé. Ensuite, une dimension procédurale apparaît car le collectif signifie aux autorités sanitaires leurs obligations : « *(...) les autorités politiques et sanitaires*

chargées du programme vaccinal anti-Covid-19 ont leur responsabilité juridique engagée en cas d'effets potentiels délétères ou létaux (...)» et soulève également les incohérences concernant l'impunité des groupes pharmaceutiques en cas de problèmes.

Lors de la seconde demande de moratoire, en juin 2021⁹¹, la dimension experte est également fortement mobilisée. Elle s'appuie notamment sur différentes données chiffrées concernant le taux de mortalité dû au Covid-19 par tranche d'âge et le nombre d'effets indésirables. Dans la première demande, il n'y avait aucun tableau chiffré, ce qui montre que le collectif mobilise des données quantifiables pour asseoir sa légitimité.

En effet, selon les statistiques tirées du site www.covid19.admin.ch, parmi les cas, hospitalisations et décès confirmés en laboratoire, le taux de mortalité par tranche d'âge est : Du 20 février 2020 au 5 janvier 2021

00-09 ans	=	0.02%,
10-19 ans	=	0.002%,
20-29 ans	=	0.003%,
30-39 ans	=	0.008%,
40-49 ans	=	0.03%,
50-59 ans	=	0.17%,
60-69 ans	=	1.1%,
70-79 ans	=	5.2%,
+80 ans	=	16.5%

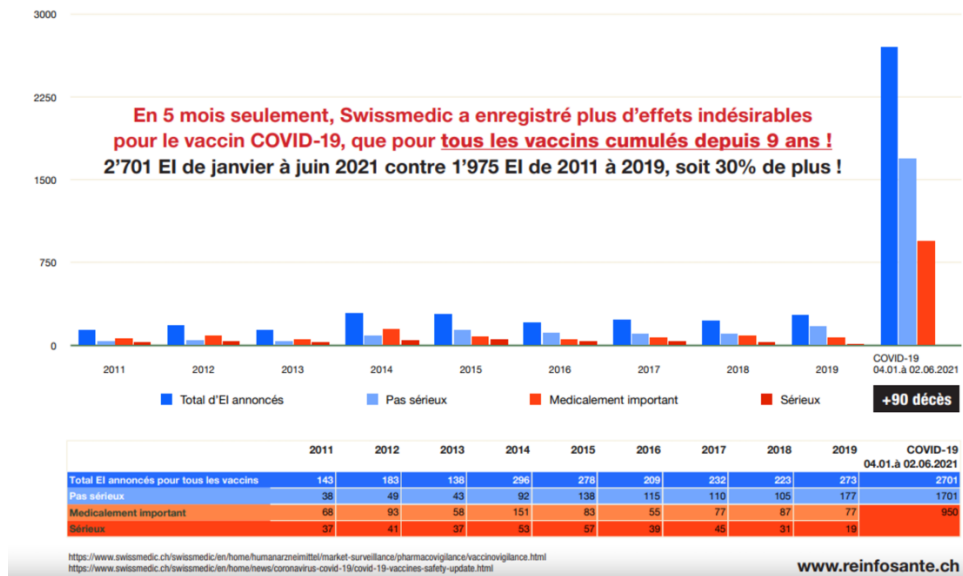
À noter que l'espérance de vie en Suisse est de 83 ans.

Ce tableau montre que la mortalité due au virus paraît faible et diminue selon l'âge, ce qui signifie que plus une personne est jeune, plus elle pourra se remettre de la maladie. En mobilisant des données d'une source officielle (le site admin.ch), le collectif se donne de la crédibilité vis-à-vis des individus extérieurs. Toutefois, il emploie ces données pour avancer ses propres arguments concernant le vaccin (ceux énoncés ci-dessus) et interprète les données dans le sens inverse des autorités, à savoir : plus les individus sont jeunes, moins il y a de risques de mourir du Covid, alors le vaccin n'est pas nécessaire. Mais dans le sens des autorités sanitaires, ces chiffres montrent que certes, les individus jeunes se remettent du virus, mais plus la tranche d'âge augmente, plus le risque de complications et de morbidité est présent⁹².

Dans un autre exemple, le collectif effectue la même stratégie de retournement du discours en montrant à nouveau un tableau d'une source officielle (Swissmedic) relatif à l'augmentation des effets indésirables de la vaccination contre le Covid.

⁹¹ 2^{ème} demande de moratoire (juin 2021) : <https://www.reinfosante.ch/moratoire-fr/>.

⁹² Cet argument fait écho au rejet de la demande de moratoire lorsque le directeur de Swissmedic, met en avant le fait que le bénéfice est plus à prendre en compte concernant la politique vaccinale plutôt que son coût (financier et physique).



Par ce tableau, le collectif dénonce le nombre important d'effets secondaires dus à la vaccination. Il est frappant de remarquer la hausse d'effets indésirables par rapport aux autres années. Toutefois, il n'est nullement mentionné la tranche d'âge atteinte par ces effets secondaires, ce qui se rapporte à une donnée manquante. De plus, la vaccination a en effet été lancée en janvier 2021, mais à une partie minime de la population. En effet, jusqu'au mois d'avril 2021, seules les personnes âgées de plus de 65 ans pouvaient y prétendre, ensuite les adultes entre 50-65, puis les jeunes dès 18 ans à partir de début mai-juin 2021. Ce qui implique d'une part, que la proportion d'individus ayant des effets secondaires graves étaient probablement des personnes parfois âgées et plus à même d'avoir des pathologies autres entre les mois de janvier et mai. D'autre part, une partie entière de la population n'est pas comprise dans ces données étant donné qu'au mois de juin de nombreux jeunes n'ont pas encore pu bénéficier de la première dose. Par conséquent, ce tableau est donc non-représentatif des effets néfastes sur la population globale. Ces données présentes ne sont pas remises en cause, mais elles ne peuvent être montées en généralité sans les associer à d'autres critères. Ce qui nous intéresse dans l'emploi de ce tableau par le collectif est la stratégie rhétorique de reprendre des données, plus ou moins stabilisées, de source officielle et de les interpréter selon leurs propres grilles interprétatives.

Nous remarquons que cette composante de l'ordre de l'expertise est centrale pour appréhender le collectif Réinfo. Le fait que ce collectif soit uniquement ouvert à des acteurs du corps médical

annonçait d'emblée une certaine direction de sa présentation. Réinfo se considère comme un collectif de médecins qui interpellent les autorités pour obtenir des réponses supplémentaires au procédé vaccinal, ou pour souligner les risques que cette pratique comprend. En somme, il est intéressant d'observer l'importance du « statut » médical (la hiérarchie interne n'a que peu d'importance à ce niveau). Nous avons à faire à un « Nous » professionnel qui avertit les autorités médicales et sanitaires d'un éventuel danger.

Synthèse générale sur les trois composantes

Dans ces différents discours et énoncés du collectif, nous pouvons déjà détacher un type de position émotionnelle. En effet, le collectif met en avant d'emblée le contexte « anxiogène » dans lequel toute la société se trouve actuellement. Lorsque le collectif met en évidence dans ses missions qu'il désire « *sortir nos concitoyens de la peur* » et guider « (...) *les professionnels de la santé sur le chemin de la prudence et du courage* » il construit un certain cadre émotionnel au sens de Polo et al. (2013 : 47). Ainsi, cette position émotionnelle cadrée dans le discours peut être comprise par la mise en exergue d'arguments relatifs à la responsabilité des autorités sanitaires envers les citoyens, à la nécessité de protection des individus et des médecins et rend compte d'une partie de l'*ethos* du collectif.

Ensuite, nous observons que les composantes de l'*ethos* de Réinfo qui se retrouvent dans les *discours constituant de l'action collective* renvoient aux libertés des acteurs ainsi qu'à la contestation des autorités sanitaires et de la pratique vaccinale. Alors qu'au sein des *discours de mobilisation*, la composante forte de l'*ethos* est celle relative à l'expertise de Réinfo (Orkibi, 2015 : 5). Cette expertise prend une grande place discursivement et s'appuie également sur des données officielles. Par exemple, concernant la demande de moratoire, la construction de la requête (le listage des incertitudes quant aux vaccins, la construction de celle-ci commençant à chaque fois par « Compte tenu de », signifiant bien la prise en compte des certitudes présentes mais également du grand nombre de questionnements) montre que le collectif interpelle, en tant que professionnels de la santé, les autorités établies sur le vaccin. Il est intéressant également de relever le poids émotionnel de cette requête. En effet, la tonalité des constats énumérés est grave et met en exergue un registre de l'ordre de l'inquiétude et du « danger » qui cadre la requête et montre sa légitimité. Les constats montrant les incertitudes sur la vaccination construisent un cadre émotionnel de professionnels de la santé qui « tirent la sonnette d'alarme » concernant une pratique potentiellement « dangereuse ».

3. Les confrontations avec les autorités

Après avoir dégagé les différentes composantes de l'*ethos* de Réinfo, nous revenons maintenant de manière plus détaillée sur l'interpellation des autorités par le collectif. En effet, dans ses différentes productions, Réinfo s'adresse et questionne les autorités politiques et sanitaires sur la campagne vaccinale et ses éventuels méfaits. Comme nous l'avons déjà abordé à propos du moratoire, Réinfo essaie d'une part, de contester la politique vaccinale auprès des autorités politiques et sanitaires et d'autre part, il s'adresse aux autres professionnels du secteur de la santé pour les convaincre du bien-fondé de sa position.

Nous observons donc différents échanges entre le collectif et les autorités sanitaires dès la première demande de moratoire. La première requête est rejetée par l'OFSP⁹³ et Swissmedic⁹⁴. Le 16 février 2021, l'OFSP⁹⁵ répond aux différents collectifs signataires dont Réinfo. Puis le 26 février, c'est au tour de SwissMedic de transmettre une réponse, qui est exactement la même lettre que celle de l'OFSP. Nous observons donc une coordination entre ces différentes institutions étatiques et leur volonté d'aller dans le même sens.

Dans leurs lettres similaires, les directeurs relèvent en premier lieu que : « *Les vaccins utilisés en Suisse ont été testés par Swissmedic en termes de qualité, de sécurité et d'efficacité, conformément à l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques (...). L'utilisation de ces vaccins est basée sur les recommandations d'experts en vaccinologie reconnus au niveau international. La vaccination avec ces vaccins est volontaire pour toutes les personnes et n'est pas obligatoire.* ». Nous remarquons que Swissmedic et l'OFSP mettent en avant une posture de l'ordre de l'expertise pour garantir la qualité des vaccins ARN. En mobilisant cette posture et en employant des termes (« qualité », « sécurité » « efficacité ») ils font passer leurs arguments sur la vaccination, du côté de la factualité. Pour appuyer ces arguments et les ancrer plus encore dans les faits, les directeurs de ces deux institutions invitent le collectif à consulter le site officiel de l'Office fédéral de la santé publique.

Ensuite, il est intéressant d'observer que les directeurs emploient le même type d'argument concernant les *droits démocratiques* du collectif mais dans le sens inverse de celui-ci : le

⁹³ L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) s'occupe de la santé de la population suisse (santé publique) et des systèmes de santé. Il est rattaché au département fédéral de l'intérieur. « Office fédéral de la santé publique (OFSP) » in *Admin. ch.* <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/organisation.html>. Consulté le 17 janvier 2022.

⁹⁴ Swissmedic est l'institut suisse des produits thérapeutiques. C'est cette institution qui se charge d'évaluer et de surveiller les produits thérapeutiques, puis d'autoriser leur mise sur le marché : « Les attributions » in *Swissmedic.ch.* <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/notre-profil/swissmedic--institut-suisse-des-produits-therapeutiques/patients-et-utilisateurs.html>. Consulté le 17 janvier 2022.

⁹⁵ « Réponses au moratoire » in *Réinfo Santé Suisse International.* <https://www.reinfosante.ch/reponse-au-moratoire/>. Consulté le 17 janvier 2022.

collectif met en évidence le manque de liberté et de choix dans la pratique vaccinale alors que le directeur de Swissmedic souligne que la vaccination n'est pas obligatoire, ce qui met en avant des points de vue antagonistes. De plus, les directeurs *ventriloquent*⁹⁶ en quelque sorte les institutions qu'ils représentent par leur fonction, ils sont animés par elles. A ce niveau, elles constituent également des êtres mais à ontologie différentes que les individus font parler pour reprendre Cooren (2010 : 44). Les deux directeurs soulignent que : « ***L'Office fédéral de la santé publique est convaincu et se voit confirmé par les données scientifiques disponibles à ce jour que les vaccins à base d'ARNm contribueront de manière décisive à la lutte contre la pandémie et que le bénéfice des vaccinations dépasse de loin tout risque éventuel.*** ». Puis, ils soulignent le rapport coût/bénéfice de la pratique vaccinale pour justifier le bien-fondé de la politique sanitaire mise en place⁹⁷. Nous observons le recours à des éléments chiffrés dans leurs argumentations. En effet, la vaccination peut engendrer certains coûts, physiques et financiers, toutefois pour le directeur de Swissmedic, les désagréments possibles sont minimes en rapport aux avantages collectifs que la vaccination offre. Dans cette réponse, il est intéressant de remarquer la posture institutionnelle de SwissMedic.

Les échanges avec les sociétés médicales et les médecins cantonaux

En parallèle de la rédaction des demandes de moratoire, le collectif a également rédigé différentes lettres aux sociétés de médecins et aux médecins cantonaux pour signifier ses questionnements. Il les met à disposition sur son site ainsi que les réponses des différents destinataires.

Dans une lettre datant du 20 avril 2021⁹⁸, le collectif interpelle les sociétés de médecins suisses concernant la campagne de vaccination mise en œuvre. Pour commencer le collectif met en évidence son identité professionnelle commune aux membres pour se présenter et demander des comptes sur les actions entreprises. Un certain type d'*ethos expert* est sur le devant de la scène : « ***En tant que professionnels de la santé, médecins et/ou membres des différentes sociétés de médecins de chaque canton romand, nous nous interrogeons quant aux actions posées et au positionnement de notre société face à l'épidémie de SARS-CoV-2 depuis maintenant plus d'un an.*** ». Les membres ne dénoncent pas immédiatement la campagne de

⁹⁶ Pour rappel, la notion de « ventriloquie » de Cooren (2010) renvoie au fait que les individus sont animés de valeurs et de principes (moraux, institutionnels) qu'ils « font parler ». En somme les individus parlent « au nom de quelque chose ».

⁹⁷ Cet argument coût/bénéfice est intéressant et pourra être mis en lien avec les tableaux relatifs aux effets secondaires du vaccin ainsi qu'aux taux de mortalité de différentes tranches de la population à cause du Covid-19.

⁹⁸ « Lettres aux sociétés de médecins » in *Reinfo Santé Suisse International*. https://www.reinfosante.ch/wp-content/uploads/2021/05/Lettres_Societes-de-Medecins.pdf. Consulté le 14 janvier 2022.

vaccination, mais ils mettent en évidence leurs doutes quant aux décisions des autorités ainsi que leur besoin de réponses concernant les spécificités vaccinales. Dans la suite de la lettre, un champ lexical relatif à la requête est mis en exergue par les termes : « interrogeons », « questions », « interrogations », puis « (...) nous nous **questionnons** au sujet de la stratégie de prise en charge impliquant le corps médical et exclusivement **axée sur la vaccination de masse de personnes bien portantes plutôt que le traitement des personnes malades** ». Le collectif construit une opposition dans le discours marquant une potentielle incohérence, pour mettre en saillance que le choix effectué est insensé. Dans cette idée, la notion du nombre peut être importante car elle souligne que le choix des autorités se répercute sur la majorité de la population alors qu'il suffirait de se concentrer sur les personnes concernées.

Ensuite, le collectif s'indigne de manque de discussion et de transparence autour de la stratégie de vaccination et de ne pas avoir été consulté en tant que membres du corps médical : « Nous déplorons qu'il n'y ait eu **aucun débat ouvert sur la position du corps médical en général, ou de l'ensemble des membres de chaque société de médecins à l'égard de la vaccination, dans ce contexte particulier où il y a de nombreuses questions et interrogations, voire inquiétudes soulevées sur le plan international par ces « vaccins »**. En outre, il met en avant que : « (...) le geste vaccinal doit être couvert par une **responsabilité médicale** ». Les termes relatifs à l'absence de dialogue ainsi que sur la responsabilité du corps médical met en évidence la présence d'un *ethos* proche de celui de l'*ethos expert*, mais qui est un type d'*ethos* se rapportant à l'éthique médicale. En effet, les membres du collectif sont tous des professionnels de la santé et se sentent possiblement dans une position de légitimité pour demander des comptes aux collègues médecins et aux autorités sanitaires ayant également des connaissances similaires. Ensuite le collectif met en évidence des arguments similaires à ceux présentés dans leur texte de présentation, charte éthique, missions et moratoire, à savoir sur la nécessité du consentement mettant à nouveau en visibilité leur posture de défense des libertés individuelles. Puis à nouveau des arguments d'ordre médical, déjà observés, sont présents tels le fait que les vaccins sont possiblement dangereux, que d'autres traitements alternatifs existent et que les données présentées viennent principalement du secteur pharmaceutique. Toutefois, un nouvel argument d'ordre économique est présent : « **Les éventuels coûts financiers découlant de poursuites légales suite à des complications vaccinales graves, dont on commence à voir qu'elles semblent bien plus fréquentes que le nombre de morts liés au COVID (...) ne seront pas pris en charge par les firmes pharmaceutiques, (...) Ces dommages seront donc à charge, de la communauté, via nos impôts, nos caisses-maladies, nos assurances RC, et/ou directement par les victimes** ».

elles-mêmes ». Un tableau de Swissmédic est également à l'appui, pour montrer que le nombre de personnes ayant des effets secondaires et indésirables (EI) augmente (en rouge).

CH-SWISSMEDIC	09.04.2021	26.03.2021	Variation	Différence
Nombre de vaccinations	1'600'000	1'250'000	28.0%	350'000
Nombre de personnes avec 2 doses	604'000	466'000	29.6%	138'000
Nombre de vaccinations nouvelles	350'000	298'196		
Nombre de rapports EI nouveaux	312	265	17.7%	47
Nombre d'EI total	1'174	862	36.2%	
Nombre d'EI graves nouveaux	133	86	50.6%	
Nombre d'EI graves total	396	263	50.6%	133
Nombre de décès	55	37	48.6%	18
Nombre de décès nouveaux	18	16	13%	2

Ce tableau indique un grand nombre d'individus ayant bénéficié de la vaccination (1'600'000), en rapport au nombre d'effets secondaires totaux (396). Le collectif interprète seulement une petite partie des données présentes en fonction des arguments discursifs qu'il désire mettre en évidence, à savoir le nombre important d'individus ayant des effets indésirables graves et demandant réparations en justice. Il est intéressant d'observer dans ce cas précis, la réappropriation du collectif d'un argument se rapportant au coût financier des dérives vaccinales. En effet, ce type d'argument économique se rapportant au coût de la pandémie est souvent employé par les partis politiques du centre droit pour alléger les mesures sanitaires et empêcher les fermetures afin de préserver l'économie et que ce ne soit pas à la population de supporter ces frais.

En outre, le collectif émet la requête de la diffusion de leur lettre ainsi que des réponses pour qu'un débat autour de la question vaccinale puisse avoir lieu : « (...) *comme il n'y a pas eu véritablement de débat, nous vous prions instamment de diffuser notre lettre, ainsi que votre réponse à l'ensemble des membres de vos sociétés de médecine, afin que chacun, puisse participer à un débat sociétal qui nous apparaît de la plus haute importance, car comme déjà mentionné, notre responsabilité pénale et morale est engagée, et, de plus, nous ne saurions souscrire à des actions contraires à notre éthique et notre vision de la santé* ».

Cette citation constitue le point central de cette lettre car elle met en avant la requête principale du collectif, étant à ce niveau : le retour d'un débat où les différents professionnels de la santé ayant différentes visions pourraient discuter de la vaccination. En somme, dans une arène où les différentes opinions médicales seraient prises en compte démocratiquement. Ensuite, au

terme de la publication, les membres affirment leur rejet de la campagne de vaccination, en mettant en avant toutefois, qu'ils attendent différentes réponses à leurs nombreuses questions (1-15). Ils n'affirment pas uniquement être opposés à la pratique, mais ils regrettent surtout de ne pas avoir été associés aux prises de décisions, faisant qu'ils s'opposent désormais à la mise en œuvre de la politique vaccinale : « *En attendant des **réponses convaincantes de votre part à toutes nos questions**, nous nous désolidarisons clairement de cette campagne « vaccinale », et officiellement (...). Nous vous remercions d'avance de **l'attention que vous porterez à nos interrogations** et volontés exprimées ci-dessus, et **attendons instamment vos réponses que nous lirons avec beaucoup d'intérêt** ».*

Dans cette lettre, nous avons donc affaire à une imbrication de l'*ethos expert* mêlé à l'*ethos de défense des libertés*. En effet, les termes relatifs aux questionnements et aux interrogations du collectif sont constamment présents et reviennent à plusieurs reprises, ce qui nous fait dire qu'ils constituent le point central du message, à savoir, le collectif interpelle les autorités sanitaires et veut obtenir des réponses aux questions qui, selon lui, n'ont pas été suffisamment abordées.

Médecin cantonal: 23 avril 2021:

Madame, Monsieur,

Votre courrier du 20 avril adressé aux médecins cantonaux nous est bien parvenu.

La signature n'est pas identifiable. Par ailleurs, nous ne savons pas en consultant votre si vous êtes constitué en association.

Vous voudrez bien préciser ces points et nous indiquer les noms des personnes qui représentent réinfosanté. Nous n'avons pas l'habitude de communiquer avec une structure qui n'est pas clairement identifiée.

Avec nos meilleurs messages,

Dr Claude-François Robert

Médecin cantonal <image001.jpg>

La réponse d'un médecin cantonal est nettement plus courte que la lettre du collectif.⁹⁹ Le médecin ne donne pas de réponse concrète aux différents points d'interrogation du collectif mais se concentre surtout sur l'entité du collectif en niant son existence formelle, en relevant que la signature manque de clarté. Le médecin demande au collectif de préciser ces informations formelles sans entrer dans les détails du contenu de la lettre du collectif. Le fait de ne pas reconnaître d'emblée l'existence du collectif en le prenant pour tel, peut déjà entamer une rupture dans le dialogue car il est impossible de débattre sur le contenu écrit de la lettre vu que le collectif est cantonné à « l'antichambre » du dialogue et doit fournir des preuves de son existence même. Ne pas reconnaître la légitimité du collectif constitue une stratégie rhétorique

⁹⁹ Echange de messages entre le médecin cantonal NE et le collectif Réinfo (réponses reçues): <https://www.reinfosante.ch/lettre-aux-societes-de-medecins/>.

car le collectif se trouve effacé du débat et perd en crédibilité. Dans cette idée, le discours formateur de sens fait perdre du sens au collectif et occulte la dimension de l'intérêt général que le collectif souligne défendre dans ses différentes questions (Neveu, 2019).

Nous relevons que la posture du médecin cantonal à l'égard du collectif est une posture de méfiance, d'où la demande d'indiquer les noms des personnes qui représentent Réinfo. En ce sens, le médecin ne considère pas l'*ethos expert auto-attribué* de Réinfo. Le médecin adosse une identité et une posture autre au collectif, à savoir, pour reprendre la notion d'Anna Giaufret (2015 : 4), un *ethos hétéro-attribué*¹⁰⁰ se rapportant à la perturbation de l'ordre établi, une image de faiseurs de troubles. Cette confrontation des postures fait que la communication entre le médecin et le collectif est compromise.

Bonjour Monsieur,

Merci pour votre message et votre confirmation de la réception de notre lettre du 20 avril.

Nous sommes une association à but non lucratif et une ONG. Nous sommes un collectif inter-cantonal de plusieurs centaines de professionnels de santé, dont des médecins, pharmaciens et infirmiers, issus des cantons romands.

Notre lettre a été rédigée par notre comité de médecins au sein du noyau de l'association, qui représente le travail de plusieurs médecins qui préfèrent rester anonymes.

Au vu de la situation actuelle, notre association offre une protection à tous les médecins qui veulent agir sans risquer leur réputation, rapidement attaquée dès que des propos hors du discours officiel sont partagés.

Nous espérons que cela clarifie qui nous sommes et les professionnels de la santé que nous représentons. Soyez assurés de notre engagement en faveur de la transparence dans le domaine de la santé, et de notre mission de protéger nos patients, nos familles et nos enfants.

Meilleures salutations,

Secrétariat

Réinfo Santé Suisse International

Dans sa réponse au médecin cantonal, le collectif se présente donc aux autorités en relevant leur implication dans le milieu médical pour réaffirmer leur posture experte et ainsi entamer les discussions sur le bien-fondé de la pratique vaccinale. Cette réponse met en avant la manière dont le collectif se présente, à savoir comme un collectif de professionnels de la santé, mais dont les médecins préfèrent rester anonymes en raison des avertissements et menaces qu'ils pourraient subir.

¹⁰⁰ Pour rappel, la notion d'*ethos hétéro-attribué* renvoie à l'image que les individus externes au collectif (souvent les médias) lui adossent (Giaufret, 2015 : 4).

Madame, Monsieur,

La liberté d'opinion est garantie et je ne comprends pas au nom de quel principe des professionnels de la santé devraient travailler sous couverture afin de protéger leur réputation.

Cette relation est totalement asymétrique puisque je signe au nom de ma fonction, même si je suis parfois l'objet de critiques.

Vu ces éléments, je renonce à m'exprimer plus sur ce sujet. Vous avez accès à nos positions sur ce dossier par le site internet www.ne.ch et nos communiqués de presse sont aussi accessibles. Le site de l'OFSP contient toutes les informations nécessaires. Par ailleurs, nous agissons dans ce dossier en application de la loi sur les épidémies.

Avec mes meilleurs messages,

Dr Claude-François Robert
Médecin cantonal <image001.jpg>

Dans sa seconde réponse, le médecin cantonal prend appui sur la notion de la protection de la réputation que le collectif met en avant dans son message. Par ce choix discursif, le médecin occulte certaines précisions que le collectif lui a transmis. Il achève donc la discussion sans reconnaître au collectif une certaine existence puisque ses dirigeants refusent d'assumer publiquement leur position critique à l'égard de la politique sanitaire. Il est intéressant de remarquer que le point de la discorde porte principalement sur la signature. En effet, le médecin cantonal souligne qu'il signe en son nom contrairement au collectif alors qu'il est une figure publique connue du monde médical et politique. Par ce type d'*ethos préalable*¹⁰¹, la société civile attend de lui qu'il signe en son nom car rien que sa signature se rapporte également à sa fonction. Il est donc complexe de mettre ces deux signatures (celle du collectif et celle du médecin) au même niveau, car le collectif ne bénéficie pas d'un *ethos préalable*, comme le médecin cantonal, ils ne bénéficient pas du même type de légitimité. Ce qui donne de la force au collectif est sa formalisation et son rassemblement d'individus hétérogènes dans une cause commune. Il n'y a donc pas de sens de nommer une personne unique dans la signature où de citer tous les membres, ce qui importe est le collectif en lui-même étant une entité plus grande que réductible aux individus qui l'assemblent par le processus de « collectivisation par le bas »¹⁰² (Kaufmann, 2010 : 15). Afin de soulever la pertinence de la mise en œuvre de la pratique vaccinale, le médecin souligne agir conformément selon la loi sur les épidémies. En mobilisant cet argument, le médecin cantonal *ventriloque*, selon Cooren (2010), un type

¹⁰¹ La notion d'*ethos préalable* se rapporte à : « l'image publique d'un orateur que celui-ci apporte avec lui avant la phase discursive » (Giaufret, 2015 : 4). Donc l'*ethos préalable* constitue une image connue de l'individu basée sur la réputation antérieure en quelque sorte.

¹⁰² Ce processus vise à « élaborer une quantité à partir de qualités a priori incommensurables, des sensibilités et des volontés particulières (...) à unifier la pluralité (...) des volontés et des intérêts particuliers et à les généraliser en un vouloir en commun. » (Guilhaumou, 2002 cité in Kaufmann, 2010 : 15).

d'argument qui peut être employé par les autorités juridiques et politiques pour justifier le bien-fondé des mesures sanitaires et de la politique vaccinale.

Pour finir, nous relevons aussi l'ampleur émotionnelle du message car le médecin cantonal construit un cadre relatif à l'incompréhension de la position du collectif, faisant que son message est court et qu'il met en avant que : « la relation est totalement asymétrique ». Il construit donc sa position sur l'axe d'agrément de Plantin (2011) sur lequel le collectif Réinfo est jugé négativement car ses agissements et sa signature sont non-conformes aux attentes des autorités sanitaires.¹⁰³

Monsieur le Dr Robert,

Médecin Cantonal,

Nous vous remercions pour votre réponse.

Actuellement la campagne de vaccination bat son plein et les médecins qui ne sont pas favorables à cette politique vaccinale intensive prônée par l'OFSP (se basant à tort sur la loi d'urgence Covid-19 et la loi sur les épidémies), se voient risquer des sanctions si ils ne suivent pas les directives imposées par celui-ci.

Ceci est en totale opposition avec la liberté d'opinion consacrée par la Constitution.

Nous ne pouvons accepter que des médecins, en particulier ceux appartenant à notre association, subissent des menaces, voire des sanctions au prétexte qu'ils ne souhaitent pas s'engager dans la campagne de vaccination.

Nous nous sommes déjà prononcé à cet égard: Nous nous appuyons sur la liberté thérapeutique et celle du droit élémentaire de s'abstenir lorsque sa conscience de médecin n'est pas en accord avec ce qui lui est demandé de faire, en particulier lorsque sa responsabilité est engagée. Il s'agit, au demeurant, d'une considération élémentaire de droit en lien avec la responsabilité personnelle.

Les médecins sont pénalisés s'ils ne soutiennent pas la campagne vaccinale expérimentale. Aglaé Tardin (médecin cantonal à Genève) précise dans son interview avec Antoine Grosjean de la Tribune de Genève, le 27 avril dernier que : « les médecins doivent recommander la vaccination contre la COVID-19 », et que les « praticiens rétifs à suivre ces injonctions s'exposent à des sanctions de la part de la Direction cantonale de la santé. » Ces propos sont inacceptables et portent atteinte à la liberté d'opinion ainsi qu'à la liberté thérapeutique.

Nous vous rappelons que les vaccins de Moderna et Pfizer-BioNTech sont actuellement encore en étude clinique de phase III, (c'est à dire en essai clinique) et ceci jusqu'en octobre 2022 pour Moderna et avril 2023 pour Pfizer-BioNTech.

En tant que médecin responsable du canton, rémunéré par les contribuables, dont nous sommes tous, vous êtes donc avant tout au service des citoyens neuchâtelois. Nous sommes des citoyens avant d'être médecins. En votre qualité de référent au niveau cantonal vous avez l'obligation morale et professionnelle de renseigner la population et de répondre aux questions légitimes qui vous sont posées. Les informations données par l'OFSP étant insuffisantes et incomplètes.

Finalement, le collectif répond une seconde fois au médecin cantonal en mettant en avant la nécessité de défendre ses membres des mesures et sanctions qu'ils risquent s'ils ne s'accordent pas sur la politique sanitaire. Les termes : « sanctions » et « menaces » sont mentionnés deux fois. Par ailleurs le collectif cite un entretien de la médecin cantonal du canton de Genève pour

¹⁰³ En effet, en référence à un préconstruit culturel, la position des autorités étatiques est jugée positivement par rapport à la position des groupes sociaux minoritaires, qui contestent les décisions, qui est jugée négativement.

appuyer ce champ lexical de la punition et du risque. De plus, Le collectif mentionne implicitement le manque de recul face aux vaccins en circulation et interpelle à nouveau le médecin cantonal en relevant sa fonction officielle. Par cette interpellation, le collectif se place dans une posture citoyenne plus large : « *Nous sommes **des citoyens** avant d'être médecins* », « (...) *vous avez **l'obligation morale et professionnelle** de renseigner la population et de répondre aux questions qui vous sont posées* ».

Le collectif est sur la défensive et mentionne le discours juridique et propre à l'éthique médicale en *ventriloquant*¹⁰⁴ à son tour la position d'autorités judiciaires et légales lorsqu'il mentionne à nouveau les principes du Code de Nuremberg : « *Les « directives » visant à contraindre les médecins à participer à une vaccination expérimentale (...) sont en violation du Code de Nuremberg comme l'est également l'absence de consentement éclairé (...)* ».

Dans cet échange de lettres, une posture émotionnelle de la situation critique, au sens de Polo et al. (2013 :47), cadre le discours du collectif ainsi que ses différentes réponses au médecin cantonal. Le collectif commence par poser de nombreuses questions souvent d'ordre médical sur la nécessité de la vaccination et prenant appui sur la situation actuelle. Observant qu'il n'obtient pas de réponse satisfaisante, il met en exergue la nécessité de protéger les membres du collectif d'éventuelles représailles, ce qui accentue la tension avec le médecin cantonal. Puis, la tenue émotionnelle de crise est renforcée dans la 2^{ème} réponse au médecin et met en évidence un sentiment de colère. Le collectif met en avant que certaines libertés sont bafouées et que le médecin cantonal ne remplit pas ses obligations : « (...) *vous manquez à votre devoir légal et moral de protéger le libre arbitre du médecin (...) mais encore à votre devoir de soutenir la notion de consentement éclairé en lien avec tout geste médical* ».

4. Premières conclusions sur Réinfo Santé Suisse

En exprimant leur mécontentement à l'égard de la position des autorités sanitaires envers la vaccination contre le Covid-19 et en mettant en avant leurs doutes concernant celle-ci, le collectif Réinfo rend compte de son identité.¹⁰⁵ En effet, dans ces différentes productions écrites du collectif, nous relevons que les arguments (*logos*) se regroupent autour de différents thématiques qui forment certaines constituantes de l'*ethos* du collectif. En effet, ces thématiques portent sur 1) l'expertise du collectif envers les enjeux de santé, ainsi que 2) sur les valeurs de libertés qu'ils défendent et 3) sur la contestation des décisions des autorités. En outre, le

¹⁰⁴ Repris de Cooren (2010 : 40-41).

¹⁰⁵ Réflexion se basant sur McAdam, Tarrow, Tilly (1998 : 14)

collectif adopte une posture protectrice envers ses membres ainsi qu'envers les membres de la société civile.

Le collectif Réinfo construit sa cohésion interne par cette revendication de l'expertise. En effet, ce collectif de professionnels de la santé coalise différents médecins, infirmières, homéopathes et autres et crée une entité plus ou moins homogène par la bannière « professionnels de santé ». Par cette identité professionnelle, les acteurs peuvent intégrer pleinement le collectif. Ensuite, nous observons que l'*ethos auto-attribué* de Réinfo se construit autour des trois composantes de liberté ; de contestation et d'expertise. Le collectif met en avant les valeurs de libertés de choix et de consentement au cœur de sa présentation et de ses textes de fondation. En parallèle à ses valeurs la dimension de contestation des autorités sanitaires prend une grande place. Elle transcende les différentes publications, mais est également particulièrement visible dans les textes de fondation. Puis la composante centrale du collectif, qui le distingue potentiellement de nombreux autres mouvements, est la composante « experte ». Celle-ci est visible dans presque toutes les publications du groupe et forme la charpente de celui-ci. Elle permet de rendre compte de la formation du collectif à l'interne et à l'externe.

D'autre part, le collectif se place dans une posture émotionnelle qui découle du contexte de la pandémie. Par cette situation particulière, le collectif se place dans une perspective de situation grave et proche dans laquelle il se doit d'agir. Il construit donc sur l'axe d'intensité une posture émotionnelle forte (Polo et al, 2013 : 43). Cette posture prend place dans la présentation des questionnements d'ordre médical et démocratique qui cadrent les différents débats et permettent la construction de leur image.

2) Analyse du *pathos* à travers les témoignages de Réinfo

Dans cette partie, nous nous concentrons sur les actions discursives et visuelles des membres de Réinfo. Nous nous basons sur des vidéos produites par sa présidente Delphine Héritier De Barros – des vidéos disponibles sur la page du collectif mais également sur Youtube. Ses mots relèvent du genre discursif du témoignage. Les membres de collectif mettent en avant leur ressenti ou dénoncent la situation sanitaire et ses contraintes. Les témoignages en vidéos sont emplis d'une dimension émotionnelle très forte et transmise à un public d'utilisateurs d'internet, ce qui nous fait analyser ces productions visuelles en fonction du *pathos*. Celui-ci contribue à la formation de l'*ethos* de Réinfo car les arguments (*logos*) sont performés via les émotions et leur *sémiotisation* discursive et visuelle (Austin, 1991 ; Micheli, 2013 ; Lochard et Soulages, 2003 : 80-88). Sur le site web du collectif, certaines vidéos sont présentes mais pas toutes. Par

conséquent, il est préférable de visiter la chaîne YouTube des « porte-drapeaux », à savoir les membres qui incarnent le collectif et ses positions, qui sont animés par lui.¹⁰⁶

Nous observerons donc dans quelle mesure les trois composantes (défense des libertés : contestataire et experte) de l'*ethos* du collectif Réinfo émergent. Les extraits les plus pertinents sont mis en exergue. Nous nous sommes focalisés sur les productions visuelles des membres du collectif, car nous désirions observer la manifestation des composantes par les mises en scènes des membres qui le représentent ou l'incarnent.

Composante de défense des libertés démocratiques

Dans une vidéo intitulée « Notre Humanité »¹⁰⁷, présente sur le site Réinfo, on y voit la présidente du collectif Delphine Héritier de Barros présenter un texte qu'elle a rédigé après avoir été inspirée par un écrit intitulé « Ils ont perdu » d'Eloïse Ail'Cyona, une autre figure opposée aux mesures Covid très active sur Instagram. Son texte souligne combien les libertés individuelles ont été mises à mal par la situation sanitaire et politique :

" « Notre liberté est mise en danger » : C'est OK... C'est ok... **on est plus forts... car en ayant limité nos libertés, en cherchant à nous faire taire, nous voilà obligés à affronter nos parts d'ombre, nos peurs, à sortir les monstres de sous le lit, à les regarder droit dans les yeux, en prendre soin, et à les laisser partir. »**

Elle retourne son affirmation du registre de la menace et du danger (Polo et al, 2013) en élément positif, en faisant une transition par l'acceptation « C'est OK ...C'est ok (...) » qui signifie, en premier lieu, l'acceptation de la menace, puis dans un second temps, le retournement de situation. Ensuite la tonalité est celle de la défense et de la lutte commune pour la défense des libertés et des droits individuels : « **on** est plus forts ». Puis une tonalité émotionnelle apparaît lorsqu'elle mentionne la nécessité « d'affronter (...) **nos** peurs ». Le ton qu'elle emploie dans la vidéo *sémiotise*, pour reprendre Micheli (2013), la crainte et l'emploi du pronom « nous » ainsi que « nos parts d'ombre » souligne que ce ressenti peut être collectif. Ces pronoms « nous », « nos » créent un *pathos* collectif pouvant être transmis les destinataires. Il s'agit d'une prise émotionnelle à laquelle les acteurs pourraient s'accrocher et leurs émotions s'aligner. Par leur emploi, les récepteurs du message peuvent ainsi ajuster et « collectiviser » leurs différentes émotions (Kaufmann, 2020 : 28-29). Mobiliser ces pronoms suggère et

¹⁰⁶ Réflexion inspirée de Cooren (2010).

¹⁰⁷ « Notre humanité » (29. 05. 2021) in *Réinfo Santé Suisse International* <https://www.reinfosante.ch/notre-humanite/>. Consulté le 17 mars 2022.

soutient l'existence d'un collectif solide et surtout réel. Cette mise en scène du message est également présente dans d'autres extraits de cette même vidéo :

« *On nous confine... : C'est OK... C'est ok... on est plus forts... car en tentant de nous couper de la Nature, nous lui permettons de faire une pause, de se régénérer, de se reposer, de reprendre son droit sur l'humanité et d'être écoutée. Nous retrouvons notre place sur cette Terre, et lui rendons la sienne.* »

A nouveau la restriction de la liberté collective est présentée en premier plan. Puis cette acceptation, suivi d'une mise en positivité de cette même situation, peut être une stratégie de contournement et de réappropriation collective de la contrainte. Ensuite, la mention de la Nature majuscule constitue une mise en perspective de la place des individus sur terre et relativise en quelque sorte les événements et les contraintes imposées. Ainsi le ton de la militante est calme et incite les militants à prendre du recul avec les événements. Ces émotions de calme et de sérénité transparaissant dans la vidéo sont paradoxales par rapport aux discours médiatiques et politiques mettant en avant les opposants à la vaccination comme des agitateurs et des faiseurs de troubles bruyants¹⁰⁸. Cette vidéo vise à contrebalancer l'*ethos hétéro-attribué*¹⁰⁹ des non-membres du groupe par la mise en visibilité d'un *pathos* calme et serein. La militante relève toutefois que les libertés individuelles sont brimées. Mais elle le mentionne par des termes d'acceptation, ce qui montre au public une image de sérénité des militants. Le dispositif même de la vidéo peut avoir son importance dans la médiation entre la militante et le public. En effet, exprimer un message par une vidéo fait intervenir les notions sémiotiques de dénotation et de connotation (Cohen et Ramel, 2016 : 78). Au sens de la dénotation, où on observe l'objet sans l'interpréter, la présence de la militante seule, devant son écran et s'adressant aux visiteurs de sa page, peut paraître anodine (comme n'importe quel individu élaborant une vidéo). Cependant, en termes de connotation, cela fait intervenir d'autres enjeux et représentations : la militante est la présidente d'un collectif minoritaire d'opposants à la vaccination qui se désignent eux-mêmes comme « des résistants » (cf vidéo suivante). Ainsi, cette mise en scène peut s'apparenter à une confrontation métaphorique de la scène biblique de David seul contre Goliath, a priori bien plus fort. Cette mise en scène est forte sur le plan symbolique, car les individus ne réagissent pas uniquement en fonction de l'événement vécu (la vaccination contre le Covid fortement incitée, le pass sanitaire) mais également en fonction de ce qu'ils en perçoivent par des relais médiatiques et visuels, comme cette vidéo (Truc, 2020 : 16). Ainsi,

¹⁰⁸ Revello, S. (08. 01. 2021). « En Suisse, les soignants anti-vaccins montent au créneau », in *Le Temps*. <https://www.letemps.ch/sciences/suisse-soignants-antivaccins-montent-creneau>.

¹⁰⁹ Notion reprise de Giaufret (2015 : 4).

cette construction visuelle et émotionnelle du message se complète avec différents genres de discours (lettres aux autorités, affiches etc) pour toucher au plus près un public possiblement enclin à rejoindre le mouvement. Le discours encourage les acteurs derrière leurs écrans à s'identifier à un « Nous imaginé » et à aligner leurs ressentis au sens de Kaufmann (2020 : 34). Par ce dispositif visuel, la présidente dénonce les contraintes et les privations des libertés individuelles imposées par les autorités politiques et sanitaires. Mais elle le fait sur un ton tout autre que celui observé dans les discours écrits du collectif, dans les lettres d'interpellation aux autorités politiques et sanitaires. Dans cette vidéo, le ton importe autant que les mots car elle vise à rassembler de potentiels adhérents et surtout à convaincre un public du bien-fondé de la position de Réinfo (*pathos*). Il s'agit donc de « montrer le ressenti » pour faire surgir le ressenti chez d'autres. En somme, le récepteur du message serait « le réceptacle de sensations » qui à son tour les porterait dans l'espace public (Lochard et Soulages, 2003 : 83).

Composante contestataire

Pour observer la présence de la composante contestataire de l'*ethos* de Réinfo, nous analysons une deuxième vidéo, très différente de la première présentée. Cette vidéo provient directement de la chaîne Youtube de Delphine Héritier de Barros, ce qui nous fait penser qu'elle l'a tournée chez elle. Une musique chaleureuse est présente en toile de fond et on y voit la présidente tirer un bilan de l'année 2021.

Cette vidéo, porteuse d'une visée contestatrice (déjà par son intitulé « Message à ceux qu'on appelle : les résistants »)¹¹⁰, a deux tonalités différentes que nous situons sur l'*axe d'agrément* (positif-négatif) théorisé par Plantin (2011). La première tonalité renvoie à l'ordre de la situation « grave » et « critique » (Polo et al, 2013 : 43). La militante reconstruit le contexte de l'année 2021 comme un contexte anxiogène dans lequel les opposants aux vaccins Covid ont souffert collectivement. Elle énumère certaines situations possiblement vécues et souligne la « perte de foi en la justice et en les autorités » qui marque un fossé entre la société civile et « les résistants » :

¹¹⁰ Héritier De Barros, D. (17. 12. 2021) « Message à ceux qu'on appelle « les Résistants » in *Youtube* : https://www.youtube.com/watch?v=IitWN07N_Fk. Consulté le 23 février 2022.

« *Nous voilà arrivés à la fin de l'année 2021(...) quelle année ! On a vu arriver les vaccins Covid (...). On a vu des proches partir, des amis s'éloigner, peut-être même, nos familles éclatées, des membres se séparer. On n'a plus réussi à se parler. On a vu des lois liberticides s'installer. On a peut-être perdu notre foi en la justice et en tout cas aux autorités. On a cherché des sauveurs, des gens qui pouvaient peut-être tout arrêter. On est allé manifester, laissé nos cris du cœur exploser. On a pleuré, même beaucoup pleuré. On a eu peur. On s'est demandé où tout ça allait nous mener. On a eu besoin de se rassurer.*

Ensuite, de nombreux termes relatifs au sentiment d'inquiétude, d'insécurité et de désespoir sont mis en exergue : « cherchés des sauveurs », « cris du cœur exploser », « pleuré (2 fois) », « peur », « se rassurer ». Ils constituent un champ lexical propre à la détresse et à l'angoisse. La mobilisation fréquente des pronoms « Nous » et « on » accentuent ce *pathos* collectif. Les « on » sont présents à chaque début de phrase, ce qui constitue une dynamique répétitive et souligne une posture collective. Toutefois, nous ne savons pas exactement qui constitue ce « on » employé sans cesse mais indéfini. Ce qui importe est son potentiel impact sur les récepteurs du message, car ce « on » donne une illusion de nombre et constitue une preuve sociale. Les phrases sont construites dans une dynamique similaire, ce qui peut montrer une parole presque incantatoire de l'ordre du rituel, dans lequel les incantations subissent également une construction phasique propre et souvent répétée. En outre, de nombreux verbes d'action sont mobilisés pour mettre en avant l'aspect dynamique du collectif tels : « arriver (2 fois) », « cherché des sauveurs », « allé manifester ».

« *On s'est rencontré. On s'est rencontré (appui sur le terme), on s'est accordé. Tous ensemble on s'est regroupé. Et on a pu espérer, on est devenu des alliés (...) On s'est fait critiquer, on s'est fait dénigrer, on s'est fait montrer du doigt et on est toujours là. Alors aujourd'hui, ce que j'aimerais vous dire, c'est que malgré les tempêtes, malgré la tristesse, malgré la douleur ou la colère, ce qu'on a vécu c'est beaucoup d'amour. On a réussi à se reconnaître dans les yeux de l'autre. A se rassembler malgré nos différences, malgré nos statuts sociaux, culturels, on a réussi à créer des liens. On a appris à être humble, à se soutenir, à composer entre nous. On a appris à s'écouter. On a créé de belles choses, on a créé des collectifs, on a créé des projets, on a donné de notre temps sans compter. On a uni nos compétences et on s'est révélé. On a tellement appris alors j'aimerais vous dire merci du fond du cœur, merci pour tout ce qu'on a créé, merci pour toute ces étincelles qu'on a réuni pour former un immense feu d'espoir, pour nous aider à retrouver notre chemin, quand on est perdu dans la nuit, dans le doute ou qu'on y croit plus (...)* »

Ce deuxième extrait est très différent du premier. Cette-fois, le deuxième type de tonalité est observable. Il est positif et rempli d'espoir, contrairement à celui du premier extrait, qui était relatif à de la souffrance, de la lutte ainsi que de la peur et de la fatigue. A partir de l'affirmation « On s'est rencontré » répétée une seconde fois pour signifier la force et la puissance de celle-ci, le ton de la militante change. Il est presque exalté, contrairement au ton plus triste qu'elle

employait dans la première partie de la vidéo. L'aspect contestataire se fait donc voir dans la force du collectif que la militante met en avant : « **Tous ensemble on s'est regroupé (...)** **on est devenu des alliés (...)**. **On s'est fait critiquer, on s'est fait dénigrer, on s'est fait montrer du doigt et on est toujours là** ». Cette fois, l'emploi du pronom « on » paraît clairement désigner le collectif Réinfo. Cet emploi manifeste sa grandeur que la militante rend presque hyperbolique par l'emploi de termes relatifs aux émotions et aux ressentis « **malgré la tristesse, malgré la douleur ou la colère, ce qu'on a vécu c'est beaucoup d'amour** ». Les termes relatifs aux émotions néfastes sont mis en parallèle avec le terme « amour » qui les contrebalance et les rend presque insignifiants car les destinataires retiennent le terme positif rendu saillant par sa présence à la fin de la phrase. Par cette construction syntactique, son ton et ses termes, la militante *sémiotise* l'émotion positive présentée comme collective.¹¹¹ La militante souligne également la création commune réalisée par la répétition du verbe d'action « créer » à trois reprises associée au pronom « on ». Elle met en visibilité sa perception des agissements communs du collectif dans la crise sanitaire. Elle donne l'impression que le collectif était solidaire et qu'ensemble ils ont construit « des choses », « des collectifs », « des projets ». Ainsi, un *pathos* de l'ordre de la douceur, de la solidarité et de la reconnaissance est rendu accessible aux destinataires de la vidéo ainsi qu'au public plus large de Youtube. En effet, le type de *pathos* rendu disponible dépend entièrement de l'attitude et de l'*ethos* de l'émetteur du discours. Les remerciements que la militante adresse aux membres du collectif (les termes « merci » mentionnés trois fois) cristallisent en mots la posture de reconnaissance qui anime la militante pendant la deuxième partie de la vidéo.¹¹² Il est possible que l'emploi de mots chaleureux et la sémiotisation d'émotions et d'attitudes positives constituent une stratégie pour contrecarrer l'*ethos* d'agitateurs et de faiseurs de troubles assigné par les autorités politiques et sanitaires sur le collectif Réinfo. Selon nous, les deux tonalités présentes dans cette vidéo participent pleinement à une contestation de la situation sanitaire, mais différente de celle habituellement montrée et *sémiotisée* dans l'espace public. La preuve arrive au terme de cette vidéo ; une citation apparaît lorsque la caméra de la militante est coupée et rappelle aux récepteurs que le collectif est dans la lutte et la contestation : « *Merci et ... on ne lâche rien* ». Cette citation est une piqûre de rappel afin que les destinataires ne perdent pas de vue la visée première de la vidéo : rassembler les membres et possiblement de nouveaux adeptes, être visibles dans l'espace public afin de faire entendre leur cause et leurs critiques.

¹¹¹ Le terme de « sémiotisation » et ses dérivés sont repris de Micheli (2013) pour relever comment les émotions sont rendues manifestes physiquement et dans l'interaction.

¹¹² Réflexion reprise sur la base de Cooren (2010).

Composante experte

Cette composante très prégnante de l'*ethos* de Réinfo est aussi présente dans la mise en scène dramaturgique de Delphine Héritier de Barros dans une vidéo prise lors d'une manifestation s'étant déroulée en juillet 2021¹¹³. Lors de cette manifestation, la militante prend la parole devant une foule et lit un discours du philosophe français Reza Moghadassi. Cette vidéo est présente sur le site de Réinfo mais également sur la chaîne Youtube privée de Delphine Héritier de Barros.

Lors de cette manifestation, le *pathos* est rendu compréhensible par la réputation préalable (*ethos préalable*) de la militante mais surtout par la mise en scène de soi. En effet, Delphine Héritier de Barros bénéficie d'un *ethos préalable*, pour reprendre Giaufret (2015 : 4) en tant que médecin naturopathe thérapeute psycho-émotionnelle et figure de l'opposition vaccinale en Suisse romande, ce qui explique sa prise de parole lors de la manifestation. Elle est désormais une figure connue de l'opposition vaccinale, en raison de sa présence visible sur le site de Réinfo, mais également en raison de la visibilité de son profil Facebook¹¹⁴ (elle est suivie par 1092 abonnés) dans lequel elle relaie de nombreuses publications contestant la vaccination contre le Covid et contre les décisions des autorités fédérales. Il convient de souligner qu'elle n'a pas rédigé elle-même ce discours. Toutefois, elle l'incarne et le met en scène face aux manifestants. En effet, elle *ventriloque* les dires du philosophe Reza Moghadassi en se les appropriant par un ton, une gestuelle et un ressenti *sémiotisé* qui lui sont propres.¹¹⁵ De plus, sa profession influence possiblement son appréhension du procédé ainsi que la manière dont elle en parle dans l'espace public. Ici, la composante experte est selon nous plus mêlée à la composante contestataire qu'elle ne l'était dans les publications du collectif. Typiquement dans l'extrait :

« A tous les gens raisonnables et intelligents qui s'indignent envers ceux qui ne veulent pas se faire vacciner. Pardonnez-moi d'avoir des doutes sur la sûreté de ce que vous appelez en chœur des « vaccins » (avec son corps elle fait les signes des guillemets) »

La méfiance ainsi que le jugement de la non-légitimité du produit sont médiés par le corps de la militante qui met entre guillemets le terme « vaccin ». L'émotion ressentie à l'égard des vaccins est ainsi *sémiotisée* par toute une mise en scène corporelle qui s'adresse au public

¹¹³ Héritier De Barros, D. (31. 07. 2021) « Accueil manifestation : « Retour au bon sens » » in Youtube: <https://www.youtube.com/watch?v=CyivoEQDRJk>.

¹¹⁴ « Delphine Héritier De Barros » in Facebook : <https://www.facebook.com/DelphineHeritierDeBarros>. Consulté le 17 mars 2022.

¹¹⁵ Notions reprises de Cooren (2010) et Micheli (2013).

présent. Le *pathos* est incarné dans le corps de la militante – un corps qui traduit et manifeste l'émotion ressentie et sert de relai entre la militante et le public. En incarnant la mise entre guillemets des recommandations vaccinales, le corps de la militante propose à son public de s'aligner avec ses propres émotions pour reprendre Kaufmann (2020 : 28-29) et de communier dans un même rejet du vaccin. Nous avons donc affaire à une *émotion montrée* dont la mise en scène se base sur des éléments culturels partagés : la mise entre guillemets de termes signifie clairement la méfiance et le refus de légitimité de celui-ci. De plus, hormis le refus de la pratique vaccinale, cette mise entre guillemets peut également traduire une certaine méfiance liée à sa profession. De par son métier de naturopathe, Delphine Héritier de Barros dispose de certaines connaissances médicales qui peuvent donner une plus grande légitimité à sa méfiance envers les vaccins. En somme, la mise entre guillemets indique la remise en cause du vaccin par une experte du domaine. La mise entre guillemets constitue donc un relai entre différentes postures présentées et montrées : 1. La posture de contestation de la légitimité du procédé, puis 2. La posture du questionnement expert.

Un autre extrait présente à nouveau ce médiateur émotionnel de la mise entre guillemets :

« Pardonnez-moi d'oser regarder les chiffres officiels, pourtant largement sous-évalués, des morts et des effets indésirables graves liés aux différents vaccins en cours, au lieu de laisser cela aux « experts » (...) » (Delphine Héritier de Barros performe par son corps la méfiance envers le terme qu'elle met entre guillemets. »

L'émotion a une portée pragmatique : adressée à autrui, elle met en mouvement l'âme de la militante mais également son corps. L'émotion de méfiance et du refus des experts officiels qu'elle performe est le « symptôme d'un ressenti » qui appelle une réaction et incite les destinataires à l'agissement (Kaufmann, 2020 : 16). La mise entre guillemets des « experts » montre le refus de leur légitimité et leur assigne une place disqualifiée et disqualifiante de non-validité. Ce refus appelle implicitement à en écouter d'autres. Il est très intéressant d'observer que, dans la première partie de notre analyse, la contestation et le rejet de l'expertise officielle étaient clairement mentionnés dans les lettres de Réinfo aux autorités sanitaires alors que dans cette vidéo, le message (*logos*) est peut-être légèrement moins explicite. Ce qui compte ici est plus la manière dont le message est transmis (*pathos*). Cette dramaturgie participe donc pleinement à la teneur du message car elle le rend visible et plus émotionnel.

« Pardonnez-moi de ne pas vouloir faire prendre le risque d'effets secondaires graves à mes enfants, alors qu'ils n'ont quasiment aucune chance de faire une forme grave du Covid et que personne n'est capable honnêtement et scientifiquement de reconnaître un (...) »

Dans cet extrait, la militante mobilise un argument de l'ordre de l'expertise mais sur le registre de l'inquiétude, puisqu'elle souligne la dangerosité du vaccin et ses risques médicaux potentiels. Une coupure survient due aux dysfonctionnements du micro, alors l'intervenante doit s'interrompre avant la fin de sa phrase. Cette situation est très intéressante car nous avons affaire à une rupture de l'interaction sociale entre la militante et la foule. Ce moment de rupture peut appeler deux types de résolution. Dans le premier type, l'interruption de la parole de la militante est fatal : « la sauce ne prend plus » et l'effervescence collective se dissout. Dans le second type de résolution, le public « se suspend » en quelque sorte et attend que la militante reprenne la parole où elle en était. Dans notre situation, c'est ce dernier qui prévaut. En effet, un second militant lui tend un autre micro mais la militante ne sait plus exactement où elle en était restée dans son discours. Le public reste calme et patient, conférant de la légitimité à la militante en attendant sa parole et en attendant qu'elle reprenne son souffle. Ce qui est encore plus intéressant à notre sens est le fait que la militante semble désemparée et n'arrive pas à reprendre ses mots, elle balbutie. Alors, plusieurs personnes de la foule lui crient ses derniers mots émis : « Le vaccin des enfants ! ». Le public lui crie ses mots plusieurs fois afin qu'elle reprenne son discours. Un dialogue s'entame entre cette foule qui encourage la militante à reprendre son discours et la militante qui tente de retrouver ses mots. A ce moment, la militante est portée symboliquement par la foule. Le fait que les récepteurs émettent eux-mêmes le message reçu montre une certaine réciprocité entre la militante et son public. Nous pourrions souligner à ce niveau que l'émotion que la militante a transmise par ses mots et son corps a été reconnue et acceptée comme légitime par ses destinataires, qui la reprennent à leur compte pour aider la militante à continuer son discours.

Ensuite, dans un autre extrait la militante mentionne à nouveau les risques encourus par les « enfants » :

*« C'est pour notre bien qu'ils incitent **les enfants** à se faire vacciner alors qu'ils risquent davantage de souffrir des effets secondaires des vaccins que du Covid ».*

Suite à cet extrait, un emballement collectif est à nouveau observable. Les manifestants applaudissent à nouveau d'une traite après que leurs émotions à l'égard des « enfants » ont subi un processus d'*alignement collectif* selon Kaufmann (2020 : 28-29). En effet, souligner les risques que les enfants encourent a un retentissement émotionnel énorme car les enfants sont un type de population vulnérable qu'il faut protéger. La mention des enfants est un point d'appui pour rassembler les foules. Pour qu'une émotion soit collective, plusieurs individus doivent être émus par la même chose, par un même objet de préoccupation (Truc, 2020 : 14). Dans ce cas précis, les enfants encourant des risques. En somme la mention répétée des « enfants » permet

de rassembler et d'aligner le public autour d'une émotion consensuelle. Cette mention des risques encouru par les enfants montre aussi cette composante experte de la militante qui affirme que ceux-ci : « (...) *risquent davantage de souffrir des effets secondaires des vaccins que du Covid.* » sans chiffre ni étude à l'appui. Si la parole seule peut suffire à convaincre le public du bien-fondé de sa position, il ne s'agit pas de n'importe quelle parole. Il faut une parole incarnée et mise en scène par un corps ému qui invite ses destinataires à entrer en résonance avec lui.

Conclusion de l'analyse des vidéos de la présidente de Réinfo

L'analyse de ces trois vidéos de la présidente du collectif Réinfo, nous amène à tirer certains constats conjoints. Dans ces vidéos, la militante s'adresse directement aux membres du collectif par l'emploi récurrents des pronoms : « nous » mais également « on ». Cet emploi montre la grandeur du collectif ainsi que les liens forts entre les membres que la militante désire mettre en avant face à un public plus large. Grâce à cet emploi pronominal, un fossé se crée entre cette unité du « nous » collectif et le « eux » se rapportant principalement aux autorités politiques et sanitaires, mais également aux membres de la société civile. Au sein de ces vidéos, les composantes déjà dégagées dans la première partie de ce chapitre sont observables. Toutefois, à la différence de la première partie de l'analyse où ces composantes sont rendues observables uniquement par les écrits du collectif, ces composantes sont performées par la militante au travers d'une certaine dramaturgie. Les composantes des libertés, de la contestation et de l'expertise sont accompagnées et relayées par une teneur émotionnelle très forte *sémiotisée*, au sens de Micheli (2013), par les gestes et les interactions avec le public. Ainsi, ces vidéos permettent de saisir, dans l'imbrication entre le discours émis et l'émotion *sémiotisée*, le *pathos* propre à la présentation du collectif Réinfo.

3. L'Association du Collectif Romand Educateurs Enseignants : contestation et préservation des libertés au cœur de l'*ethos*

Dans cette partie, nous présentons dans un premier temps, un second collectif romand opposé à la pratique vaccinale et aux mesures sanitaires en général (port du masque) ainsi que son site internet. Dans un second temps, comme pour le précédent collectif Réinfo, nous analysons les différentes dimensions de création de son *ethos*. Puis dans un dernier temps, nous nous penchons sur les productions visuelles des figures phares du collectif (notamment de sa présidente Monica Medaina).

Collectif Romands Educateurs Enseignants (CREE) : présentation de l'association

Ce collectif est une association¹¹⁶ qui regroupe des professionnels de la formation et de l'éducation des enfants et des adolescents. Le collectif n'a pas de charte à proprement parler. Toutefois, un onglet « Valeurs » est présent et complet. Ce groupe a deux valeurs fondamentales. Premièrement, l'engagement pour un enseignement respectant les droits fondamentaux et les libertés de chacun et deuxièmement, l'agissement collectif pour : « (...) *l'épanouissements des enfants et des adolescents et accompagner ces futurs citoyens dans une société démocratique* ». ¹¹⁷ Suite à ces deux premières valeurs, le collectif en énumère d'autres sur lesquelles nous nous attarderons dans la suite de ce travail.

De plus, ce collectif dispose de statuts, dont l'onglet est présent sur la page d'accueil. Par ceux-ci, nous apprenons que le collectif CREE est constitué en association : « (...) *régie par les présents statuts et les articles 60 et suivants du code civil suisse*. » ¹¹⁸ Le collectif a son siège à Lausanne. ¹¹⁹ Ces statuts ont été adoptés le 7 avril 2021, date de leur constitution et existence¹²⁰. Les objectifs de ce collectif mentionnés dans ses statuts, aux articles 3 et 4¹²¹, sont la lutte pour la préservation des libertés et des droits des professionnels de l'éducation, la garantie des droits de la santé, du bien-être, de la liberté et de l'épanouissement aux enfants dans le système scolaire. De plus, il est mentionné que l'association est politiquement neutre et à but non lucratif. ¹²² Nous reviendrons plus précisément à ces objectifs dans l'analyse même du collectif. Sur le site web est présent le sous-onglet « le comité » du collectif CREE. Nous apprenons donc que le collectif est également doté d'une vice-présidente, Mme Nadja Zemp, d'une secrétaire, Mme Patricia Wild, d'un responsable informatique et trésorier M. Alan Suner et d'un attaché de presse, M. Frédéric Vallotton. De plus, l'article 13¹²³ des statuts souligne que ce comité doit être composé : « (...) *d'au moins trois membres élus pour une année scolaire par l'assemblée*

¹¹⁶ Dans ce travail, nous n'inscrivons pas le nom complet du collectif à chaque fois que nous le citons. Nous le simplifions en l'appelant l'association ou collectif CREE.

¹¹⁷ « Nos valeurs » in *Association Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE)*.

<https://www.associationcree.net/nos-valeurs>.

¹¹⁸ « Statuts » in *Association Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE)*. https://5ba383d2-7779-4c0b-bfd6-6a1c337892a0.filesusr.com/ugd/0298a3_a3604cba5e2b4d2dbe98017e8fcedce9.pdf.

¹¹⁹ Article 2 : « Siège ».

¹²⁰ Article 18 : « Entrée en vigueur ».

¹²¹ Les articles 3 et 4 des statuts se réfèrent aux buts du collectif ainsi qu'à sa visée de neutralité

¹²² L'article 3 souligne explicitement cet objectif.

¹²³ Les articles 13 et 14 des statuts se rapportent au comité du collectif et aux fonctions de celui-ci.

générale et rééligibles dans la mesure où les conditions des articles 6¹²⁴ et 8¹²⁵ des présents statuts sont réalisées. ». ¹²⁶ Les fonctions du comité décrites par l'article 14, sont : la prise de mesures adaptées pour atteindre les buts recherchés ; la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires ; la prise de décisions relative à l'intégration, l'exclusion et la démission des membres ; l'application des statuts, la rédaction des règlements ainsi que l'administration des biens de l'association ; la gestion des affaires de l'association et la représentation de l'association dans l'espace public. Par ailleurs, il est fait mention que le collectif est directement impliqué par la signature du président de celui-ci mais également celle d'un membre du comité. ¹²⁷

Grâce aux informations du site ainsi qu'aux articles 10¹²⁸ et 11¹²⁹ des statuts, nous observons que le groupe possède différents organes qui se rapportent à : l'Assemblée générale, le comité ainsi que le vérificateur aux comptes. L'article 11 soulève que l'Assemblée générale constitue l'organe centrale de l'association et que tous les membres en font partie. Cette assemblée se réunit une fois par an en session ordinaire. Toutefois, l'Assemblée générale peut également être convoquée en session extraordinaire si 1/5 des membres le souhaitent. Ses tâches sont l'élection des membres du comité ainsi que la désignation du président et du secrétaire ; la nomination du vérificateur des comptes ; la prise en considération des rapports de gestion et des comptes ainsi que le vote d'approbation de ceux-ci ; la décision du montant de la cotisation, de la modification des statuts et de la dissolution de l'association. ¹³⁰ Les réunions de l'Assemblée générale sont publiques, chaque membre a droit à une voix et les votes sont pris à main levée. ¹³¹

Sur les membres du collectif, les statuts nous apprennent que le collectif est constitué de personnes physiques mais également de personnes morales ¹³² et que : « *La qualité de membre est acquise dès le paiement de la cotisation l'année scolaire en cours* ». ¹³³ Il est possible de perdre la qualité de membre du collectif au niveau formel. En effet, l'article 9 des statuts

¹²⁴ L'article 6 des statuts est relatif aux membres et souligne que l'association se compose de personnes physiques, professionnels de la formation et de l'éducation qui doivent soutenir les objectifs de l'association.

¹²⁵ L'article 8 concerne l'admission des membres et relève que l'individu devient membre de l'association une fois qu'il a payé la cotisation annuelle.

¹²⁶ « Statuts » in *Association Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE)*. https://5ba383d2-7779-4c0b-bfd6-6a1c337892a0.filesusr.com/ugd/0298a3_a3604cba5e2b4d2dbe98017e8fced9.pdf.

¹²⁷ Article 14 : « Fonctions du comité ».

¹²⁸ L'article 10 se réfère aux organes de l'association.

¹²⁹ L'article 11 porte sur l'Assemblée générale du collectif ainsi que sur ses différentes prérogatives.

¹³⁰ Article 11 : « Assemblée générale ».

¹³¹ Article 12 : « Votes de l'assemblée générale »

¹³² Article 6 : « Membres ».

¹³³ Article 8 : « Admissions ».

présente les raisons menant à la perte du statut de membre : « *La qualité de membre se perd par décès, démission ou exclusion.* ». ¹³⁴

Nous ne disposons pas de plus de précisions sur les membres dans les statuts. En revanche, nous savons par les informations récoltées sur la page que pour être adhérent au groupe, il faut faire plus ou moins partie du milieu de l'éducation. Cela étant, toute personne peut agir pour ce collectif, au nom du collectif car le coût d'entrée de tout individu intéressé se fait par les messages transmis. En effet, sur le côté droit de la page, une icône bleue est constamment présente lorsque les visiteurs naviguent sur la page. Cette icône permet à n'importe quelle personne de déposer un message qui sera directement visible par les membres sur le site et permettra de rassembler les membres du collectif autour du nouvel arrivant qui devra faire ses preuves. Cette icône est très discrète, nous avons compris son utilité en suivant une sorte de marche à suivre non-visible préalablement, présente dans l'onglet « S'inscrire ». A partir de cet onglet, il faut cocher une petite case « Rejoindre la communauté de ce site » et cliquer sur une phrase « en savoir plus ». Puis il est indiqué que, par les messages postés sur le site du collectif, les membres entrent eux-mêmes en contact avec les visiteurs. ¹³⁵

Il n'est pas possible d'accéder aux messages ou aux différents profils des membres en eux-mêmes si on ne poste pas soi-même des messages et publications qui ouvrent l'accès à plus d'informations sur les dialogues des membres entre eux. Toutefois, en cherchant sur le net le nom de la présidente du collectif, Mme Monica Medaina, nous avons pu trouver sa page profil présente sur le site web mais cachée pour les non-adhérents. Nous pourrions observer certains messages qu'elle a postés sans voir les réponses des membres, car dissimulées pour les non-membres. Cela dit, les postes ne sont pas nombreux. ¹³⁶ La question de l'intégration du collectif se pose d'emblée dès la première visite de la page web. En effet, lorsqu'un visiteur entre sur celle-ci, une annonce « Devenez membre ! » apparaît d'emblée et force le visiteur à quitter cette annonce pour retourner sur la page du groupe.

Concernant le financement du groupe, nous apprenons par les articles 5 et 7 ¹³⁷ des statuts que les ressources de l'association proviennent des dons et legs, du parrainage, de subventions publiques et privées, de cotisations des membres, du produit de manifestations que l'association crée ou auxquelles elle participe. Sur la page d'accueil, un formulaire présente les conditions

¹³⁴ Article 9 : « Perte de la qualité de membre ».

¹³⁵ « S'inscrire » in *Association Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE)* : <https://www.associationcree.net>.

¹³⁶ « Monica Medaina » in *Association Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE)*. <https://www.associationcree.net/profile/contact10816/profile>.

¹³⁷ Les articles 5 et 7 portent sur les ressources dont le collectif dispose ainsi qu'au montant de la cotisation annuelle.

d'inscription. Il est fait mention que la cotisation annuelle est de 40.- pour les personnes physiques et 400.- pour les personnes morales. Grâce aux mentions relatives au financement, nous apprenons que la bénéficiaire des fonds est la présidente du collectif Mme Monica Medaina et que l'association est basée à Morges.

Présentation du site internet de l'Association Collectif Romand Educateurs Enseignants

Le site de l'association est visible à tout utilisateur d'internet, il est public et accessible. Il se compose également de plusieurs onglets se rapportant à des thèmes spécifiques, 7 au total. Certains onglets comprennent des sous-onglets mais qui apparaissent uniquement si l'utilisateur positionne son curseur sur l'onglet précis. Les onglets se réfèrent chacun à une catégorie du collectif. Il est facile pour le visiteur de naviguer sur ce site et de découvrir les ressources que celui-ci met à disposition. En effet, l'onglet « Bibliothèque » regroupe de nombreux documents de différents types (textes de loi, témoignages, presse, lettres-types, sciences et statistiques et santé et bien-être) ainsi que plusieurs vidéos (documentaires, témoignages, sciences, interviews, autres) que tout individu peut télécharger et consulter. Contrairement au site du collectif Réinfo Santé Suisse International où différents types de documents sont disponibles dans plusieurs onglets différents, le site du collectif CREE les regroupe tous dans une seule et même catégorie.



Photo de présentation du site : <https://www.associationcree.net>.

1) Analyse de discours : l'affirmation du collectif CREE et les différentes composantes de son *ethos* dans sa présentation et ses actions

Dans cette partie, nous allons analyser dans un premier temps la priorité donnée au collectif et à ses principes au détriment des acteurs individuels. Puis dans un deuxième temps, nous dégagerons les différentes composantes de l'*ethos* du collectif CREE, à partir des productions écrites en ligne ainsi que ses déclinaisons (*ethos auto-attribué*, *ethos hétéro-attribué*, *ethos préalable*), reprises de Giaufret (2015), pour observer la manière dont ses composantes participent à la présentation du collectif mais également à sa constitution et à son unification. Nous trouvons intéressant de comparer un collectif composé de professionnels de la santé avec un collectif composé principalement d'individus du milieu de l'enseignement. En effet, ces deux milieux professionnels font partie intégrante du secteur public et sont donc dépendants des décisions étatiques. En ce sens, en étant des domaines centraux de la société, ces milieux participent également à la reconnaissance des sujets sociaux dès l'enfance, ils font partie « d'appareils idéologiques d'Etat »¹³⁸ (Althusser, 1970 : 48-50).

Comme pour le collectif Réinfo, nous analysons les textes fondateurs du collectif, *les discours constituant de l'action collective* ainsi que les diverses actions discursives que le collectif effectue, *les discours de mobilisation* pour appréhender ce groupe (Orkibi, 2015 : 5).

1. L'affirmation du collectif sur les acteurs

Tout comme le collectif Réinfo, l'association CREE a un texte de présentation de son association qui met en avant ses différents buts¹³⁹. Il n'a pas de charte éthique à proprement parler mais il est composé des statuts formels ainsi que de valeurs qu'il présente à tout visiteur de son site.

¹³⁸ Par la mention des « appareils idéologiques d'Etat » Althusser met en évidence les institutions formelles (et informelles) qui assurent à l'individu la reconnaissance de sa position de sujet social. Dès sa naissance l'individu est reconnu comme un sujet par différentes institutions et il le sera durant toute sa vie (Althusser, 1970).

¹³⁹ « Bienvenue » in *Association du Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE)*. <https://www.associationcree.net>. Consulté le 6 février 2022.

Notre association mobilise des professionnels de l'éducation et de la formation des enfants et des jeunes.

Notre association est politiquement et confessionnellement neutre. Elle est à but non lucratif.

Elle poursuit les buts suivants :

- Œuvrer pour la liberté et les droits des professionnels de l'éducation et de la formation.
- Œuvrer pour les droits à la santé, au bien-être, à la liberté et à l'épanouissement des enfants et des jeunes dans le contexte scolaire ou parascolaire.
- Œuvrer pour la préservation d'un environnement optimal à la transmission des savoirs et à la construction des apprentissages.

Dans ce texte de présentation, l'association se définit comme un collectif de professionnels de l'éducation. Toutefois, l'hétérogénéité est présente dans ce groupe, comme l'indique la catégorie large de « professionnels de l'éducation et de la formation » mise en avant par l'association. Dès lors, nous nous questionnons si nous pouvons parler d'un « collectif ». Kaufmann et Quéré (2001 : 365) nous éclairent en relevant que les collectifs peuvent émerger de descriptions, d'explications, de narrations, d'identification et de catégorisation mutuelle entre les membres et soulignent donc que les collectifs existent et sont observables s'ils sont mis en visibilité par des actions ainsi que des messages discursifs. En ce sens, l'association CREE peut être rendue visible comme collectif et mouvement social par ses différentes pratiques, discursives ou non, et pas uniquement par son auto-désignation explicite. Ce mouvement comporte donc un registre expressif et vise à « mobiliser le consensus », c'est-à-dire à effectuer un travail de militant par la création et diffusion d'affiches, de documents, de lettres et d'émettre une perspective sur le monde pour constituer un public qui sera sensible à la cause que le groupe défend (Neveu, 2019 : 100).

Dans les écrits du collectif, nous remarquons que le pronom de la 1^{ère} personne du pluriel « Nous » est absent et remplacé par l'adjectif possessif « Notre », mais ces deux termes sont apparentés et porteur de cohésion. En effet, l'emploi du pronom « Nous » crée une unité relationnelle entre une personne singulière « Je » et son opposé et allié « Tu » (Kaufmann, 2010). Les collectifs impliquent donc une assimilation à un « Nous » que forment les membres. Bien que le groupe n'emploie pas le pronom « Nous » l'emblème de la création de collectifs, dans sa présentation, il s'auto-désigne néanmoins comme « collectif » dans son nom propre : « Association du Collectif Romand Educateurs Enseignants ».

Par ailleurs, ce groupe est particulièrement formalisé. Par ces statuts¹⁴⁰, ce groupe, constitué en association formelle, se base sur des articles du Code civil suisse. Les critères d'adhésion sont formels et explicites. Le statut de membre s'obtient dès le paiement d'une cotisation annuelle, ce qui montre que le coût d'entrée est un critère formel et ne dépend pas d'actions symboliques mais résulte d'une action concrète. En outre, nous relevons que les membres peuvent perdre leur affiliation au groupe sous certaines conditions : « (...) **la qualité de membre se perd par décès, démission ou exclusion. Tout membre peut démissionner pour l'année scolaire suivante. (...) Tout membre est considéré comme démissionnaire pour l'année en cours s'il ne s'est pas acquitté de sa cotisation annuelle au 31 octobre. Il perd sa qualité de membre le même jour. Le comité statue sur les exceptions. L'exclusion d'un membre peut être prononcée en tout temps pour de justes motifs.** ». En effet si un membre du groupe ne paie pas la cotisation demandée, preuve de l'attachement à celui-ci, il risque l'exclusion. Ce paiement de la cotisation prend une position centrale dans cette association car c'est par son règlement que le statut de membre s'acquiert ou se perd. Cette cotisation constitue une sorte de contrat entre le futur membre et l'association et détermine si l'individu va intégrer celle-ci ou non. En effet, l'adhésion d'un individu à un collectif se fait par un « double contrat » de coopération et de subordination (Kaufmann, 2010 : 15). Par la cotisation, le membre accepte de soutenir les positions du collectif et s'engage implicitement à lui déléguer certaines de ses capacités d'action. De plus, un membre peut être également expulsé pour d'autres motifs qui ne sont pas précisés dans les statuts, ce qui montre une certaine opacité dans les critères d'exclusion de membres.

La présence de différents organes décisionnels (Assemblée générale, Comité) montre que cette association est hiérarchisée. Ces statuts nous renseignent peu sur les arguments du collectif contre la pratique vaccinale. Toutefois, ils nous renseignent quelque peu sur le degré d'implication des membres et la manière d'intégrer l'association.

2. Les deux dimensions de l'*ethos* de CREE selon ses textes fondateurs et ses actions

L'analyse des textes fondateurs et des actions discursives du collectif CREE permet de dégager deux principales composantes de son *ethos*, d'une part une dimension de défense des libertés et, d'autre part, une composante contestatrice.

¹⁴⁰ « Statuts » in *Association du Collectif Romand Educateurs Enseignants*. https://www.associationcree.net/files/ugd/0298a3_a3604cba5e2b4d2dbe98017e8feced9.pdf. Consulté le 20 janvier 2022.

Composante de défense des libertés démocratiques

Tout comme le collectif Réinfo, la composante relative aux droits démocratiques et aux libertés individuelles est très présente et participe à la construction de l'*ethos* de l'association.

Dans la mention de ses buts, l'association met en évidence la défense des droits des professionnels de l'éducation et ses enfants ainsi que le respect de la liberté de ceux-ci. Ce champ lexical (« droits » 2 fois, « liberté » 2 fois), manifeste un type d'*ethos auto-attribué*, selon Giaufret (2015 : 4-9) basé sur les défenses des libertés.

En tant que visiteur, notre bibliothèque vous propose un échantillon de nos documents et de sources d'information fiables et transparentes sur la situation actuelle.

Vous avez la possibilité de soutenir nos démarches et de participer à nos actions et événements.

En tant que professionnels, vous pouvez adhérer à notre association, en remplissant le formulaire ci-dessous.

Il est intéressant d'observer la distinction entre les visiteurs et les membres. Toutefois, l'association met en évidence la volonté de transmettre différents documents à tout type d'individu, ce qui montre une certaine ouverture de l'association au public. Mais à aucun moment dans ce texte de présentation, l'association ne mentionne son questionnement à l'encontre de la politique vaccinale. Cependant, elle souligne sa possession « (...) *de sources d'information fiables et transparentes sur la situation actuelle* » ce qui montre qu'elle construit son discours en se basant sur des présupposés (la présence de la pandémie) et des sous-entendus (que les informations des autorités politiques et sanitaires sont opaques et non fiables) (Krieg-Planque, 2012 : 122-123). Pour finir, l'association met en avant que toute personne de milieu de l'éducation peut se joindre au collectif en remplissant simplement un formulaire, ce qui montre le coût d'entrée « bas » dans le groupe pour ces personnes. Appartenir au milieu éducatif au sens large suffit pour devenir membre, il y a donc une affiliation professionnelle nécessaire à l'intégration. En ce sens, ce collectif rejoint le collectif Réinfo dans lequel seuls les professionnels de la santé pouvaient intégrer celui-ci. Néanmoins, les visiteurs peuvent pleinement visiter la page du site mais ils n'ont pas accès aux éventuels commentaires des membres.

Cette composante relative aux droits et aux libertés des acteurs au sein de ses différentes valeurs, qui constitue le point central du collectif. En effet, pour être membre à part entière, tout acteur doit s'engager à respecter les valeurs du collectif

Nous sommes réunis autour de deux valeurs principales :

- Nous engager en faveur d'un enseignement qui respecte les droits fondamentaux de chacun, enseignants comme élèves, éducateurs comme enfants. Ces droits sont la liberté d'expression, la liberté de choix pour soi-même, le droit d'échanger ses idées sans censure, le droit à des liens sociaux.
- Agir ensemble pour l'épanouissement des enfants et des jeunes et accompagner ces futurs citoyens dans une société démocratique.

Nous collaborons dans un lien de bienveillance, de soutien, de tolérance, libre de tout jugement.

Nous agissons dans le respect des limites et des opinions de chacun, pour atteindre la liberté et l'intégrité nécessaires à l'exercice de nos professions.

Dans le but de promouvoir le respect de l'être humain, nous voulons :

- Nous engager pour défendre le bien-être des élèves et des adultes qui les encadrent.
- Contribuer activement à l'épanouissement et à l'accomplissement des enfants et des jeunes.
- Accueillir chacun dans sa différence avec bienveillance.

L'association met en avant qu'elle défend deux valeurs essentielles.¹⁴¹ Celles-ci portent sur 1) l'engagement des enseignants et éducateurs dans un enseignement qui respecte les droits des individus et 2) l'implication du personnel éducatif pour garantir le développement des enfants dans une société démocratique. Dans cette présentation des valeurs nous observons donc un champ lexical mettant en avant un certain type d'*ethos démocratique auto-attribué* par les termes « droits » (4 fois), « liberté d'expression », « liberté de choix », « échanger ses idées sans censure ». Par la mention de l'engagement : « (...) en faveur d'un enseignement qui respecte les droits fondamentaux de chacun (...) » ainsi que de l'agissement pour : « (...) l'épanouissement des enfants (...) et accompagner ces futurs citoyens dans une société démocratique. » le collectif présuppose que les acteurs ont des droits fondamentaux qui ne sont pas forcément respectés en milieu scolaire et qu'ils ont un devoir de citoyens à jouer. En ce sens le collectif se donne pour tâche d'offrir un enseignement de qualité pour que les acteurs acquièrent ces droits. Un *ethos* engagé est mis en exergue par des termes relatifs à l'engagement collectif : « Nous engager en faveur », « Agir ensemble », « Nous collaborons », « Nous engager pour défendre » « Nous agissons » etc. Par ces différents termes, CREE construit une « communauté de but, de pratiques » (Kaufmann, 2010 : 15). En effet, ici le pronom « Nous »

¹⁴¹ « Valeurs de l'association » in *Association du Collectif Educateurs Enseignants (CREE)*. <https://www.associationcree.net/nos-valeurs>. Consulté le 20 janvier 2022.

est mis en évidence et marque la volonté commune d'aller dans une même direction à savoir la promotion du développement des enfants dans une société démocratique dans laquelle les différents droits seront respectés ainsi que ceux de leurs encadrants. En outre, la mobilisation des termes : « respect », « bien-être », « épanouissement », « accomplissement », « accueillir », « bienveillance » ouvre un champ lexical marqué par l'ouverture et à la positivité. En effet, ces termes sont porteurs de sens et permettent d'interpréter les émotions que l'association vise à engendrer chez ses visiteurs.

Dans le but de promouvoir la liberté de penser et d'exprimer ses idées, nous voulons :

- Nous soutenir mutuellement en partageant nos vécus, nos idées et des informations utiles.
- Favoriser un esprit critique et une indépendance d'opinion basés sur le bon sens et l'échange.
- Créer un dialogue entre les autorités politiques et les professionnels engagés sur le terrain, afin de trouver des solutions qui correspondent à la réalité des classes ou des crèches et qui tiennent compte des besoins de tous.

Dans le but de collaborer dans le respect de chacun des membres du collectif, nous nous engageons à :

- Respecter la confidentialité des informations personnelles échangées.
- Soutenir les démarches du collectif, dans le respect de nos valeurs communes.
- Respecter la manière dont chaque membre choisit de participer aux actions et aux démarches proposées par le comité.

Ensuite, le collectif met en exergue ses différents buts pour respecter ses valeurs fondamentales (qui se rapportent à la liberté de penser et de s'exprimer). Il met en évidence l'importance du « partage mutuel d'expériences », la promotion de « l'esprit critique par l'échange » et « l'instauration de discussions entre les autorités politiques et les professionnels de la santé » pour la mise en place de politiques en milieu scolaire. Par cette dimension de l'échange (avec les membres du groupe et de l'out-groupe) très présente dans le discours, le collectif met en avant la nécessité de communication et de partage d'informations, ce qui montre qu'il n'est pas opposé au dialogue avec les autorités politiques et sociales mais qu'il désire collaborer étroitement avec elles. En outre, l'association met en avant la relative autonomie qu'elle laisse à ses différents membres le choix dans la manière dont ils s'engagent dans les actions du collectif, ce qui montre une certaine plasticité du collectif. Toutefois, les actions et démarches du collectif doivent s'inscrire dans des valeurs communes, ce qui montre l'importance que le collectif leur accorde.

La mobilisation de valeurs démocratiques (droits fondamentaux de chacun, droit à la liberté de penser et de s'exprimer, de choix pour soi-même) que le collectif souhaite défendre montre une posture émotionnelle relative à la *protection de la démocratie*. Celle-ci est rendue visible et

peut être comprise dans l'axe d'agrément défini par Plantin (2011) dans lequel ces valeurs peuvent être appréhendées positivement ou négativement par les destinataires selon leur position idéologique (Plantin, 1997 : 81 ; Polo et al. 2013 : 43).¹⁴²

Au premier abord l'association ne mentionne pas la situation sanitaire, ni la campagne de vaccination. Elle s'inscrit dans une lutte plus large mais visant toutefois à défendre des principes fidèles à l'idéal démocratique. En effet, par la défense de ces valeurs, l'association CREE rejoint le collectif Réinfo, qui dépend plus du contexte (de la pandémie), mais qui défend les mêmes valeurs (liberté individuelle de choix, volonté de discussion et de débat avec les autorités etc). Malgré leur différence, ces deux collectifs ont en commun un *ethos auto-attribué* qui se réclame de valeurs démocratiques et protectrices.

Par ailleurs, l'association distribue à différents établissements scolaires romands un prospectus¹⁴³ sur lequel les notions de libertés, de droits et de préservation de ceux-ci sont mises en évidence. Ce prospectus constitue une action discursive au sens d'Austin (1991). Il se rapporte aux valeurs du collectif performées en acte par les acteurs présents sur celui-ci. Faisant écho aux valeurs présentes sur le site, le prospectus, passant de mains en mains, constitue un relai que tout acteur peut considérer.

Etes-vous prêts à contribuer activement à l'épanouissement et à l'accomplissement des enfants, des jeunes et des adultes ?



Préervons ensemble un environnement optimal
à la transmission des savoirs et à la construction des apprentissages

Devenez membres!
Quels sont les avantages?

- Partager et mettre en place ses idées dans le but d'améliorer l'éducation et l'accès aux apprentissages
- Contribuer à ouvrir le débat dans la libre expression de chacun au nom de l'association
- Accès à une banque diversifiée d'informations en lien avec l'actualité
- Accès à l'espace membre et au forum
- Participer à des stages et formations gratuits ou à des prix avantageux
- Bénéficier d'un soutien juridique et administratif

¹⁴² En effet, il est communément admis dans nos sociétés que la démocratie est positive et est donc perçue positivement alors que d'autres régimes plus autoritaires, oligarchiques, ploutocratiques sont considérés comme négatifs et donc émotionnellement perçus négativement. En ce sens, la polarité dans notre axe serait entre la démocratie (positive) et la monarchie, l'oligarchie etc ... (négative).

¹⁴³ « Flyer de l'association » in *Association du Collectif Educateurs Enseignants (CREE)* : https://www.associationcree.net/files/ugd/0298a3_195d96daaa194080acecebf01ae732a3.pdf.

Les valeurs que nous retrouvons dans ce programme sont relatives à l' : « épanouissement », « accomplissement ». Ces termes à forte connotation positive sont antagonistes du cadre émotionnel de la dangerosité et de la peur présenté dans d'autres documents du collectif. Dans ce flyer la posture émotionnelle du collectif se veut bienveillante et ouverte. L'association met ensuite en avant la nécessité de préserver un « *environnement optimal à la transmission des savoirs (...)* » et présuppose donc que l'environnement de l'éducation est en péril. Ensuite, dans les avantages présentés, nous pouvons observer que l'association met en avant cette nécessité de débattre « dans la libre-expression » et de donner accès à des informations d'actualité. Par les termes « partager » ; « contribuer à ouvrir le débat » ; « accès à une banque diversifiée d'informations », nous observons la présence de l'*ethos démocratique auto-attribué* au sens de Giaufret (2015). En effet, le collectif promet des avantages à ses futurs membres, notamment la préservation des libertés constitutionnelles (d'expression, de penser etc ...) et la protection des plus faibles (les enfants, les jeunes futurs citoyens).

La préservation des libertés et des droits démocratiques des acteurs est centrale pour comprendre l'*ethos* de CREE. Par ces notions de liberté, l'association se positionne sur différents choix politiques et sanitaires (port du masque à l'école, vaccination). En somme, par les principes qu'elle défend, l'association ne peut tolérer les situations d'urgence qui nécessitent à restrictions des droits et des libertés individuelles acquises.

Composante contestataire

Mise à part l'insistance sur la protection des libertés, l'association se distingue par des prises de position qui contestent très ouvertement les choix des autorités. Par ailleurs, contrairement au collectif Réinfo, elle se fait le relai de nombreuses prises de positions et de documents d'autres acteurs contestataires de la vaccination, qu'elle met à disposition sur son site internet. Cette dimension contestatrice est particulièrement flagrante dans les lettres que l'association propose à ses visiteurs et ses membres pour contester et critiquer les mesures mises en place par les autorités sanitaires helvétiques. Dans l'onglet « Lettres-type » de la rubrique « Bibliothèque », l'association présente une lettre¹⁴⁴ que tout individu peut acquérir afin de signaler aux autorités sanitaires ses questions concernant la vaccination. Toutefois, la liste de questions est préétablie. Elle comporte 9 questions à réponses ouvertes ainsi que 8 autres questions à réponses fermées (oui/non).

¹⁴⁴ « Lettre de réponse à se faire vacciner » in *Association du Collectif Educateurs Enseignants (CREE)*. https://www.associationcree.net/files/ugd/0298a3_c002df3b7f164accb1f121b000e33bee.pdf. Consulté le 24 janvier 2022.

Les premières questions ouvertes portent sur toutes les potentielles craintes concernant la vaccination :

*« 1- Me donner **la liste complète des ingrédients des vaccins mis en circulation actuellement dans notre pays** »*

*2- Me certifier que le vaccin que vous projetez de **m'injecter ne contient pas de MRC5 (des cellules de fœtus avortés ou traces d'ADN humains)**, ce qui irait à l'encontre de mes convictions religieuses ;*

*3- Me certifier qu'il n'y a **aucun risque de réactions iatrogènes** ;*

*4- M'informer de toutes les contre-indications et de **tous les effets secondaires potentiels, réparables ou irréparables, à court, moyen et long termes** ;*

*5- Me certifier de façon sans équivoque et de bonne foi, dans le respect de l'article 13 de la Convention d'Oviedo (3), que **cette technologie n'a pas le potentiel de modifier l'ADN humain** grâce à ce que l'on appelle la transcriptase inverse, qui permet explicitement le transfert d'informations de l'ARNm à l'ADN »*

Dans cette lettre, le pronom de la 1^{ère} personne du pluriel « Nous » est remplacé par le pronom personnel de la première personne du singulier « Me ». Par l'emploi de ce pronom, le collectif se réduit à un être singulier qui se renseigne pour son bénéfice propre. Pourtant, le collectif met à disposition cette lettre-type pour ses membres et visiteurs de son site, ce qui montre une large diffusion de celle-ci et une coordination par un potentiel envoi concerté (par exemple si de nombreux membres du collectif transmettent cette lettre aux autorités, il s'agit d'une action conjointe). Dès lors, nous avons affaire à un mécanisme inverse de l'élaboration d'un collectif d'individus formant un « sujet pluriel » (Gilbert, 2003 ; Kaufmann, 2010 : 13). Du passage d'un sujet « Je » rencontrant un « Tu » puis formant un « Nous » qui les dépasse, nous avons affaire à un « Nous » qui se brise discursivement en un « Je » à nouveau – un « Je » performé par l'action discursive (la transmission de la lettre aux autorités) et prêt à s'agréger à nouveau en un « Nous ». En somme, le « Je » interpelle les autorités pour défendre une cause ou obtenir des réponses mais il le fait toutefois dans la conscience émotionnelle d'appartenir à une entité qui le dépasse, sinon l'action performée « perdrait de son sens » au niveau collectif, elle ne ferait sens que pour l'acteur seul.

Les questions suivantes sont relatives à la composition des vaccins (qu'ils ne contiennent pas d'inserts du VIH ni de puce technologique). Puis les membres effectuent une demande procédurale sur les paramètres des essais cliniques. Enfin, ils se questionnent s'il n'y aurait pas d'autres traitements alternatifs à la pratique vaccinale :

6- Me certifier que **ce vaccin ne contient pas d'inserts du virus VIH**

7- Me certifier que **le vaccin ne contient pas de puce 'Identification par Radiofréquence (Rfid)** ou de nano technologie se présentant sous une forme quelconque

8- Me certifier que **tous les paramètres médicaux concernant les essais et les études requis ont été satisfaits ;**

9- Me préciser **quels sont les autres traitements possibles pour lutter contre le SRAS-CoV-2** en détaillant les avantages et les inconvénients de chaque traitement, au sens de l'article 2 du Code de Nuremberg (4).

Par ces différents arguments, un certain type d'*ethos* interrogatif et contestataire façonne le collectif CREE. En effet, par ces demandes successives, le collectif montre qu'il désire surtout obtenir des réponses des autorités sanitaires sur les différents points afin de comprendre mieux le phénomène vaccinal. Un champ lexical relatif au questionnement va pleinement dans ce sens : « Me certifier (6 fois) », « m'informer », « me préciser ». De plus ce verbe « certifier » signifie vouloir assurer une chose, obtenir une garantie. Dès lors, employer ce terme un grand nombre de fois met possiblement en avant une certaine position émotionnelle du collectif. Celle-ci se rapporte à l'inquiétude potentielle que le collectif a envers les vaccins ARN. En ce sens, le vaccin est construit comme un problème dangereux, au sens de Polo et al. (2013 : 45-46), envers lequel il faut prendre toutes les précautions nécessaires.

Le collectif présente ensuite une liste de questions se rapportant au potentiel gain de liberté si les individus acceptent la vaccination :

« 1. Si je me fais vacciner, puis-je **arrêter de porter un masque ?**

2. Si je me fais vacciner, puis-je **arrêter la distanciation sociale ?**

3. Si je me fais vacciner, dois-je **encore respecter le couvre-feu ?**

4. Si mes parents, mes grands-parents et moi-même sommes tous vaccinés, **pouvons-nous nous étreindre à nouveau ?**

5. Si je me fais vacciner, **serai-je résistant à la Covid et à ses nombreux variants et pour combien de temps ?**

6. Si je me fais vacciner, **est-ce que j'éviterai les formes graves avec hospitalisation, ainsi que la mort ?**

7. Si je me fais vacciner, **serai-je contagieux pour les autres ?**

8. **Si j'éprouve une réaction indésirable grave, des effets à long terme (encore inconnus) entraînant même la mort, serai-je (ou ma famille) indemnisé ?** »

Ces questions mettent en avant des éléments intéressants concernant les conséquences de la vaccination. Le collectif se questionne si, en jouant le jeu de la vaccination, les acteurs pourraient retrouver leurs possibilités d'avant la pandémie, à savoir ne pas devoir porter le

masque, de ne pas garder de grandes distances avec autrui, êtreindre ses proches etc ... Les questions 1-4 mettent en avant une certaine volonté de réinstaurer le lien social avec les individus extérieurs (même au collectif). Par ces questions le collectif souligne un certain contrat social devant s'établir entre les acteurs sociaux et les autorités sanitaires. En effet, si les acteurs acceptent la vaccination, alors en retour les autorités sanitaires devraient leur permettre une meilleure qualité de vie en réinstaurant la possibilité de liens sociaux. Toutefois, le collectif pointe que ce contrat tacite ne va pas de soi

Ensuite, les questions 5-8 sont relatives aux conséquences des vaccins sur la santé des acteurs. Le collectif interroge les autorités sanitaires sur : l'efficacité des vaccins (5-6-); et sur les risques qu'ils pourraient comporter (7-8). Ces différentes questions sont donc centrées autour de deux thèmes : le lien social et les risques potentiels des vaccins sur la santé des individus. Ces thèmes indiquent, dans la position émotionnelle du collectif, un souci de la préservation de la cohésion sociale. Ces questions peuvent se positionner sur deux axes émotionnels d'agrément (Plantin, 2011) : le premier se rapporterait à un axe solitude-cohésion sociale (questions relationnelles) et le second serait axé autour de la vie-mort (questions de santé).¹⁴⁵ Placer ces questions sur des axes permet de déterminer comment ses questions peuvent aussi être appréhendées par le public de manière positive ou négative (*pathos*). Prenons donc deux propositions :

Axe solitude-cohésion (questions 1-4) : « *Si mes parents, mes grands-parents et moi-même sommes tous vaccinés, **pouvons-nous nous êtreindre à nouveau ?*** »

Sur notre axe, cette question se rapproche largement de la cohésion (positive) que de la solitude (négative). En ce sens, les visiteurs du site et membres, se sentant concernés et impactés par la question, auraient des émotions empathiques envers le collectif à cet égard, car celui-ci emploie des questionnements partagés par tous qui renvoie à un même *événement disruptif*¹⁴⁶ vécu par tous et devant être interprété (Kaufmann et Gonzalez, 2019 : 8).

Axe vie-mort (questions 5-8) : *Si je me fais vacciner, **est-ce que j'éviterai les formes graves avec hospitalisation, ainsi que la mort ?***

Sur le second axe, cette proposition dépend possiblement de la réponse du destinataire (les autorités sanitaires) pour être interprétée. En effet, pour le moment cette proposition est en

¹⁴⁵ Le nom de cet axe s'inspire largement de celui de Polo et al (2013 : 45) élaboré pour cadrer les arguments des enfants sur le manque d'eau potable au Mexique.

¹⁴⁶ La notion d'*événement disruptif* renvoie à un événement inattendu de l'ordre du choc que les individus subissent qu'ils doivent digérer. En somme, ce type d'événement se rapporte à une expérience émotionnelle qui doit être interprétée par les acteurs sociaux (Kaufmann et Gonzalez, 2019 : 7-8). Dans notre cas, cet événement se rapporte au vécu de la politique vaccinale dans un contexte de pandémie de Covid-19.

suspend et dépend de la réponse. Un « Oui » permettrait de faire basculer émotionnellement cette question du côté de la vie alors qu'une réponse « Non » ferait pencher cette question du côté de la mort¹⁴⁷. En ce sens, les acteurs interpréteraient positivement ou négativement la question et sa réponse selon la réponse obtenue qui influencerait leurs émotions. Le cadrage de la question peut possiblement faire émerger différents types de sentiments et influencer la perception de la question sur nos axes. En ce sens, la question 8 est selon nous intéressante à observer :

Axe vie-mort « *Si j'éprouve une réaction indésirable grave, des effets à long terme (encore inconnus) entraînant même la mort, serai-je (ou ma famille) indemnisé ?* »

Par la mention d'une éventuelle réaction grave aux vaccins, cette proposition pencherait du côté de la mort (négative) sur notre axe et ferait potentiellement émerger chez les acteurs, visiteurs du site, un sentiment de danger et d'insécurité. Cette mention fonctionne sur le présupposé qu'il peut y avoir des réactions indésirables aux vaccins et met en saillance cette possibilité, bien que le « Si » renvoie au conditionnel. Dès lors, même si les termes en eux même ne suffisent pas pour prédire une réaction émotionnelle des acteurs, certains thèmes précis abritent des émotions spécifiques (Plantin, 1997 : 88). En ce sens, nous pouvons relever que le thème des effets secondaires aux vaccins peut avoir d'emblée une forte connotation négative.

Cette lettre-type est très intéressante car elle permet de faire ressortir les questionnements de notre collectif et permet de mettre en exergue la composante contestataire de l'*ethos* de CREE ainsi qu'une certaine posture émotionnelle. Elle nous permet de réfléchir aux affects que ces questionnements peuvent susciter chez les acteurs de la société civile. Cependant, ces différents questionnements se rapportent à de la contestation. Par ces interrogations, l'association déconstruit les choix des autorités politiques et sanitaires en pointant la possibilité d'autres choix, mesures, traitements.

Un autre document¹⁴⁸ est présent dans l'onglet « Sciences et statistiques ». Celui-ci est intitulé « Aperçu de statistiques officielles sur la vaccination » et permet de présenter cette composante contestataire de l'association. Déjà, lorsque l'on ouvre le document, celui-ci ne présente pas de statistiques et a un titre tout autre que celui du site. Il a pour titre « *Les injections*

¹⁴⁷ Dans ce sens, dire que le vaccin permet d'éviter les hospitalisations et la mort font que les individus l'interprètent de manière positive sur l'axe du côté de la vie. Par contre, si les autorités soulignent que le vaccin peut comporter des risques même minimes, au niveau émotionnel, les individus interprètent la question et la réponse négativement et la font basculer du côté de la mort.

¹⁴⁸ Il n'est mentionné nulle part la provenance de ce document. Nous émettons donc l'hypothèse que l'association l'a rédigé ou l'a relayé d'une autre organisation. En ce sens nous allons donc « faire parler » le collectif par ce document.

intramusculaires contre le Covid-19 sont-elles dangereuses ? »¹⁴⁹. Ce titre est déjà porteur d'une empreinte émotionnelle forte en établissant un cadre interprétatif qui se rapporte à la dangerosité des vaccins contre le Covid. En ce sens, nous mentionnons à nouveau l'axe d'agrément vie-mort pour montrer la manière dont les émotions transmises par le discours influencent celui-ci et possiblement les récepteurs (Plantin, 2011). Ce titre se positionne donc du côté de la mort, ce qui construit la tonalité grave de ce document (Polo et al, 2013).

Les injections intramusculaires contre le COVID-19 sont-elles dangereuses ?

Les instances politiques ne nous disent pas tout... Que dit la loi ? Que démontrent les faits ? Peuple lève-toi !

« Un homme averti en vaut deux »

- **Le SARS-COV-2 n'a toujours pas été isolé** (rapport du CDC du 21-07-2021 <https://www.fda.gov/media/134922/download>)
- **En Ecosse, 87% des 'décès COVID' sont répertoriés parmi les 'vaccinés'** (données officielles de juin 2021)
- **Statistiques trompeuses** : les infections au SARS-CoV-2 ou « *cas malgré la vaccination complète* » ne sont comptées comme telles qu'après le 14ème jour qui suit la 2ème dose.
- **Injections expérimentales. Vous servez de cobaye** pour un laboratoire à échelle planétaire.
- Accords conclus avec les pays : **les frais des effets secondaires ne sont pas pris en charge** par les fabricants ...
- **Nanoparticules d'OXYDE DE GRAPHÈNE** (= plus de 90% du produit injecté) → **effet magnétique, thromboses, ...**
- **Les PROTÉINES SPIKE** produites suite à l'injection affaiblissent l'immunité des 'vaccinés'.

« L'obéissance aveugle en l'autorité est le plus grand ennemi de la vérité »

Albert Einstein

Le collectif souligne l'opacité et le manque de transparence des autorités et termine cette phrase en incitant à l'impératif « le peuple » à se lever : « Peuple lève-toi ».¹⁵⁰ Choisir cette citation d'extrême-droite, prononcée lors d'heures sombres, tend à contredire les messages de liberté que l'association met en évidence dans son texte de présentation et dans ses valeurs à défendre. Le collectif lance une sorte d'appel à la contestation des mesures et de la vaccination. Ensuite une référence à la nécessité de questionnement est mise en avant par un proverbe français courant « *Un homme averti en vaut deux* », qui peut potentiellement renforcer la position émotionnelle d'interrogation et de méfiance des acteurs envers les autorités. De même que la citation d'Albert Einstein : « *L'obéissance aveugle en l'autorité est le plus grand ennemi de la vérité.* ». L'emploi de proverbes (qui se construisent sur des éléments partagés de sagesse et

¹⁴⁹ « Les injections intramusculaires contre le Covid-19 sont-elles dangereuses ? » in *Association du Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE)*. https://www.associationcree.net/files/ugd/0298a3_53aabb35ad8d4dd0afd24cef4e260fb5.pdf. Consulté le 24 janvier 2022.






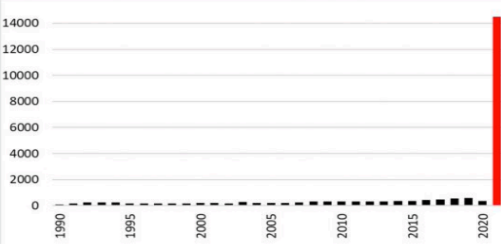
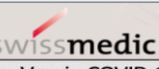
¹⁵⁰ Cette formule performative est notamment présente dans un fameux discours de Goebbels de 1943 prononcé à Berlin, le « Discours du Sportpalast » dans lequel il met en avant les problèmes militaires que l'armée d'Hitler rencontre en Europe de l'Est. Le public est principalement nazi. Celui-ci est très réceptif aux mots de Goebbels qui au terme de celui-ci, lorsque le public est « déchaîné », lance une incantation : « Et maintenant, Peuple, lève-toi ! Tempête, déchaîne-toi ! ». « Discours du Sportpalast » in *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Discours_du_Sportpalast. Consulté le 24 janvier 2022.

d'expériences) peut constituer une stratégie rhétorique commune pour toucher un public, car ceux-ci se basent sur des éléments et références socialement partagés. Ensuite, il est mentionné un pourcentage de décès de 87% chez des individus vaccinés, selon des données « officielles ». Cependant, la source n'est pas mentionnée, ni la tranche d'âge d'individus décédés ainsi que d'autres variables (comme les maladies autres, les problèmes génétiques, le poids etc). En ce sens, cette donnée consisterait plus à appuyer la méfiance vaccinale qu'à fournir un argument étayé. Par ailleurs, il est souligné que les statistiques sont « trompeuses » car les personnes malades du Covid qui sont vaccinées deux fois ne sont comptées qu'à partir du 14^{ème} jour après la vaccination. Dans cette optique, une certaine tranche de la population ne serait pas comptée, ce qui pose problème. Toutefois, à nouveau la source n'est pas mise en évidence. En somme, le collectif, tout en déplorant le manque de source fiable, reste lui-même opaque sur ses sources. De plus, concernant les « injections expérimentales », le collectif interpelle les acteurs sociaux par le pronom de la 2^{ème} personne du pluriel « Vous ». Par cet emploi, le collectif crée la distinction entre un entre-soi « Nous » et les non-membres du groupe. Par cette citation : « *Vous servez de cobayes pour un laboratoire (...)* », le collectif assigne les acteurs à une place, celles de petits mammifères employés en laboratoire, de laquelle ils ne peuvent se soustraire qu'en rejoignant ses propres positions. Par cette affirmation, le collectif peut faire émerger une position émotionnelle chez les visiteurs du site et les non-membres (*pathos*). En effet, l'expression « être un cobaye ou servir de cobaye » est communément admise dans notre société comme une expression négative par laquelle l'acteur subit une désobjectivation et où il se trouve assigné à un état animal. En ce sens, ce type d'énoncé émotionnel se rapporte à la typologie de *l'émotion étayée* car il se construit en référence à des stéréotypes qui se rapportent à des formats de situation (Polo et al, 2013 : 42-43). Cet énoncé serait donc enclin à engendrer des émotions relatives à l'inquiétudes, à la peur et à la dangerosité de la pratique vaccinale. Ensuite, une relation causale est établie entre la présence éventuelle de certains produits comme la protéine Spike et de l'Oxyde de Graphène et des effets indésirables comme les thromboses et l'affaiblissement de l'immunité. En effet, l'établissement de ce lien causal positionne là encore notre énoncé sur notre précédent *axe d'agrément* vie-mort sur lequel cette affirmation serait perçue négativement¹⁵¹ et montre des émotions relatives à l'inquiétude et à l'anxiété par rapport aux vaccins. Ainsi, la première partie du document comporte différentes affirmations parfois

¹⁵¹ En effet, dans nos sociétés, certaines substances paraissent opaques pour les individus notamment la protéine Spike qui est tirée de certains virus et l'Oxyde de Graphène qui est un composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. « Oxyde de graphite » in *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Oxyde_de_graphite. Consulté le 26 janvier 2022.

non-sourcées ayant une teneur émotionnelle importante dans le construit des énoncés. Mais également dans la potentielle réception de ceux-ci par un public.

@Chamois 1-11-2021

<p>→ chiffres selon bases de données reconnues aux USA https://medalerts.org/vaersdb/findfield.php</p>  <p>Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) </p> <p>Death following vaccinations Up to October 15, 2021 = 9+ months TOTAL COVID VACCINE DEATH = 17'128 818'044 injuries cases (permanent disabilities = 26'199) Kids : 32 death + 131 permanent disability January 1, 1986 – November 30, 2020 = 35 years TOTAL ALL VACCINE DEATH = 6'204 690'770 injuries (VAERS created in 1986)</p>	<p>→ Espace Économique Européen (EEE/EEA) http://www.adrreports.eu/en/index.html</p>  <p>EudraVigilance - European database of suspected adverse drug reaction reports</p> <p>Base de donnée européenne des rapports d'effets indésirables susceptibles d'être liés à l'utilisation de médicaments.</p> <p>Vaccin COVID-19 – réactions au 30 oct. 2021 Total de 2'999'743 effets secondaires pour 1'115'895 personnes y c. 12'115 enfants (0-17 ans) † 29'173 morts † 34'467 handicaps irréversibles</p> <table border="1"> <tr> <td>MODERNA ARNm (CX-024414)</td> <td>† 7'924 †</td> </tr> <tr> <td>PFIZER-BIONTECH ARNm (TOZINAMERAN)</td> <td>† 13'737 †</td> </tr> <tr> <td>ASTRAZENECA (CHADOXI NCOV-19)</td> <td>† 5'886 †</td> </tr> <tr> <td>JANSSEN (AD26.COV2.S)</td> <td>† 1'626 †</td> </tr> </table> <p> EUROPEAN MEDICINES AGENCY  EudraVigilance</p>	MODERNA ARNm (CX-024414)	† 7'924 †	PFIZER-BIONTECH ARNm (TOZINAMERAN)	† 13'737 †	ASTRAZENECA (CHADOXI NCOV-19)	† 5'886 †	JANSSEN (AD26.COV2.S)	† 1'626 †
MODERNA ARNm (CX-024414)	† 7'924 †								
PFIZER-BIONTECH ARNm (TOZINAMERAN)	† 13'737 †								
ASTRAZENECA (CHADOXI NCOV-19)	† 5'886 †								
JANSSEN (AD26.COV2.S)	† 1'626 †								
<p>Moins de 1% de la réalité (Harvard consultants 2010, étude fédérale américaine pour le AHRQ). 2x plus de décès associés aux 'injections COVID' depuis le début de l'expérimentation que par vaccination, toutes causes confondues des 35 années précédentes (VAERS créé en 1986).</p> <p>Nombre de décès enregistrés par le VAERS depuis 1990</p>  <p>source : The Defender. 29.09.2021</p>	<p>→ 27 pays européens. Non compris : AL, BA, CH, KS, MK, SRB, UK</p> <p>→ Suisse, SwissMedic https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/</p>  <p>Schweizerisches Heilmittelinstitut Institut suisse des produits thérapeutiques Istituto svizzero per gli agenti terapeutici Swiss Agency for Therapeutic Products</p> <p>Vaccin COVID-19 – réactions au 15 oct. 2021 † 150 morts † 28'148 effets secondaires pour 8'757 cas déclarés – 2'978 EIV graves 62 enfants + Moyenne d'âge 53,3 ans</p> <table border="1"> <tr> <td>MODERNA ARNm (Spikevax)</td> <td>6'021</td> </tr> <tr> <td>PFIZER-BIONTECH ARNm (Comirnaty)</td> <td>2'578</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>158</td> </tr> </table>	MODERNA ARNm (Spikevax)	6'021	PFIZER-BIONTECH ARNm (Comirnaty)	2'578	Autres	158		
MODERNA ARNm (Spikevax)	6'021								
PFIZER-BIONTECH ARNm (Comirnaty)	2'578								
Autres	158								
<p>→ Grande Bretagne (GOV.UK) Vaccins COVID-19 – réactions au 22 octobre 2021 1'738 décès – 1'243'998 effets secondaires</p>	<p>→ Allemagne www.pei.de Vaccins COVID-19 – réactions au 30 juin 2021: 1'028 décès – 1'06'835 effets secondaires</p>								

Un tableau est également présenté sous les affirmations du collectif. Il s'agit d'une compilation de différents types de tableaux provenant de pays différents. Ce qui nous intéresse dans cette compilation est la juxtaposition effectuée pour comparer des données très différentes entre elles. Elles dépendent de différents contextes ainsi que de différentes variables. Ces tableaux sont tous mis au même niveau alors que certains sont difficilement comparables (les chiffres de l'Espace Économique Européen (EEE) avec les chiffres de la Suisse seule). Cette compilation permet de fragmenter les données et de mettre en saillance certains aspects. Dans notre cas, ces tableaux sont relatifs aux effets indésirables des vaccins ainsi qu'au nombre de décès. A nouveau, le rapport de causalité entre les effets secondaires des vaccins et la mortalité est établi. Cette compilation de chiffres met en avant un cadre émotionnel relatif au danger de la pratique vaccinale. La disposition des statistiques dans ce montage ainsi que l'aspect visuel de celui-ci (la couleur rouge vif, la présence de plusieurs croix s'apparentant à des glaives) mise sur l'inquiétude.

Ce document est particulièrement intéressant selon nous, car il montre un certain écart entre la description de celui-ci dans l'onglet « Bibliothèque » : « Aperçu de statistiques officielles sur

la vaccination » et le contenu de celui-ci qui ne se limite nullement à des données chiffrées mais également à des affirmations emplies d'émotions pour prévenir les acteurs sociaux d'éventuelles conséquences de leur choix. Puis, les différents tableaux associés et la mise en page effectuée mettent en avant un cadrage autour de la dangerosité des vaccins, qui constitue le thème émotionnel central du document au sens de Plantin (1997 : 88).

Contrairement au collectif Réinfo, la dimension experte est beaucoup moins présente dans l'*ethos* de l'association CREE, en revanche elle n'hésite pas à relayer, dans sa rubrique « Bibliothèque » des prises de positions fortes d'autres acteurs contre les vaccins ARN, comme par exemple, les deux documents suivants :

« *Droit pénal* » : *extrait d'un cours-séminaire donné par l'avocat Heinz Raschein*

Au sein de la rubrique « Bibliothèque », dans le sous onglet « droit et lois », nous trouvons un document¹⁵², résumé d'un court-séminaire intitulé « Court séminaire sur le droit pénal suisse. Vaccination » du 25 janvier 2021, donné par un avocat Heinz Raschein. Cet avocat, membre du « Parti scientifique citoyen »¹⁵³, a la réputation d'être un allié des opposants aux mesures sanitaires¹⁵⁴. En effet, il dispose d'une chaîne Telegram dans laquelle il met exergue sa position contre les mesures sanitaires en général et à la vaccination. Cet individu est devenu une figure de l'opposition aux mesures sanitaires par la présence que les médias lui confèrent en le catégorisant comme le « joker juridique » ou l'« antivax des grisons »¹⁵⁵. Catégorisé par les médias comme un opposé à la vaccination, comme un acteur du groupe large et diffus des « antivax », sa légitimité en tant qu'avocat est remise en question.¹⁵⁶

Dans ce document, Raschein met en avant que le Conseil fédéral ne peut pas établir seul des lois sans leur acceptation par les deux chambres du Parlement. Il soutient que malgré l'adoption par la population de la loi sur les épidémies, il n'est nullement fait mention dans celle-ci les mesures contre la pandémie ainsi que l'obligation vaccinale : « *Selon l'art. 22 LEp, seuls « les cantons peuvent déclarer obligatoires des vaccinations pour les groupes à risques, pour les*

¹⁵² « Droit pénal » in *Association du Collectif Educateurs Enseignants (CREE)*.

https://www.associationcree.net/files/ugd/3dc629_a992c44a3022466db9b92294fe3be456.pdf. Consulté le 24 janvier 2022.

¹⁵³ « Parti scientifique citoyens ». <https://www.partiscientifiquecitoyen.ch>. Consulté le 24 janvier 2022.

¹⁵⁴ Il dispose donc d'un *ethos préalable* selon Giaufret (2015).

¹⁵⁵ « Sans masque dans le train, un valaisan est condamné à payer 800 francs » in *Blick*.

<https://www.blick.ch/fr/news/suisse/penalement-reprehensible-sans-masque-dans-le-train-un-valaisan-est-condamne-a-payer-800-francs-id16871366.html>. Consulté le 24 janvier 2022.

¹⁵⁶ *Ethos préalable* différencié selon les individus : pour la société civile et les médias, il dispose d'un *ethos préalable* d'antivaccin lui faisant perdre de la crédibilité alors que pour les opposants au vaccin il dispose d'un *ethos préalable* d'avocat, position qui lui confère de la légitimité.

personnes particulièrement exposées et pour les personnes exerçant certaines activités, pour autant qu'un danger sérieux soit établi. » Un risque aussi important doit être prouvé pour que de telles interventions soient autorisées en vertu de la LEp. Elles ne doivent pas enfreindre le droit pénal fédéral ». Dans cette citation, l'avocat présuppose que le Covid ne représente pas forcément un danger en soi pour que la vaccination obligatoire soit introduite. En effet, il met en évidence la nécessité de prouver la dangerosité du Covid pour justifier la nécessité du vaccin. En somme, il questionne les autorités sanitaires sur la nécessité de la vaccination et réclame des preuves. Ensuite, l'avocat mentionne les potentielles « lésions corporelles » pouvant être engendrées par la pratique vaccinale : « En cas de lésions corporelles, une distinction est faite entre les lésions corporelles simples et graves (art. 123 et 122 CP). Une lésion simple peut être admise, tandis qu'une lésion grave ne peut l'être : **« Une vaccination à ARNm insuffisamment testée et altérant les gènes constitue sans aucun doute une atteinte corporelle grave. Celle-ci, qui a d'ailleurs déjà eu des conséquences fatales, a déjà provoqué des paralysies et peut potentiellement avoir des conséquences à long terme. »**». L'avocat émet un jugement de valeur quant à la vaccination. En effet, sans appui discursif et argumenté, il prend pour acquis que les vaccins ARN modifient les gènes, font partie de la catégorie des lésions corporelles sévères et provoquent des paralysies et conséquences à longs termes, voire fatales. L'avocat construit le problème de l'obligation vaccinale sur une tonalité grave de l'ordre du risque de la pratique et de ses conséquences néfastes pour reprendre Polo et al. (2013 : 43-45). En effet, dans ce cas précis les différents termes « danger », « risque », « altérant les gènes », « atteinte corporelle grave », « conséquences fatales », « paralysie », « conséquences à long termes » peuvent être mis sur un axe bénéfices-risques et feraient pencher la balance du côté des risques encourus. En outre, le problème de la vaccination est construit discursivement comme grave par l'insistance de l'avocat sur le manque de considération du droit dans l'introduction de la vaccination contre le Covid. Toutefois, il est intéressant de relever dans ce document que l'avocat mobilise les armes des autorités établies (les références au droit pénal suisse, à la loi sur les épidémies (LEp)) pour consolider sa position à l'encontre de l'obligation vaccinale. Il y a donc un retournement de l'emploi du discours. En somme, l'avocat *ventriloque*, selon Cooren (2010), les principes du droit, certains articles de lois¹⁵⁷ pour s'opposer à l'emploi des vaccins ARN contre le Covid-19.

La mise en évidence de cet acteur « connu » par l'association montre quelque peu la position qu'elle prend potentiellement face aux mesures sanitaires et à la campagne vaccinale. En effet,

¹⁵⁷ Notamment l'art. 22 LEp (Loi sur les épidémies) ; art. 1, 122, 123 et 181 du Code Pénal ; article 97 du Code des obligations suisses (CO).

porter la voix d'un acteur qui n'est pas membre du collectif (en effet H. Raschein ne fait pas partie du secteur de l'enseignement) montre que le collectif a des attaches avec des acteurs hors du collectif qui sont opposés à la vaccination.

The McCullough Report

Dans la sous-rubrique de la « Bibliothèque » « Rapports Dr. Peter McCullough de l'Association America Outloud (EN) », le collectif met également à disposition des visiteurs un article intitulé « The McCullough Report »¹⁵⁸ publié sur le site de l'association America Outloud. Avant de présenter cet article, nous observons que cette association américaine relayée par l'association CREE, est une association patriotique qui comprend : « (...) *une armée diversifiée de citoyens patriotes de tous les horizons (...) des Américains prêts à se tenir au courant des politiques et machinations diabolique de la gauche marxiste. Considérez-nous comme la voix d'une nation (...)* »¹⁵⁹. En effet, loin de se réduire à la seule critique de la vaccination mondiale contre la pandémie, cette association critique d'autres phénomènes sociaux présents aux Etats-Unis et déplore un certain déclin de la « nation » américaine, qu'il faut selon elle protéger. La vaccination participe et est une composante de cet affaiblissement. Le collectif CREE relaie donc des informations provenant d'associations opposés aux autorités politiques plus larges. Ensuite, l'acteur présenté dans l'article, le médecin cardiologue Peter McCullough est intéressant à observer. En effet, tout comme l'avocat Heinz Raschein, le Dr. McCullough est un professionnel d'un domaine étatique (les domaines médicaux et juridiques qui se rapportent à l'Etat) et a donc un certain prestige de statut¹⁶⁰. Ces deux acteurs sociaux bénéficient tous deux d'un certain *ethos préalable* de « professionnel » ce qui peut engendrer d'emblée un certain type d'émotions chez les potentiels destinataires (confiance, attention, être impressionné) et leur conférer d'emblée une certaine légitimité.

De plus, le collectif souligne que ce médecin depuis le début de la pandémie constitue une figure essentielle dans la réponse médicale à la pandémie. Il a écrit de nombreux articles

¹⁵⁸ « The McCullough Report » in *American Outloud : Liberty and Justice for All*.

<https://www.americaoutloud.com/the-mccullough-report/>. Consulté le 26 janvier 2022.

¹⁵⁹ Cette citation est directement traduite du texte de présentation de l'association : « (...) *we are a diverse army of citizen patriots from all walks of life with thousands of years of rich and detailed life experiences (...) we're Americans willing to research the issues and events of the day and to say what must be said to keep us all informed of the evil politics and machinations of the Marxist Left. Think of us as the voice of a nation (...)* » “The American Out Loud Story” in *American Outloud: Liberty and Justice for All*.

<https://www.americaoutloud.com/who-we-are/>. Consulté le 26 janvier 2022.

¹⁶⁰ Si l'on veut objectiver les émotions, nous pourrions reprendre notre concept d'*axe d'agrément* et le construire sur la confiance-méfiance (Plantin, 2011). En ce sens, par des préconstruits communs, ces deux individus balanceraient du côté de la confiance car par leurs statuts sociaux ils seraient considérés positivement.

scientifiques et médiatiques, est intervenu dans les médias audiovisuelles américains pour proposer certaines solutions contre la pandémie. Ensuite, nous apprenons qu'il a notamment témoigné dans plusieurs arènes politiques comme la Commission sénatoriale de la sécurité intérieure et des affaires gouvernementales des Etats-Unis¹⁶¹, devant la Commission sénatoriale de la santé et des services sociaux du Texas¹⁶² et dans d'autres assemblées : « (...) *McCullough est connu pour ses vues emblématiques sur l'état de la vérité médicale en Amérique et partout dans le monde. Il dénonce face au grand public le voile mince des histoires médiatiques qui contournent les grands problèmes et ne fournissent aucune base exploitable pour les agissements durables.* »¹⁶³. Pour le collectif America Outloud, relayé par le collectif CREE, le Dr. McCullough possède un *ethos* de « défenseur d'une vérité » que les médias ne permettent pas d'atteindre. De plus, une composante « experte » est également associée à cet *ethos* car sa position de médecin cardiologue est largement mise en évidence et valorisée.¹⁶⁴ La position émotionnelle du collectif (*pathos*) face à ce médecin est observable par cet article qui le présente largement comme un personnage positif et professionnel, comme l'indiquent certains termes tel que : « *leader dans la réponse médicale* ». La mention de son statut et de ses actions le place largement dans une perspective d'agrément selon Plantin (2011) : « *Dr. McCullough consacre deux ans d'efforts académiques et cliniques contre le virus (...)* » ; « (...) *pour fournir des renseignements et idées cruciaux aux auditeurs dans un format concis et compréhensible* »¹⁶⁵. Ce médecin représente donc une figure phare du questionnement vaccinal. Cet article est plutôt à visée informative, car celui-ci ne met pas véritablement en évidence une position tranchée de ce médecin sur la pratique vaccinale. Cet article viserait plutôt à mettre en avant ce protagoniste et à souligner son implication dans le questionnement des mesures de la pandémie. Il est frappant de relever que le collectif America Outloud met beaucoup en avant ce médecin. En effet, à la fin de cet article, de nombreuses autres publications sont proposées par le collectif, soit parlant de ce médecin, soit rédigées par le Dr. McCullough lui-même pour le collectif¹⁶⁶.

¹⁶¹ "US Senate Committee on Homeland Security and Governmental Affairs"

¹⁶² "Texas Senate Committee on Health and Human Services"

¹⁶³ "*McCullough is known for his iconic views on the state of medical truth in America and around the globe pierces through the thin veil of mainstream media stories that skirt the major issues and provide no tractable basis for durable insight*".

¹⁶⁴ Il bénéficie, comme Heinz Raschein, d'un *ethos* préalable de par sa position valorisée en société (Giaufret, 2015).

¹⁶⁵ « (...) *has been a leader in the medical response (...)*"; "*Dr. McCullough has two years of dedicated academic and clinical efforts in combating the SARS-CoV-2 virus*"; "*to bring critical information and insights to the listeners in a concise and understandable format*"

¹⁶⁶ Le fait que ce médecin écrive certains articles sur la page du collectif montre à notre sens qu'il en fait partie, ou qu'il y est affilié de manière lointaine.

Par ailleurs, il est intéressant de relever que l'*ethos* du Dr. McCullough diffère de celui que le collectif America Outloud et par ricochet l'Association du Collectif Romand Educateurs Enseignants lui attribue. En effet, lorsque l'on fait une recherche sur le net pour obtenir des informations sur ce médecin, nous observons qu'un *ethos hétéro-attribué*¹⁶⁷ de « militant antivaccin » lui est apposé. En ce sens, l'*ethos expert*, qui dépend de son statut, est remplacé en quelque sorte par une désignation dans une catégorie large d'antivaccins. Sur un autre site « Health feedback »¹⁶⁸, un entretien¹⁶⁹ est réalisé avec ce médecin. Dans celui-ci ses positions à l'égard de la vaccination sont beaucoup plus tranchées, il y est clairement opposé. Sur le site de l'entretien, à côté de celui-ci une icône « Verdict » est présente. Sur cette icône, la mention « Incorrect » est présentée en rouge. Par ce dispositif, les visiteurs peuvent être dans une posture émotionnelle relative à la méfiance et peuvent entrer dans un biais car le discours passerait au second plan et laisserait place à tout un travail de catégorisation préalable du médecin fait en amont. La mention de cet entretien est illustratrice de la différence de catégorisation d'individus en fonction des positions adoptées (pour/ contre la vaccination contre le Covid-19). La classification de différents acteurs et des positions dépend du *contexte de description* c'est-à-dire de l'inscription d'un événement dans un ordre social (Quéré, 1994 : 21-23). Les acteurs collectifs ont donc affaire à des cadres pour identifier des situations et contextes ainsi qu'un réseau sémantique pour interpréter l'événement. Suivant les cadres et réseaux linguistiques disponibles, un événement sera perçu différemment. En ce sens, le *contexte de description* d'un événement (dans notre cas, la politique vaccinale) est susceptible de varier suivant l'interprétation qui en sera faite par des acteurs aux positions et valeurs différents. Car l'événement n'existe pas sans la présence d'acteurs pour lui donner sens (Kaufmann et Gonzalez, 2019 : 2).

La présentation de ce document s'inscrit pleinement dans une action discursive de contestation de CREE. En effet, les documents de sa « Bibliothèque » se trouvent particulièrement engagés contre la politique vaccinale. Le collectif élabore et relaie des publications de collectifs parfois engagés dans une lutte politique plus générale que la lutte vaccinale. Ainsi, il est possible que l'interprétation de l'événement par CREE rejoigne celle du collectif America Outloud et du

¹⁶⁷ Giaufret (2015 : 4).

¹⁶⁸ Health Feedback est un réseau mondial de scientifique qui se charge d'évaluer collectivement la crédibilité d'une couverture médiatique dans le domaine de la santé. in *Health Feedback* <https://healthfeedback.org>. Consulté le 27 janvier 2022.

¹⁶⁹ « Joe Rogan interview with Peter McCullough contains multiple false and unsubstantiated claims about the Covid-19 pandemic and vaccines ». In *Health Feedback*. <https://healthfeedback.org/claimreview/joe-rogan-interview-with-peter-mccullough-contains-multiple-false-and-unsubstantiated-claims-about-the-covid-19-pandemic-and-vaccines/>. Consulté le 27 janvier 2022.

collectif Réinfo. Car au sein d'un *contexte de description* partagé, les acteurs (et collectifs) mobilisent des cadres et schèmes interprétatifs qui parfois peuvent se rejoindre par leurs positions, engagements et pratiques discursives communs (Quéré, 1994 : 21). Cette mention de notre premier collectif analysé tient du fait que CREE relaie certaines publications provenant du collectif Réinfo, notamment un formulaire¹⁷⁰ de consentement sur l'administration de l'Ivermectine¹⁷¹ pour guérir du Covid.

La composante contestataire de l'association prend une immense place au sein de notre analyse. En effet, les valeurs de libertés, de libre-choix et de droits, présentes dans les textes fondateurs, sont appuyées par des relais de publications très contestatrices, provenant souvent d'autres mouvements. La dimension contestataire se décline sous plusieurs formes : l'interrogation et les questionnements de notre collectif, puis la mise en visibilité de figures-phares très actives dans la dénonciation des mesures sanitaires et de la politique vaccinale (Heinz Raschein, Dr. McCullough, America Outloud). Cette composante contestataire de l'association permet de mettre en exergue le processus identitaire de l'association (Neveu, 2019 : 77). En effet, définir les adversaires et dénoncer l'illégitimité de leurs positions permet de construire leur propre position et leur propre identité. En ce sens, la contestation participe pleinement à la mise en visibilité de l'*ethos*.

Synthèse générale des deux composantes

Dans les productions du collectif CREE, les termes relatifs aux libertés et aux droits des individus sont particulièrement présents. Cette composante est donc très importante pour illustrer une partie de l'*ethos* de l'association CREE. Le collectif met en avant ces principes généraux et construit une position émotionnelle de l'ordre de la bienveillance, car il prend appui sur des valeurs communément partagées et se construit donc, si l'on reprend notre *axe d'agrément* (positif-négatif) du côté de la perception positive et juste (Plantin, 2011).

Puis, nous observons la présence d'une forte composante contestataire des décisions des autorités politiques et sanitaires. En effet, l'association produit et relaie plusieurs documents

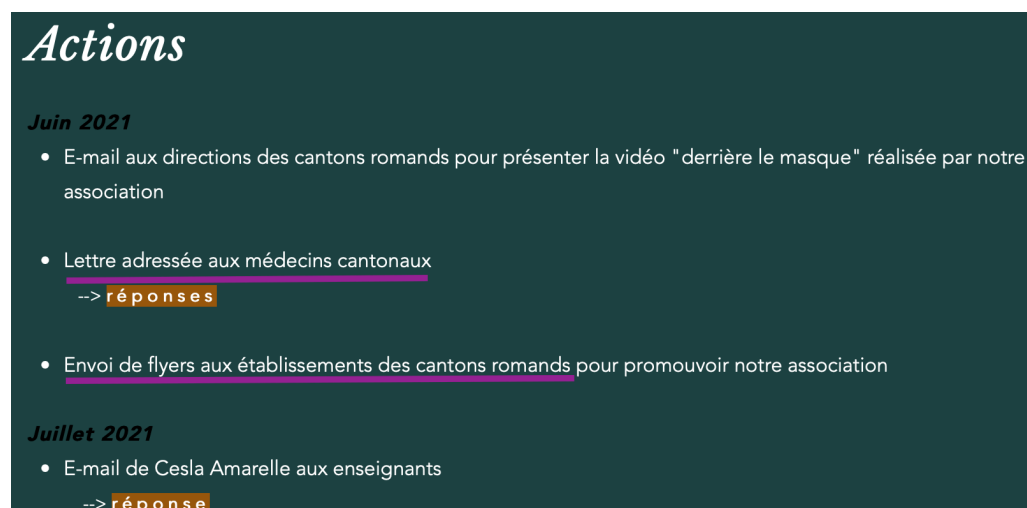
¹⁷⁰ « Traitement Covid-19 Information et consentement » in *Association du Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE)*. https://www.associationcree.net/files/ugd/0298a3_08e4f75f5e254c3fb8c5a26581fc41bb.pdf. Consulté le 27 janvier 2022.

¹⁷¹ L'Ivermectine est un antiparasitaire que l'on peut acquérir sur internet. Certains médecins mettent en avant que cette substance peut être efficace pour traiter la maladie du Covid-19. « Swissmedic met en garde contre l'achat sur internet de médicaments pour le traitement ou la prévention du Covid-19 » (02. 11. 2021) in *Swissmedic*. <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/medicaments-a-usage-humain/surveillance-du-marche/medicaments-par-internet/mise-en-garde-au-sujet-des-medicaments-achetes-sur-internet/vorbeugung-covid-19.html>. Consulté le 27 janvier 2022.

dans lesquels la pratique vaccinale est dénoncée. L'association prend appui sur différentes personnalités politiques influentes et connues dans le milieu de l'opposition à la vaccination pour souligner que les vaccins contre le Covid sont inadaptés ainsi que les mesures sanitaires. En somme, l'association, contrairement à la position qu'elle défend dans ses textes de présentation (où elle énonce des valeurs plus générales et positives sans signifier son mécontentement face aux mesures), montre dans ses actions discursives une position émotionnelle de l'ordre du danger et de la gravité de la situation, selon Polo et al. (2013 :43-45), dans laquelle elle se doit d'agir et de dénoncer certains agissements.

3. Confrontations avec les autorités

Tout comme le collectif Réinfo, le collectif CREE interpelle directement les autorités politiques et sanitaires au sein de certaines publications. Cette confrontation permet de montrer ce placement du « Nous » et du « Eux », les opposants. Pour analyser cette confrontation, nous nous basons sur des productions présentes dans les rubriques « Actions » et « Événements »¹⁷².



Actions

Juin 2021

- E-mail aux directions des cantons romands pour présenter la vidéo "derrière le masque" réalisée par notre association
- Lettre adressée aux médecins cantonaux
--> **réponses**
- Envoi de flyers aux établissements des cantons romands pour promouvoir notre association

Juillet 2021

- E-mail de Cesla Amarelle aux enseignants
--> **réponse**

Dans cette rubrique « Actions », nous nous basons sur une lettre de CREE du 18 mai 2021¹⁷³ transmise aux différents médecins cantonaux de toute la Suisse romande. Dans celle-ci, l'association se présente et souligne qu'elle est récente (en effet l'association CREE a été fondée en avril). Ensuite, elle met en avant sa principale ligne de combat qui se rapporte au respect des droits démocratiques ainsi que la santé des enseignants et des enfants.

¹⁷² Rubrique « Actions et événements » : <https://www.associationcree.net/evenements>.

¹⁷³ « Lettre aux médecins cantonaux » (18. 05. 2021) in *Association du Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE)*. https://www.associationcree.net/files/ugd/0298a3_b463cb0f6bd94b58aad62b0b84e7d462.pdf. Consulté le 27 janvier 2022.

L'Association CRÉE (Collectif Romand Educateurs Enseignants) a été fondée il y a quelques semaines.

Ses membres œuvrent et se préoccupent des droits et de la santé des professionnels et des enfants.

Par cette mention, nous observons une imbrication entre les domaines relatifs au droit et à la santé, ce qui montre l'*ethos défenseur des libertés* du collectif qui se rapporte à la protection des droits des citoyens.

- En présence de tous les virus avec lesquels l'être humain vit en bonne harmonie, et sachant qu'il n'y a aucune surmortalité, pourquoi CE virus a-t-il autant agité les autorités sanitaires ?

Que répond la Santé publique aux aveux de certains gouvernements (anglais notamment) selon lesquels les populations ont été alarmées à tort, alors que la réalité sanitaire n'a jamais été réellement alarmante ?

Par les termes « bonne harmonie », l'association souligne l'effet possiblement « naturel » et bénéfique de certains virus et relativise la dangerosité de certains autres (prenons le virus de la grippe par exemple). Ensuite, l'association *ventriloque*, selon Cooren (2010 : 40-41), les dires de certains gouvernements (ils ne sont pas précisément mentionnés mais restent à l'état d'entités abstraites) pour relever que le contexte sanitaire ne serait pas dramatique et que les acteurs sociaux ont été inquiétés inutilement. En effet, confronté à un *événement disruptif*, au sens de Kaufmann et Gonzalez, 2019), telle que la pandémie - un événement interprété par les acteurs sociaux (individus, médias, autorités politiques et sanitaires) comme un événement dangereux - la population a adopté une posture émotionnelle de l'ordre de l'inquiétude. Si l'on situe cette position émotionnelle sur notre axe d'intensité (Plantin, 2011 : Polo et al. 2013), les émotions seraient particulièrement fortes et cela soulignerait la proximité de la situation ainsi que son niveau de gravité. Ce cadre de l'inquiétude construit notamment par les termes « alarmées » ; « alarmantes » met le collectif dans une posture émotionnelle de colère ou d'anxiété et justifie que ce dernier interpelle les acteurs sanitaires de manière directe.

Ensuite l'association met en avant la problématique de la vaccination contre le Covid-19 à l'école obligatoire :

- « Vaccination » à l'école (prévue à court terme selon nos informations) : les parents et les enseignants ont-ils la garantie d'avoir les informations nécessaires et suffisantes sur les « vaccins » prévus ? Quels sont les effets secondaires et les risques ?

Ces « vaccins » n'en sont en fait pas. Ce sont des thérapies géniques expérimentales. Comment fonctionnent-elles ? Contiennent-elles des MRC5 ? Comment justifier leur utilisation, notamment sur les enfants ? Combien de doses seraient-elles envisagées et pourquoi ?

La protéine Spike, entre autres composants, semble responsable de graves effets secondaires. Comment fonctionne-t-elle ? Comment expliquer sa présence ?

La dangerosité de ces thérapies géniques est connue : quelles responsabilités les autorités sanitaires sont-elles prêtes à prendre ?

Que répondez-vous au fait que le nombre de morts liées aux vaccins explose depuis le début de la dernière campagne (cf base de données VAERS) ?

- Comment la Santé publique se positionne-t-elle par rapport à la Task Force et l'OFSP qui évoquent une vaccination aux enfants entre 10 et 18 ans laissée au consentement des enfants contre l'avis des parents ?

- Comment la Santé publique peut-elle garantir qu'il n'y aura pas de discrimination entre les professionnels/enfants vaccinés et ceux qui ne le seront pas ?

L'association commence par interroger les autorités sanitaires sur les effets secondaires des vaccins. Toutefois, elle n'en reste pas au questionnement et met clairement en évidence sa position en affirmant que : « *Ces « vaccins » n'en sont en fait pas* » *Ce sont des thérapies géniques expérimentales* ». Par cette affirmation, le collectif cadre la pratique vaccinale négativement. Il la place dans le registre de l'expérimentation en soulignant donc la dangerosité et la méconnaissance présentes autour du procédé. En effet, c'est l'une des premières fois où l'association met clairement en avant sa position critique autour de la pratique. Elle adopte une certaine posture de connaissance du procédé en établissant un rapport de causalité entre la protéine Spike présente dans les vaccins ARN et des effets indésirables. L'association passe de suite à une crainte d'ordre politique, à savoir la discrimination envers les acteurs non-vaccinés. Cette mention montre donc la crainte plus large de la disparition de certains droits et acquis démocratiques, relatifs à la liberté individuelle qui engendrerait une fracture dans la société entre différents types d'acteurs.

Nous attendons avec plaisir vos réponses sourcées, aussi claires, honnêtes et complètes que possibles à nos interpellations.

Nous partons du principe que vous pourrez nous apporter vos explications très facilement, et que nous pourrons en profiter avant le 4 juin 2021.

A défaut nous partirons du principe que vos offices n'ont pas à disposition les arguments susceptibles de contrer nos questionnements.

Si tel est le cas, nous vous demandons d'ores et déjà un/des entretien(s) afin de bénéficier enfin d'échanges ouverts, d'un débat équitable et non arbitraire.

Vu l'importance de la situation, nous diffusons largement nos interrogations (réseaux et politiques), et ferons de même avec vos réponses.

Au terme de la lettre, l'association relève qu'elle a besoin de preuve concernant la pratique vaccinale et demande aux médecins différentes sources scientifiques pour étayer sa position officielle ainsi qu'un entretien si ceux-ci ne pouvaient lui donner de réponse satisfaisante. Pour terminer, l'association met également en avant la transparence dont elle fait preuve envers ses visiteurs, en indiquant les questions qu'elle se pose.

Cette lettre est très riche à analyser car elle permet de rendre compte de la position concrète du collectif à l'égard de la vaccination. Position qu'elle présente peu explicitement dans d'autres documents. De plus, l'association affirme certains principes médicaux sur les vaccins qu'elle stabilise en soulignant toutefois qu'elle désire surtout pouvoir en débattre avec les médecins cantonaux, chiffres à l'appui. En ce sens, cette lettre met en exergue la posture interrogative et contestataire de CREE envers les autorités sanitaires.

Réponse du médecin cantonal adjoint FR

Suite à la lettre de CREE, plusieurs médecins cantonaux (Fribourg et Genève) répondent au collectif. Il est surprenant de relever que la dynamique de l'échange est similaire à celle entre le collectif Réinfo et le médecin cantonal neuchâtelois.¹⁷⁴

¹⁷⁴ « Réponse du médecin cantonal FR » in *Association du Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE)*. https://www.associationcree.net/files/ugd/0298a3_99e92d51b797443db5f90f2e161ecf4a.pdf. Consulté le 7 février 2022.

Villars-sur-Glâne, le 4 juin 2021

Réponse à votre courrier du 18 mai 2021

Madame, Monsieur,

Nous prenons bonne note de vos nombreuses préoccupations.

Nous ne connaissons pas les statuts de votre association et n'arrivons pas à lire votre signature. Vous ne citez pas les sources de vos affirmations qui semblent s'inscrire dans une approche polémique, nous n'allons alors pas répondre à vos multiples questions.

Nos décisions sont prises en fonction d'évidences scientifiques reconnues et nous suivons les recommandations de l'OFSP qui sont par ailleurs conformes au Règlement sanitaire international (RSI).

Si vous souhaitez plus d'informations, nous vous encourageons à consulter les sites officiels comme celui de l'OFSP, de pédiatrie Suisse, etc.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Comme pour le collectif Réinfo, le médecin cantonal adjoint relève en quelque sorte la « non-existence » de l'association par la mention de l'illisibilité de la signature. De plus, le médecin soulève le manque de références du collectif et souligne que les décisions prises par son équipe dépendent d'« (...) *évidence scientifiques reconnues* » qu'il ne présente pas. Par cette réponse le médecin adosse à l'association un *ethos hétéro-attribué* « polémique », qui est antithétique de l'*ethos auto-attribué* de l'association mêlant les valeurs de liberté et de démocratie avec la contestation de l'ordre.¹⁷⁵ En effet, le terme « polémique » est péjoratif et assigne l'association à une place perturbatrice. La réponse du médecin fribourgeois au collectif CREE est donc similaire à la réponse du médecin neuchâtelois au collectif Réinfo (cf. pp. 88-92). Le même *ethos hétéro-attribué* de perturbateurs de l'ordre est assigné aux deux associations.

Réponse de l'association

Suite à la réponse du médecin cantonal adjoint l'association rédige également une réponse¹⁷⁶ dans laquelle elle adopte une position émotionnelle de l'ordre de l'indignation (Polo et al, 2013). En effet, elle commence à relever son existence au médecin en soulignant la présence d'acteurs et la véracité de l'adresse. Ensuite, elle affirme au médecin qu'il refuse de répondre aux questions, ce qui le met dans une posture relative au rejet de l'institution.

¹⁷⁵ Ces deux notions sont reprises de Giaufret (2015 : 4-9).

¹⁷⁶ « Réponse de CREE au médecin cantonal FR » in *Association du Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE)*. https://www.associationcree.net/files/ugd/0298a3_45f7d0bf149845fc8a7167c862ba05ef.pdf. Consulté le 7 février 2022.

Tout d'abord, et contrairement à ce que vous affirmez, l'adresse postale mentionnée est correcte. De plus, nos statuts figurent clairement sur notre site, ainsi que les noms des membres du Comité.

A la lecture de votre lettre, nous constatons que vous n'avez aucune réponse sourcée et fiable à nos questions.

Demander à la personne qui s'interroge de fournir des sources est totalement insensé.

Depuis quand le fait d'avoir des préoccupations et demander un débat ouvert signifie-t-il « être dans une démarche polémique » ?

En tant que représentant d'une institution, d'un service public et médical, votre mission est de donner les informations demandées par les citoyens, les patients. Répondre à leurs questions légitimes est la moindre des choses. C'est un devoir qui n'est visiblement pas respecté par votre service.

Vos non-réponses démontrent malheureusement votre mépris, un manque de sérieux, ainsi qu'un manque de pertinence flagrant.

Comme annoncé, nous allons diffuser votre lettre du 4 juin 2021. Elle expose votre positionnement aberrant, votre manque d'arguments scientifiques, ainsi que votre refus de communiquer clairement avec la population.

En outre, l'association pointe le terme « polémique » à connotation négative employé à son égard et remet en avant les composantes démocratiques et contestataires de son *ethos* en relevant la nécessité du débat. Elle interpelle également le médecin en pointant le non-respect de sa fonction. Il est intéressant d'observer que la posture relative au non-respect des règles et des mesures est généralement adossée aux collectifs contestataires. Dans ce cas précis, c'est à un collectif d'opposants de relever le non-respect des règles et procédures par une autorité médicale. Le collectif met donc en avant sa position émotionnelle de l'indignation par les termes « mépris », « manque de sérieux », « manque de pertinence ».

Nous remarquons également dans la réponse du collectif au médecin cantonal une similitude avec les réponses du collectif Réinfo aux médecins cantonaux. En effet, dans ses réponses, le collectif Réinfo souligne également au médecin cantonal neuchâtelais qu'il ne respecte pas sa fonction. Toutefois, le collectif Réinfo met en avant la nécessité de protéger les membres du corps médical de la responsabilité vaccinale. Il dénonce que certains médecins risquent des sanctions s'ils s'expriment alors que l'association CREE, quant à elle, est plus dans la critique de la réponse du médecin cantonal fribourgeois et met en avant l'absence de réponse convaincante.

La confrontation entre l'association et les autorités se poursuit à travers la manière dont le collectif CREE s'est mobilisé contre la loi Covid.

Sous l'onglet « Événements », l'association a relayé de nombreux documents relatifs aux deux votations concernant la loi Covid-19 (13 juin 2021 et 28 novembre 2021) suite aux référendums lancés par les opposants à la politique sanitaire, concernant les modifications du 18 décembre 2020 et du 19 mars 2021. En effet, les actions restent principalement de l'ordre discursive vu qu'au sein de cette rubrique aucune manifestation physique n'est présentée (l'Agenda virtuelle des manifestations est vide).

Événements

- [Agenda des manifestations](#)
- [Votation du 13 juin](#): Ayez toutes les cartes en mains pour voter !
 - [Information sur la loi COVID-19](#)
 - [Information sur la loi MPT](#)
 - [Non à la loi COVID-19](#)
 - [lettre aux conseillers fédéraux - passeport vaccinal](#)
 - [Vidéo explicatives des modifications cachées de la loi COVID-19](#)
 - [Vidéo humoristique "Pourquoi non à la loi COVID-19"](#)
 - [L'histoire de la loi COVID-19](#)
- [Référendum à la loi COVID-19](#) - modification du 18 décembre 2020 et du 19 mars 2021
 - [Référendum à signer](#)
 - [Referendum contre la loi covid-19: l'énigme](#)
- [Assemblée générale](#) - dimanche 21 novembre (réservé aux membres uniquement)
- [Votation du 28 novembre - Loi COVID - Votez NON](#)
 - [Ne soyez pas dupe - ayez toutes les informations - site officiel de la loi COVID](#)

Nous n'allons pas analyser tous les documents relayés relatifs à ces votations, car ils ne sont pas directement produits par l'association et surtout, ceux-ci s'ancrent dans un contexte plus large que la simple opposition à la politique vaccinale. L'association CREE s'allie à d'autres collectifs opposés à la loi Covid (notamment avec les collectifs Le Virus des Libertés ; le Comité référendaire Non à la Loi Covid ; Les Amis de la Constitution). Cette coalition peut possiblement engendrer un *ethos hétéro-attribué* d'« antivaccins » car ses groupes se rejoignent dans l'opposition à la loi et au pass sanitaire. Ils peuvent donc paraître homogène aux yeux du grand public. Toutefois, ces groupes sont différents et ont leur propre entité et

existence. Dans cet onglet un document retient notre attention, il s'agit d'une lettre¹⁷⁷ rédigée par le Collectif du Virus des Libertés (une association d'avocats et de juristes) aux conseillers fédéraux sur l'introduction du passeport vaccinal. Celle-ci est relayée à nouveau sur le site de l'association.

Nous souhaitons vous faire part de notre vive inquiétude concernant la violation des droits fondamentaux des citoyennes et citoyens suisses face aux normes légales, qui se profilent à l'horizon.

En effet, dans la Loi Covid-19¹ plusieurs articles permettront des restrictions inadmissibles non seulement aux libertés des citoyennes et citoyens suisses mais encore des discriminations choquantes dans la démocratie et l'État de droit qui est le nôtre.

Le collectif d'avocats et de juristes se sent concerné par l'interpellation des conseillers fédéraux sur la non-considération des droits démocratiques dans la loi Covid.

Cette loi Covid est construite comme allant à l'encontre des droits démocratiques des individus et est donc perçu négativement par des collectifs qui mettent en avant les principes de libertés au cœur de leurs valeurs à défendre.

Au regard des droits fondamentaux, une discrimination entre les personnes vaccinées et les personnes non vaccinées pour l'accès à certains services publics (hôpitaux, cliniques, services de santé, transport, administrations, poste, bibliothèques, lieux culturels et de sport publics ou privés subventionnés, lieux de culte des églises officielles reconnues, etc.) serait inadmissible. Le droit à la non-discrimination est en effet un droit fondamental garanti tant par l'article 14 CEDH que par l'article 8 al. 2 de la Cst. Ce droit ne peut être restreint par l'autorité étatique qu'aux conditions strictes de l'article 36 Cst (base légale, intérêt public, proportionnalité) dont aucune n'est réalisée dans le contexte Covid-19.

Ensuite, le collectif met en avant le risque d'une stigmatisation des individus non-vaccinés et d'un rejet social des individus. Dans cette publication, la question de la vaccination passe au second plan car ce qui importe en premier lieu, c'est l'atteinte aux principes démocratiques, qui garantissent des droits aux acteurs sociaux. En somme, la question de la vaccination semble marginale mais le principe de son « obligation » prend son sens dans un cadre contextuel d'« atteinte à la démocratie » construit par des arguments (*logos*) ainsi qu'une posture émotionnelle de l'ordre de l'inquiétude mise en avant par le collectif rédigeant cette lettre ainsi que par la transmission du collectif CREE.

¹⁷⁷ « Lettre aux conseillers fédéraux » in *Association du Collectif Romand Educateurs Enseignants (CREE)*. https://www.associationcree.net/files/ugd/0298a3_2708201a7d344f1d9a672563c33bdc72.pdf. Consulté le 28 janvier 2022.

4. Premières conclusions sur l'Association CREE

Dans cette première partie d'analyse des productions écrites de CREE, nous relevons plusieurs aspects particulièrement intéressants tant dans le *logos* argumentatif que dans l'ordre du *pathos* au niveau des positions émotionnelles. Dans les productions participant à la constitution du collectif, nous observons qu'au sein de celles-ci se trouvent un thème central relatif aux droits démocratiques des individus et à la préservation de la liberté de ceux-ci. En effet, les libertés individuelles, d'expression, de libre-choix et d'opinion sont mises en avant ainsi que le droit au lien social. A ces valeurs, nous observons également dans les *discours de mobilisation* (Orkibi, 2015) qu'une composante de l'ordre de la contestation est visible et participe à la formation de l'*ethos* de l'association.

L'association relaie fréquemment des documents d'autres mouvements contestataires qui portent sur la question de l'opposition vaccinale dans le *contexte de description* de l'introduction de la vaccination contre le Covid-19.¹⁷⁸ Dans ces productions, l'association montre une position discursive et émotionnelle de doute à l'encontre de la pratique vaccinale. Nous observons ainsi une posture « interrogative » dans les courriers qu'elle adresse ou relaie aux autorités fédérales et sanitaires. En somme, il est intéressant pour nous d'observer que l'*ethos* du collectif CREE se construit autour des deux composantes démocratiques et contestataires, comme pour le collectif Réinfo.

2) Analyse du *pathos* à travers les témoignages de CREE

Le collectif CREE relaie sur son site plusieurs vidéos et documentaires produits par ses membres et par d'autres organismes et individus contestant la pandémie Covid, ses mesures et la vaccination mais également la société en général et ses potentielles dérives.¹⁷⁹ Cependant, les productions visuelles de CREE ne portent pas directement sur la vaccination. C'est pourquoi, dans cette partie, nous privilégions une vidéo réalisée par la présidente de CREE Monica Medaina, tirée du compte Youtube de la militante.¹⁸⁰ Cette production s'apparente à une pièce de théâtre comique ou satirique. La militante se déguise en deux personnages. Le

¹⁷⁸ Notion reprise de Quéré (1994) qui souligne que l'événement est présent dans un ordre social au sein duquel les individus ont des cadres et des réseaux sémantiques afin de les interpréter.

¹⁷⁹ Le collectif CREE relaie dans son onglet « bibliothèque » certaines vidéos qui dénoncent les complots mondiaux et l'aliénation des individus par la pandémie. Celle-ci étant considérée comme un dispositif de contrainte en soi créé pour contrôler les individus.

¹⁸⁰ Medaina, M. (10. 05. 2021) « Votez NON à la loi Covid » in *Youtube* : https://www.youtube.com/channel/UCzDbhM8oTz2gsqaF_Sd4IoQ. Consulté le 28 mars 2022.

premier protagoniste est un homme avec une perruque noire, une moustache et au timbre de voix rauque. Ce personnage sombre au style « gothique » tente de convaincre le second protagoniste, également joué par la militante. Le second personnage est une jeune femme blonde, avec des lunettes roses, des vêtements colorés et au timbre de voix très aigu et naïf qui découvre l'existence d'un passeport sanitaire. Cette vidéo diffère clairement des vidéos élaborées par Delphine Héritier De Barros qui sont des témoignages à la première personne et émotionnels, pour reprendre Lochard et Soulage (2003).

Composante de défense des libertés démocratiques

La mise en scène de la militante dans cette vidéo vise à inciter les récepteurs à voter Non à la loi Covid-19. Par la théâtralisation effectuée par les deux personnages que la militante incarne à tour de rôle, la militante souligne la restriction des libertés imposée par les autorités politiques et sanitaire et l'introduction du pass sanitaire. Le premier personnage « gothique » est l'informateur éclairé en quelque sorte et le deuxième personnage est une caricature de la population en général :

« - Connaissez-vous la loi Covid-19 ?

- Oh oui un peu ... je sais que maintenant ils veulent mettre en place un passeport sanitaire. Moi je me réjouis de pouvoir à nouveau bientôt voyager partout dans le monde (mimiques, balancements de tête, et jeux de cheveux) et faire du shopping dans toutes les villes les plus importantes (gloussement, rire et gestuelle des mains) ! Je vais d'ailleurs décorer mon passeport avec des paillettes roses ! C'est possible de le décorer non ? »

L'emploi du « ils » montre la fracture entre la population en général, dont le second personnage fait partie et les autorités. L'emploi de ce pronom sans expliciter les personnes qu'il désigne présuppose que les individus connaissent parfaitement le contexte du printemps 2021 dans lequel les citoyens suisses étaient amenés à voter sur la Loi Covid-19 le 13 juin. Ce personnage souligne que certaines libertés pourraient être rétablies avec l'introduction du pass sanitaire : mais ces libertés se rapportent au maintien et à la préservation d'un système capitaliste et individualiste vu que les libertés retrouvées seraient de « voyager partout dans le monde » et « faire du shopping dans toutes les villes les plus importantes ». Ce qui est très intéressant, hormis ses mots prononcés, est la gestuelle employée par la femme blonde. En expliquant ses libertés retrouvées, elle rit, glousse et joue avec ses mèches de cheveux qu'elle enroule autour de ses doigts. Cette gestuelle *sémiotise*¹⁸¹ l'insouciance et la méconnaissance des conséquences

¹⁸¹ Selon Micheli (2013) les émotions sont *sémiotisées*, c'est-à-dire quelles sont rendues manifestes physiquement et verbalement.

du pass ainsi que la réjouissance de retrouver certaines libertés. L'emploi du pronom « je » est également très présent pour souligner l'individualisme de la femme blonde qui se réjouit de pouvoir à nouveau faire les activités qui lui plaisent mais qui occulte toute dimension collective. Ainsi, l'emploi du « je » performé par ce personnage montre la fracture entre une société civile en tant de pandémie et le souhait d'individus disloqués et éparpillés dans un contexte qui les dépasse. D'ailleurs, la mention de décoration du passeport par le personnage fictif en est un bon exemple. En effet, la femme ignore les spécificités de la loi Covid et ses implications, elle se trouve donc dans une position passive. Le souhait de décorer son passeport manifeste une tentative de réappropriation du dispositif et donc un renouveau d'agentivité. Le pass Covid se muerait en un carnet décoratif et personnalisé qui détournerait l'utilité première du dispositif en le transformant en accessoire (Dodier et Barbot, 2016 : 428-429). Cette technique de réappropriation et de détournement de l'objet permettrait aux individus incarnés et performés par le personnage de la jeune femme de retrouver une certaine liberté d'action, une prise minimale de contestation.¹⁸² Au début de l'interaction, deux types de tonalités sont construites par la militante : le personnage « gothique » cadre l'interaction par la construction du problème (la votation sur la Loi Covid-19) comme grave. En parallèle, une tonalité plus légère est présente par la *sémiotisation* des émotions de la femme blonde sur ce contexte et ce problème. Dans un extrait suivant, la tonalité de l'interaction change entre les deux personnages. Le personnage gothique met toujours en garde la femme blonde par des phrases courtes et « choc ». Mais la femme, blonde change d'attitude à l'égard de la Loi Covid et de la vaccination :

« (...) Vous serez comme un rat de laboratoire
 - (Choquée) Moi comme un rat ?! (Elle lève ses bras) Oh mais c'est affreux ! (lamentations). Mais je n'ai rien demandé moi ! (elle remet ses mains sur ses hanches). Je n'ai rien décidé. Et puis je sais très bien prendre soin de moi-même (elle touche ses cheveux et fait un sourire satisfait) et ça se voit d'ailleurs. Et puis je peux décider pour moi-même toute seule (agacée) ! (Elle se penche en avant) J'ai le droit de refuser non ? Ou on va me mettre en prison ? (angoissée)
 - Vous n'irez pas en prison. Mais vous serez privée de toute liberté de voyager, d'aller au cinéma, à des concerts, participer à des événements culturels et pleins d'autres choses ! »

Dans cette situation, un processus d'alignement des émotions est observable car la femme blonde se range du côté du personnage gothique en construisant à son tour le problème de la Loi Covid comme « grave » et angoissant. Sur ce contexte, les émotions complémentaires

¹⁸² Réflexion inspirée de Cooren (2010).

relatives à la gravité (le protagoniste gothique) et à l'angoisse (le femme blonde) s'alignent et coconstruisent la problématique de la loi Covid et des restrictions des libertés individuelles. La mention du « droit de refuser » sur un ton interrogatif souligne l'incompréhension des individus habitués à un système démocratique dans lequel l'Etat de droit prime et l'obligation de recours à des procédés médicaux est absente. La mention de « la prison » encourue renforce le contexte de contrainte dans lequel les individus se trouvent lors de la pandémie Covid. Le protagoniste gothique rassure la femme blonde mais tout en relevant que, si la loi passe, des sanctions ainsi que des restrictions de libertés seront présentes en cas de non-respect des mesures sanitaires en place. En somme, dans cette situation, la femme blonde incarne, à l'extrémité et en grossissant les traits, la population helvétique qui était peu informée sur la Loi Covid, sur les mesures à prendre, sur leur efficacité, sur leur légitimité ainsi que sur les conséquences du refus de celles-ci.

Composante contestataire

Dans cet échange, la contestation est étroitement mêlée à la défense des libertés et aux risques de les voir bafouées. Ainsi, après que le protagoniste « gothique » ait informé la femme blonde des futures mesures obligatoires en vigueur, celle-ci les conteste ouvertement :

« - (...) *Pour obtenir le passeport sanitaire, vous devez attester d'avoir été vaccinée contre le Covid-19 et avoir passé un test PCR négatif ou être immunisée après avoir été infectée.*
 - (étonnée) *Infectée ?! (rire nerveux) Vous me prenez pour qui ?! (elle jette sa chevelure blonde en arrière) je contrôle quand même mes fréquentations (elle remonte les manches de sa chemise) et puis non ces tests PCR (mimiques) vous imaginez enfiler dans mon joli petit nez (touche délicatement son nez avec ses mains) cette longue tige (montre une grande distance entre ces deux mains) on ne sait pas ce qu'il y a dedans (mimique de dégoûts). Après ça me va dans le cerveau, non on ne sait jamais (en parlant elle agite ses mains). Et le vaccin ? Non, je refuse de me faire vacciner. Déjà que j'ai horreur des aiguilles et il me semble avoir compris (elle met ses mains fermement sur ses hanches, suspicieuse) que ce vaccin est encore en phase expérimental non ? »*

Cette contestation passe par les termes employés « longue tige », « aiguilles », mais les émotions *sémiotisées* peuvent avoir une grande influence, voire plus d'impact sur le *pathos* véhiculé par la vidéo. En effet, la gestuelle des mains, les mimiques et les grimaces constituant les *émotions montrées* ¹⁸³ du personnage de la femme blonde (Micheli, 2013 ; Polo et al. 2013 :

¹⁸³ Les *émotions montrées* sont reconstituées grâce à des stéréotypes culturels qui portent sur l'expression de l'émotion (Polo et al. 2013 : 43). Avoir recours à des dispositifs médicaux ou des médicaments engendre des expressions d'émotions négatives chez les individus, par exemple : boire un antibiotique et faire la grimace même si son goût est quelconque ou monter sur une balance chez le médecin et détourner le regard. Dans le cas de la pandémie Covid, les tests PCR engendrent des expressions d'émotions négatives chez les individus avant

43). Ses émotions manifestent le dégoût et la répulsion à l'égard des techniques médicales de détection du Covid et engagent un certain type de *pathos* allant dans ce sens. Ces procédés médicaux et sanitaires (tiges des tests PCR et aiguilles des vaccins) sont grossis négativement et présentés dans l'exagération, ce qui peut également effrayer les destinataires de la vidéo.

Outre la contestation des mesures, la femme blonde est plus catégorique dans ses positions, surtout concernant la vaccination : « Non je refuse de me faire vacciner ». Ce refus montre qu'une fois plus informée de la situation, la femme prend une décision. Puis elle étaye son choix en mêlant son affirmation à un questionnement sur la validité et la sûreté du vaccin ainsi qu'à une gestuelle de méfiance : elle met ses mains sur ses hanches, ce qui est à nouveau une *émotion montrée* et jouée se rapportant à des stéréotypes culturels d'expression d'émotions¹⁸⁴ selon Micheli (2013) et Polo et al. (2013).

Au fur et à mesure de l'échange, la femme blonde prend conscience des implications et des conséquences de l'acceptation de la Loi Covid pour les non-vaccinés. Ces attitudes oscillent entre de l'indignation (ci-dessus) et de l'angoisse. Dans l'extrait ci-dessous, le ton de la femme est désespéré. Elle sait comment se positionner face au vaccin (elle le refuse) mais elle ne sait pas comment réagir face aux décisions des autorités. Ses émotions sont *sémiotisées* par sa gestuelle qui prend une immense place dans l'échange :

« - (Choc) Quelle horreur (prend son visage entre ses mains). Mais je ne savais pas moi (elle pose sa main sur sa poitrine oppressée). On ne m'a pas informée (lamentations). Qu'est-ce que je peux faire maintenant ?
- Votez NON, le 13 juin 2021, Votez NON à une loi qui nous empêche de participer librement à la vie économique et sociale. »

Le désespoir de la femme blonde s'accompagne d'une critique sociale plus large, le fait de manquer d'informations sur la Loi Covid. Le « on » présenté s'adresse aux autorités. Ce « on » peut possiblement signifier le « eux » opposé de ceux qui prennent les décisions sans forcément en informer clairement la population par des messages simples et des experts sur la même longueur d'onde. Lors de la pandémie Covid, le fait que les messages du Conseil fédéral ont été contradictoires (masques pas utiles, puis obligatoires, les fermetures totales de secteurs, les décisions non-uniformisées des cantons etc) a mis la population dans des situations

même d'effectuer le test car ceux-ci se basent sur l'expérience collective relayée, sur le format culturel de la situation (le test fait mal, j'ai pleuré).

¹⁸⁴ En effet, mettre ses mains sur ses hanches signifie souvent que l'on se pose des questions, qu'on n'est pas certain de la parole de l'autre. En somme, mettre ses mains sur ces hanches est une posture signifiant la méfiance.

d'incertitude sur lesquelles elle n'avait que peu de prise. Il était complexe pour les individus de faire « le bon choix » concernant la vaccination et la votation sur la Loi Covid car la confiance en les autorités politiques et sanitaires s'est érodée. Dans cet échange où la femme blonde est dans l'incompréhension et cherche à en sortir. Le personnage « gothique », quant à lui, fait office de guide. Il incarne « le bon sens » présumé dans cet échange par le collectif CREE. Il *ventriloque*, selon Cooren (2010), la position du collectif et devient son porte-drapeau imaginé. Son ton tout au long de l'échange n'évolue pas (tonalité grave), il est campé sur sa position contestataire. Au terme de l'échange, la femme blonde, assignée à une position passive par les autorités sanitaires et politiques, selon CREE, cherche à retrouver un certain pouvoir d'action : « *Qu'est-ce que je peux faire maintenant ?* ». Le personnage « gothique » prend appui sur sa question pour lancer au public clairement sa position sur la votation de la Loi Covid : « *Votez NON le 13 juin 2021 (...) Votez NON (...)* ». Cette phrase courte et « choc » constitue le slogan du collectif CREE, dans le contexte de votations et est d'ailleurs le titre de cette vidéo.

Conclusion de l'analyse de la vidéo de la présidente de CREE :

Notre analyse permet de montrer que cette vidéo est une stratégie discursive pour convaincre le public de voter Non à la Loi Covid. Monica Medaina joue deux caricatures pour dénoncer l'objet de votation (la femme blonde étant la population suisse et le personnage « gothique » est la figure parfaite du contestataire marginal). Les deux personnages de la vidéo, que la militante « fait parler », créent un certain *pathos* de l'ordre de la méfiance et de la contestation. Ils sont des entités de contestation et d'opposition qui vivent dans cet échange leur propre interaction et *sémiotisent* leurs propres émotions.¹⁸⁵ Ils font la critique du risque de la perte des libertés individuelles et du pouvoir d'agir ainsi que de la manière dont les autorités politiques et sanitaires ont géré la crise du Covid. L'élaboration de cette vidéo et de sa mise en scène est une stratégie de publicité et de mise en visibilité du collectif CREE, de ce qu'il défend : les libertés individuelles et collectives et de ce qu'il critique : la votation sur la loi Covid, l'incitation vaccinale etc.

Conclusion de l'analyse des vidéos

Ces quatre vidéos provenant de la présidente Delphine Héritier De Barros du collectif Réinfo et de Monica Medaina, présidente de l'association CREE, sont très utiles pour observer la

¹⁸⁵ Réflexion inspirée de Cooren (2010) et Micheli (2013).

manière dont les messages émis par les militantes sont associés à différentes postures émotionnelles. En effet, dans chacune des vidéos, un cadrage critique et grave de la situation est effectué et incite performativement le public à l'action (Polo et al. 2013). Ce cadrage est élaboré par la sémiotisation de différents types d'émotions négatives (l'angoisse, l'inquiétude, la tristesse, la peur, la colère) mais aussi positives (l'espoir, la bienveillance, la douceur, l'amour). Suivant le contexte et le cadrage des vidéos, différentes émotions sont rendues manifestes par certaines postures du corps, par certaines mises en scène. Les émotions *sémiotisées* par Delphine Héritier De Barros dans la vidéo prise lors de la manifestation du 31 juillet (les émotions se rapportent à de la colère, à de l'inquiétude et à de la peur) diffèrent grandement des émotions rendues manifestes dans sa vidéo tournée à l'occasion des fêtes de fin d'année (où les émotions sont relatives à de la tristesse puis à de la douceur, à de la gratitude et à de l'amour). Ces différences de *sémiotisation* des émotions dépendent du contexte (social et de production) dans lequel les vidéos sont élaborées, de la situation à laquelle elles se rapportent, aux *contextes de description* dans lesquels sont présents des cadres et des réseaux sémantiques pour interpréter l'événement montré/vécu/présenté (Quéré, 1994 : 22). En outre, la mise en scène effectuée dans certaines vidéos permet de créer des cadres situationnels aux tonalités autres que celles présentes dans le discours simple des militantes. C'est le cas de la vidéo de fêtes de fin d'année où la musique présente crée une ambiance chaleureuse et bienveillante ; ou encore de la vidéo dans laquelle Monica Medaina met en scène un dialogue fictif entre deux personnes stéréotypés et grossis. Ces mises en scène permettent de rassembler les individus autour d'ambiances autres que celles des arènes formelles de contestation. Dans ces vidéos, les composantes de construction de l'*ethos* de Réinfo (défense des libertés, contestataire et experte) et celle de CREE (défense des libertés et contestataires) sont présentes dans le message (*logos*) mais elles sont également observables par les émotions *sémiotisées* par la gestuelle (*pathos*). En somme, un « effet miroir », un parallélisme est observable entre les discours émis des deux collectifs et la *sémiotisation* des émotions que leurs militantes « porte-drapeau » accomplissent dans leurs productions visuelles.

Chapitre 4. Analyse des collectifs antivaccins à l'aune de l'*ethos* cynique

Dans cette partie, nous allons analyser les deux *ethos* des collectifs Réinfo et CREE à l'aune de l'idéaltype de l'*ethos* cynique antique. Même si ces trois mouvements émergent dans des contextes historiques totalement différents, la philosophie cynique développée par Diogène et ses adeptes, une philosophie axée sur le questionnement et le refus des normes établies, semble particulièrement pertinente pour réfléchir aux collectifs contemporains contestant les mesures sanitaires dans le contexte de la pandémie Covid-19.

Similitudes entre l'*ethos* du collectif Réinfo et l'*ethos* cynique

Grâce à notre analyse des publications du site de Réinfo ainsi que des vidéos réalisées par sa présidente, nous avons dégagé trois composantes du collectif qui participe à la création et à la réalisation de son *ethos*. L'*ethos* de Réinfo est donc expert, contestataire et libertaire.

L'idéaltype de l'*ethos* cynique (cf partie 1 cadre théorique) élaboré par nos soins présentait des composantes relatives à : 1) *la contestation des normes établies et des pouvoirs en place*. 2) *l'interpellation des individus dans l'espace public*. 3) *La valorisation d'une existence simple et de la Nature en opposition aux cultures*. 4) *La parrhésia à deux dimensions* (cohérence entre la parole et les actes et mise en scène du corps cynique).

Il est dès lors possible de confronter systématiquement ces quatre composantes de l'*ethos* cynique avec les différentes dimensions de l'*ethos* de nos deux collectifs contemporains :

1) *La contestation des normes établies*. Comme les adeptes du cynisme antique qui contestaient les normes régissant les cités grecques d'Athènes et de Corinthe, les membres du collectif Réinfo contestent ouvertement dans l'espace physique (manifestations) et numérique (site web et vidéos) les décisions des autorités politiques et sanitaires concernant le vaccin contre le Covid, le pass sanitaire ainsi que les nouvelles « normes » en découlant (masques, distance sociale). Cette contestation présente dans plusieurs arènes (physique, virtuelle) et montrée de différentes manières (productions écrites et mises en scène visuelle) donne de la visibilité au collectif Réinfo et construit une partie importante de son *ethos*.

2) *L'interpellation des individus dans l'espace public*. Diogène et les cyniques, quel que soit l'endroit où ils se trouvaient (dans les rues, reçus chez des individus importants des cités comme Denys de Syracuse), interrogeaient les individus sur le bien-fondé de leurs actions et de leurs pratiques et sur la cohérence entre leurs paroles et leurs actes. Cette interpellation des individus permettait aux adhérents du cynisme de se faire connaître et de potentiellement avoir un impact

sur les réflexions et comportements des individus, voire à les inciter à rejoindre le mouvement (Helmer, 2018). Les membres du collectif Réinfo interrogent également, par la rédaction de lettres et de mails, les autorités établies (médecins cantonaux, personnalités politiques) en leur demandant des précisions sur les mesures qu'ils décident, le bien-fondé de celles-ci et leur nécessité. Par ces interpellations, le collectif a pu faire parler de lui (notamment dans les médias) mais également dans les arènes décisionnelles car les autorités politiques et sanitaires se devaient de répondre à leur sollicitation et à leurs questions. Mais, nous l'avons observé, les autorités médicales ne reconnaissaient pas toujours l'existence du collectif quand celui-ci signalait par son nom « collectif ».

3) *La valorisation d'une existence simple et de la Nature en opposition aux cultures.* Les cyniques privilégiaient un mode de vie dépourvu de richesses, de consommation et de possessions de biens qu'ils jugeaient aliénants. En effet, pour les adeptes du cynisme, les individus pouvaient retrouver une force de caractère et une grande capacité adaptative en se contentant du minimum. Pour eux, le mode de vie dominant dans les cités grecques rendait les individus serviles et dépendants des autorités en présence et des normes imposées (Onfray, 1990). C'est pourquoi, les cyniques se devaient d'être cosmopolite et d'adopter ce point de vue pour comprendre la place des humains dans l'univers (*kosmos*) (Roubineau, 2020 ; Helmer, 2018 : 129). Les cyniques se devaient d'être imprégnés par la Nature et vice versa, c'est pourquoi ils étaient très présents dans l'espace public en extérieur. En somme, les cyniques se devaient « d'incarner »¹⁸⁶ leur mouvement par une certaine posture dans la nature, dans l'espace public, par leur langage et leur habillement. Cette valorisation d'une existence simple et d'une nature bénéfique est également présente au sein du collectif Réinfo car de nombreux professionnels de la santé privilégiant les thérapies et procédés alternatifs à la médecine conventionnelle font partie du mouvement (dont sa présidente Delphine Héritier De Barros) et dénoncent la primauté accordée au procédé vaccinal dans la lutte contre le Covid-19. La composante « experte » de l'*ethos* de Réinfo peut également expliquer cette grande place accordée à la nature et aux thérapies alternatives. En effet, les professionnels médicaux qui sont membres du collectif sont souvent proches des médecines alternatives (naturopathie, homéopathie), ce qui leur confère une forme d'expertise quant aux décisions d'ordre médical des autorités politiques et sanitaires. Cette composante experte était très visible notamment dans les productions discursives du collectif.

¹⁸⁶ Réflexion inspirée par le concept de « ventriloquie » développé par Cooren (2010).

4) Concernant la dernière composante de l'*ethos* cynique *La parrhésia à deux dimensions* (cohésion entre la parole et les actes et mise en scène du corps cynique), il est difficile d'affirmer une similarité entre cette composante et l'*ethos* de Réinfo. En effet, à notre sens, la deuxième dimension de la *parrhésia*, celle se rapportant à la mise en scène du corps dans l'espace public, s'apparente aussi à la mise en scène du corps et des émotions *sémiotisées* des membres du collectif qui construisent son *pathos* (en tout cas de sa présidente lors de ses différentes vidéos)¹⁸⁷. En effet par sa gestuelle, sa *sémiotisation* d'émotions et sa présence dans l'espace public, Delphine Héritier De Barros « incarne » la figure défensive du collectif. Par son corps et ses gestes, elle « fait parler » le collectif, comme Diogène « faisait parler » le cynisme à travers son corps dans les rues d'Athènes et Corinthe. Ainsi la seconde partie du concept de *parrhésia* présente dans le cynisme est similaire à la dramaturgie, à la mise en scène et à la présentation « incarnée » du collectif Réinfo. Mais pour que la *parrhésia* puisse être pleinement effectuée, il faut que le *franc-parlé* donne lieu *au franc-agir*, assurant ainsi une certaine concordance entre les paroles émises dans l'espace public et les agissements effectués en public mais aussi en privé (Helmer, 2018 : 44-47). Il n'est pas possible à ce stade de savoir si les membres de Réinfo sont cohérents et si leurs paroles émises (à travers leurs productions discursives écrites et visuelles) concordent bien avec leurs actes effectués en privé (qu'ils ne soient pas vaccinés, qu'ils n'appliquent pas les gestes barrières avec leurs proches ni le port du masque etc ...). Pour observer cette seconde partie du concept de *parrhésia*, peut-être qu'effectuer des entretiens auraient pu nous éclairer sur ces agissements privés, bien que ce ne soit pas certain. Ainsi, bien qu'il y ait un parallèle entre une partie du concept de la *parrhésia* et l'*ethos* de Réinfo, nous ne pouvons pas associer cette composante de l'*ethos* cynique à l'*ethos* de Réinfo.

Similitudes entre l'*ethos* du collectif CREE et l'*ethos* cynique

Certaines caractéristiques de l'*ethos* du collectif CREE rejoignent celles de l'*ethos* du collectif Réinfo. En effet, les composantes relatives à la défense et à la préservation des libertés individuelles et à la contestation des mesures prises par les autorités helvétiques et de celles-ci en général sont présentes chez les deux collectifs analysés. Toutefois, ces deux composantes « communes » se déclinent différemment suivant les collectifs. A la dénonciation frontale du manque de transparence des autorités et de la non-considération des différents points de vue du collectif Réinfo dans ses différentes lettres et pétitions, se joint, en ce qui concerne le CREE,

¹⁸⁷ Notion reprise de Micheli (2013).

une dénonciation plus dissimulée. En effet, ce collectif valorise dans ses productions discursives et visuelles l'épanouissement des enfants, les libertés individuelles et la libre-expression de tout un chacun. Toutefois, lorsque les visiteurs parcourent attentivement le site, ils peuvent observer les documents (articles, films) d'autres collectifs plus virulents relayés par CREE

Comme pour Réinfo, nous passons en revue les composantes de l'*ethos* cynique en les confrontant avec l'*ethos* de CREE :

1) D'une certaine manière également *la contestation des normes établies* car, tout comme le collectif Réinfo et les cyniques, le collectif CREE, rédige et relaie de nombreux documents dénonçant les mesures prises durant la pandémie de Covid-19 et la politique vaccinale. Mais nous l'avons vu, pour trouver explicitement cette contestation, il est nécessaire de naviguer sur le site du collectif et parfois de suivre les différents producteurs d'informations, pour tenter de comprendre comment celui-ci se situe.

2) Nous pouvons également observer une similitude entre CREE et l'*ethos* cynique dans le point relatif à *l'interpellation des individus dans l'espace public*. Les cyniques antiques ainsi que Réinfo interrogent les individus et les questionnent sur la cohérence de leurs actes directement dans l'espace public. CREE quant à lui est plus discret dans ses interpellations publiques (pas de manifestation-événement à notre connaissance dans leur calendrier). Mais par le relai de différents documents d'autres organismes sur son site et la mise en scène de Monica Medaina dans la vidéo analysée dans le chapitre précédent (chapitre 3), CREE interpelle bel et bien les individus dans l'espace public, tout comme les cyniques antiques.

3) Nous remarquons qu'il n'y a pas de similitude entre l'*ethos* de CREE et l'*ethos* cynique sur la question de *la valorisation d'une existence simple et de la Nature en opposition aux cultures*. En effet, alors que le collectif Réinfo valorise les traitements alternatifs à la vaccination contre le Covid-19, le collectif CREE ne se prononce pas sur ce sujet. Il ne valorise pas spécialement le retour à la nature mais prône un « environnement optimal d'apprentissage pour les enfants ». Si cette Nature bienfaitrice prend une si grande place dans le collectif Réinfo, c'est à notre sens parce que les membres sont bien souvent experts en thérapie alternatives, en médecine naturelle. A contrario, le collectif CREE est composé principalement du personnel de l'enseignement et n'a pas de liens particuliers à la nature et à ses vertus.

4) En outre, la présidente de CREE, comme les cyniques (notamment Diogène), élabore une véritable mise en scène dans sa vidéo (cf chapitre 3) où, par l'ironie et la théâtralisation de sa posture, elle interpelle ses destinataires et les incite à la réflexion. Cette dramaturgie incarnée par la présidente de CREE montre donc une certaine similarité avec la deuxième partie du concept de *parrhêsia à deux dimensions* (cohérence entre la parole et les actes et mise en

scène du corps cynique)¹⁸⁸, essentiel pour appréhender l'*ethos* cynique. En effet, la militante de CREE dans sa production visuelle construit toute une mise en scène (dialogue, costumes) pour présenter le point de vue du collectif, pour dénoncer la posture des autorités politiques et sanitaires et pour pousser les individus à se questionner sur le bien-fondé des mesures. Ce n'est pas si différent de Diogène, qui allait discuter avec les passants dans la rue en criant et en les insultant pour les inciter à modifier leur comportement ou en mettant en scène des actes corporels (*parrhésia*) dégradants pour les pousser à se questionner sur les normes régissant les cités grecques. Cependant, comme pour le collectif Réinfo, la deuxième dimension du concept de *parrhésia*¹⁸⁹ nous semble difficilement observable sans la connaissance et l'observation fine des militants, de leurs paroles, de leurs actes et de leurs habitudes.

Conclusion partielle : retour sur les répertoires historiques

Au terme de cette confrontation entre les *ethos* de nos deux collectifs Réinfo et CREE, nous observons que plusieurs similitudes sont présentes entre les deux *ethos* de nos collectifs et l'idéaltype de l'*ethos* cynique. En effet, trois caractéristiques de l'*ethos* cynique (la contestation des normes établies ; l'interpellation dans l'espace public ; valorisation de la Nature) sur les quatre de notre idéaltype sont présentes dans l'*ethos* du collectif Réinfo – bien que la dernière caractéristique relative à la *parrhésia* à deux dimensions ne soit que partiellement vérifiable. Le collectif Réinfo adopte ainsi une posture proche de celle des cyniques antiques, sans toutefois y correspondre complètement.

Plusieurs similarités sont également présentes entre l'*ethos* du collectif CREE et l'*ethos* cynique. Ainsi, sur les quatre composantes de l'*ethos* cynique, deux composantes (la contestation des normes établies et l'interpellation dans l'espace public) sont similaires aux composantes de l'*ethos* de CREE. Tout comme pour Réinfo, nous ne pouvons pas déterminer si les membres de CREE sont cohérents entre leurs paroles et leurs actes.

En somme, au terme de notre analyse nous observons que les deux *ethos* de nos collectifs opposés à la pratique vaccinale adoptent certaines caractéristiques similaires à l'*ethos* cynique antique.

¹⁸⁸ La deuxième dimension de la *parrhésia*, se rapporte à la *mise en scène du corps* dans l'espace public (Helmer, 2018).

¹⁸⁹ La première partie de ce concept se base sur un *franc-parlé* (mots émis) qui donne lieu *au franc-agir* (agissements découlant des paroles), assurant ainsi une certaine concordance entre les paroles émises dans l'espace public et les agissements effectués en public mais aussi en privé (Helmer, 2018).

Pour conclure ce chapitre 4, il nous semble important de comparer rapidement les répertoires de Réinfo et de CREE avec ceux dégagés dans le chapitre 2, pour relever si nous avons affaire à des postures *transhistoriques* (Eribon, 2004).

1) Le répertoire *thriskeia (religion)* n'est à aucun moment présent dans les publications et arguments de Réinfo et CREE.

2) Le répertoire *eleftheria (liberté)* est très présent dans les deux collectifs et constitue une grande partie de leurs *ethos* respectifs. Il s'agit clairement d'une composante *transhistorique* que l'on retrouve de manière récurrente dans la contestation des mesures sanitaires.

3) Le répertoire *evergetiki fysi (la Nature bienfaitrice)* est observable dans les arguments de Réinfo, mais il est absent du collectif CREE. La valorisation de la nature est des procédés médicaux « naturels » par opposition à la médecine allopathique, est également récurrente, en particulier parmi certaines catégories des professionnels du secteur médical.

Enfin, le dernier argumentaire 4) : *aneparkeia (dangerosité)* est observable dans les arguments des deux collectifs avec une certaine prévalence pour le collectif Réinfo pour lequel cette posture fait partie de la composante experte. Mais ce répertoire est aussi présent dans les publications de CREE, notamment dans la partie contestataire de son *ethos*.

En somme, les répertoires *eleftheria (liberté)*, *aneparkeia (dangerosité)* et dans une certaine mesure *evergetiki fysi (la Nature bienfaitrice)* sont des argumentaires *transhistoriques* (Eribon, 2004). Malgré les contextes sociaux, ils surgissent à chaque résurgence d'événements.

Conclusion générale

Ce mémoire s'est penché sur la façon dont les collectifs Réinfo et CREE mettaient en scène et en visibilité certaines composantes (arguments et postures) participant à la création de leurs *ethos* au sens d'Amossy (2010) et de Giaufret (2015). Ces *ethos* permettent de saisir comment les collectifs se présentent face à un certain public et quels types d'arguments ils privilégient pour se constituer en collectif.

Dans le Chapitre 1, nous avons élaboré notre cadre d'analyse en nous basant sur la construction des mouvements sociaux à travers leur *ethos* ainsi que sur l'identification d'un idéaltype du mouvement cynique antique, afin de le confronter à des collectifs contemporains. L'intérêt du mouvement cynique antique pour nous résidait dans le fait qu'il contestait ouvertement les décisions des autorités dans l'espace public et qu'il incitait les individus à remettre en question les normes. Ce mouvement incitait également à l'adoption d'une « posture » cynique, une posture qui se devait d'être incarnée à la fois dans les mots et dans les actes.

Par la suite, dans le Chapitre 2, nous avons passé en revue l'histoire de la vaccination depuis le début du procédé (1796), présenté certains mouvements historiques opposés à la vaccination, puis dégagé différents répertoires argumentatifs afin de voir si ces derniers peuvent être qualifiés de *transhistoriques* (Eribon, 2004). Le mouvement « antivaccin » est très ancien, il était donc nécessaire de prendre toute la mesure de sa pesanteur historique.

Puis, dans le Chapitre 3, nous avons analysé deux collectifs contemporains opposés au vaccin Covid, Réinfo et CREE, afin de dégager les composantes participant à la construction de leurs *ethos* respectifs. Nous avons donc analysé les mots et les termes employés par les collectifs ainsi que les mises en scène de leurs membres.

Dans un premier temps, nous nous sommes penchés sur les productions écrites des deux collectifs présentes sur leurs sites web (textes de présentation des collectifs, lettres d'interpellation des autorités, demande de moratoire) pour observer les messages et arguments qu'ils mettaient en avant afin d'expliquer leur positionnement « antivaccin » (*logos*). Grâce à ces analyses, nous avons donc dégagé trois composantes de l'*ethos* de Réinfo (défense des libertés ; contestataire et experte) et deux composantes (défense des libertés et contestataire) de l'*ethos* de CREE.

Dans un second temps, nous avons analysé quatre productions visuelles des deux collectifs, en l'occurrence les vidéos que les membres les plus visibles dans l'espace public (Delphine Héritier De Barros et Monica Medaina) ont élaboré et mis en scène. Au sein de ces vidéos, il nous paraissait important d'observer si les militantes incarnaient et *sémiotisaient* les différentes

composantes de l'*ethos* des collectifs et si un certain cadre émotionnel se construisait par l'incarnation de posture (*pathos*) (Micheli, 2013 ; Polo et al, 2013).

Dans le Chapitre 4, nous avons comparé les deux *ethos* des collectifs Réinfo et CREE avec l'*ethos* cynique pour observer si certaines similitudes entre les différentes composantes étaient observables. Le résultat est que trois caractéristiques sur les quatre présentées dans l'*ethos* cynique se retrouvent dans l'*ethos* de Réinfo contre deux composantes pour l'*ethos* de CREE. En outre, nous avons également comparé les composantes de l'*ethos* de ces deux collectifs avec le répertoire argumentaire historique du chapitre 2 pour observer si certains arguments se répètent dans le temps.

Ainsi, ce mémoire a pu montrer que les collectifs Réinfo et CREE ont certaines caractéristiques en commun avec le mouvement des cyniques antiques et que certains arguments « antivaccins » relatifs à l'*eleftheria* (liberté) et à l'*aneparkeia* (dangerosité) sont des argumentaires *transhistoriques*.

Notons également qu'il peut y avoir une concordance entre l'*ethos* d'un collectif avec l'*ethos* individuel d'un membre (par exemple si un membre relaie sur sa page personnelle uniquement des publications ou avis du collectif). Cependant, ce genre de collectifs laisse à leurs membres une large marge d'affirmation individuelle. Celle-ci a été encore amplifiée par les réseaux sociaux, qui offrent de multiples possibilités d'expression individuelle. En effet, les présidentes des collectifs Réinfo et CREE ont également des pages individuelles sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) où elles se mettent en scène à la première personne. Grâce à l'observation des pages Facebook des deux militantes Delphine Héritier De Barros et Monica Medaina, nous pouvons dégager certaines caractéristiques présentant leur *ethos* individuel.

Pour Delphine Héritier De Barros, la valorisation de la nature, des animaux, des thérapies alternatives pour se soigner est très présente sur sa page personnelle. De plus, elle conteste également beaucoup les mesures sanitaires désormais suspendues (le pass sanitaire, la loi Covid) et performe également une posture experte par la présentation de médicaments adaptés selon elle à la maladie du Covid-19, comme le montre cette illustration.

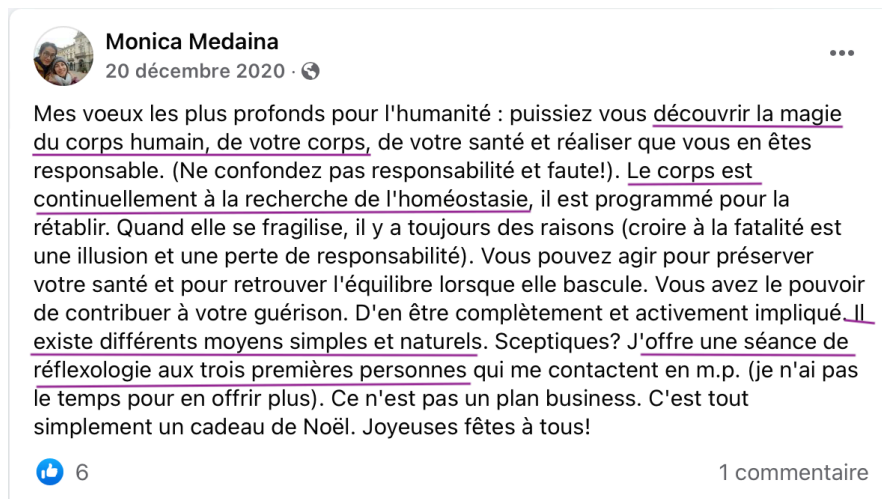


L'exploration rapide des postes privés de Delphine Héritier De Barros¹⁹⁰ indique que l'*ethos* individuel de la militante est assez similaire à l'*ethos* collectif de Réinfo. Elle relaie de nombreuses publications du collectif et laisse peu d'espace pour des publications personnelles. De plus, à ses relaiés s'ajoutent des commentaires de l'ordre de la contestation et de l'expertise. L'*ethos* individuel de la militante sur sa page Facebook rejoint donc l'*ethos* du collectif. Il peut même être un prolongement de celui-ci (une page « centrale » la page du collectif, puis différents individus qui ajustent leurs positionnements et arguments sur ceux du collectif en relayant les publications et avis du site).

A propos de la présidente de CREE, Monica Medaina, ses postes Facebook¹⁹¹ montrent un *ethos* relatif au corps, à la nature, à la relation amoureuse mais également à la contestation des mesures Covid.

¹⁹⁰ « Delphine Héritier De Barros » in *Facebook*. <https://www.facebook.com/DelphineHeritierDeBarros>. Consulté le 7 avril 2022.

¹⁹¹ « Monica Medaina » in *Facebook*. <https://www.facebook.com/monica.medaina>. Consulté le 7 avril 2022.



Ainsi, l'*ethos* individuel de la militante diffère de l'*ethos* de CREE car ces dimensions individuelles (le rapport au corps, à la relation amoureuse) sont complètement absente de l'*ethos* de CREE. En somme, le cas de Monica Medaina montre que les *ethos* individuels peuvent différer des *ethos* collectifs. Ceux-ci peuvent aplanir les individus et donc occulter les dimensions individuelles et personnelles des *ethos*. Dans cette situation, un certain écart est observable entre l'*ethos* individuel de la militante et l'*ethos* du collectif. Toutefois, la composante « contestataire » de l'*ethos* de CREE est également très présente dans l'*ethos* individuel de la militante. Il y aurait donc un potentiel ajustement entre la composante contestataire individuelle de Monica Medaina et la composante de CREE car cette dimension n'est nullement similaire entre les deux *ethos*, mais elle peut se trouver complémentaire (Kaufmann, 2020).

Pour finir, ce travail a mis en lumière le fait que les collectifs Réinfo et CREE contestent différemment les mesures sanitaires. Leurs dynamiques de dénonciation sont très différentes, voire antithétiques. Alors que Réinfo affirme d'emblée sa position de contestation dans son texte de présentation, dans ses nombreuses publications et interpelle directement les autorités politiques et sanitaires, le collectif CREE est clairement plus opaque. Peut-être est-ce parce qu'il s'agit d'un collectif d'enseignants employés par l'Etat qui doivent garder dans l'espace public une certaine ligne de conduite. Pour comprendre que CREE conteste les mesures contre le Covid-19, les visiteurs du site doivent trouver l'onglet « Bibliothèque » puis fouiller dans les nombreuses informations relayées, les publications qui dénoncent les mesures. En outre, à l'inverse de Réinfo qui produit lui-même presque l'entier de ses publications, CREE relaie surtout les publications d'autres collectifs. Il est frappant d'observer une sorte de duplicité entre les buts et objectifs que CREE met en avant et en scène dans sa présentation, sa charte et ses statuts (des idéaux relatifs à l'épanouissement des enfants, des signes chaleureux, des enfants

souriants et main dans la main) avec le type de collectifs et d'individus qu'il présente comme modèle. En effet, comme nous l'avons mentionné dans le Chapitre 3, CREE relaie un article d'un site américain America Outloud qui est un site pour les patriotes américains qui tiennent à préserver leur Constitution et leur mode de vie : « *Ces Américains comprennent les menaces qui pèsent sur l'Amérique et refusent de garder le silence.* »¹⁹². Ce site dénonce un fonctionnement général de la société américaine, par conséquent il est complexe de comprendre le lien qui unit un collectif romand d'enseignants et celui-ci.

J'ai donc demandé¹⁹³ explicitement à Monica Medaina sur son compte privé Facebook, le 5 avril, si elle a connaissance que CREE relaie les publications de ce collectif américain :

Chère Madame, Je suis assistante-étudiante à l'Université de Lausanne. Je mène actuellement un travail sur les opposant-e-s aux mesures Covid dans une démarche compréhensive. Je me suis intéressée à la page de votre collectif CREE et je suis tombée sur certains documents dans votre bibliothèque qui viennent

¹⁹²« *These are Americans who understand the treats facing America and refuse to remain silent* ». « The America Out Loud Story » in *America Out Loud* <https://www.americaoutloud.com/who-we-are/>. Consulté le 8 avril 2022.

¹⁹³ Pour présenter cet échange, j'emploie le pronom personnel « je » afin d'affirmer la démarche vécue à la première personne. Toutefois, le reste de ce travail est rédigé au passif ou par l'emploi de la 1^{ère} personne du pluriel nous afin d'émettre une distance critique.

d'un collectif américain American Outloud, le saviez-vous ? Ou est-ce un membre qui a relayé une publication de ce collectif ? je vous remercie par avance de vos précisions et vous adresse mes meilleures salutations.

La présidente m'a répondu cinq jours plus tard :

« Bonjour. Merci pour votre message. **Pourriez-vous me préciser de quel document parlez-vous exactement** ? Bien sûr, sur notre site, nous publions différents documents, pas seulement des documents rédigés par nous. **Mais toutes les sources sont vérifiées et fiables.** Et nous collaborons avec plusieurs collectifs. » (M.M, 10 avril 2022).

La militante me demande quels sont les documents dont je mentionne le relai. Elle cherche à donner de la légitimité aux informations présentes sur le site de CREE en soulignant que « les sources sont vérifiées » et par conséquent validées. Toutefois, elle ne nous explique pas en quoi les visiteurs ont la certitude de la fiabilité des données. Ensuite, je la remercie, réponds à son questionnement et ne demande pas plus d'explications :

Bonjour, merci pour votre réponse. Alors je pensais à l'article relatif au Rapport du Dr. McCullough et au fait que cette source provienne d'un site américain. Je vous souhaite une belle journée. Bien à vous.

La militante me réécrit un message sur un ton très différent de celui jusqu'à présent mobilisé qui était plutôt calme :

« Bonjour. Et ... ? Je ne comprends pas le problème. Nous publions tous les documents qui nous semblent fiables après avoir fait des recherches. Pouvez-vous clarifier votre question ? Ou remarque ? Merci ».

Ce message a une tonalité agressive et sur la défensive. La militante semble ne pas comprendre le but spécifique de ma question et semble s'inquiéter. Elle présuppose par mes messages précédents qu'il y aurait : « problème » alors que je me suis contentée de lui poser une question. Ce terme donne une tonalité possiblement conflictuelle à notre échange, ce que je refuse en lui écrivant un dernier message qui se veut apaisant :

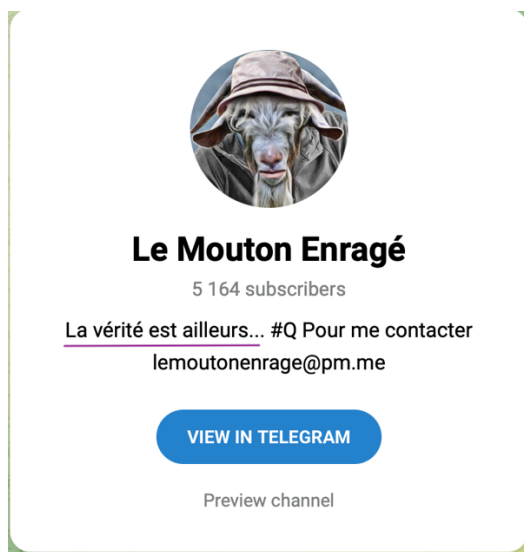
Je vous remercie, ma question portait seulement sur votre connaissance de ces sources hétérogènes et vous avez répondu à mon interrogation. Meilleures salutations.

Elle répond à mon message par un : « Parfait. » qui clôture notre échange. Cette interaction est intéressante car elle montre que la militante sait parfaitement quels documents sont sur le site ainsi que leur provenance qui est « fiable » selon elle. Dans l'échange, elle souligne à deux reprises le fait que les documents proviennent de sources légitimes, ce qui montre sa volonté de justifier la présence de ceux-ci sur leur site. Cependant, à aucun moment elle n'explicite plus clairement quelles sont les recherches que les membres ont effectuées pour garantir la fiabilité des sources. La mention des termes : « vérifiées », « fiables (2 fois) » et « recherche » se suffisent en eux-mêmes pour stabiliser la légitimité des documents.

La présidente de CREE a donc conscience de la diversité des documents et des productions visuelles présentes sur son site et par conséquent du lien entre le CREE et un collectif désirent réinstaurer un ordre moral dans une société en déclin : « (...) dirigée par le socialisme, le communisme et le marxisme ».¹⁹⁴

¹⁹⁴ « The America most of us have grown up with and love is under a relentless and pernicious siege from those carrying the banners of corrosive Socialism, Communism, and Marxism ». « The America Out Loud Story » in *America Out Loud*. <https://www.americaoutloud.com/who-we-are/>. Consulté le 8 avril 2022.

De plus toujours dans l'onglet « Bibliothèque », CREE relaie également un film de plus de deux heures « *Vaccination Covid-19 le crime parfait* »¹⁹⁵ qui dénonce activement la pandémie comme un dispositif de contrôle et d'aliénation des individus, réalisé par Olivier Probst, un réalisateur qui se fait appeler « le Mouton Enragé » (voir ci-dessous). Ces relais montrent que le collectif CREE serait peut-être la pointe de l'iceberg d'une contestation plus large du système politique et social. Dans ces relais, la pandémie Covid et les mesures ne constituent qu'un prétexte pour dénoncer plus largement « les dérives » de la société et les mascottes de ces réseaux mettent en exergue la quête veine « d'une vérité » jamais définie.



« Le Mouton Enragé » in *Telegram*. <https://t.me/lemoutonenrag>.

Pour prolonger cette recherche, il serait donc très intéressant de retracer les différents liens du collectif CREE avec ces autres collectifs « de dénonciation générale ». Il serait possible de partir de la « Bibliothèque » de CREE pour ensuite observer ces différents collectifs et tenter d'appréhender leurs arguments, leurs discours et leurs positionnements peut-être sur des sujets plus généraux, comme le fonctionnement politique d'un pays ou ses normes sociales. En somme, le but serait de descendre de cette pointe d'iceberg de CREE pour effectuer une recherche sur les vagues de fond de ces mouvements contestataires.

Les principales limites de ce mémoire se rapportent, bien entendu, à la non-exhaustivité des données des deux collectifs. Au terme de celui-ci, nous sommes confrontés à la frustration d'avoir dû effectuer une sélection de notre corpus afin de le traiter avec précision.

¹⁹⁵ « Vaccination Covid-19 le crime parfait » (21. 04. 2021) *Rumble*. <https://rumble.com/vd782h-le-documentaire-qui-va-faire-du-bruit-le-crime-parfait.html>. Consulté le 8 avril 2022.

Une autre limite de ce travail réside dans l'analyse de la page Facebook du collectif Réinfo. En effet, nous aurions pu confronter les données de la page officielle du collectif avec sa page Facebook, car elle comprend sur certains sujets des informations supplémentaires. Le collectif CREE quant à lui ne possède pas de page Facebook.

Enfin, nous aurions peut-être pu effectuer une plus grande confrontation entre les données des comptes Facebook des membres des deux collectifs avec les informations présentes sur leurs pages afin d'observer plus finement les similitudes entre les *ethos* individuels et collectifs et si ces différentes composantes se rejoignaient, voire si les *ethos* individuels permettaient la création d'un *ethos* collectif.

Ce mémoire aura montré l'intérêt de comparer les mouvements sociaux très anciens et contemporains. Malgré les différences d'époques, certaines caractéristiques de contestation et d'interpellation se répètent. Ce travail se donnait pour mission de retracer le courant cynique afin d'en dégager les composantes essentielles et de réaliser ainsi un idéaltype qui puisse être confronté aux collectifs « antivaccins » ayant émergé dans le contexte de pandémie Covid. Il a donc navigué à travers différentes disciplines en commençant par la philosophie et l'histoire pour arriver aux sciences sociales et politiques. Cette recherche aura voulu montrer l'importance de recourir à différentes disciplines de sciences humaines et sociales afin de dégager un savoir commun transdisciplinaire sur des phénomènes sociaux contemporains « totaux » qui concernent l'ensemble des secteurs de la société et de ses acteurs. Un savoir qui permet de réfléchir aux ressorts de la contestation et de la liberté durant la période contemporaine qui rappelle les principes fondamentaux du cynisme antique.

« Tandis que les autres hommes se mettent à l'abri de leurs murs et de leurs maisons et des ténèbres pour agir, (...), le cynique (...) ne doit rien vouloir cacher de ce qui le concerne sans quoi il a disparu, il a tué en lui le cynique, l'homme qui vit au grand jour, l'homme libre (...) » (Entretien III, 22, 14-16 ; trad. J. Souilhé et A. Jagu in Helmer, 2018 : 51).

Bibliographie

Littérature académique

Ouvrages scientifiques

- Amossy, R. (2010). *La Présentation de soi : ethos et identité verbale*. Paris : PUF
- Amossy, R. (2016). *L'argumentation dans le discours*. Paris : Armand Colin.
- Austin, J. (1991). *Quand dire c'est faire*. Paris : Seuil.
- Comte-Sponville, A. (2020). *Dictionnaire amoureux de Montaigne*. Paris : Plon.
- Deleersnijder, H. (2021). *Les grandes épidémies dans l'Histoire : Quand peste, grippe espagnole, coronavirus façonnent nos sociétés*. Bruxelles : Mardaga.
- Eribon, D. (2004). *Sur cet instant fragile ... Carnets, janvier-août 2004*. Paris : Fayard.
- Gilbert, M. (2003). *Marcher ensemble. Essais sur les fondements des phénomènes collectifs*. Paris : PUF.
- Guével-Delarue, K. (2020). *L'Hésitation vaccinale. Les mots pour expliquer*. Rennes : Presses de l'EHESP.
- Gugliermi, I. (2006). *Diogène Laërce et le cynisme*. Paris : Presses universitaires du Septentrion.
- Helmer, E. (2014). *Diogène et les cyniques ou la liberté dans la vie simple*. Paris : Le passager clandestin.
- Helmer, E. (2018). *Diogène le Cynique*. Paris : Les Belles Lettres. Figures du savoir.
- Krieg-Planque, A. (2012). *Analyser les discours institutionnels*. Paris : Armand Colin.
- Louette, J-F. (2011). *Chiens de plume. Du cynisme dans la littérature française du XXe siècle*. Chêne-Bourg : Editions La Braconnière.
- Monnais, L. (2019). *Vaccinations : Le mythe du refus*. Montréal : Les Presses universitaires de Montréal / Genève : Georg Editeur.
- Moser, M. (2020). *La Vaccination : Fondements biologiques et enjeux sociétaux*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- Neveu, E. (2019). *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La Découverte.
- Onfray M. (2019). *Cynismes. Portraits du philosophe en chien*. Paris : Grasset.
- Pigenet M, Tartakowsky D, (2014). *Histoire des mouvements sociaux en France : De 1814 à nos jours*. Paris : La Découverte / Poche.

Plantin, C. (2011). *Les bonnes raisons des émotions- Principes et méthodes pour l'étude du discours émotionné*. Berne : Peter Lang.

Rojas, M. (2012). *Michel Foucault : « la parrhesia », une éthique de la vérité*. (Thèse). Université Paris-Est. Philosophie. Paris : France.

Roubineau, J-M. (2020). *Diogène*. Paris : PUF.

Salvadori, F, Vignaud L-H. (2019). *Antivax: la résistance aux vaccins du XVIIIe siècle à nos jours*. Paris : Vendémiaire.

Zylberman, P. (2020). *La Guerre des Vaccins*. Paris : Odile Jacob.

Chapitres d'ouvrages collectifs

Cohen, C, Ramel, F. (2016). Chapitre 4 - Prendre les images au sérieux. Comment les analyser ? ». In Guillaume Devin (éd), *Méthodes de recherche en relations internationales*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Relations internationales », pp. 71-92.

Kaufmann, L, Gonzalez, P. (2019) Ces événements qui nous affectent. In Amiotte-Suchet L., Salzbrunn M (eds) *L'évènement imprévisible. Mobilisations politiques et dynamiques religieuses*. pp. 270-302.

Kaufmann, L, Quéré, L. (2001). Comment analyser les collectifs et les institutions. In M. de Fornel, A. Ogien & L. Quéré (éds.), *L'ethnométhodologie: une sociologie radicale*, 361– 390.

Kaufmann, L. (2020). Ces émotions auxquelles nous sommes attachés. Vers une phénoménologie politique de l'espace public. In Kaufmann, L & L. Quéré (éds). *Les émotions collectives. En quête d'un « objet impossible »*, Editions de l'EHESS, pp. 207-250.

Truc, G. (2020). Tous concernés ? La dimension collective des émotions en situation post-attentats. In Kaufmann, L & L. Quéré (éds). *Les émotions collectives. En quête d'un « objet impossible »*, Editions de l'EHESS, pp. 97-131.

Articles scientifiques

Althusser, L. (1970), Idéologie et appareils idéologiques d'État, *Positions*, Paris, Les Éditions sociales, pp. 46-51.

Cooren, F. (2010). Ventriloquie, performativité et communication. Ou comment fait-on parler les choses. *Réseaux*, 5 (163), pp. 33-54.

Dodier, N, Barbot, J. (2016). La force des dispositifs. *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, n°2, pp. 421-450.

Geertz, C. (1998) La description dense. Vers une théorie interprétative de la culture. In *Enquête*. 73-105.

- Giaufret, A. (2015). L'ethos collectif des guerrilla gardeners à Montréal : entre conflictualité et inclusion, *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 14, <http://aad.revues.org/1978>
- Kaufmann, L. (2010). Faire « être collectif » : De la constitution à la maintenance *Raisons pratiques*, n°20, pp. 331-372.
- Kaufmann, L., Rios Luque, R. & Glassey, O. (2016). «Faire être Anonymous » : figuration et défiguration d'un collectif « impropre ». *Raison Publique*, 20, pp. 145-174.
- Laurent-Beq, A. (2002). 1902-2002 : Cent ans de législation en santé publique ; et maintenant ? *Santé publique* vol. 14, pp. 93-94.
- Lochard, G, Soulages J-C. (2003). La parole politique à la télévision : du logos à l'ethos. *Réseaux*, vol. 2, n°118, pp. 65-94.
- McAdam, D, Tarrow, S, Tilly, C. (1998). Pour une cartographie de la politique contestataire. *Politix*, vol. 11, n°41, pp. 7-32.
- Micheli, R. (2012). Les visées de l'argumentation et leurs corrélats langagiers : une approche discursive. *Argumentation et Analyse de discours*, n°9. pp. 1-17.
- Micheli, R. (2013). Esquisse d'une typologie des différents modes de sémiotisation verbale de l'émotion. *Semen : Revue de sémio-linguistiques des textes et des discours*, n°35, pp. 17-39.
- Neveu, E. (1999). Médias, mouvements sociaux et espaces publics. *Réseaux*, vol. 17, n°98. pp. 17-85.
- Neveu, E. (2021). La mobilisation sociale s'est légitimée (entretien avec Erik Neveu). *Sciences humaines* (n° 332), pp. 57-59.
- Orkibi, (2015). Les discours de l'action collective : contextes, dynamiques et traditions de recherche. *Argumentation et Analyse du Discours*, n°14.
- Paugam, S. (2014). Type idéal. *Sociologie. Les 100 mots de la sociologie*. <https://journals.openedition.org/sociologie/2481>.
- Plantin, C. (1997). L'argumentation dans l'émotion. *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n°96, pp. 81-100.
- Polo, C, Plantin, C, Lund, K, Nicolai, G. (2013). Quand construire une position émotionnelle, c'est choisir une conclusion argumentative : le cas d'un café-débat sur l'eau potable au Mexique. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n°35. pp. 41-63.
- Quéré, L. (1994). Sociologie et sémantique : le langage dans l'organisation sociale de l'expérience. *Sociétés contemporaines*. N°18-19. pp. 17-41.
- Traïni, C. (2011). Les émotions de la cause animale. Histoires affectives et travail militant. *Politix*, vol 24, n°93. pp. 69-92.

Conférences scientifiques

Oberhauser, P-N (2021) « *Enjeux d'une enquête en cours sur le « vaccino-scepticisme chez les soignants* » UNIL : Faculté des sciences sociales et politiques. Institut des sciences sociales.

Articles de presse

L'Illustré

Rappaz, C. (15. 01. 2021). « Nous manquons de recul face aux potentiels effets indésirables des vaccins » (Entretien avec le Dr. Philippe Saegesser).

<https://www.illustré.ch/magazine/manquons-recul-face-aux-potentiels-effets-indesirables-vaccins>.

Le Temps

Maurisse, M (20. 03. 2021). « Un site sème le doute sur la vaccination ».

<https://www.letemps.ch/sciences/un-site-seme-doute-vaccination>.

Skjellaug, A. (13. 03. 2020). « Sous pression des cantons, la Suisse entière ferme ses écoles ».

<https://www.letemps.ch/suisse/pression-cantons-suisse-entiere-ferme-ecoles>.

Le Matin dimanche

« Sans masque dans le train, un valaisan est condamné à payer 800 francs » (29. 09. 2021) in *Blick*. <https://www.blick.ch/fr/news/suisse/penalement-reprehensible-sans-masque-dans-le-train-un-valaisan-est-condamne-a-payer-800-francs-id16871366.html>. Consulté le 24 janvier 2022.

Webographie :

Admin.ch

« Coronavirus : le Conseil fédéral qualifie la situation de « situation extraordinaire » et renforce les mesures » (16. 03. 2020).

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78454.html>.

Consulté le 6 novembre 2021.

« Office fédéral de la santé publique (OFSP) » <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/organisation.html>. Consulté le 17 janvier 2022.

« Votations populaires du 28 novembre 2021 »

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20211128.html>. Consulté le 9 novembre 2021.

American Outloud.

« The America Out Loud Story » <https://www.americaoutloud.com/who-we-are/>. Consulté le 7 avril 2022.

« The McCullough Report » <https://www.americaoutloud.com/the-mccullough-report/>. Consulté le 26 janvier 2022.

Association du Collectif Romand Educateurs Enseignant (CREE).
<https://www.associationcree.net>. Consulté le 11 juin 2021.

Association Liberté Information Santé (ALIS)

« Nos délégués » : <https://alis-france.com/alis/nos-delegues>. Consulté le 15 septembre 2021.

« Témoignages » : <https://alis-france.com/temoignages>. Consulté le 13 septembre 2021.
Bionity.com. « National Anti-Vaccination League »
https://www.bionity.com/en/encyclopedia/National_Anti-Vaccination_League.html. Consulté le 9 septembre 2021.

Cabinet Naturo nomade. « Qui suis-je » : <https://naturonomade.ch/home/qui-suis-je/> Consulté le 7 novembre 2021.

Canada Public Health Association. « Chronologie de l'immunisation »
<https://www.cpha.ca/fr/chronologie-de-limmunisation#h6>. Consulté le 14 septembre 2021.
Collectif-Parents.ch. <https://collectifparents.ch>. Consulté le 11 juin 2021.

Découvrir Montessori.com. « Pédagogie Freinet ou Montessori ? » <https://decouvrir-montessori.com/pedagogie-freinet-montessori/>. Consulté le 13 septembre 2021.

Dictionnaire médical.fr : « immunité » : <https://www.dictionnaire-medical.fr/definitions/219-immunite/.m>. Consulté le 7 septembre 2021.

Easyvote. « Loi Covid 13 juin 2021 » <https://www.easyvote.ch/fr/votations/archive/13-juin/Loi-COVID-19> Consulté le 9 novembre 2021.

Facebook

“ Anti-vaccin une méfiance ancestrale” dans *Le Temps*.
<https://www.facebook.com/319393291423771/videos/427792361743250>. Consulté le 9 juin 2021.

“ Delphine Héritier De Barros » <https://www.facebook.com/DelphineHeritierDeBarros>. Consulté le 17 mars 2022.

« Monica Medaina » : <https://www.facebook.com/monica.medaina>. Consulté le 7 avril 2022.

Health Feedback. « Joe Rogan interview with Peter McCullough contains multiple false and unsubstantiated claims about the Covid-19 pandemic and vaccines”.

<https://healthfeedback.org/claimreview/joe-rogan-interview-with-peter-mccullough-contains-multiple-false-and-unsubstantiated-claims-about-the-covid-19-pandemic-and-vaccines/>. Consulté le 27 janvier 2022.

Hôpital Erasme « Le Code de Nuremberg ». <https://www.erasme.ulb.ac.be/fr/enseignement-recherche/comite-d-ethique/consensus-ethiques/le-code-de-nuremberg-1947>. Consulté le 12 janvier 2022.

International Leprosy Association. « William Tebb ». <https://leprosyhistory.org/database/person220>. Consulté le 10 septembre 2021.

Le Devoir : « Santé : Primum non nocere ». <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/2145/sante-primum-non-nocere>. Consulté le 13 janvier 2022.

Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations

« Qui sont ses adhérents » : <https://www.infovaccin.fr/presentation-de-la-ligue.html>. Consulté le 15 septembre 2021.

« Histoire de la Ligue » <https://www.infovaccin.fr/histoire-de-la-ligue.html>. Consulté le 13 septembre 2021.

« Pourquoi réclamer la liberté des vaccinations » <https://www.infovaccin.fr/presentation-de-la-ligue.html>. Consulté le 15 septembre 2021.

LoiCovidNon (Comité référendaire). <https://loicovid-non.ch/#comite-daction>. Consulté le 7 juin 2021.

Office fédéral de la santé publique OFSP. « Dans quel cas le certificat Covid peut-il être utilisé ? ». <https://ofsp-coronavirus.ch/certificat/dans-quels-cas-le-certificat-covid-peut-il-etre-utilise/>. Consulté le 9 novembre 2021.

Parti scientifique citoyen. <https://www.partiscientifiquecitoyen.ch>. Consulté le 24 janvier 2022.

PassportHealth. « Comment la variole a mené au premier journal indépendant en Amérique ». <https://www.passporthealthglobal.com/fr-ca/blogue/variole-a-mene-au-premier-journal-independant-en-amerique/>. Consulté le 6 septembre 2021.

PasseportSanté.net

« Autisme et vaccinations : histoire d'une controverse ». https://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Dossiers/ArticleComplementaire.aspx?doc=vaccination_mmr_thimerosal_do. Consulté le 15 septembre 2021.

« Chiropratique-chiropraxie ». https://www.passeportsante.net/fr/Therapies/Guide/Fiche.aspx?doc=chiropratique_th Consulté le 14 septembre 2021.

Planète Santé. « Comment l'arn messenger va changer l'histoire de la médecine ». <https://www.planetesante.ch/Magazine/Actualites-et-recherche/Recherche-et-nouveaux-traitements/Comment-l-ARN-messenger-va-changer-l-histoire-de-la-medecine>. Consulté le 11 janvier 2022.

Psiram. com. « Françoise Joët ». https://www.psiram.com/fr/index.php/Françoise_Joët. Consulté le 13 septembre 2021.

RéinfoSantéCovid.fr. <https://reinfocovid.fr>. Consulté le 2 novembre 2021.

Réinfo Santé Suisse International. <https://www.reinfosante.ch/gestion-de-la-crise-covid/>. Consulté le 3 juin 2021.

« Notre humanité ». (29. 05. 2021) <https://www.reinfosante.ch/notre-humanite/>. Consulté le 17 mars 2022.

Réseau Choix Vaccinal Antenne Romandie. <https://www.choixvaccinal.ch/vaccins-covid>. Consulté le 11 juin 2021.

RTS.ch

« Le personnel soignant face au vaccin » dans *La Matinale*, 8 juillet 2021. <https://www.rts.ch/play/tv/la-matinale/video/le-personnel-soignant-face-au-vaccin-video?urn=urn:rts:video:12333470>.

« Les opposants à la loi Covid déposent leur deuxième référendum ». <https://www.rts.ch/info/suisse/12334122-les-opposants-a-la-loi-covid19-deposent-leur-deuxieme-referendum.html>. Consulté le 9 novembre 2021.

« Portraits des opposants à la loi Covid-19 » dans *La Matinale*, 2 juin 2021. <https://www.rts.ch/play/tv/la-matinale/video/portraits-des-opposants-a-la-loi-covid-19-video?urn=urn:rts:video:12246563>.

Rumble.com. « Vaccination Covid-19 le crime parfait » (21. 04. 2021). <https://rumble.com/vd782h-le-documentaire-qui-va-faire-du-bruit-le-crime-parfait.html>. Consulté le 8 avril 2022.

Sue Young Histories. « Richard Butler Gibbs ». <https://www.sueyounghistories.com/2009-12-05-richard-butler-gibbs-1822-1871/>. Consulté le 10 septembre 2021.

SwissMedic.ch

« Les attributions ». <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/notre-profil/swissmedic-institut-suisse-des-produits-therapeutiques/patients-et-utilisateurs.html>. Consulté le 17 janvier 2022.

« Swissmedic met en garde contre l'achat sur internet de médicaments pour le traitement ou la prévention du Covid-19 » (02. 11. 2021)
<https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/medicaments-a-usage-humain/surveillance-du-marche/medicaments-par-internet/mise-en-garde-au-sujet-des-medicaments-achetes-sur-internet/vorbeugung-covid-19.html>. Consulté le 27 janvier 2022.

Telegram. « Le Mouton Enragé ». <https://t.me/lemoutonenrag>. Consulté le 9 avril 2022.

The Morgan Library Museum : « The cow - pock, -or -The wonderful effects of the new inoculation! ». <https://www.themorgan.org/blog/cow-pock-or-wonderful-effects-new-inoculation>. Consulté le 12 avril 2022.

Wikipédia

« Amis de la Constitution ». https://fr.wikipedia.org/wiki/Amis_de_la_Constitution. Consulté le 17 septembre 2021.

« Andrew Wakefield ». https://fr.wikipedia.org/wiki/Andrew_Wakefield. Consulté le 15 septembre 2021.

« Charles Thomas Pearce ». https://en.wikipedia.org/wiki/Charles_Thomas_Pearce. Consulté le 10 septembre 2021.

« Chronologie des vaccins »
https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_des_vaccins. Consulté le 8 septembre 2021.

« Discours du Sportpalast ». https://fr.wikipedia.org/wiki/Discours_du_Sportpalast. Consulté le 24 janvier 2022.

« George Dornbusch ». https://en.wikipedia.org/wiki/George_Dornbusch. Consulté le 19 septembre 2021.

« James Burns ». [https://en.wikipedia.org/wiki/James_Burns_\(Spiritualist\)](https://en.wikipedia.org/wiki/James_Burns_(Spiritualist)). Consulté le 10 septembre 2021.

« La Vie Claire ». https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Vie_claire. Consulté le 13 septembre 2021.

« Ligue nationale pour la liberté des vaccinations ».
https://fr.wikipedia.org/wiki/Ligue_nationale_pour_la_libert%C3%A9_des_vaccinations. Consulté le 8 septembre 2021.

« National Anti-Vaccination League ». https://en.wikipedia.org/wiki/National_Anti-Vaccination_League. Consulté le 10 septembre 2021.

« Oxyde de graphite ». https://fr.wikipedia.org/wiki/Oxyde_de_graphite. Consulté le 26 janvier 2022.

“Vaccine Choice Canada”. https://en.wikipedia.org/wiki/Vaccine_Choice_Canada. Consulté le 14 septembre 2021.

Youtube

Héritier De Barros, D. (31. 07. 2021) « Accueil manifestation : « Retour au bon sens » : <https://www.youtube.com/watch?v=CyivoEQDRJk>.

Héritier de Barros, D. (17.12.2021) « Message à ceux qu'on appelle « les Résistants » : https://www.youtube.com/watch?v=IitWN07N_Fk. Consulté le 23 février 2022.

Medaina, M. (10. 05. 2021) « Votez NON à la Loi Covid » : https://www.youtube.com/channel/UCzDbhM8oTz2gsqaF_Sd4IoQ. Consulté le 29 mars 2022.